This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

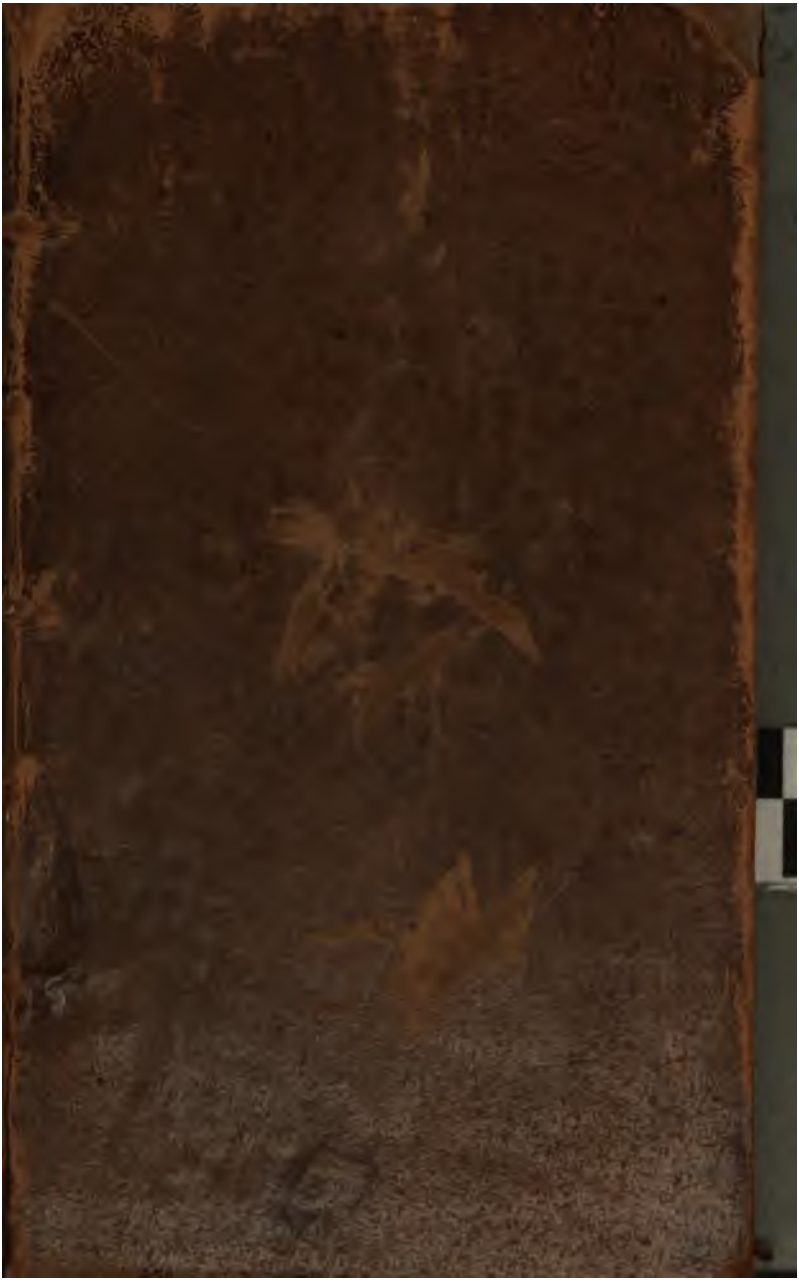

475

$\mathcal{X}$

3962 f. 42

761

ANTI-BAILLET
OU
CRITIQUE
DU LIVRE
DE Mr. BAILLET,

INTITULÉ

JUGEMENS DES SAVANS

PAR Mr. MENAGE.

Nouvelle Edition augmentée I. des OBSERVATIONS de Mr. DE LA MONNOYE ſur l'*Anti-Baillet*. II. des REFLEXIONS ſur les *Jugemens des Savans*. III. des REFLEXIONS *ſur la Vie de Deſcartes*.

TOME SEPTIEME,
PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
MDCCXXV.

Nam quid feci ego, quidve ſum locutus,
Cur me tot malè perderent Libellis?

Ex Catullo Epig. XIV.

A MONSIEUR BIGOT.

MONSIEUR,

Je prens la liberté de Vous offrir mes Remarques ſur le Livre de Monſieur Baillet, étant perſuadé qu'elles ne Vous déplairont pas, puiſque Vous êtes un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cet Ouvrage. Quelque déférence que je doive avoir pour Vos conſeils, je Vous avouë, MONSIEUR, que ce n'a pas été ſans répugnance que je les ai ſuivis en cette occaſion. Outre que je fais profeſſion de mépriſer les injures, & que d'un autre côté je ſuis devenu comme inſenſible aux Libelles par le grand nombre de ceux qu'on a faits contre moi, je ne croyois pas que Monſieur Baillet fût un adverſaire digne de moi.

Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agiſſoit pas de juſtifier mes écrits; qu'il s'agiſſoit de juſtifier mes mœurs; & que les Peres de l'Egliſe les plus Saints n'avoient pas dédaigné de ſe défendre en ſemblables rencontres. J'ai déféré à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir déféré de ſorte que Vous ſerez ſatisfait de moi de ce côté-là. Quoi-

que j'uſſe été outragé par Monſieur Baillet ſans que je lui uſſe fait la moindre offenſe, & que je fuſſe en droit de lui dire à mon tour des choſes fâcheuſes, j'ai réfuté ſes outrages avec toute ſorte de modération; En les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occaſion, d'un grand nombre de fautes groſſieres, ou plûtôt d'un nombre infini de monſtres de fautes, qui ſont dans ſon Livre: afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger, en lui repréſentant ſon néant, de parler une autre fois avec reſpect des premiers Ecrivains du Royaume dont il a parlé avec mépris. J'ai mêlé quelqu'érudition à ma juſtification, & à ma Critique, afin que le Lecteur en liſant mon Livre apprît quelqu'autre choſe que les fautes & les calomnies de Monſieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la paſſion où j'étois de faire promptement ce que vous deſiriez que je fiſſe, j'ai écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligez, que vous excuſerez s'il vous plaît avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam ſubitis: non diſplicuiſſe meretur,
Feſtinat nimiùm qui placuiſſe tibi.

Il me reſte, MONSIEUR, à Vous ſupplier de les recevoir comme un hommage que je rens à Votre vertu, & comme un témoignage de notre amitié.

MENAGE.

AVERTISSEMENT

Sur cette Edition.

ON ne peut diſconvénir que le deſſein qu'avoit Mr. Baillet de recueillir les Jugemens des Savans ſur les Auteurs anciens & modernes les plus célèbres, n'eût été fort utile, s'il avoit été bien exécuté. L'Entrepreneur ſembloit avoir pour cela des talens, & des ſecours conſidérables. Outre qu'il joignoit à une grande aſſiduité au travail, une grande facilité de ſtyle, quoique ſouvent peu correct, il diſpoſoit encore d'une Bibliothéque nombreuſe. Par malheur pour lui, s'étant propoſé de rapporter les jugemens d'autrui ſans aucune partialité, il ſortit des bornes qu'il s'étoit preſcrites. Il s'érigea en juge, & en juge paſſionné. Il parut ſur tout en vouloir à Mr. Ménage, qui pouſſé à bout, ſe réſolut enfin à lui répondre. Comme c'étoit un homme d'une lecture preſque infinie, ſupérieur de beaucoup à ſon Adverſaire en érudition, plus habile dans l'intelligence des Langues, & mieux verſé dans l'hiſtoire

des gens de Lettres, il ne lui fut pas difficile de le convaincre d'un grand nombre de bévuës. Cependant comme il avouë lui-même avoir écrit avec précipitation, qu'on ſait de plus qu'il avoit près de ſoiſſante & dix-huit ans quand il commença ſon Anti-Baillet, il lui échapa des négligences, & des mépriſes, dont on a cru devoir purger un Ouvrage, plein d'ailleurs, d'un bout à l'autre, d'une litérature exquiſe. Les exemplaires en étant devenus très-rares depuis la premiere édition, les Curieux ſeront ſans doute bien aiſes d'en voir une ſeconde plus exacte, & accompagnée des Obſervations dont on fait ici part au public. L'Obſervateur ne voulant point être connu, je n'ai garde de le nommer *. Je me contenterai ſeulement de dire que c'eſt celui-là même, ſous les yeux duquel Mr. Ménage auroit fait paſſer en revuë les épreuves de ſon Livre, s'il avoit pu obtenir la permiſſion de le faire imprimer à Paris.

PRE-

* C'eſt Mr. DE LA MONNOYE. Les raiſons qu'avoit ce ſavant homme de ne pas ſe nommer, lorſqu'il compoſa ſes Obſervations, ne ſubſiſtant plus, on a cru faire plaiſir aux Curieux de le nommer ici.

PRE'FACE
DE Mr. MENAGE.

Monſieur BAILLET *eſt un Prêtre du Diocèſe de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatriéme du Collége de la Ville de Beauvais, & qui eſt preſentement Bibliothécaire de Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon, & Précepteur de Monſieur ſon fils. Ce Monſieur Baillet publia il y a deux ans quatre Volumes in douze d'un Livre qu'il intitula* Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs: *où ſans reſpect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de Lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon, ſon patron, ni de celle dont m'honoroit Monſieur le Premier Préſident de Lamoignon, pere de ſon patron, il me traita indignement. Il dit dans ces volumes, que je ſuis un pédan: que ma Morale*

eſt une Morale de Payen; qu'il ne fait point le Recueil de mes Eloges comme il fait celui des autres Ecrivains, parce que je lui ai épargné cette peine, en le féſant moi-même, pour en régaler le public, afin de ſatisfaire ma vanité. Il y dit que le Livre de mes Origines de la Langue Françoiſe eſt celui de tous mes Livres qui m'a le plus donné de réputation, mais que mes Envieux ne croyent pas que j'en ſois l'Auteur. Il y falſifie un paſſage de l'Hiſtoire Philoſophique de Jonſius, pour décrier mes Commentaires ſur les Vies & ſur les Sectes des Philoſophes de Laërce. Il y dit que ma Requête des Dictionnaires a été mal reçuë du public: ce qui eſt très-faux. Et il avoit ajoûté, au ſujet de cette Requête, ce que Monſieur le Preſidant Couſin, Examinateur de ſon Livre de la part de Monſieur le Chancelier, lui a fait ôter; que j'avois poſtulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refuſé: ce qui eſt auſſi très-faux. Monſieur Baillet ne peut s'excuſer d'avoir dit de moi toutes ces choſes, en diſant que je l'avois offenſé: car dans le temps qu'il publia ces quatre volumes, je ne ſavois pas qu'il fût au monde: je

ne

ne ſavois pas ſon nom: & peu de perſonnes le ſavoient. Et à l'heure même que j'écris cette Préface, je n'ai jamais vu Monſieur Baillet. Comme je fais profeſſion de mépriſer les injures, étant perſuadé qu'elles font plus de tort à ceux qui les diſent, qu'à ceux de qui on les dit; & que d'un autre côté on a fait un ſi grand nombre de Libelles contre moi, que je ne ſuis plus ſenſible aux libelles, je lus ſans émotion toutes ces choſes injurieuſes que Monſieur Baillet avoit écrites contre moi. Mais je ne pus lire ſans étonnement qu'un nouveau venu ſur le Parnaſſe qui n'avoit jamais converſé avec les gens de Lettres; qu'un homme qui ne ſavoit aucune Science; qui ne ſavoit pas le Grec, qui eſt la Langue des Sciences; qui n'avoit lu aucuns Originaux, & qui n'étoit qu'un Copiſte de Copiſte, ût la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes ſortes de Langues & en toutes ſortes de Sciences; & l'inſolence de parler avec mépris des plus célèbres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes ſortes d'obligations à Monſieur de Saumaiſe & à Monſieur de Balzac; car ils m'ont honoré non-ſeulement de

leur amitié, mais de leur eſtime; & ils m'ont adreſſé de leurs Ouvrages; je lus avec indignation, & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monſieur de Saumaiſe, après l'avoir traité d'ignorant en toutes choſes, & ce qu'il y diſoit calomnieuſement de Monſieur de Balzac, qu'il avoit pris par vanité dans ſes Lettres le nom de Balzac, *afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maiſon de Balſac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers, je fis ces Hendécaſyllabes ſur le Livre de Monſieur Baillet,*

O dirum, horribilem, & ſacrum libellum,
Donaſti, LINE, quo tuum Sodalem!
Ille ſcilicet, ille BAJULETUS;
Ignotiſſimus ille Litterator;
Queis aſſurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & laceſſit omnes.
Pindi nomina magna Gallicani,
Ridet Salmaſios, Valeſioſque;
Ridet Petavioſque, Labbeoſque.
Te ludos quoque fecit, Harduine.
Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit:
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.
Sordes, quiſquilias, ineptiaſque
Omnes, omnia colligit venena.
Et, ô tempora! Vindici pudoris,
Cenſori rigido LAMONIONI,

Pro-

Procaciſſimus ille nuncupavit
Tam dirum, horribilem, & ſacrum libellum.

Pluſieurs célèbres Ecrivains qui ſe trouvoient offenſez par Monſieur Baillet, ou dans leurs perſonnes ou dans celles de leurs amis, firent des vers dans le même temps ſur le même ſujet. Et entr'autres, Monſieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le Livre de Monſieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'addreſſerent les vers qu'ils firent ſur ce Livre. Les choſes étoient en cet état, lorſque Monſieur du Cange & Monſieur Petit, qui ſont des amis de Monſieur Baillet, & qui ſont auſſi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blâmé Monſieur Baillet de la maniere dont il en avoit uſé envers moi; que Monſieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir uſé de la ſorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes ſuivans l'injure qu'il m'avoit faite dans les premiers. Feu Monſieur l'Abbé de Santeuil, qui étoit auſſi de ſes amis & des miens, me dit la même choſe dans le même temps:

& il me pria de ne point faire imprimer mes Hendécaſyllabes: ce que je lui promis. Je fis davantage: je l'avertis d'un grand nombre de fautes groſſieres, que j'avois trouvées dans le Livre de Monſieur Baillet, afin qu'il en avertît ſon ami. Je lui dis qu'il y en avoit pluſieurs autres ſemblables, mais que pour les bien examiner il falloit être enſemble le Livre à la main, en préſence de l'Auteur; que je n'étois pas en état d'aller chez Monſieur Baillet, à cauſe d'une cuiſſe que j'avois euë démiſe & mal remiſe, & que je le priois de l'amener dîner chez moi; lui promettant de le bien recevoir, & de lui communiquer toutes les remarques que j'avois faites ſur ſon Livre. Ce procédé honnête, & le repentir que Monſieur Baillet avoit témoigné à Monſieur du Cange & à Monſieur Petit, me firent croire que Monſieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes ſuivans. Et particuliérement Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en aiant convié: en lui remontrant l'amitié particuliére que Monſieur le Premier Préſident de Lamoignon avoit euë pour moi. C'eſt ce que j'ai ſû d'un homme di-

digne de foi qui étoit préſant à ce diſcours de Monſieur l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monſieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ſes derniers volumes que dans ſes premiers. Il m'y attaque de tous côtez; du côté de mon âge; du côté de mes écrits; du côté de mes mœurs: & avec une rage & une fureur, qui n'eſt pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrétien. Il m'y traite de parjure; il m'y traite de profane, & d'impénitent; plus profane & plus impénitent que l'Arétin, de qui on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, & qu'il s'en étoit excuſé en diſant qu'il ne le connoiſſoit pas. Il veut faire croire à ſes Lecteurs que j'ai dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans le piége, & que je l'ai accuſé d'être la cauſe de mes péchez. Il me traite d'un homme pétri de vanité & de préſomption. Il dit que je ſuis amoureux de moi-même: que je parle de moi ſans ceſſe, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; & ſur toutes ces matiéres il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de ſon Livre. Et tout cela, parceque

je me ſuis loué en vers : & que j'ai fait des vers après avoir proteſté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus : & qu'aïant une penſion de quatre mille Livres ſur deux Abbayïes j'ai fait des vers de Galanterie. Verba mea arguuntur, adeò factorum innocens ſum. *Si ces choſes ſont des crimes, Monſieur Baillet, quoique Prédicateur ſans Miſſion, pouvoit prêcher dans ſes Ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit ; ſans nommer les perſonnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, ſelon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier : me conviant de m'en corriger ; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé ſi peu Chrétien peut-il s'accorder avec ſa qualité de Prêtre? Monſieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choſes de la même main qu'il levoit dans le ſacrifice de la Meſſe l'Hoſtie & le Calice?*

Je n'ai rien à dire à ce que dit Monſieur Baillet contre mes Ecrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne ſont que des centons : que ma Poëſie eſt une Poëſie à la Moſaïque : que la plû-

part

part de mes Epigrammes ſont plates & inſipides. Il donne à entendre que mes Poëmes ne ſont que du bouillon d'eau claire : que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne ſuis qu'un Traducteur : que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élévation. Je demeure d'accord de toutes ces choſes. Je ne me pique point d'être Poëte : & je n'ai fait des Vers que par divertiſſement. C'eſt dont je me ſuis expliqué en termes formels dans l'Epître Dédicatoire de mes Poëſies à Monſieur le Duc de Montauſier.

J'ai fait la même choſe dans la Préface de mes Obſervations ſur Malherbe, & dans la ſegonde Partie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe. Et ce que Mr. Baillet allégue contre moi, que j'ai dit à un Poëte aprentif, ſi vous voulez devenir bon Poëte, liſez Virgile & mes Vers, *eſt une pure calomnie qui ſe détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus ſacré dans le monde, que nonſeulement je n'ai jamais rien dit de ſemblable à qui que ce ſoit, mais que je n'ai jamais parlé avantageuſement de mes Vers, qu'en vers, où les louanges de*

de ſoi-même ne ſont pas ſeulement permiſes, mais bien-ſéantes.

Mais pour ce qui eſt de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accord de ce que Monſieur Baillet en a dit. Je n'ai pas deſſein d'accuſer ici Monſieur Baillet: je n'ai deſſein que de me juſtifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que ſi on avoit fait une information de ſa vie & de la mienne, je ſuis comme aſſuré que ſa vie ne ſe trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en ſobriété.

Si j'étois coupable de la centiéme partie des choſes dont m'accuſe Monſieur Baillet, je ſerois indigne de l'amitié dont m'honore Monſieur de Lamoignon ſon patron. Et j'eſtime tant l'amitié de ce grand Magiſtrat, que cette conſidération toute ſeule ût été capable de m'engager à réfuter les médiſances & les calomnies que Monſieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette conſidération, j'ai été excité à les réfuter, non-ſeulement par des perſonnes de grande vertu, mais par des Religieux: & par les Religieux d'un Ordre conſidérable par toute l'Europe.

En les refutant, j'ai averti par occaſion

caſion Monſieur Baillet d'un nombre infini de fautes groſſieres, ou plûtôt de monſtres de fautes, qui ſont dans ſon Livre: car je puis aſſurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de Livre où il y ait de ſi groſſes fautes, & en ſi grand nombre. Ce que j'ai fait non-ſeulement pour déférer à la priere que Monſieur Baillet a faite à ſes Lecteurs de l'avertir de ſes fautes, mais par charité Chrétienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui répréſentant ſon peu de capacité, de parler une autre fois avec reſpect des perſonnes de Lettres à qui il doit reſpect.

Monſieur Baillet a écrit dans ſa Préface ſur les Poëtes, que je ſuis le ſeul qui me ſuis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profeſſion de dire la vérité, a pû dire une choſe ſi contraire à la vérité. Tous les Peres Jéſuites généralement en ont fait des plaintes: & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre ſon Livre. Le Pere Bouhours & le Pere de la Ruë s'en plaignent par tout. Et le Pere Bouhours a ceſſé de voir Monſieur de Lamoignon dans ſa maiſon de campagne,

pagne, pour n'y point voir Monſieur Baillet. Et Monſieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, ſe plaignant pour l'interêt de ſa Compagnie du Livre de Monſieur Baillet à Monſieur de Lamoignon, il lui déclara que ſi Monſieur Baillet continuoit à maltraiter les Jéſuites, il en feroit ſes plaintes au Roi, & lui en demanderoit juſtice. Mais les Révérens Peres Jéſuites ne ſont pas les ſeuls qui ſe plaignent avec moi du Livre de Monſieur Baillet. Madame Desboulieres, Monſieur de Benſérade, Monſieur de Valois, Monſieur Perrault, Monſieur Quinault, Monſieur l'Abbé de Montreuil, Monſieur du Perier, Monſieur de la Fontaine, Monſieur le Gallois, Monſieur de Court néveu de Monſieur de Saumaiſe, les amis de Monſieur de Ceriſante, ceux de Monſieur de Pincheſne, les parens de Monſieur Scarron, ceux de Monſieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.

Il eſt vrai que je ſuis celui qui ai le plus de ſujet de m'en plaindre. Il a offenſé les autres; mais il m'a outragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fuſſe en droit de lui dire à mon tour

des

des choſes fâcheuſes, j'ai voulû en uſer plus Chrétiennement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération poſſible. Le Lecteur en jugera.

Je finis ce Diſcours, en proteſtant à Monſieur Baillet que je n'ai point û deſſein de l'offenſer, lors que j'ai traduit ſon nom en Latin par le mot de Bajuletus; *& en le ſuppliant de voir au chapitre* 42. *de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour juſtifier que c'eſt ainſi que le nom de* Baillet *doit être rendu en Latin.*

ANTI-

ANTI-BAILLET.

PREMIERE PARTIE.

I.

Calomnie de Monſieur Baillet contre Monſieur de Balzac.

JE dois à Monſieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monſieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Eſprits*. La diſtance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empêcha pas de me donner des marques publiques de ſon eſtime. Il fit en diverſes occaſions des Vers à ma louange. Il m'adreſſa pluſieurs Lettres Latines & Françoiſes dans le Recueuil de ſes Lettres. Il me dédia ſon Barbon: & il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ſes Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ai fait une infidélité, car j'ai brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui eſt toute pleine de paſſion.* Et dans une autre:

Vous ne me mandez rien de mes amours : je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage. Il me dit dans une de ſes Lettres Latines, *Vale, mi dulciſſime Menagi: cujus ſanctus amor tantùm mihi creſcit in horas &c.* Toutes ces faveurs m'obligent à commancer ces Remarques par ſa juſtification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuſe d'avoir pris dans ſes Lettres par vanité le nom de *Balzac*; qui étoit celui de ſa Terre; pour faire croire qu'il étoit de l'illuſtre Maiſon de Balſac d'Entragues. Je raporterai ici ſes propres termes; afin qu'on ne croye pas que je lui aye impoſé dans une choſe auſſi peu croyable qu'eſt l'accuſation dont je viens de parler.

Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ſes Lettres, a pris celui de ſa terre près d'Angouleſme, pour tâcher d'en rehauſſer le prix: croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aiſément pour quelqu'un de l'illuſtre Maiſon d'Entragues.

Mr. Baillet qui eſt la vanité même, accuſe tout le monde de vanité. C'eſt un homme qui ne ſait aucune Science. Il n'eſt ni Théologien, ni Juriſconſulte, ni Philoſophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'eſt ni Poëte, ni Orateur, ni Hiſtorien, ni Géographe. Il ne ſait point le

¶ 1. Il y a *Guezii* dans tous ces endroits & non pas *Guezai*. Cela paroit une vetille, & c'eſt pourtant com-

le Grec; qui eſt la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la préſomption de croire qu'il eſt capable de juger de tous les Livres qui ſont au monde: car il en juge, quoi qu'il proteſte qu'il n'en juge point. N'eſt-ce pas être la vanité même? Et cet homme qui eſt la vanité même, accuſe, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la penſée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet eſt ſuffiſamment refutée par l'édition des Poëſies & des Lettres Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez*. *Joannis Ludovici* (1) *Guezæi Balzacii Poëmata Latina. Joannis Ludovici Guezæi Balzacii Liber Adoptivus. Joannis Ludovici Guezæi Epiſtolæ Selectæ.* Cette calomnie eſt refutée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de ſon vivant, & par ſes ordres, où il eſt appellé *de Guez*: & par une de ſes Lettres Françoiſes qu'il a écrite à ſon pere, avec cette inſcription, *à Monſieur de Guez*, & avec ces mots, *Monſieur mon très-cher Pere.* Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac, où Mr. de Guez eſt appellé pere de Mr. de Balzac. Cet Eloge eſt imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une Lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots, *Mon*

(1) comme ſi je diſois *Jacobus Cujacaus* pour *Jacobus Cujacius*.

Mon très-cher fils, & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la Lettre 28. du Livre XVI. de ſes Lettres. A quoi on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maiſon de Balſac d'Entragues s'écrit par une ſ.

Que ſi Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit pluſieurs Livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie, & la réfuter par les raiſons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet eſt un homme qui eſt ravi de trouver quelque choſe d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adverſaires, & qui va ramaſſant tout ce qu'il y a de venin dans les Livres.

Sordes, quiſquilias, ineptiaſque
Omnes, omnia colligit venena.

II.

Emportement de Mr. Baillet contre Mr. de Saumaiſe.

LEs mêmes raiſons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défanſe de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de juſtifier ici Mr. de Saumaiſe contre

tre ſa médiſance. Car Mr. de Saumaiſe m'a auſſi honoré de ſon amitié, & ſi je l'oſe dire, de ſon eſtime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines très-ſavantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adreſſé ſa Réponſe à Mr. Fabrot, ſur la Queſtion de l'Aliénation du Preſt, & ſa Diſſertation ſur l'*Herodes infanticida* d'Heinſius. De mon côté, je lui ai auſſi donné pluſieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ai dit dans mon Epigramme ſur le Phaleg de Mr. Bochart,

Ditior in noſtris non ſurgit pagina terris:
Non ipſa heroïs pagina Salmaſii.

J'ai dit dans une de mes Lettres à la Reine de Suede, par laquelle je lui ai dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de *Saumaiſe* étoit celui de la Science même. *Claudius Salmaſius, vir undecumque doctiſſimus, & qui divinis in omni diſciplina lucubrationibus hoc conſecutus eſt, ut jam non hominis ſed ipſiusmet Scientiæ SALMASIUS nomen habeatur.* J'ai dit à peu près la même choſe dans cette Epigramme Grecque,

Νεοτολιεὺς ἐθέλων γράψαι ποτὲ πᾶλυμαθίην
Ἐνθάδε πᾶλυμαθὴς γράψατο Σαλμάσιον.

J'ai dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu, & tout enſeigné.

Πάντ' ἀναγνὺς, καὶ πάντα μαθὼν, καὶ πάντα διδάξας,
Τῇ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμάσιος.

Et j'ai dit la même choſe dans cette troiſiéme.

Πολλὰ διδασκόμενος γήρασκε Σόλων, σὺ δὲ, πάντα
Εἰδὼς Σαλμασίδη, γηράσκεις, πάντα διδάσκων.

Et ainſi je me trouve engagé par mon Jugement, non moins que par mon inclination, à ſoutenir que Mr. de Saumaiſe étoit un des plus Savans Hommes du monde; & à refuter Mr. Baillet qui le traitte d'ignorant en toutes choſes: en Théologie, en Philoſophie, en Juriſprudence, en Médecine, en Mathématique, en Hiſtoire, en Rhétorique, en Poëſie, & en Grammaire. Voici ſes termes:

Quelques-uns des principaux & des plus modérez de ſa Communion même, auſſi-bien que les Catholiques, ont fait voir que la Théologie n'étoit nullement ſon fait. Mr. Fabrot, le fameux Milton, & pluſieurs autres, ont montré qu'il étoit un fort mauvais Juriſconſulte. D'autres ont fait voir combien les Obſervations qui ont donné lieu de croire qu'il étoit bon Médecin, ſont ſujettes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'étoit ni bon Philoſophe, ni bon Mathématicien, il ſuffit, dit-on, de produire ſon Livre des Années Climatériques. Enfin quoique Boxhornius ait écrit qu'il étoit très-bien verſé dans l'Hiſtoire, perſonne ne dit aujour-

Sujettes à reur. elle fa- de par-

jourd'hui que Mr. de Saumaiſe ait été, ni Hiſtorien, ni Orateur, ni Poëte. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique: encore n'eſt-il pas aiſé de l'y bien maintenir: car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavaſſeur remarque qu'il étoit ſi négligent & ſi étourdi en écrivant, qu'il a laiſſé ſouvent gliſſer des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que ſa Latinité n'eſt pas toûjours dans une grande pureté.

Il n'eſt queſtion ni d'Orateur, ni de Poëte

Peut-on parler de la ſorte d'un des plus ſavans hommes de nôtre ſiécle ? D'un homme, à qui tous les Savans de ſon tems, à la reſerve de ſes Adverſaires, ont rendu des témoignages d'eſtime, de reſpect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a produit un grand nombre de ces temoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne ſont pas venus à ſa connoiſſance.

Joſeph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis niſi doctior recedo.* C'eſt dans la 248. de ſes Lettres. En ce tems-là Mr. de Saumaiſe n'avoit guére plus de vingt ans. Mr. Grotius lui donne encore de plus grandes louanges. *Felicem me planè arbitrarer, vir, ſuprà quàm nos vel agnoſcere poſſumus, de omni litterarum genere merite, ſi ad tuos æternitate digniſſimos labores aliquid contribuere poſſem, & inter operas ſaltem tertias conſiſtere.* C'eſt dans la 97. Lettre *ad Gallos.* Mr. Rickius dans ſa Préface ſur Tacite l'appelle *virorum maximus.* Mr. de Balzac a dit dans une Lettre qu'il m'a écrite, *non homini, ſed*

Scientiæ deeſt, quod neſcit Salmaſius. Et dans un de ſes Poëmes Latins à Monſieur Maynard, Préſident d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaiſe réſiſte lui ſeul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ſes autres Adverſaires. *Quos ille, & cunctos, ſuſtinet unus.* Et il a dit ailleurs, *Tot penetraſſe locos, penetraſſe tot abdita rerum, & vidiſſe unum quicquid ubique latet, laus ea Salmaſidæ.*

Il eſt au reſte à remarquer que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Bayle dans ſes Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné ſon Jugement ſur mes Origines de la Langue Italienne. *Ceux*, dit-il, *qui ignorent que Mr. de Saumaiſe ſût faire des vers Latins d'un tour délicat & ſentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de* Kercoëtius *pour écrire contre lui.* Ces vers ſont en effet admirables (1). Les voici.

Cùm depilatis natibus, & facie improba,
Malaque mente, monſtrum Cercopithecium
Miros ſe ludos oſtenſurum dixerat

Non

¶ 1. Il me ſemble, que ce que dit ici Saumaiſe (car c'eſt ainſi qu'il faut dire, ſans y ajouter *de*) contre le P. Petau n'eſt qu'une paraphraſe de ces quatre Vers Grecs de Joſeph Scaliger contre Thomas Lydiat.

Ἠλιβάτῳ κατὰ δίνδρι ἀνερρίχατο σίθηκος
Ἄπρὴν ἐπισβαλέειν ἔρανον ἐλπόμενος.

Δρα-

Non antè viſos, & diem condixerat;
Conveniunt omnes Cercopithoci Simiæ:
Clurina pecudes: omne genus Cercopium:
Quæ ſunt caudatæ: quæ ſine caudis ambulant:
Similes hominibus beſtiæ turpiſſimæ.
Tunc ſimiorum cœtus cùm eſſet maximus,
Erat inter illos ingens exſpectatio,
Quidnam editurus & miri & novi foret
Tam grandium minator ille Simius.
Ergo ut promiſſis faceret & dictis fidem,
Proceram cùm legiſſet in campo arborem,
Quam vidit unam celſiorem cæteris,
Hanc ſubito aſcenſu aggreſſus petere protinus,
Altum arrependo ut arriperet faſtigium;
Sperans ſe & cœlum poſſe ſic contendere.
Verùm cùm magno niſu, magnis viribus,
Sudans, laborans, æſtuans, ut ſcanderet,
Summum ad cacumen jam veniſſet arboris,
Ac ſe videret non poſſe ultra progredi,
Culum oſtentare cœpit & turpes nates,
Deriſuique ſpectatoribus fuit.

Ce diſtique Grec qu'il fit ſur le même ſujet, ne ſent pas moins l'Antiquité:

Κίρ.

Ἀραξάμενος δ' ἔκρυπτε, καὶ ἐκ πίτυσσα φρονεῖθον
Τοῖσι θεωμένοις φαιὸν ὀπιζόμενον.

C'eſt ce que M. Ménage a lui-même remarqué dans ſes *modi di dire Italiani*, mais il n'a pas remarqué que dans ces vers de Saumaiſe ſur leſquels il ſe récrie, celui ci, *Quæ ſunt caudatæ*, n'eſt pas ſans défaut. *Caudatus* n'eſt pas Latin.

Κίρκος ἐπειράζειν Μουσῶν ὄρος ἐσανα
Μοῦσαι τοῖς διηρέοις καὶ πτερὸν ἐ

Ces deux diſtiques, qu'il fit
Epitaphe, étant dangereuſeme
à Heidelberg, âgé de 19. ans, &
ta à Mr. de la Miltiere (1), qu
communiquez, ſont du même

Cujus ſpes nondum tota, nec fam
Venerat, hoc condor marmore

Μοῦσαι ἐκλαύσαντο, καὶ ἑσπόμενοι νε
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα,

J'ai des Hendécaſyllabes de
auſſi du même caractére. Et
zac dans une de ſes Lettres à
lain, qui eſt la 4. du Livre 2
tion d'un diſtique, que Mr.
avoit fait à ſa louange. Je re
tes ces choſes, parce que Mr.
lant des vers que Mr. de Sau
ſur les Poëſies de Mr. Huyge

¶ 1. Il ſignoit *de la Milletiére* & j
ſi par tout.

¶ 2. Je ne puis croire que Bucana
crit *meum pectora*, l'inadvertance ne
là, ſur tout en vers où il faut néceſſ
méditation. Il avoit ſans doute écrit

Illa mihi *rudibus ſuccandit pectora flam*

& c'eſt ainſi qu'on le voit imprimé
des Poëſies adoptives de Balzac. *M*
comme dans le vers précedent, *mihi*

en parler, comme ſi Mr. de Saumaiſe n'avoit jamais fait que ces vers-là.

A l'égard des Soléciſmes que le Pere Vavaſſeur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaiſe, ſi Mr. de Saumaiſe en a fait, ç'a été par inadvertance: & de la même façon que Bucanan a dit dans ſon *Deſiderium Lutetiæ*,

Illa meum rudibus ſuccendit pectora flammis (2).

Et à l'égard de ſon Livre de l'Aliénation du Preſt, ſon opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Juriſconſulte des Avocats de ſon tems, & dont les opinions, ſelon la penſée du Préſident de Thou, valoient des arrêts, il ne doit pas être traité, au ſujet de ce Livre, d'un très-mauvais Juriſconſulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où eſt le Jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr. de Saumaiſe ſur le témoignage de ſes Adverſaires? Mr. de Saumaiſe écrivant contre le Pere Pétau, dit

cinquante vers plus haut, *mihi frigore pectus congelat*. En proſe ce n'eſt pas de même, la précipitation y fait échaper quelquefois de groſſes fautes. Erasme dans ſon Cicéronien a remarqué des Soléciſmes de cette nature dans Cicéron, & l'on n'en ſauroit remarquer d'un autre genre dans les Auteurs du bon ſiécle. Mais pour les Modernes, quelque Savans d'ailleurs qu'ils ſoient, il n'eſt pas impoſſible qu'ils faſſent des Soléciſmes de pure ignorance. Scioppius en a trouvé pluſieurs de tels dans Scaliger, dans Lipſe, dans Caſaubon, dans M. de Thou, dans Strada &c.

dit que c'eſt un ignorant. Mr. Baillet ira-t-il conclure delà que le Pere Pétau eſt un ignorant ? Je renvoye là-deſſus Mr. Baillet à ſon Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne ſe contente pas d'accuſer Mr. de Saumaiſe d'ignorance, il le fait accuſer de vanité, d'orgueil, de préſomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médiſance, d'injuſtice, de malhonnêteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne ſe contente pas d'avoir recüeilli toutes ces injures contre Mr. de Saumaiſe, il veut encore faire croire qu'il eſt damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ſes ennemis. *Et ce qui eſt d'extraordinaire*, dit-il, *c'eſt que cet illuſtre Chrétien fut aſſez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoique ce ſoit de la haine implacable qu'il avoit injuſtement conçuë contre quelques-uns. C'eſt-ce qu'on peut voir dans Monſieur Spizélius Proteſtant. Et ſes Panégyriſtes mêmes n'ont pû pallier une fin ſi pitoyable, & ſi conforme à ſa vie & à ſes écrits.*

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaiſe eſt une pure médiſance

&

¶ 1. Sans renvoier à cette Vie qui n'eſt pas encore imprimée, & qui peut-être ne le ſera jamais, on pouvoit recourir à la 54. page de la Préface qu'Anton. Clementius a miſe au devant des Epitres de Saumaiſe. Voici l'endroit. *Injunxit uxori ut quæ habebat domi ſcripta jam confecta & ſepoſita in quadam arca adverſus maximos viros dudum prælo parata, omnia ac ſingula flammis traderet, ne, ſi forte in aliorum manus devenirent, in publicum erumperent, & magnorum virorum famam perdo-*

& une pure calomnie, qui eſt détruite dans la Vie de Mr. de Saumaiſe faite par Mr. de la Mâre Conſeiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à ſa grande érudition (1).

Mr. de Balzac en a uſé plus Chrétiennement que Mr. Baillet. Voici comme il parle de la mort de Mr. de Saumaiſe, mort dans la Religion prétandue Réformée: *Bien-loin de damner Mr. de Saumaiſe dans mes vers, je veux croire d'abord qu'il eſt mort de la mort des Juſtes. Je veux croire enſuite, qu'il ne ſe peut pas qu'un ſi grand nombre de qualitez, naturelles & acquiſes; que tant de richeſſes, tant de dons du Ciel, ayent été la proye & le butin de l'Enfer: qu'il n'y a point d'apparance qu'un même homme qui éclaire ici toute la Terre, ſoit là bas dans les Ténébres.* C'eſt dans la derniere Lettre à Mr. Conrart.

Salmaſ
danne me
nox obrua
infera, q
non Luci-
dius ſuper
ſplendet in
orbe jubar

C'étoit au reſte un très-honnête homme que Mr. de Saumaiſe. Il étoit civil, obligeant, officieux. Et c'étoit un des hommes du monde dont la converſation étoit la plus agréable: car il avoit une grande lecture: & il ſe ſouvenoit de tout ce

perderent, cum iis graviſſimos eorum errores confutaſſet. Madame Saumaiſe obéit à ces ordres, comme il paroit par les reproches que lui en fait la Reine de Suéde dans une Lettre qu'elle lui écrivit. Il n'eſt reſté en effet de tous ces écrits que l'Apologie contre Milton, & cela apparemment à cauſe du Roi d'Angleterre, de la défenſe duquel auſſi bien que de celle de Saumaiſe il s'agiſſoit en cet Ouvrage,

ce qu'il avoit lû : & il le débitoit élégamment. Et il étoit même plus agréable dans ſa converſation que dans ſes écrits : car dans ſes écrits la vaſte étandue de ſon érudition lui feſoit dire des choſes hors la choſe : & dans ſa converſation ſa mémoire ne lui répréſantant que ce qui étoit du ſujet, il ne feſoit point de digreſſions : qui eſt le défaut qu'on a remarqué dans ſes Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons ſentiments de la Religion dans ſa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans ſa Préface ſur Simplicius. *Id ſanè ſemper ſtudui laboravique, ut non ſolùm à Stoïcorum libris, ſed etiam à quibuſcunque, melior, ſi poſſem, exirem potiùs quàm doctior. Quid fecerim, aut quantùm profecerim, aliorum eſto judicium. Malo id ex operibus meis, ſi talia ulla ſunt, æſtimari, quàm verbis venditari. Non auſim profectò id de me profiteri, me hæc ipſa eorum ſcripta, quæ illuſtrare ſum conatus, cum voluptate pervolutaſſe. Cruciavit hoc me ſæpe in illis evolvendis, cùm viderem tot me adhuc vitiis ſcatere ; eaque amare ; hominem meliore Chriſti diſciplinâ imbutum ; quæ homines Chriſti ignari, & ſolo naturali lumine præditi, tantopere averſati ſunt : ut non contenti eorum odium intra ſe concepiſſe, etiam odioſa porrò aliis ac inviſa reddere efficaciſſimo ſermone tentaverint. Pudebat in ſchola Chriſti natum & educatum ; qui non minùs ſevera ſuis ad emendationem vitæ mandavit ; & in Stoïcorum ſcriptis ſic verſatum, ut ea vel poſſit emendare,*

dare, tironem tamen adhuc in utraque militia deprehendi; necdum posse ea præstare ad quæ suismet ipse viribus fultus adspirâvit unus homuncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adversaires, ou les Ennemis de Mr. de Saumaise ont dit de Mr. de Saumaise; il en invante; il falsifie des passages pour le décrier. C'est-ce que je vais faire voir dans la Remarque suivante.

III.

Falsification de Mr. Baillet d'un passage de la Vie de Mr. de Peiresc, pour décrier Mr. de Saumaise.

MOnsieur BAILLET: *Mr. Peiresc avoit raison de dire que la France trouvoit de quoi se consoler de la perte de Mr. de Saumaise dans l'acquisition qu'elle faisoit de Mr. Grotius: puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise en tout: ayant même plus d'un avantage sur le Prince des Savans Joseph Scaliger.* Tom. 2 Partie 2. pag. 244.

MENAGE. Lorsque je lûs cet endroit la premiere fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise*, étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye ue pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses Ouvrages; quelque obligation que j'aye à sa mémoire Vie de M de Peiresc par Mr. Gassendi

re à cauſe de l'amitié particuliére dont il m'a honoré; je trouvois étrange que Mr. de Peireſc l'eût comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaiſe. Je trouvois même qu'il y avoit quelque eſpéce d'ingratitude du côté de Mr. de Peireſc: ſachant la vénération & la tendreſſe que Monſieur de Saumaiſe avoit pour lui; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaiſe écrivit à Meſſieurs du Puy ſur la mort de Mr. de Peireſc: *Impar ſum animo firmando: qui animo planè deſpondeo, ſtudiáque nullo habeo loco, ex quo ille non ſupereſt, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem deſiderium, ſi licuiſſet ſuperſtiti teſtatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem eſt mihi moriendum ingrato, quando ille eſt grati animi ſignificationi præmortuus. Quod poſſum, illud ſupereſt, ut ipſius memoriam veneratione proſequar, & ſcriptis meis ea transmittam teſtimonia in poſteros, quæ incomparabilis virtus, meritáque nunquam ſatis æſtimanda depoſcunt ab homine qui illum, dum vixit, ſuſpexit; pluraque ab illo beneficia, quàm abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non poſſum, quin effluam totus in lachrymas: & neceſſe eſt ſtylum hîc abrumpam.* Mais comme je ne me fie que de bonne ſorte aux citations de

¶ 1. Rien n'eſt plus vrai qu'en matiére d'érudition Saumaiſe ne vouloit de comparaiſon avec qui que ce ſoit. Une marque de ſa délicateſſe ſur cet article eſt que le Conſeiller Sarrau ſon intime ami lui aiant écrit ces mots dans une Lettre après la mort

de Mr. Baillet, ayant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peireſc, où je croyois qu'il fût parlé de ce Jugement de Mr. de Peireſc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaiſe, je trouvai qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaiſe. Et je n'y trouvai autre choſe, ſinon que la France avoit de quoi ſe conſoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquiſition qu'elle feſoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri aſſertum Galliæ diceret.* Qui eſt à peu-près ce qu'a dit depuis Mr. de la Peyraréde:

Gallia Scaligerum dederas maleſana Batavis:
Grotiadæ reddit terra Batava tibi.
Ingratam expertus patriam venerandus uterque eſt.
Felix mutato crevit uterque ſolo.

Voilà comme Mr. Baillet corromp les paſſages, pour décrier les perſonnes qu'il n'aime pas. Il a de-même falſifié un paſſage de Jonſius pour décrier mes Commentaires ſur les Vies, & ſur les Sectes des Philoſophes de Diogéne Laërce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaiſon de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaiſe (1), ces deux grands hommes ſont com-

mort de Grotius. *Solus ille* (Grotius) *de principatu literarum tecum contendere poſſe videbatur, ſolus ergo jam regnas &c.* peu s'en falut que Saumaiſe ne rompit entierement avec lui. C'eſt ce que je reconnois par deux Lettres qu'il lui écrivit l'une du 30. Octobre, l'autre

comparables en ce qu'ils ſont incomparables, chacun en ſon eſpéce. *Pares magis quam ſimiles.*

IV.

Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au ſujet d'un de mes Madrigaux Italiens.

MOnſieur BAILLET. *Mr. Ménage a fait une compoſition à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoître ſes fautes. Il condamne ſes engagemens: & ſur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémiſſemens & des ſoûpirs, mêlés de ſanglots, ce qu'il appelle ſes deſordres: & il s'en accuſe de la meilleure grace du monde. Car quoi qu'il ne prétende nullement s'excuſer, il eſpére que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuſer: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur ſembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piége, en créant ſa Philis ſi belle & ſi aimable. C'eſt franchement vouloir nous perſuader que Dieu eſt un peu cauſe*

lles ont uis été liées Cres.

l'autre du 20. Novembre 1645. que j'ai luës manuscrites *, dans la derniére deſquelles après avoir déclaré par une fauſſe modeſtie & au plus loin de ſa penſée, qu'il conſent qu'on lui préfére Grotius, il témoigne enſuite le peu d'eſtime qu'il en fait ſoit pour la Théologie, ſoit pour la Philoſophie, ſoit pour la Juriſprudence, ne faiſant nulle difficulté de le mettre fort au-deſſous de Voſſius le pére, & demeurant ſeulement d'accord que c'eſt un grand Poëte, qualité, à ſon avis, de nulle conſidération pour

don-

cauſe du mal dont il s'accuſe. Et un trait ſi peu attendu, nous fait aſſez connoître combien les Poëtes, que le zéle emporte, ſont quelquefois dignes de compaſſion: & combien ils ont beſoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaiſes.

MENAGE. Voici le Madrigal dont eſt queſtion.

Oimè! pavento e tremo
Il tribunale tuo giuſto e ſupremo;
Padre del Ciel; che da' ſtellanti chioſtri
L'interno miri de gli affetti noſtri.
Per terrena beltà, caduca, e frale,
La tua celeſte, eterna, ed immortale,
Infelice obliai.
Te, per Filli, laſciai.
Per lei; quantunque dura;
Arſi; il confeſſo; nell' età fiorita;
Arſi; nol niego; nell' età matura.
O ſfortunata vita!
Tutti i miei giorni, oime! viſſi nel fango
Tra gli amoroſi inganni;

Tra

donner le premier rang dans l'empire des Lettres, & commune d'ailleurs à Grotius avec Heinſius & Barlæus, plus grands Poëtes encore, dit-il, au ſentiment de bien des gens. Tout ce que je viens de rapporter ſe trouve à la lettre dans cette Epitre de Saumaiſe, qui n'accordoit, comme il eſt aiſé de voir, la préférence à Voſſius qu'afin de la retenir pour lui-même, ſachant bien qu'il auroit toûjours inconteſtablement l'avantage ſur celui-là, au lieu qu'à l'égard de M. Grotius la choſe ſeroit aſſez problématique.

Tra gli amoroſi affanni.
Or ne ſoſpiro e piango.
Ammolliſcano i pianti il tuo rigore;
Muovan la tua pietade i miei ſoſpiri.
Già mille volte dall' Amor deluſo,
Dell' alma a te rubella
I conoſco l'errore, e non lo ſcuſo.
Scuſa lo tu, Signore;
Ch' a par d'Aiba novella,
Filli formaſti ſi lucente e bella.

Qu'eſt-ce qu'il y a à dire à ces vers? Ils ont été approuvez généralement de tous ceux qui les ont lûs: à la reſerve de nôtre Prédicateur ſans Miſſion: qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profeſſion, m'accuſe ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piége: d'avoir dit, que Dieu eſt la cauſe du mal que j'ai fait. Où eſt-il dit dans ces vers que c'eſt Dieu qui m'a fait tomber dans le piége? Que c'eſt lui qui eſt cauſe du mal que j'ai fait? Mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis ſi parfaite, eſt la cauſe indirecte, de ma faute, ſeroit-ce une impiété? Il y a cinquante ou ſoixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des perſonnes les plus vertueuſes de l'un & de l'autre Sexe, des vers qui diſent une choſe ſemblable en termes exprès. Les voici:

Si c'eſt un crime de l'aimer,
On n'en doit juſtement blâmer

Que

Que les beautez qui ſont en elle,
La faute en eſt aux Dieux
Qui la firent ſi belle,
Et non pas à mes yeux.

Le vieux Boiſſet fit ſur ces paroles un air merveilleux : & je me ſouviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter pluſieurs fois : ce qu'il n'uſt pas fait, s'il uſt jugé ces paroles impies. Et je me ſouviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dit en ce tems-là que ces vers étoient du Poëte de Lingendes. Mr. de Charleval m'a depuis confirmé la même choſe. Et ce Poëte étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere de Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jeſus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il eſt au-reſte à remarquer, que le mot de *Dieux*; même parmi les Auteurs Chrétiens, tant Proſateurs que Poëtes; ſignifie *Dieu*. Mr. de la Lane dans ſon Eglogue ſur la premiere de mes Eglogues:

Les Dieux juſtes & bons ont mis vôtre Amarante.
Au-deſſus des flambeaux de la voute éclairante.

Lambin dans une de ſes Lettres à Muret : *Quod Dii immortales omen avertant.* Léonard d'Arezzo dans une des ſiennes au Pogge: *O Dii immortales, pudeat me levi-*

levitatem hominis referre. Le Cardinal du Perron dans ſa Confeſſion Amoureuſe a dit quelque choſe de ſemblable à ce que j'ai dit dans la concluſion de mon Madrigal. Voici l'endroit :

Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

J'ai peché, j'ai parlé, j'ai fait injuſtement.
Mon penſer, ma parole, & mon effet m'accuſe.
Mais las! tous ces penſers, ces propos, & ces faits,
Procédent d'un ſujet qui parmi mes forfaits
Sans ſa déloyauté me ſerviroit d'excuſe.

Bertaut Evêque de Sais, a dit auſſi a peu-près la même choſe dans ce Sonnet à Dieu :

De poſtpoſer ta gloire aux loix de ſon ſervice:
De n'avoir dans le cœur rien que ſon nom écrit,
Et pour charmer un mal qui tous les jours s'aigrit,
Lui faire inceſſamment de mon cœur ſacrifice:
Seigneur, c'eſt un peché bien digne du ſupplice;
Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,
Ma foibleſſe en ce crime eſt ma ſeule complice.

Tu

Tu ſais bien, ô Seigneur, que, ſi je
l'euſſe pû,
Depuis maintes ſaiſons ce lacq j'euſſe rompu,
Tirant ma liberté d'une main ſi cruelle.
Comme donc en l'aimant & ſervant mal-
gré moi,
La contrainte amoindrit mon mérite envers
elle,
Elle amoindrit auſſi mon offenſe envers toi.

Mon Madrigal n'eſt donc criminel que dans le Livre de Mr. Baillet. Monſieur Baillet, au reſte, demeurant d'accord, comme il fait, que mon intention eſt bonne, quand même il y auroit quelque choſe à dire à mon expreſſion, il n'a pas dû me diffamer pour cela; puiſque Dieu entent le langage du cœur: qui eſt ce que j'ai dit dans mon Madrigal:

Padre del Ciel, che da' ſtellanti chioſtri
L'interno miri de gli affetti noſtri.

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde pas en cet endroit avec la charité Chrétienne. Mais elle ne s'accorde pas non-plus avec ſes Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs; aucun Ecrivain n'ayant formé cette accuſation contre mon Madrigal. Et en cet endroit, comme en pluſieurs autres où Mr. Baillet me critique, Mr. Baillet ne s'eſt pas ſouvenu du précepte de Pline le Jeune: *Primum ego officium Scriptoris exiſtimo, ut titu-* Liv. V. Epiſt. 6.

titulum ſuum legat: atque identidem interroget ſe quid cœperit ſcribere. Il a abandonné le titre de ſon Livre. Et en cela, il n'eſt pas à blâmer: ce deſſein de ramaſſer toutes les injures, toutes les médiſances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange deſſein pour un homme qui ſe pique de dévotion.

V.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans l'Hiſtoire des Livres d'Hippocrate.

MOnſieur BAILLET qui fait profeſſion de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, ſait peu de Grec; & il ne ſait guére davantage de Latin.

Il dit à la page 353. du ſecond Tome Part. 3. de ſes Jugemens des Savans: *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Inſomnies.* Il dit la même choſe à la page 50. de la 2. partie du 2. Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Inſomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, eſt intitulé περὶ ἐνυπνίων: c'eſt-à-dire, *des Songes.* ἐνύπνιον ſignifie *Songe*; qui eſt un mot compoſé du ſubſtantif ὕπνος qui ſignifie *Sommeil*; d'où vient *Somnus*; & de la particule ἐν, qui ſignifie *dans.* Et les Grecs ont ainſi appelé

appelé le ſonge parce qu'il ſe fait dans le ſommeil. *Inſomnia*, au plurier, ſignifie *ſonges*. Virgile;

Quæ me ſuſpenſam inſomnia terrent?

Et *inſomnia*, au ſingulier, ſignifie *inſomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Titre Latin *de Inſomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce titre par ces mots François *des Inſomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre ſur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui ſait ſi peu de Grec & de Latin? Mais comment nôtre Ariſtarque pourra-t-il juger des anciens Médecins Grecs; de Galien, d'Arétée, d'Aëtius; étant ſi étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Médecins, qu'il ne ſait pas même le Titre de ſes Livres.

Il eſt au reſte à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge ſur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des Livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit ſeulement lû les trois premiers mots du Livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y eſt traité des Songes & non pas des Inſomnies.

J'avois dit à Monſieur l'Abbé de Santeuil d'avertir ſon ami Mr. Baillet de cette bévûe. Il l'en a averti: & Monſieur Baillet l'a corrigée dans ſon premier Tome des Jugemens des Poëtes. Mais il eſt

toujours vrai de dire, que lors que Mr. Baillet a publié ſes quatre premiers volumes, il ne ſavoit ce que vouloit dire ἐνύπνιον en Grec, & *inſomnium* en Latin, & qu'il n'avoit aucune connoiſſance des titres des Livres d'Hippocrate.

VI.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Chronologie, & dans l'Hiſtoire des Philoſophes.

MOnſieur BAILLET dit à la page 423. de ſon premier Tome: *Chryſippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ſes compoſitions, & le Paraſite de ſes Livres, comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'eſt pourquoi il le copioit ſouvent; & quand il le vouloit ſurpaſſer, il alloit mendier divers paſſages des autres Philoſophes. Ce qui a fait dire à Zénon & à Ariſtote, que tous ſes Livres étoient pleins de témoignages & de paroles d'autrui.*

Cette faute eſt épouvantable. Car outre qu'elle fait voir l'ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, elle le convainc d'une ignorance extrême dans l'Hiſtoire des Philoſophes, & dans la Chronologie. Ariſtote n'a pû parler des Livres de Chryſippe (1). Il étoit mort avant

¶ 1. Il n'y a guére d'apparence non plus que Zénon

avant que Chryſippe fût au monde. Ariſtote mourut l'an troiſiéme de la cent quatorziéme Olympiade ; & Chryſippe mourut dans la cent quarante-troiſiéme. Mr. Baillet cite pour la confirmation de ſon opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'Edition d'Angleterre. Mr. Baillet n'a point lû le Grec de cet endroit de Laërce ; car il n'entent pas aſſez le Grec pour entendre un ſi long paſſage Grec : mais en ayant lû la verſion d'Aldobrandus ; que voici : *Epicuri multam ſcriptionem Chryſippus æmulatus eſt : quemadmodum Carneades ait, paraſitum ejus librorum ipſum appellans : ſi quid enim Epicurus ſcriberet, tantumdem ſcribere Chryſippus ob æmulationem ſtudebat : quocirca & eadem ſæpe & ea quæ ſibi in mentem illico veniebant, & feſtinatione parum emendata : teſtimoniaque tot inſunt, ut eis ſolis libri referti ſint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Ariſtotelem invenire licet* ; & l'ayant luë ponctuée de la ſorte que je viens de la repréſenter, & telle qu'elle eſt imprimée dans l'édition d'Angleterre ; il a crû que ce que diſoit Laërce de Chryſippe, avoit été rémarqué par Zénon & par Ariſtote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Ariſtotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des Traitez Philoſophiques, qu'on blâmoit dans les écrits

non en ait pu parler, puiſqu'il mourut que Chryſippe n'avoit encore que dix-ſept ans.

crits de Chryſippe, ſe rencontroit auſſi dans ceux de Zénon & d'Ariſtote : ce que j'ai expliqué amplement dans la Note que j'ai faite ſur ce paſſage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaiſe d'ignorant en toute ſorte de Sciences : *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monſieur de Santeuil d'avertir ſon ami de cette faute horrible. Mais ſoit qu'il ne l'en ait pas averti, ou ſoit que Mr. Baillet ait négligé ma remarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ſes Rétractations.

VII.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Latine. Faute de Jugement de Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET eſt un grand liſeur d'Eloges, comme je l'ai déja remarqué. Ayant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Eſpagnol, Prêtre, & de la Congrégation de S. François, & Eccléſiaſtique de l'Ordre Militaire de S. Jean ; dans lequel Eloge cet Auteur étoit appellé *Magnus Comicus*, à cauſe d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites : Il en a fait dix-huit cens ; ſi on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols ; & plus de quatre cens *Autos Sacramentales*. On appelle ainſi en Eſpa-

Eſpagne ces Piéces Dramatiques qu'on récite le jour de la fête du S. Sacrement. Mr. Baillet, ayant lu, dis-je, quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* ſignifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé *le plus grand Comédien de la terre.* C'eſt à la page 80. de ſa Préface ſur les Poëtes, au ſujet d'une grande invective qu'il fait contre moi, parce que j'ai fait des vers de galanterie. Voici ſes termes: *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur, Frere Lope de Véga, Religieux Eſpagnol, le plus grand Comédien de la terre: qui ne ſe défit peut-être pas entiérement de ſes habitudes: mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de pieté.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comœdus* ſignifie un Comédien, & que *Comicus*, ſubſtantif, ſignifie un Poëte Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en feſant monter ſur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Prêtre, un Gentilhomme, & un Chevalier de Malte.

Mr. Baillet donne toutes ces qualitez à Lopé de Véga.

Voilà l'homme qui eſt venu juger les vivans & les morts. Il n'eſt point vrai, au reſte, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il eſt vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Franciſci Regulam profeſſus.* Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François, mais ce qu'on

appelle en Eſpagnol *Tercero*. C'eſt-à-dire, de la Congregation de S. François. En Eſpagne la plupart des gens mariez & de qualité, ſont de cette Congregation. Et quand Lopé a pris, au titre de quelques-uns de ſes Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle:* qui eſt le nom qu'on donne aux Moines en Eſpagne : mais un Eccléſiaſtique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Eccléſiaſtique de l'Ordre de S. Jean. Mr. Baillet n'a pas ſû cette difference entre *Freyle* & *Frayle.*

Il me reſte à ajouter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théatre. Ce qui paroit par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la ſorte, pour faire voir qu'il ût pû toûjours écrire reguliérement s'il ût voulu. Et ainſi on peut dire de lui ce que Sénéque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia ſua, ſed amavit.* Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter ici cet endroit de ſon *Arte nuevo de hazer Comedias en eſte tiempo:*

Verdad es, que yo he eſcrito algunas vezes
Siguiendo el arte que conocen pocos.
Mas luego que ſalir por otra parte,
Veo los monſtruos de apparencias llenos,
A donde acude el vulgo, y las mugeres,
Que eſte triſte exercicio canonizan,
A aquel habito barbaro me buelvo:
Y quando he de eſcrivir una Comedia,

En-

Encierro los preceptos con ſey llaves:
Saco a Terencio, y Plauto, de mi eſtudio.
Para que no me den vozes, que ſuele
Dar gritos la verdad en libros muchos.
Y eſcrivo por el arte que inventaron
Los que el vulgar aplauſo pretendieron:
Porque como las paga el vulgo, es juſto
Hablarle en necio, para darle guſto.

Voyez de plus ci-deſſous ch. 55.

VIII.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la Langue Italienne.

MOnſieur BAILLET ſait de l'Italien: mais il ne ſait pas l'Italien. Cette Remarque le va faire connoître;

A la page 388. de ſon premier Tome, il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par un i Grec. La Langue Italienne n'a point d'i Grec. Et c'eſt pourquoi Meſſieurs de Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas eu raiſon d'écrire leur nom par un i Grec: dont j'ai fait demeurer d'accord Mr. le Cardinal de Retz: comme je l'ai remarqué dans la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers. *Sed & Joannes Franciſcus Paulus Gondius, Cardinalis Radeſianus, Gondii nomen per* y *ſemper ſcripſit: quemadmodum & pater ejus, & avus, & patrui; donec monitus à me fuit, præter rationem id fieri; cum Italiâ eſſent o-* Page 6.

riundi Gondii ; Italica autem Lingua eam literam non haberet. Nunc verò cùm ita ſcribat ut ſcribendum fuit, idcircone alterius familiæ dicetur quam pater ejus, & avus, & patrui fuere? Minimè ſanè.

Aux pages 107. & 125. du Tome II. Part. I. & aux pages 130. 151. 154. 160. 231. du Tome II. Part. II. & Part. III. du même Tome, pag. 44. 393. 404. 580. il appelle Giovan Vittorio de' Roſſi *Le Vittorio de' Roſſi* & à la page 125. Tome II. premiere Partie il l'appelle *Jean Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jean Victor le Roux*. Premiérement ; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux* : comme il paroît par ſon nom Latin *Erythræus : Joannes Victorius Erythræus :* qu'il a tourné de la ſorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, Auteur de l'Indice ſur Virgile, un des plus ſavans hommes d'Italie ; qui s'appeloit auſſi *Le Rouge*. *Puto ego iſtum eſſe ex familia Rubeorum, ſive de Roſſi, quæ iſthic honeſtiſſima, & à Senatus Secretis*, dit Ottavio Ferrari, Profeſſeur célebre de Padouë, dans une de ſes Lettres au Seigneur Daniel Juſtiniani, Sénateur de Veniſe,

¶ 1. Nous ne mettions point autrefois l'article devant les noms propres Italiens, & cette coutume s'eſt conſervée à l'égard de Machiavel parce que cet Auteur ayant de tout tems été fort commun parmi nous on s'eſt fait une habitude de prononcer ſon nom ſans article comme originairement on le prononçoit. Il en eſt ainſi de Petrarque & de Bocace dont les noms par la même raiſon s'écrivent plutôt ſans l'article qu'avec l'article. Qui a jamais ouï

niſe, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Roſſo*, dans ſa plus ordinaire ſignification, ſignifie *rouge*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille : mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils diſent *Torquato Taſſo*, *Giovan Battiſta Guarini*, *Pietro Bembo*, *Lodovico Arioſto* : mais ils ne diſent point, *il Torquato Taſſo*, *il Giovan Battiſta Guarini*, *il Pietro Bembo*, *il Lodovico Arioſte* ; & en traduiſant leurs noms en François, nous ſuivons cette regle. Nous diſons *Le Taſſe*, *Le Guarin*, *Le Bembe*, *L'Arioſto* : & non pas, *Le Torquat Taſſe*, *Le Jan Battiſte Guarin*, *Le Pierre Bembe*, *Le Louis Arioſte*. Il faut excepter de cette regle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* (1) : ou du moins on ne le dit guére. Il faut encore en excepter le nom de *Petrarque*, & celui de Bocace, & celui de Sannazar, & celui de Politien. On dit indifféremment *Pétrarque* & *le Petrarque*, Bocace & le Bocace, Sannazar & le Sannazar. Mr de Balzac dit ordinairement *Le Pétrar-*

ouï dire *les Sonnets du Pétrarque? Le Décaméron du Bocace?* On ne dit pas non plus *le Sannazar*, en partie par cette raiſon, en partie à cauſe de ſes Ouvrages Latins par leſquels il eſt pour le moins autant connu que par ſes Ouvrages Italiens, & je m'étonne que M. Ménage permette de dire *le Sannazar*, lui qui ne veut point abſolument qu'on le diſe pag. 529. de la 1. part. de ſes Obſervations ſur la Langue Françoiſe.

trarque, & Mlle de Scudéri, *Pétrarque*. *Pétrarque* & *Sannazar* ſont aujourd'hui les plus uſités. Mais on ne dit que *Politien*, & la raiſon pour laquelle on ne dit que *Politien*, eſt que cet Auteur ne nous eſt guére connu que par ſes Ouvrages Latins. Et à ce propos il eſt à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous ſont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'egard de *Dante* (1), comme c'eſt un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toujours dire *Dante*. Et ceux qui diſent *il Dante* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas réguliérement.

Pour revenir à nôtre Vittorio de Roſſi, cet Auteur s'appelant *Jan Victor* en ſon nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Roſſi* (2), & non pas *Le Vittorio de Roſſi*: dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertît Mr. Baillet. Il l'en a averti; & Mr. Baillet s'eſt corrigé de cette faute en quelques endroits de ſes derniers Tomes. Je remarquerai ici en paſſant qu'à l'Imitation de Giovan Vittorio Roſſi, qui a rendu ſon nom en Latin *Janus Nicius Ery-*

¶ 1. Volaterran livre 21. dit que l'Italien *Dante* eſt corrompu de *Durante*. *Dantes Poëta Florentinus, à gente Alegheriâ, Durantes ab initio vocatus, interciſo deinde, ut fit in pueris vocabulo.*

¶ 2. Si *Jan Vittorio* eſt le nom François en quelle Langue donc dit-on *Jan Victor*? Ce n'eſt pas en La-

Erythræus, Gomberville, de l'Académie Françoiſe, qui s'appeloit *Marin* en ſon nom de batême & *le Roi* en ſon nom de Famille, s'eſt appelé de même, autour de ſa Tailledouce, *Thalaſſius Baſilides*.

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 155. du premier Tome: *On peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules ſcrupuleux, qui n'oſoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin: ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de S. Paul pour le même ſujet: non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de petites Lettres de néant.* Et il met à la marge de ces derniers mots, *epiſtolaccias*. Si Mr. Baillet ſavoit l'Italien, il ſauroit que tous ces mots Italiens terminez en *accio*, & *accia*, *Chieſaccia*, *capellaccio*, *cavalaccio*, *libraccio*, &c. ſont des augmentatifs: & qu'*epiſtolaccia*, ou plutôt *piſtolaccia*, (car on ne dit plus *epiſtola*) ſignifie une grande vilaine Lettre. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois, eſt un Copiſte de Copiſte. Il cite pour ſon garand, Konigius dans ſa Bibliothéque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans ſon Commentaire ſur l'Epitre de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gen-

Latin, il faudroit *Joannes Victor*. Ce n'eſt pas en Italien, il faudroit *Gian* ou *Giovan Vittore*. Ce n'eſt pas en François, puiſque, ſelon M. Ménage, c'eſt *Jan Vittorio* qui eſt le nom François & non pas *Jan Victor*. Il y a ſans doute ici de l'embarras. *Victorius* d'ailleurs & *Victor* ſont deux Saints différens.

Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voici les termes de Konigius : *De pietate hominis* ; il parle du Cardinal Bembo ; *ex hoc facto judica : quando amico aliquando auctor fuit, ne Epiſtolas S. Pauli, quas contemptim* Epiſtolaccias *appellabat ; attingeret : vel ſi cœpiſſet legere, de manibus abjiceret ; ſi elegantiam ſcribendi & eloquentiam adamaret : quemadmodum laudatus Scipio commemorat* (1). Voici ceux de Scipio Gentilis : qui ſont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam ? Is quidem Epiſtolas omnes Pauli palam condemnavit : eaſque, deflexo in contumeliam vocabulo,* Epiſtolaccias *eſt auſus appellare : cùm amico auctor eſſet, ne illas attingeret ; vel ſi cœpiſſet legere, de manibus abjiceret, ſi elegantiam ſcribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epiſtolaccia* vouloit dire une petite épître, c'eſt que l'Epître de S. Paul à Philémon eſt fort petite, c'eſt la ſource de ſa bévuë.

IX.

Erreur de Mr. Baillet touchant un paſſage de Gerſon, où il eſt fait mention de Rabbi Moſes, fils de Maimon.

MOnſieur BAILLET. *C'eſt ce qui a porté Gerſon à mettre au nombre des ignorans*

¶ 1. Cet ami qu'on dit que le Cardinal Bembe vouloit détourner de lire St. Paul étoit Jaques Sadolet qui travailloit en ce tems-là ſur l'Epître aux Romains. Ni l'un ni l'autre n'étoit alors Cardinal

ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une ſorte de ſcience: parce qu'il eſt difficile qu'on ne trouve à examiner que des choſes d'une même eſpéce dans un Livre. Et il prétend que c'eſt avec raiſon que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choſes, fut raillé par un Rabin, nommé Moïſe, pour s'être mêlé de porter ſon Jugement ſur ce qui étoit hors de ſa ſphére, & qui paſſoit ſes connoiſſances.

MENAGE. Ce conte de Gerſon eſt un conte; c'eſt-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïſe auroit il pû railler Galien, puiſque Galien & lui n'ont pas vécu en même tems. Galien vivoit ſous Marc Auréle qui eſt mort en 180. Et Rabbi Moïſe, Juif Eſpagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des Lettres initiales de ſon nom *Rabbi Moſes Ben Maimon*, (c'eſt-à-dire, *Rabbi Moïſe, fils de Maimon*) nâquit à Cordouë en 1131. ſelon l'opinion commune, & il mourut en Egypte l'an de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur 1209. Car il ne faut pas douter que ce que dit ici Gerſon de Rabbi Moïſe, ne doive s'entendre du Maimonide. Rabbi Moïſe appelé *Moïſe de Gironde*, de ſa patrie ou de ſa demeure de Gironde, & Rabbi Moïſe fils de Nachman, étant des hommes obſcurs en comparaiſon de nôtre Maimonide: duquel on a dit, *à Moſe ad*

nal. Voiez Victorinus Strigelius ſur le Pſeaume 4. pag. 30. & Melander qui le cite ch. 134. de ſon *Joco-ſeria*. Ces petits contes cependant me ſont un peu ſuſpects venant de la part des Proteſtans.

ad Moſen non ſurrexit ſicut Moſes. C'étoit en effet un des plus ſavans hommes de ſon tems. C'étoit un grand Philoſophe, un grand Médecin, un grand Jurisconſulte, & un grand Mathématicien : & qui au jugement de Scaliger & de Caſaubon, eſt le premier des Rabbins qui a ceſſé de dire des badineries. Et ſi Mr. Baillet avoit û l'honneur de le connoître, il n'auroit pas dit en parlant de lui, *un Rabbin, nommé Moïſe.* Ce qui me fait ſouvenir de ce Provincial, qui diſoit *un nommé Turenne.*

Du reſte, le Sr. Faret, de l'Académie Françoiſe, étoit aſſez de l'avis de nôtre Rabbin, ayant écrit dans ſon Honnête Homme, qu'il vaut mieux être ſuperficiellement imbu de pluſieurs choſes, que d'en ſavoir une ſeule à fonds : un homme qui ne ſait parler que d'une choſe, étant obligé de ſe taire trop ſouvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerſon, lorſque m'étant tombé dans l'eſprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le paſſage de Gerſon, je fus conſulter l'original : Et je trouvai en effet que Gerſon ne diſoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faiſoit dire. Voici les paroles de Gerſon : *Fuit Galenus in arte ſua peritiſſimus Medicinæ.* Ce qui veut dire, que Galien étoit excellent Médecin Praticien ; & non pas, comme Mr. Baillet l'explique, bon Critique en certaines choſes. *Memini dum puerulus ſtuderem in Artibus, ipſum deriſum, quia poſuit quartam figuram in ſyllogiſmis. Mittit, inquiunt,*

quiunt, falcem in meſſem alienam, quia non Logicus, ſed Medicus eſt. Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïſe qui ſe moqua de Galien. Gerſon ajoûte: *Loquitur adverſus Galenum Rabbi Moyſes Medicus:* ce Rabbi Moïſe étoit Médecin du Roi d'Egypte: *quia præſumens de ſcientia Medicinæ, præſumpſit conſequenter de multis: tanquam illa ſicut Medicinam cognoſceret: in quibus ipſum erraſſe notavit. Et hic error familiaris eſt admodum ſapientibus hujus ſæculi: qui dum ſe vident honorari pro aliqua ſcientia; ſit Legum, ſit Canonum, ſit induſtriæ mundialis; laxant faciliter ora de ſermonibus quos neſciunt; ut de Theologia: quaſi verecundarentur aliquid ignorare.* Où eſt-il dit en ce paſſage que Galien fut raillé par Rabbi Moïſe? Il y eſt dit ſeulement que Rabbi Moïſe blâmoit Galien de ce que ſachant la Médecine, il croyoit ſavoir une infinité d'autres choſes. *Loquitur autem adverſus Galenum Rabbi Moyſes, Medicus, quia præſumens de ſcientia Medicinæ, præſumpſit conſequenter de multis.* On peut blâmer une perſonne après ſa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel, cela emporte la préſence du railleur & du raillé: ou du moins l'exiſtence de l'un & de l'autre en même tems. Ce qui a trompé Mr. Baillet, c'eſt que Gerſon s'étant exprimé par le préſent, *loquitur autem adverſus Galenum Rabbi Moyſes*, il a cru que Galien & Rabbi Moïſe étoient contemporains.

X.

Le Livre des Allégories d'Homére attribué par Mr. Baillet à Héraclides Ponticus, n'eſt point d'Héraclides Ponticus.

MOnſieur BAILLET à la page 358. de ſon ſecond Tome, Part. III. parlant des Traductions de Conrad Geſner, dit que Conrad Geſner a traduit *le Livre des Allégories d'Homére par Héraclide du Pont.* Il faut dire *Héraclide de Pont.* Mr. Baillet a fait la même faute en pluſieurs autres endroits de ſon Livre.

Ce Livre n'eſt point d'Héraclidés Ponticus, quoiqu'il ſoit imprimé ſous ſon nom. Je l'ai montré dans mes Obſervations ſur Diogéne Laërce, à l'article d'Héraclides Ponticus. Voici ma Remarque: *Exſtat hodie ſub nomine Heraclidis Pontici liber* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ *inſcriptus, & quem Geſnerus, qui eum vertit, noſtri Heraclidis Pontici genuinum eſſe fœtum exiſtimat, atque olim* Λύσεων Ὁμηρικῶν *inſcriptum, ſed omninò eum falli conſtat: ſiquidem in eo libello mentio fit multorum, qui poſt Heraclidem Ponticum vixerunt: Arati, Callimachi, Apollodori, Cratetis; & Herodici, Cratetis diſcipuli, & aliorum. Fuit alter Heraclides Ponticus, qui Caii, Claudii, & Neronis temporibus vixit: de quo Suidas in* Ἀντέρως, *&* Ἡρακλείδης. *& tertius Hiſtoricus, cujus meminit Stephanus in* Ὀδησσός. *Secundi illius, vel Tertii, Heraclidis Pontici eſſe illum*

illum librum cui titulus Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ, *exiſtimabat Voſſius. Ex Bibliothecâ Vaticanâ prodiit nuper, operâ Leonis Allatii, Heracliti cujuſdam libellus* Περὶ ἀπίστων *inſcriptus. Exiſtimabat verò vir ille doctus, non alium eſſe Heraclitum illum ab Auctore Allegoriarum Homericarum. Idem & Lucæ Holſtenio videbatur: qui & ipſe ad Porphyrium, in Vita Pythagoræ, teſtatur ita hunc Allegoriarum Scriptorem appellari ab Euſtathio ad Iliados alpha: necnon in quibuſdam harum Allegoriarum ſcriptis Codicibus.*

Mr. Bigot a quelque penſée que le Livre des Erreurs d'Ulyſſe, intitulé Ἐπίτομος Διήγησις εἰς τὰς πλάνας τῦ Ὁμήρου πλάνας τῦ Ὀδυσσέως μετὰ τίνος θεωρίας ἠθικωτέρας Φιλοπονηθεῖσα, & publié à Haguenau en 1531. par Opſopœus, eſt de ce même Héraclite.

Compendioſa Explicatio in errores Ulyſſis Odyſſea Homerica, cum contemplatione morali elaborata.

XI.

Fauſſe allégation de Mr. Baillet du Livre de Mr. Huet de Claris Interpretibus.

MOnſieur BAILLET. *Lipſe avoit une demangeaiſon plus qu'écholiére pour faire paroître qu'il ſavoit du Grec: & il faiſoit gloire d'en inſérer ſouvent parmi ſon Latin. En quoi il eſt blâmé avec beaucoup de juſtice par Caſaubon: c'eſt-à-dire par Mr. Huet: quoique cette bigarrure parût belle aux yeux de pluſieurs dans le tems de la nouveauté.* Tom. 2. Partie 2. pag. 157.

MENAGE. Il devoit dire, *en quoi il*

a

a été blâmé, puis qu'il ajoute, *quoique cette bigarrure parût belle.* Mais il n'eſt pas ici queſtion de fautes de Langue. J'en traiterai dans un Chapitre à part, où je ferai voir qu'il y en a plus de cinq ou ſix cens dans les quatre premiers volumes de Mr. Baillet. Il eſt queſtion de fauſſe citation. Caſaubon ne dit rien de ſemblable de Lipſe dans le Dialogue de Mr. Huet. Et Mr. Huet auroit û grand tort de faire blâmer Lipſe par Caſaubon pour ce mélange de Latin & de Grec; puiſque c'étoit le defaut dont on accuſoit Caſaubon: comme Caſaubon le témoigne lui-même dans ſa premiere Exercitation contre Baronius. Voici ſes termes: *Quod Latinis Græca immiſceam:* Il parle d'Eudæmon Johannes, Candiot Jéſuite, qui l'avoit blamé de cette bigarrure: *Novum crimen, Caie Cæſar. Nolo eruditorum noſtri ſæculi; Turneborum, Lipſiorum, Scaligerorum, exemplo factum tueri. Nolo Panigarolæ Conciones in medium afferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie uſurpatum; qui apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebraïca) recitant ſæpe: Latina præſertim, ſine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita ſcripſit, ut ego ad Frontonem Ducæum, Græci ſermonis intelligentem.* Mr. Manjot, très-célébre & très-ſavant Médecin de Paris, qui mêle ainſi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en excuſe auſſi par l'exemple de Caſaubon. Tout cela fait voir que Mr. Baillet n'a jamais

mais lû les Ouvrages de Caſaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet *de Claris Interpretibus.*

XII.

Il n'eſt point vrai que les Oeuvres de Quintilien ayent été trouvées par le Pogge Florentin dans la boutique d'un Charcutier.

MOnſieur BAILLET, page 345. de la 1. Partie du 2. Tome: *Paul Jove témoigne qu'on eſt particuliérement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les Livres de Cicéron* de Finibus, & de Legibus: *& le Quintilien, qu'il ſauva de la boutique d'un Charcutier.*

MENAGE. Il eſt vrai que Paul Jove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier; car on dit l'un & l'autre, quoiqu'on ne diſe que *charcuter.* Mais cette derniére particularité n'eſt pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monaſtére de S. Gal que le Pogge trouva ce tréſor. Il le témoigne lui-même dans une de ſes Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année 1417. & datée de Conſtance, où il ſe trouvoit alors au ſujet du Concile. La Copie de cette Lettre ſe trouva à la tête d'une Copie du Quintilien trouvé par le Pogge. Laquelle Copie de Quintilien paroît

roît avoir plus de 200. ans. Et cette Copie, qui étoit de la Bibliothéque de Mr. Heinſius; comme il paroît par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothéque, imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Inſtitutiones Oratoriæ MSæ. è Bibliotheca Monaſterii Sancti Galli à Poggio Florentino erutæ*; eſt aujourd'hui dans celle de Mr. Colbert de Seignelay, nombre 1217. où le ſavant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voici les termes de cette Lettre (1) qui regardent cette particularité: *Eſt autem Monaſterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli, animi laxandi, & ſimul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus eſſe dicebatur, gratiâ, eò perreximus. Ibi inter confertiſſimam librorum copiam, quos longum eſſet recenſere, Quintilianum comperimus, adhuc ſalvum & incolumem, plenum tamen ſitu & pulvere ſqualentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi; ut eorum dignitas poſtulabat; ſed in teterrimo quodam & obſcuro carcere: fundo ſcilicet unius turris: quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.*

Léonard Arétin, dans une de ſes Lettres au Pogge, qui eſt la 4. du Livre 4. de ſes

¶ 1. Le P. Mabillon pag. 211. de ſon *Iter Italicum* imprimé en 1687. & que par conſequent M. Ménage pouvoit avoir vû, cite cette même Lettre de Poge adreſſée non pas à Guérin de Verone, *Guarinum Veronenſem*, mais ad *Johannem amicum ſuum*, laquelle étoit dans la Bibliothéque Ambroſienne à la fin d'un

ſes Lettres, lui parle de la découverte de ce tréſor, en ces termes : *Quintilianus priùs lacer atque diſcerptus, cuncta membra parte* (2) *recuperavit : vidi enim capita librorum. Totus eſt : cùm vix nobis media pars ; & ea ipſa lacera ſupereſſet. O lucrum ingens ! inſperatum gaudium ! Ego te, Marce Fabi, totum, integrumque aſpiciam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manuſque ambas, populatáque tempora, ruptis auribus & truncas inhoneſto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in deliciis habebam. Oro te, Poggi, fac me quàm citò hujus deſiderii compotem : ut ſi quid humanitus impenderit, hunc priùs viderim quàm è vita diſcedam. Nam de Aſconio quidem & Flacco, licèt uterque placeat, tamen non uſque adeo laborandum exiſtimo : quorum ſi neuter unquam fuiſſet, nihil ferè minùs Latinitatis haberet. At Quintilianus, Rhetoricæ pater & Oratoriæ magiſter, ejuſmodi eſt ut cùm tu illo diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miſeris, omnes Hetruriæ populi gratulatum concurrere debeant. Mirorque, te, & illos qui tecum erant, non ſtatim in hunc manus avidas injeciſſe : quem ego poſt Ciceronis de Republica libros, plurimum à La-*

d'un Quintilien manuſcrit. Les termes de cette Lettre, ne ſont pas tout-à-fait rapportez de même par Mr. Ménage que par le P. Mabillon.

¶ 2. *Parte* au lieu de *per te*, eſt une faute qui ſe trouve dans l'édition de Bâle des Epitres de Leonard d'Arezzo pag. 149. & qu'il étoit à propos de corriger.

Latinis deſideratum, & præ cunctis deploratum, affirmare auſim. Ces paroles, *diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus*, font voir que ce manuſcrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothéque de Moines. Cette Lettre de Léonardo d'Arezzo eſt écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reſte à remarquer, que dans la Lettre 7. du même Livre, écrite au même Pogge, il y a, *Quintilianus tuus laborioſiſſimè emendatur. Permulta ſunt enim in noſtro vetuſto codice, quæ addenda tuo videantur: ſed in quibus locis vetuſtas deerat, hoc eſt in ſyncopis illis grandioribus pleriſque in locis inſanabilis morbus eſt.* J'apprens de la Lettre précédante de Léonard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraiſons de Ciceron : dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Inſuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas noſtra ſecula nunquam viderant, tuâ diligentiâ perquæſitas, reperiſti: ſic ego nuper Areti Epiſtolam* (1) *quandam reperi, quam te nunquam vidiſſe certè ſcio. In ea non ſine ſtomacho Tullius Petrarcæ reſpondet.* Cette réponſe de Ciceron à Pétrarque eſt une raillerie ſur la Lettre que Pétrarque a écrite à Ciceron. Et j'aprens du Pogge dans ſon Dialogue *de Infelicitate*

¶ 1. Après *Sic ego* il me paroit qu'il auroit falu mettre un &c. qui auroit été ſuivi immédiatement de ces mots: *Et j'apprens du Poge dans ſon Dialogue &c.*

te Principum, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre le Quintilien & le Columelle. Voici l'endroit: *Suſcepit hic me intuens:* C'eſt Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: *olim diligentiam & laborem pergrandem Alemaniæ librorum perquirendorum gratiâ, qui in ergaſtulis apud illos recluſi detinentur in tenebris, & carcere cæco: qua in re multùm profuit Latinis Muſis ejus induſtria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui anteà detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latinæ Linguæ Auctores præclaros, reſtituit nobis: pluráque ex diris carceribus, quibus inviti, obſoletique opprimuntur, eruiſſet: ſunt enim multis vinculis & fœdo carcere abſtruſi: niſi fortunæ defuiſſent. Hæc cùm ab eo fuiſſent in lucem edita, cumque uberior, & quaſi certa ſpes propoſita eſſet ampliora inveniendi, nunquam poſteà aut Princeps, aut Pontifex, minimum operæ, aut auxilii, adhibuit, ad liberandos præclariſſimos illos viros ex ergaſtulis Barbarorum.*

J'oubliois à remarquer, que le Poccianzio dans ſon Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monaſtere de Conſtance (2). Il s'eſt trompé à l'égard du lieu du Monaſtere.

Je

&c. parce que tout ce qui eſt entre deux eſt entiérement hors d'œuvre, & ne fait que brouiller.

¶ 2. Il ſuffiſoit d'avoir découvert en quel lieu Po-

Je remarquerai ici en paſſant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus* (1) : ce qui pourroit donner ſujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* ſon nom de famille. Mais un de ſes fils s'étant appellé lui-même *Baptiſta Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimé dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appellé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebaſtiano de Roſſi* touchant la querelle d'en-

Poge trouva le Quintilien ſans s'obliger à relever toutes les fautes des Auteurs qui ont rapporté autrement cette Hiſtoire. Gabriel Naudé n'eſt pas bien d'accord avec lui-même ſur ce fait. Dans ſon Avis pour dreſſer une Bibliothéque, il veut comme Paul Jove, que ce ſoit dans la boutique d'un Charcutier que Poge ait trouvé le Quintilien, & dans ſon Addition à l'Hiſtoire de Louïs XI. pag. 201. il veut que ce ſoit dans une Bibliothéque de Paris, ajoutant que Poge vint étudier en cette Ville quelque tems après Philippe Béroalde, bien qu'il ſoit ſûr que Béroalde au contraire ne vint à Paris que vingt-cinq ans après la mort de Poge. Marc Antoine Sabellic, qui étoit de ce ſiécle-là, dit, ce ſemble, dans ſon Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ* que ce fut en France que le Quintilien fut trouvé. *Conſtans fama eſt Quintilianum alterum Linguæ Latinæ lumen ſub tempus Conſtantiaci Conventus ab eo (Pogio) ex Gallia Romam deportatum.* Mais il eſt viſible que par le mot *Gallia* il faut, ſuivant l'ancienne diviſion, entendre la Gaule Celtique, où l'on comprenoit la Suiſſe, & par conſéquent le payis qu'on appelle aujourd'hui Saint-Gal.

¶ 1. Franceſco Albertini Ecrivain beaucoup plus ancien que le Poccianzio appelle de même Poge *Poggius Brandolinus*, mais Chriſtophe Landin plus ancien que l'Albertini, dans l'Apologie qu'il a miſe au devant de ſon Commentaire ſur Dante, appelle

d'entre le Taſſe & l'Academie della Crusca, il eſt conſtant que ſon nom de famille étoit *Poggius*.

XIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les inſcriptions des Dialogues de Platon.

MOnſieur BAILLET. *Platon n'a point donné d'autres titres à ſes Dialogues que les noms des perſonnes qui y avoient* Tom. I. pag. 502.

pelle Poge *Poggio Bracciolini*, & je croirois volontiers que c'eſt ainſi qu'il doit être appellé. La reſſemblance des deux mots a donné lieu à l'équivoque d'autant plus aiſément qu'il y avoit en ce tems-là une famille de *Brandolini* à Florence, témoin Lippo Brandolini Religieux Auguſtin, dont nous avons pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers. *Poge* au reſte étoit véritablement le nom de batême de cet Auteur. Si ç'avoit été ſon nom de famille, il n'y auroit pas joint le ſurnom de *Florentin*, ces ſortes de ſurnoms ne ſe joignant jamais aux noms de famille. On a dit *Leonardus Aretinus*, *Bartholomæus Platina* ou *Platinenſis* (ceux qui le nomment *Baptiſta* ſe trompent) *Antonius Panormita*, *Baptiſta Mantuanus*, &c. & non pas *Brunus Aretinus*, *Saccus Platina* ou *Platinenſis*, *Bononius Panormita*, *Spagnolus Mantuanus*, &c. Rien n'étoit plus ordinaire en ce tems-là. Il eſt vrai qu'il y a ceci de particulier à l'égard de Poge que ce nom de barême étant devenu illuſtre en la perſonne de Poge Florentin, il a paſſé enſuite pour nom de famille en la perſonne de ſes enfans, & ce qui ne permet pas d'en douter eſt que Giacopo Poggio un de ſes fils, ſi connu par la fameuſe conjuration des Pazzi contre les Médicis, de laquelle il étoit un des Chefs, eſt toujours appellé par Machiavel, *Giacopo di Meſſer Poggio*. Il eſt parlé d'un *Joannes Franciſcus Poggii Oratoris filius*, dans Paulus Corteſius l. 3. *de Cardinalatu* fol. 198.

voient quelque part ; ou quelque rapport, quel qu'il pût être.

MENAGE. Il eſt très-faux que Platon n'ait point donné d'autres titres à ſes Dialogues que le nom des perſonnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double titre : l'un tiré de la perſonne ; & l'autre de la choſe. Ce qui a été remarqué par Laërce, en ces termes : *διπλαῖς δὲ χρῆται ταῖς ἐπιγραφαῖς ἑνάσι τῶν βιβλίων, τῇ μὲν ἀπὸ τοῦ ὀνόματος, τῇ δὲ, ἀπὸ τοῦ πραγμάτος.* Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lû les titres des Dialogues de Platon.

XIV.

¶ 1. Il faut écrire *Scioppius* comme *Scioppius* lui-même l'écrit. Les Latins de même que les Italiens prononçant le *CH* comme un *K*. Il s'enſuivroit ſi on écrivoit *Schioppius* qu'il faudroit prononcer *Skioppius* ce qui repreſenteroit mal la véritable prononciation du nom de cet Auteur. Il nous apprend pag. 64. du *Scaliger hypobolimæus* que ſon nom étoit originairement *Schoppi*, où le *CH*. ſe prononçoit à l'Alemande & à la Françoiſe, mais comme en Italie où *Scioppius* ſe retira depuis, chacun au lieu de *Schoppi* diſoit *Scoppi*, il fut obligé afin qu'on prononçât moins mal ſon nom, de l'écrire *Scioppi*, & en Latin *Scioppius*, les Italiens prononçant *Sciop* à peu près comme les Alemans *Schop*.

¶ 2. Voſſius le Pére dans ſon Livre des Hiſtoriens Latins eſt le premier que je ſache qui ſe ſoit aviſé d'écrire que le nom de famille d'Ange Politien étoit *Baſſus*. Scioppius l'a tiré delà, ſes Paradoxes litéraires n'ayant paru qu'un an après l'Ouvrage

XIV.

Le veritable nom de famille de Politien ignoré par Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET a intitulé le 817. Chapitre de ſon Livre des Jugemens des Savans, POLITIEN (*Ange Baſſ.*) *du Mont Pulcien : mort en* 1494. Et il a écrit dans la Table des Auteurs dont il parle dans ſon Livre, *POLITIEN, Ange Baſſien.* Qui a jamais dit que Politien s'appellât *Baſſ*, ou *Baſſien* ? On a dit qu'il s'appeloit *Baſſo* en Italien, & *Baſſus* en Latin. (1) Schioppius l'appele *Baſſus* (2) dans une de ſes Lettres à Jule Céſar Cappacio, imprimée dans ſes Paradoxes Litéraires, qu'il a publiez ſous le nom

Page 312. du 2. Tome, Part. 3.

Dom Mabillon dans ſon Voyage d'Italie p. 178. le fait mourir en 1509. c'eſt une faute d'impreſſion.

vrage de Voſſius, mais il eſt difficile, comme dit M. Magliabechi, de déterrer l'origine de ce *Baſſus*. Voici ma conjecture. Le fameux Pomponius Lætus, admirateur outré de l'antiquité, ayant inſtitué à Rome une Académie de gens de lettres, invita ceux qui la compoſoient à ſubſtituer ou ajouter quelque nom ancien à celui de leur famille. Marco Antonio Coccio prit le nom de Sabellicus, *Filippo* di ſan Gemignano celui de Callimachus, Angelo Colocci Gentilhomme de Jeſi, depuis Evêque de Nocére, un des plus habiles d'entre eux ; quoi qu'il n'ait preſque rien écrit, ſe fit appeller *Angelus Baſſus*, & comme c'étoit un homme très-poli, d'une érudition diſtinguée, & que les Savans lui ont donné beaucoup de louanges dans leurs écrits, il ſe peut faire que Voſſius voyant cet *Angelus Baſſus* tant loué, ſans néanmoins qu'il parût aucun Ouvrage ſous ce nom, le ſera imaginé que l'*Angelus* de queſtion n'étoit autre qu'Ange Politien, d'où il concluoit que Baſſus étoit le nom de famille.

nom de Paſcaſius Groſippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ ſe. Angelum Baſſum*; *à patria*, Politiani *nomine notiorem*; *non aliter quàm ſi vix ultimæ notæ Grammatiſta foret*, *contemnere*, *& verſibus inſectari auſus eſt: quòd eum ſermonis puritate minimè ſibi parem eſſe*, *rectè judicaret*. Et Voſſius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuſe, & pluſieurs autres, l'ont appelé enſuite de ce nom. Cependant il eſt certain qu'il s'appeloit *Cino*, & non pas *Baſſo*. Ce qui ſe juſtifie par ce fragment d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ai produit dans mes Origines Italiennes au mot *Poliziano*: *Nello ſcorrere per tanto alcune ſcritture di Monſignor Sommai*, *ò veduto che eſſo aveva notato che'l Poliziano era de' Cini. Il che parendomi uno ſpropoſito*, *per averlo ſempre veduto*, *citato per de' Baſſi*, *moſtrai tal coſa al Signor Capitan della Rena*, *che era da me. Et il Signor Capitano ſubito mi riſpoſe*, *che veramente il Poliziano era de' Cini*: *delche ne aveva una prova certiſſima & evidentiſſima*, *allaquale non ſi può rispondere. Cioè che'l medeſimo Poliziano così appunto ſi ſottoſcrive nel Teſtamento del Pico della Mirandola*, *veduto e letto dal medeſimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Voſſio*, *ed univerſalmente di tutti gli altri*, *che concordemente lo chiamano* Angelus Baſſus: *non ſapendo di dove ſi cavino quel* Baſſus. Pour ce qui eſt du nom de *Politien*, il ne ſe revoque pas en doute que Politien n'ait été appelé *Pulcien*, de la Ville de Monte-pulciano, ſa patrie. Sannazar

nazar l'appele *Pulicianus*, par mépris, au lieu de *Pulcianus*, ou *Politianus*. Machiavel dans ſes Hiſtoires de Florance l'appele *Agnolo Montepulciano*. Il changea enſuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano*. C'eſt ce que j'ai appris de cet endroit de l'Apologie de Majoragius ſur le changement de ſon nom *Antoine le Comte* en celui de *Marcus Antonius Majoragius: Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non ſine cauſſa nomen illud adſciviſſe ſibi videatur, an non Angelus anteà de Monte Pulciano fuit?* & à propos de cette politeſſe, il eſt à remarquer qu'Eraſme diſoit en parlant d'Angelus Politianus, *Mallem eſſe Politianus quàm Angelus.* Mais comme Montépulci (1) s'appele en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparamment, ſongé à ſa politeſſe.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me conſulter ſur ſon livre, comme quelques-uns de ſes amis lui conſeilloient.

XV.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger a dédié ſes livres des Cauſes de la Langue Latine à Sébaſtien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'eſt pas veritable.

MOnſieur BAILLET. *Jules Scaliger, pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de* Tome I. Part. II. page 45.

¶. 1. On ne dit point *Montepulci* pour *Montepulciano*.

de l'habileté & du mérite de Sebaſtien Gryphe, plutôt que pour l'engager à imprimer ſes Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit des Cauſes de la Langue Latine en 1540. Dans l'Epître qu'il lui adreſſe, il dit qu'il avoit voulu mettre ſon Ouvrage ſous ſa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Poſtérité ne manqueroit pas d'avoir une eſtime & une vénération particuliere pour ſa piété ſincére; pour ſa doctrine plus que commune; pour ſon inſigne honnêteté, & pour ſes autres qualitez excellentes: on pût juger de l'utilité & de l'importance de ſon Ouvrage, non ſeulement par le credit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

MENAGE. Il n'eſt point vrai que Jules Scaliger ait dédié ſes Livres *de Cauſis Linguæ Latinæ* à Sébaſtien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a ſeulement écrit une Lettre au ſujet de ce Livre qu'il devoit imprimer (1); par laquelle il lui dit, *Tuam verò, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, inſignem humanitatem, his noſtris lucubratiunculis & præeſſe volui, & moderari: ſi id tibi ita collibuiſſet:*

¶ 1. Jaques Sadolet écrivit auſſi une Lettre à Sébaſtien Gryphe pour lui recommander l'impreſſion du Poëme d'Aonius Paleario *de animorum immortalitate*. Cette recommandation ne fut pas inutile, Gryphe imprima le Poëme avec tout le ſoin poſſible, ce qui lui attira de la part de Paleario un remerciment qui eſt auſſi imprimé au devant de ſes Oeuvres en proſe chez le même Gryphe. Dans l'une & dans l'autre de ces Lettres, cet Imprimeur eſt ex-

ſet : ut Poſteri intelligerent, ejus frugis proventum, ſi qua ad eorum commoda per nos exculta eſſet, à nobis tantùm commendari, quantùm ex diligentia tua, atque auctoritate gratiæ conſequi potuiſſet. Eſt-ce là une Dédicace ? Jules Scaliger a écrit de même une Lettre à l'Imprimeur Vaſcoſan, pour lui recommender l'édition de ſon livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ſes Livres à un Imprimeur, il n'avoit garde de dédier à Gryphe ſes Livres des cauſes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adreſſez à ſon fils aîné Silvius Cæſar Scaliger : auquel il a auſſi adreſſé ſa Poëtique. Jules Scaliger a écrit à Sebaſtien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommender ſes Inſtitutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus ; & de la même façon que Scévole de Sainte Marthe a adreſſé des Hendécaſyllabes à Mamert Patiſſon, pour lui recommender l'édition de ſes Ouvrages.

Mais il eſt vrai que Sébaſtien Gryphe étoit un homme ſavant. Majoragius l'appelle *vir inſignis ac litteratus.* C'eſt dans ſon Apologie touchant le changement du

extraordinairement loué, de même que dans une Lettre de Dolet à Jean de Boyſſonné, & dans les Phaleuques qui commencent :

Gryphi nobilium Typographorum
Nobiliſſime eaque in arte princeps ;

imprimez au revers du premier feuillet de la belliſſime édition des Odes *Salmonii Macrini* in 8. 1537.

du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*. Et Jean Voûté de Reims, dit en Latin *Vulteius*, a écrit dans une de ſes Epigrammes, qui eſt du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les Livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe ſavoit fort bien & les imprimer & les corriger.

Inter tot rerum libros qui cudere, tres ſunt
Inſignes. Languet catera turba fame.
Caſtigat Stephanus, ſculpit Colinæus, utrumque
Gryphius docta mente manuque facit.

Sébaſtien Gryphe a fait une Préface à ſon Virgile, qui eſt tout-à-fait bien écrite (1). Celle qu'il a miſe devant ſon Politien, eſt auſſi fort belle.

Il y avoit à Veniſe en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

XVI.

¶ 1. Toutes ces louanges outrées que les Auteurs ont données à Sebaſtien Gryphe ne ſont pas de ſûrs garans de ſon érudition. L'on ſait aſſez de quoi un Auteur eſt capable, quand il a beſoin du ſecours d'un Imprimeur ou qu'il veut lui témoigner ſa reconnoiſſance. Je veux croire que Gryphe n'étoit pas ignorant, mais qu'il ait été auſſi ſavant qu'on voudroit nous le faire croire, c'eſt dequoi je doute fort. N'eſt-ce pas une flaterie manifeſte que celle de ce Poëte croté qui oſe le préférer à Robert Etienne le plus habile Imprimeur & l'un des plus ſavans hommes de ſon tems. Les éditions de Gryphe ſont à la

XVI.

Ce que dit Mr. Baillet que Grégoire de Nazianze a été appelé le Jeune Théologien, *n'eſt pas véritable.*

MOnſieur BAILLET. *Le ſecond à qui on a donné par honneur le titre particulier de* Théologien *dans l'Egliſe, eſt S. Grégoire de Nazianze : qui l'a mérité par l'excellence de ſes écrits en général; & en particulier, par les quatre Diſcours admirables qu'il a faits ſur la Théologie : où il prouve à fonds la Doctrine Catholique ſur la Trinité, & ruine tous les faux raiſonnemens des Hérétiques. Et quand il eſt appelé par les uns le* Second Théologien, & le Jeune *par les autres, il faut entendre ſelon la penſée de ceux qui l'appelent ainſi, que c'eſt toûjours par rapport à S. Jean l'Evangeliſte : qu'ils appeloient* le premier & l'ancien Théologien. Tôme. 1. pag. 174.

MENAGE. Mr. Baillet s'eſt tout-à-fait mé-

la vérité nettes; il y en a même quelques-unes d'une beauté ſans égale, mais elles ne ſont ni ſi belles généralement ni ſi correctes, que celles de Rob. Etienne. Qu'on y regarde même de près, j'oſe dire qu'on les trouvera la plupart toutes pleines de fautes. Je n'ai point vû la Préface de cet Imprimeur ſur Virgile, j'ai ſeulement vû celle qu'il a miſe ſous ſon nom au devant de ſon Politien de la 1. édit. Elle eſt des plus courtes & n'a rien, ce me ſemble, que d'aſſez commun. J'y ai même remarqué un certain *Scabroſus*, mot conſtamment barbare, & qui ſeul devoit empêcher M. Ménage de trouver cette Préface ſi belle.

mépris en cet endroit. Il eſt vrai qu'on ût pû appeler Gregoire de Nazianze *νέος Θεόλογος*: de la même façon qu'on a appelé *novus Bacchus*, ou *novus Liber*, ou *novus Dionyſius*, Marc Antoine le Triumvir, & l'Empereur Caracalla; & l'Impératrice Julie, & Sabine, *νέα Δημήτηρ*: & la fille de Germanicus, *νέα Ἰσὶς*: & Cléopatre, *νέα Ἶσις*: Mr. du Cange a rapporté tous ces exemples dans ſon Gloſſaire Grec: où il a enſuite remarqué, que pluſieurs Empereurs de Conſtantinople ont pris le tître de *Nouveau Conſtantin*, & qu'Arrien de Nicomédie fût appelé *νέος Ξενοφῶν*: & qu'on a ajoûté le mot de *νέος* aux noms propres de pluſieurs Saints, pour les diſtinguer des autres Saints de leurs mêmes noms, leſquels les ont précédez: comme à S. Eſtienne, qui vivoit ſous Copronyme: à S. Paul Patriarche de Conſtantinople: à un S. Baſile: à un S. Barthelemi: à un S. Luc Stylite: à un S. Acharion, &c. Mais jamais S. Gregoire de Nazianze n'a été appelé ni *le Jeune* ni *le Sécond Théologien*. Et quand quelqu'un eſt cité ſous le nom de *νέος Θεόλογος* c'eſt-à-dire, de *Nouveau Théologien*; s'il eſt vrai que quelqu'un ſoit cité de la ſorte ſimplement; cela doit s'entendre, non pas de S. Grégoire de Nazianze; mais ou de Siméon le Métaphraſte, ſelon l'opinion de Joſeph Evêque de Modom, dans ſon Apologie pour le Concile de Florance contre Marc d'Ephéſe: dont voici les termes; *Καὶ Συμεὼν δὲ ὁ νέος Θεόλογος ὁ καὶ Μεταφραστὴς καλούμενος*, qui eſt auſſi celle du

du Pere Théophile Renaud dans ſon Traité *de Theophilis:* ou bien de Siméon Prévoſt de S. Mamez de Xérocerque, ſelon l'opinion de Leo Allatius dans ſa Diatribe *de Simeonum Scriptis*, page 143. *Male* Juniorem Theologum *cum Metaphraſte confundit Methonenſis, aliquorum Codicum Manuſcriptorum auctoritate deceptus, qui Tractatulos Symeonis Præpoſiti Sancti Mamantis ſub hoc titulo notant,* τῦ Μεταφράςυ καὶ νέυ Θεολόγυ ἕτερα κεφαλαῖα. Ce ſont les termes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona dans ſa Notice des Ecrivains citez dans ſes livres de la Pſalmodie, eſt de l'opinion d'Allatius. S. Grégoire de Nazianze a été appelé ſimplement *Le Théologien.* C'eſt ainſi qu'il eſt qualifié à la tête de ſes Ouvrages. Anaſtaſe le Sinaïte dans ſes Queſtions & Réponſes ſur l'Ecriture Sainte, page 62. & 152. l'apele du même nom, τῦ ἁγίυ Γρηγορίυ τῦ Θεολόγυ, & l'Auteur de ſa Vie a écrit, qu'il eſt le ſeul qui après S. Jean l'Evangéliſte, a été appelé Θεόλογος. Voici la ſource de l'erreur de Mr. Baillet. Le Cardinal Bona a dit au lieu allégué: *Simeonis Præpoſiti Monaſterii Sancti Mamantis: quem Græci Novum Theologum poſt Nazianzenum vocant.* Ce qui doit ſignifier que S. Grégoire de Nazianze aïant été appelé *le Théologien*, on a appelé enſuite ce Siméon, *le Jeune Théologien.* Cela paroît par ces paroles du même Bona, à l'article de Grégoire de Nazianze: *Gregorius Nazianzenus, dictus* Theologus. J'oublioi à remarquer que S. Jean Climaque dans ſon Degré XXI. aïant

cité Grégoire le Théologien ; l'Auteur des Eclairciſſemens ſur le livre de S. Jean Climaque; qui eſt Mr. le Maiſtre; a crû que ce Grégoire étoit le Pape S. Grégoire. Voyez ſes raiſons.

XVII.

Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Caſſiodore avoit fait perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, eſt dit contre toute ſorte d'apparence.

Tom. 1. pag. 465. MR BAILLET. *Pluſieurs ont crû que Caſſiodore nous avoit fait perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand ſujet de croire que la Compilation de Caſſiodore nous ait fait faire une perte fort conſidérable, puiſque l'Ouvrage d'Epiphane le Scholaſtique n'étoit qu'une verſion pitoyable de Socrate, Sozoméne & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous eſt plus utile que la poſſeſſion ne nous en ſeroit avantageuſe.*

MENAGE. Mr. Baillet ne ſait pas l'Hiſtoire de cette Hiſtoire Tripartite de Caſſiodore. La voici: Socrate, Sozoméne, & Théodoret, avoient compoſé chacun une Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ces Hiſtoires n'étant point traduites en Latin du tems de Caſſiodore, Caſſiodore pria ſon ami Epiphane le Scholaſtique de les traduire. Epiphane le Scholaſtique les traduiſit. Et Caſſiodore aïant enſuite rangé par l'ordre des tems ce qui étoit dans ces Hiſtoires

res; il en compoſa une Collection, qu'il appela *l'Hiſtoire Tripartite*, parce qu'elle étoit compoſée des Hiſtoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozoméne, & Théodoret. Comment donc Caſſiodore auroit-il pû faire perdre l'Hiſtoire Tripartite d'Epiphane le Scholaſtique, puiſqu'Epiphane le Scholaſtique n'a point fait d'Hiſtoire Tripartite; & que c'eſt au-contraire Caſſiodore qui l'a faite; & que c'eſt lui qui l'a nommée de la ſorte.

XVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant un Ecrit du Cardinal Bona.

MOnſieur BAILLET. *Le Cardinal Bona a fait voir qu'il étoit aſſez judicieux Critique dans le Jugement des Auteurs Liturgiques qu'il a mis à la tête de ſes livres de la Pſalmodie.* Tom. pag. 94.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce Jugement du Cardinal Bona. S'il l'avoit lu, il y auroit vu que ce Jugement comprend généralement tous les Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ſes livres de la Pſalmodie, tant les profanes que les Eccléſiaſtiques: & que le Cardinal Bona y donne ſon Jugement ſur Anacréon, ſur Pétrone, ſur Ovide, ſur Perſe, &c. Voici le titre de ce Jugement: *Notitia Auctorum & librorum qui in hoc Opere citantur, notantur, illuſtrantur*; & dans ce livre de la Pſalmodie, du Cardinal Bona, il n'eſt point queſtion d'Auteurs Liturgiques. Mais comme long-tems après avoir fait

le livre de la Pſalmodie, le Cardinal Bona en fit un intitulé *de Re Liturgicâ*; qu'on appele en François *Liturgiques du Cardinal Bona*; cela a brouillé notre homme, & lui a fait parler d'Auteurs Liturgiques.

XIX.

Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a volé ſa Traduction des Cynégétiques à Turnébe, n'eſt pas véritable.

C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas *Oppien.*

BOdin a fait des Notes ſur les Cynégétiques d'Oppian: & il les a traduits en vers Latins. Mr. Baillet dit que Bodin a volé cette Traduction & ces Notes à Turnébe. *C'eſt dommage*, dit-il, *que Bodin avoit volé cet Ouvrage à Turnébe.* Quelle conſtruction? Mais il n'eſt pas ici queſtion de fautes de Langue. Pour juſtifier que cette Traduction eſt de Turnébe, Mr. Baillet nous renvoye à la France Orientale de Mr. Colomiés: mais où il n'eſt rien dit de ſemblable. On y rapporte ſeulement une

Tome 2. Partie 2. pag. 115.

pag. 75.

¶ 1. On cite en marge Turnébe dans ſa Préface ſur Oppien (car j'aime mieux Oppien qu'Oppian qui ſent trop le vieux) comme ſi c'étoit dans une Préface que Turnébe ſe fût plaint du vol de ſes corrections. Il n'a point fait du tout de Préface ſur Oppien. On ne voit de lui qu'un avis au Lecteur à la fin de ces Corrections, & cet avis eſt ſi court qu'à trois lignes près M. Ménage l'a preſque cité tout entier. Ce qui peut avoir donné lieu au ſoupçon qu'on a eu de Bodin, eſt qu'il ne paſſoit pas pour un fort habile homme en Grec. Grotius dans la

ne Lettre de Bongars à Rittershuſius, où Bongars dit qu'on ne doutoit point que les corrections de Bodin ſur Oppian ne fuſſent de Turnébe. L'édition de ce livre de Bodin a précédé la mort de Turnébe de pluſieurs années. Et Turnébe qui s'eſt plaint (1) qu'on lui avoit volé quelques-unes de ſes corrections ſur Oppian ne s'eſt point plaint qu'on lui uſt volé cette Traduction. *Septem abhinc annis leviter emenduveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam uſurpavit, & ſibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus eſſe deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas eſſe, nemo conqueri debebit: Nam rerum furtivarum lege æterna eſt auctoritas.* Scaliger dans ſon premier Scaligerana, dit auſſi que Bodin lui a pris de pages entiéres de ſon Varron. Et il eſt aſſez vrai-ſemblable que Bodin ait pris à Turnébe quelques-unes de ſes Emendations ſur Oppian. Mais il n'eſt ni vraiſemblable ni véritable qu'il lui ait pris cette Verſion en vers.

Dans ſa Preface ſur Oppian.

XX.

la 353. Lettre de l'édition in fol. appelle Bodin *Græcis literis vix imbutum.* Je ne ſais au reſte ſi Turnébe a eu Bodin en vuë dans la plainte rapportée par M. Ménage; tout ce que je ſais eſt que Bodin lui-même s'eſt plaint de Turnébe ſans le nommer quand il a dit chap. 5. de ſa Méthode. *Quos ego libros* (Oppiani de Venatione) *cum Latino verſu, & Commentariis illuſtraſſem, quidam Grammaticus eosdem libros Oratione ſolutâ, quantum libuit de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Ce qui eſt une plainte ridicule, & qu'il n'auroit oſé faire du vivant de Turnébe.

XX.

Mr. Baillet n'a point lû les Originaux. Pluſieurs particularitez de Démoſthéne de Marſeille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.

Tome 1. pag. 310.

MOnſieur BAILLET. *Un des plus renommez d'entre les Médecins Gaulois a été ſans doute Démoſthéne, dont il nous eſt reſté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une induſtrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particuliérement pour ſa grande expérience & ſon exactitude achevée.*

MENAGE. Il eſt vrai qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démoſthéne dans Aëtius : & tous ces fragmens ſe trouvent inſérez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il eſt vrai auſſi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Mais il eſt faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, ſont de l'invention de Céſar Egaſſe du Boulay *, Greffier de l'Univerſité de Paris, que Mr. Baillet a cité pour ſon garand. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué, eſt un Copiſte de Copiſte. J'ai

* Dans ſon Traité *de Academiis veteribus Galliæ*, imprimé au commencement du 1. Tome de l'Hiſtoire de l'Univerſité.

¶ T. M. Colomiez pag. 113. de ſon Recueil de particularitez, 1669. de l'édition de Paris, parle bien d'une ébauche que M. Menage lui avoit fait voir

J'ai écrit l'Hiſtoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuſe pas d'impoſer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il eſt fait mention de cette Hiſtoire non imprimée dans la Préface de la Bibliothéque des Médecins de Martinus Lipénius, & dans une Lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolſchius Médecin d'Ausbourg: & dans les Mélanges Hiſtoriques (page 86.) de Mr. Colomiez (1).

Voici ce que j'ai remarqué dans cette Hiſtoire à l'égard de notre Démoſthéne. Il étoit de Marſeille, comme nous l'apprenons de ces mots de Galien, *παρὰ Δημοσθένει τῷ Μασσαλεώτῃ*, qui ſont du livre cinquiéme des Compoſitions des Médicamens par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Baſle. Il vivoit ſous Néron: car ſelon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit diſciple d'Alexandre ſurnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du tems de Strabon ſous l'Empereur Tibére. Strabon livre 12. vers la fin: *συνέζη δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφίλειον ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ξενξίδος, καὶ μετὰ ταῦτα Ἀλεξάνδρου τοῦ Φιλαλήθους.* Et il fut ſurnommé *Philaléthe* comme ſon Maître Alexandre. *τοῦ Δημοσθένους, ὡσαύτως τῷ διδασκάλῳ Φιλαλήθους ἐπικληθέντος*, dit Galien à l'endroit ci-deſſus allégué du livre 4. de

(1) voir du deſſein qu'il avoit d'écrire l'hiſtoire des anciens Médecins, mais il n'en dit pas un mot dans ſes Mélanges hiſtoriques.

de la Difference des poux. Galien produit une des ſes emplâtres au livre 5. des Compoſitions des Medicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux: ce que j'ai appris du livre 4. de la Difference des poux page 46. Et c'eſt de ces livres que ſont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, ſelon le témoignage de Galien, dans ſon livre 5. des Compoſitions des Médicamens par les genres, page 415. étoient fort eſtimez. Le Mazzoné, dans ſon Commentaire ſur la Comédie de Dante, le fait Auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le coſe di Bitinia raccontate in un Poëma da Demoſtene, non Oratore, ma Medico, come à ſcritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de ſon tems. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes: *Uomo, ſe mai ne fù alcuno, ſcienziato in ſupremo grado; cittadino in tutti i linguaggi; maeſtro perfettiſſimo in tutte le facultà: che tanto ſà di quanto ſi rammemoria; di tanto ſi rammemoria quanto egli à letto; cotanto à letto, quanto oggi ſi trova ſcritto.* Cependant ce grand Critique s'eſt tout-à-fait trompé en féſant Démoſthéne le Médecin Auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'eſt Démoſthéne de Bithynie, comme il paroit par pluſieurs endroits de Ste-

¶. 1. C'eſt le même apparemment qui avoit fait un Traité des Ports περὶ λιμένων, & que le Scholiaſte

Stephanus le Géographe ; duquel nous aprenons, au mot Ὀλιζών, qu'il avoit auſſi écrit des Origines des Villes (1).

J'oublois à remarquer que nôtre Démoſthéne étoit de la Secte d'Hérophile : car ſon Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte, comme nous l'aprenons de Galien au lieu allégué du 4. livre de la Différence des poux.

XXI.

Fauſſe citation de Mr. Baillet du livre de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe.

MOnſieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuſe donna une Abbaye pour un Sonnet, au rapport de Mr. de Balzac. Et Mr. Ménage ajoûte, que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plû.* Et là-deſſus il cite, dans ſes Preuves, la ſeconde partie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe, à la page 26. Tome pag. 561

MENAGE. Je ne ſai ce que c'eſt que cette Hiſtoire de l'Amiral de Joyeuſe, dont Mr. Baillet me fait l'Hiſtorien. Et je n'en ai jamais parlé, ni dans l'endroit de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe cité par Mr. Baillet ; ni dans aucun autre de mes Ouvrages.

Mr. Baillet m'a pris pour Mr. de Balzac : car c'eſt Mr. de Balzac qui a écrit cette particularité de l'Amiral de Joyeuſe : &

te d'Apollonius cite ſur le 297. & 534. vers du 2. livre des Argonautiques.

& c'eſt dans ſa Diſſertation ſur les deux Sonnets qu'il l'a écrite, au Chapitre VIII.

XXII.

Fauſſe citation de Mr. Baillet du livre de l'Hiſtoire Philoſophique de Jonſius. Calomnie de Mr. Baillet au ſujet de mon Laërce.

Tome 2. Page 196. MOnſieur BAILLET. *Le dernier & le plus conſidérable de ces Critiques* (il parle des Commentateurs de Laërce) *eſt ſans doute Mr. Ménage: qui paroît néanmoins n'être pas encore entiérement ſatisfait de ce fruit de ſes veilles: & qui témoignoit, il y a quelque tems, être en diſpoſition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonſius prétend que nonobſtant les ſoins & les obſervations de Mr. Ménage* (il falloit dire, *nonobſtant les corrections & les reſtitutions*) *il ne laiſſe pas d'y avoir encore des endroits corrompus, deſunis, tranſpoſez, & mutilez, dans les livres de Diogéne Laërce.* Et là-deſſus il cite Jonſius à la page 278. du livre troiſiéme de ſon Hiſtoire des Philoſophes.

MENAGE. Qui n'y ſeroit trompé? Quand mon Diogéne Laërce a parû, Jonſius étoit mort il y avoit déja quelques années: & ainſi Jonſius ne peut avoir fait mention de mes Commentaires ſur cet Auteur. Le livre de Jonſius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonſius mourut avant la publication de ſon livre. Ce que Jonſius a dit dans ſon Hiſtoire Philoſophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogéne Laër-

Laërce il y avoit encore des endroits corrompus, deſunis, tranſpoſez, mutilez, doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aiſe de faire croire que mes Obſervations ſur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Péarſon Evêque de Cheſter, le plus ſavant des Anglois. Il eſt vrai qu'elles ne les méritent pas; mais comme Mr. Péarſon me loüe de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permiſſion à mes Lecteurs de raporter ces loüanges dans la Remarque ſuivante, afin de les oppoſer à la calomnie de Mr. Baillet.

XXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothecaire, au ſujet de Mr. Péarſon, Evêque de Cheſter en Angleterre.

MOnſieur BAILLET a écrit à la page 348. de la ſegonde partie de ſon ſegond tome, que Mr. Péarſon a donné des Notes & des Corrections ſur Diogéne Laërce: ce qui eſt tres-faux ſauf le reſpect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Mr. Péarſon n'a rien fait ſur Diogéne Laërce: mais il a fait imprimer Diogéne Laërce *Diverſorum*: qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au ſujet de mes Obſervations ſur cet Auteur, il a ajouté à ſon Epître Dédicatoire une grande

de Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer. C'eſt dans cette Epître Dédicatoire, qu'il m'a appelé *un grand ornement de l'Egliſe Gallicane:* aïant remarqué quelque ſorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fuſſe véritablement Abbé, parce-qu'on m'appeloit *l'Abbé Ménage. Harum reliquiarum* (Il parle de l'Hiſtoire des Philoſophes) *locupletiſſimus penus, ac pæne ſolus, eſt Diogenes Laërtius: in quo illuſtrando cùm nonnulli operam ſuam haud malè collocaſſent, noviſſimè* ÆGIDIUS MENAGIUS, *Ingens Eccleſiæ Gallicanæ ornamentum, pro eo quo eſt ad bonarum literarum ſtudia promovenda liberali animo, Obſervationes ſuas, ſanè doctiſſimas, in hanc Inſulam noſtram imprimendas, edendaſque miſit.* J'ai fait le premier des railleries de cette mépriſe. Mr. Baillet a pris la choſe ſérieuſement. Il a appréhendé que la Poſtérité ſur le témoignage de Mr. Péarſon ne me prît pour le plus grand ornement de l'Egliſe Gallicane de nôtre ſiécle, au préjudice de Mr. de Harlay Archevêque de Paris. Et là-deſſus, il a averti le Public que Mr. Péarſon Prélat Proteſtant, en me donnant cet Eloge, avoit û ſeulement égard à mon bénéfice: qui eſt le ſeul endroit par où j'ai quelque rapport à l'Egliſe Gallicane. Et parce qu'il a ſû depuis que je n'avois point de bénéfice, il en a auſſi averti le Public dans ſes Rétractations: tant il eſt homme de bonne foi.

Il me reſte à parler de la Lettre que m'a écrite Mr. Péarſon au ſujet de mon Laër-

is indicium, Catalogos veteres ſup-
Autores cognomines addere: opera &
Philoſophorum omiſſa eruere, adno-
congerere: unius cujuſque ſectarum
pis Diſcipulos hinc inde colligere, &
Lectoris adſpectui exhibere: Id deni-
:ere quod Laërtius, tot veterum vo-
bus ſtipatus, voluit, neque fecit:
a vis ingenii, tot loca planè deſpera-
ituere: tot mendoſa repurgare: tot
illuſtrare: tot mutila reſarcire: tot
colligere: omniaque, aut ex Manus-
um fide, aut certiſſimis conjecturis
! Quantum verò Judicium in ape-
s Antiquorum placitis, dijudicandis-
utentiis, plerumque obſcuritate in-
s, & præ affectata brevitate, aut
di neglectu, confuſis: in deligendis,
endis, afferendiſque, iis præcipuè
timis antiquiſſimis Scriptoribus etiam-
exſtantibus quæ ad utilitatem potiùs
ad pompam ſpectant. Je ne re-
ois de toutes ces louanges que cel-
il regardent le travail & la diligen-

ta denique animi moderatio! quantus candor! veram Criticam cum nullius famæ diſpendio exercere; nullius exiſtimationem lædere; nullius erroribus inſultare; nusquam ex muſtaceo Laureolam quærere: per quos profeceris, tam apertè profiteri: à viris doctiſſimis non niſi ſalvo ipſorum honore unquam diſſentire: ut exclamare cogar, ô ſecur verè Criticum ſine ſplene!

C'eſt le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus ſavant des Anglois; que j'oppoſe à ce que Mr. Baillet, qui eſt un ſimple Prêtre, & qui n'eſt pas ſans doute le plus ſavant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter ici que je parle de moi, & que je me loue. Et je lui répondrai que c'eſt lui, qui par les choſes déſobligeantes qu'il a dites de moi fauſſement, m'a obligé de rapporter cet endroit de la Lettre de Mr. Péarſon, Evêque de Cheſter. C'eſt ainſi que ſe juſtifie Démoſthéne devant ſes Juges, dans l'éxorde de ſon Oraiſon pour la Couronne contre Eſchines. *Il eſt*, dit-il, *naturel aux hommes d'écouter avec plaiſir les médiſances d'autrui, & avec indignation, les loüanges de ſoi-même. Mon adverſaire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moi, il m'a laiſſé le diſcours odieux de mes loüanges. Mais comme c'eſt lui qui me contraint à parler de moi, & à en parler avantageuſement, j'eſpére, Meſſieurs, que vous ne m'accuſerez*

rez point de vaine gloire, ſi je dis pour ma juſtification des choſes qui me ſont avantageuſes. Que ſi cet exémple d'un Payen ne ſuffit pas auprès de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma Morale eſt d'un Payen; je lui alléguerai l'exemple de S. Paul: qui parle de lui, en ces termes, dans ſa ſegonde Epître aux Corinthiens: *je ne croi pas avoir moins fait que les grands Apôtres.* Et enſuite: *Quand je dévrois paſſer pour imprudent, j'oſe dire que je ſuis encore plus qu'eux Miniſtre de Jeſus-Chrît. J'ai plus ſouffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de priſons. Je me ſuis vû ſouvent tout prêt de la mort. J'ai reçu des Juifs cinq différantes fois trente-neuf coups de fouet. J'ai été battu de verges par trois fois. J'ai été lapidé une fois. J'ai fait naufrage trois fois. J'ai paſſé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ai été ſouvant dans des voyages; dans des périls ſur les fleuves; dans des périls de voleurs; dans des périls de la part de ceux de ma nation; dans des périls de la part des Payens; dans des périls au milieu des Villes; dans des périls au milieu des déſerts; dans des périls ſur la mer; dans des périls entre les faux fréres. J'ai ſouffert toutes ſortes de travaux & de fatigues: des veilles fréquentes; la faim, la ſoif, des jeûnes réitérez, le froid & la nudité.* Et ce qui ſuit. Et après; *J'ai été imprudent en me glorifiant de cette ſorte: c'eſt vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageuſement de moi: puiſque je n'ai été en rien inférieur*

aux plus éminents d'entre les Apôtres: encore que je ne ſois rien.

XXIV.

Ce que Mr. Baillet dit que Joſeph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philoſophes, ſont ſuppoſées, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET. *Enfin Scaliger dit que toutes ces Lettres que Diogéne Laërce attribuë aux Philoſophes, ſont autant de piéces ſuppoſées, & que ce ſont des Grecs poſtérieurs qui les ont forgées.*

MENAGE. Il n'eſt pas vrai que toutes les Lettres attribuées aux Philoſophes par Diogéne Laërce, ſoient ſuppoſées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute ſa Philoſophie, ſont inconteſtablement d'Epicure. Et il n'eſt point vrai non-plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet lui fait dire. Voici ſes termes: qui ſont, non pas de la 36. de ſes Lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ſes Preuves, mais de la 306. *de Epiſtolis Hippocratis quod ex me quæris*; il parle à Vorſtius, *antiquas eſſe ſcio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenæi, quæ apud Laertium leguntur. Sed quia omnes quæ*

¶ 1. Je ne le croirois pas. Scaliger a voulu dire ſeulement que les Epîtres attribuées à Hippocrate étoient anciennes auſſi bien que celles de Démocrite, & auſſi bien que celles de Solon, de Thalès, & de Pittacus, qui ſe liſent dans Diogéne Laërce, en ſorte que ces mots: *quæ apud Laërtium leguntur*, ne

quæ illis Philoſophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare poſſem, ideo cur & de iſtis Hippocratis dubitem, juſtiſſima cauſa eſt. Ce qui ne veut pas dire que toutes les Lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philoſophes dont il a écrit les Vies, ſont ſuppoſées: mais ſeulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interpréte de travers les paſſages. Je remarquerai ici par occaſion, que dans Laërce il n'y a point de Lettres de Démocrite. Ce qui donne ſujet de croire que dans celle de Scaliger ci-deſſus alléguée il faut lire *Heracliti*, au lieu de *Democriti* (1). Diogéne Laërce a rapporté une Lettre de Darius à Héraclite, & la Réponſe d'Héraclite à Darius.

XXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant Ariſtarque.

MOnſieur BAILLET. *Le célébre Ariſtarque de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour cenſurer les écrits des an-*

ne ſe rapportent qu'à *Solonis, Thaletis,* (mot que M. Ménage ne devoit pas omettre) *& Pittaci.* S'il y avoit quelque choſe à reformer dans le texte de cette Epitre de Scaliger, ce ſeroit en cet endroit, *antiquas eas ſcio eſſe*, où je croirois qu'on liroit avec plus de juſteſſe, *antiquas eas ſcito eſſe.*

autres, ſans vouloir jamais rien écrire lui-même: pour ne point laiſſer de matiere de cenſurer aux autres.

MENAGE. Nôtre nouvel Ariſtarque n'a pas l'honneur de connoître l'ancien Ariſtarque, quoiqu'il fût ſi célébre Critique que ſon nom a été employé par Cicéron & par Horace pour celui de *Critique*. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Ariſtarque avoit érigé chez lui un bureau de Critique? ne ſeroit-ce point celui qui lui a dit que j'avois chez-moi une Ecole de Poëſie, & que Mr. de Pincheſne avoit été un de mes Ecoliers? C'eſt une particularité que ce bureau de Critique, qui ne ſe trouve en aucun Auteur. Mais qui lui a dit qu'Ariſtarque n'avoit rien écrit? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de ſeuls Commentaires; & ſi on en croit Libérius dans ſa Bibliophilie, qui eſt un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Ariſtarque n'auroit-il rien écrit, ayant fait une nouvelle édition des Livres d'Homére, & les ayant diviſez de la façon que nous les avons aujourd'hui, ſi nous en croyons Plutarque; car ſelon Elian, cela eſt dû à Piſiſtrate. Cette nouvelle Edition eſt ſouvant citée par Euſtathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition ſans rendre raiſon de ſa diviſion?

Il avoit auſſi fait des Remarques ſur Pindare (& ces Remarques ſont citées plus d'une fois par le Scholiaſte de ce Prince

des

des Lyriques. πλὴν εἰ μὴ κατὰ Ἀρίσαρχον, νόθα ὧσι τὰ ἔπη ταῦτα. C'eſt ſur la premiére Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et ſur la ſegonde, page 24. Ἀρίσαρχος τὴν πολίν, ὄικημα ποταμῦ προσηγόρευέ φήσι. Et page 34. κρύφιον, Ἀρίσαρχος, χωρὶς τῦ γράφει κρύφον, καὶ ἀπόδίδωσι κρύψιν. Et page 36. ſur la troiſieme Olympionique: ὁ δὲ Ἀρίσαρχός φησὶ, παρὰ τοῖς Ἀγραγαντίνοις διὰ τιμῆς εἶναι Διοσκόρυς. Et ſur la cinquiéme, page 47. Ἀρίσαρχος ἀκέει Ωκεανῦ θυγατῆραι Καμαρίνην τὴν λίμνην, ἀφ ἧς καὶ πόλιν ὠνομάσθαι.

Comme cette faute eſt une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde: & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en diſant dans ſes Corrections: *Je ne ſuis pas fortement perſuadé qu'il faille diſtinguer le célébre Critique Ariſtarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de 800. volumes de compoſition, comme je l'ai remarqué à la page 421. c'eſt pourquoi j'abandonnerois volontiers les garands ſur la foi deſquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de cenſurer les écrits des autres ſans vouloir rien écrire lui-même.* Qui ſont ces garands? Mr. Baillet a eû honte de les nommer. C'eſt Chriſtianus Lubérius, Auteur de nulle autorité en ces ſortes de matiéres. Voici ſes termes, qui ſont de la page 21. de ſa Bibliophilie: *Sic Ariſtarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipſe ſcribens, ne ab aliis reprehendi poſſet.* Mais qui a jamais diſtingué le Grammairien Ariſtarque d'avec le

Critique? Et qui a jamais appelé Ariſtarque le Grammairien, *Ariſtarque le Critique*? Quoiqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique*: on l'appeloit *le Grammairien*: le métier des Grammairiens n'étant pas diſtingué de celui des Critiques.

XXVI.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorſqu'il mit au jour ſes Dialogues, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET. *En effet, Platon avoit 80. ans quand il mit au jour ſes Dialogues qui renferment toute ſa Philoſophie: après les avoir long-tems ſupprimez dans l'obſcurité de ſon cabinet.*

MENAGE. Il eſt vrai que Platon fût long-tems avant que de publier ſes Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre vingtiéme année de ſon âge: qui étoit une circonſtance à ne pas oublier ſi elle ût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de ſa mort: car ſelon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vintiéme année de ſon âge. Jonſius, qui eſt un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de ſon Hiſtoire des Philoſophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainſi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de ſon Auteur: car Platon mourut la premiére année de la 108. Olympiade.

Il eſt au reſte très-faux que Platon ait tenu-

ſes

ſes Dialogues ſupprimez dans l'obſcurité de ſon cabinet. Il les liſoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du Livre 11. de ſes Dipnoſophiſtes, que Gorgias ayant lû dans une aſſemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient préſents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui féſoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même choſe après avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lû le Dialogue qui porte ſon nom, dît que Platon ſavoit bien brocarder, ὡς καλῶς εἰδὲ Πλάτων λαμβίζειν. Et Diogéne dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lû ſon Dialogue de Lyſis à Socrate, Socrate dît en s'écriant, *Quels menſonges ce jeune homme dit de moi!* Il dit auſſi que Favorin avoit écrit, que Platon liſant ſon Dialogue de l'Ame, tout le monde ſe retira, à la reſerve d'Ariſtote qui l'entendit tout entier.

XXVII.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger diſoit qu'ilût mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, *que d'être Roi de Perſe, n'eſt pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poëtique de Jules Scaliger qu'il cite ſans ceſſe.*

MOnſieur BAILLET, qui cite ſans ceſſe la Poëtique de Jules Scaliger,

ne l'a jamais luë toute entière. Il dit à la page 305. de la troiſiéme partie du quatriéme Tome : *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuviéme Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perſe ; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon : comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Guéret, Mr. Dacier, Mr. Teiſſier ; & d'autres perſonnes de Lettres.* Et à la Note ſur cet endroit *l'Ode qui au goût de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perſe, eſt la 9. du 3. livre. C'eſt un Dialogue d'Horace & de Lydia, qui commance par* Donec gratus eram tibi. *Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, eſt la 3. du 4. livre à Melpoméne, qui commance par* Quem tu, Melpomene.

Jules Scaliger n'a point parlé de ce Royaume de Perſe. Voici ſes termes : qui ſont du chapitre 7. du livre 6. de ſa Poëtique : *Inter cæteras verò*, (il parle des Odes d'Horace) *duas animadverti, quibus ne ambroſiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, eſt tertia quarti libri ;*

Quem tu, Melpomene, ſemel
Naſcentem placido lumine videris.

Altera, nona ex tertio ;

Donec gratus eram tibi.

Quarum ſimiles malim à me compoſitas, quàm Pythionicarum multas Pindari, &

Ne-

Nemeonicarum: quarum ſimiles compoſuiſſe, quàm eſſe totius Tarraconenſis Rex. Et Mr. Dacier ſur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perſe ni de celui d'Arragon. Il a fait ſeulement mention de ce dernier Royaume ſur l'Ode *Quem tu, Melpomene.* Mr. Teiſſier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perſe. C'eſt dans ſon Eloge de Bucanan par Mr. de Thou, où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger touchant ces deux Odes d'Horace: mais où il n'a fait autre choſe que de citer l'endroit de mes Obſervations ſur Malherbe, où j'ai dit que Paſſerat diſoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronſard au Chancelier de l'Hopital que d'être Duc de Milan, & que le Pere Bourbon diſoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Bucanan, que d'être Archevêque de Paris: de la même façon que Scaliger diſoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il eſt vrai que dans ſon Livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perſe. Ce qui confirme ce que j'ai dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la prémiere main, pour me ſervir de cette expreſſion de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a brouillé la mémoire de Mr. Guéret, c'eſt ce vers d'Horace, *Perſarum vigui Rege beatior.*

Mais que veut dire Mr. Baillet en diſant

ſant *que d'être Roi de Perſe, ou même que d'être Roi d'Arragon* ? Comme ſi le Royaume d'Arragon valoit mieux que celui de Perſe. Il eſt à remarquer que *Rex totius Tarraconenſis*, ſignifie proprement Roi de toute l'Eſpagne Tarraconnoiſe (1).

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavaſſeur dans ſon Livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu Melpomene:* parce que c'eſt un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

XXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que le Livre de Militia Romana *imprimé ſous le nom de Lipſe, n'eſt pas de Lipſe, eſt très-faux.*

MOnſieur BAILLET dit à la page 155. de la ſegonde partie de ſon ſegond

¶ 1. J'aimerois mieux *Tarraconnoiſe.*

¶ 2. Quoique dans le fond Lipſe n'ait pas été un plagiaire, & que les raiſons qu'il produit pour ſa juſtification dans l'Epitre 10. de la 1. Centurie *ad Belgas*, puiſſent ſervir de réponſe à toutes les accuſations non ſeulement du Préſident du Faur, mais encore de Muret, de Giphanius, de Scioppius, de Scaliger, de Richard Montaigu, de Boulenger, de Saumaiſe, &c. (P. Faber *in Agoniſtico.* Muret. *epiſt. ad Lipſ.* Giphan. *epiſt. ad Muret.* Scioppius *in Priap. carm.* 8. Scaligerana poſteriora, V. *Lipſius*, & V. *Muretus.* Bulengerus *lib.* 12. *hiſt. ſui temporis*, Gunthe-

gond Tome que le Livre *de Militia Romana* publié par Lipſe ſous le nom de Lipſe, n'eſt pas de Lipſe. Il eſt très-faux que ce Livre ne ſoit pas de Lipſe. Lipſe n'étoit point un plagiaire (a). Et tous ceux qui ont parlé de cet Ouvrage, en ont parlé comme de ſon Ouvrage. Daniel Heinſius, contemporain de Lipſe, dans la Lettre qu'il a écrite à Caſaubon ſur la mort de Scaliger, en parle comme d'un Ouvrage de Lipſe. *Exiſtimo poſtremos quibus ante mortem uſus eſt Auctores, Polybium, & Lipſii de Militia Romana libros fuiſſe.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'eſt cet endroit du Second Scaligerana, page 143. *Lipſius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Franciſco Patritio, qui Italicè ſcripſit ea de re.* Eſt-ce à dire que Lipſe n'eſt pas Auteur de ce Livre? Par ce raiſonnement Mr. Baillet ne ſeroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de ſon Livre, qu'il a pris des Féſeurs d'Eloges.

XXIX.

therius *de Jure Manium* 22. Salmaſius *epiſt.* 93. ſur quoi l'on peut voir Thomaſius *de plagio*, & Jean Albert Fabrice dans ſa *Decas decadum.*) il faut pourtant avouër qu'il auroit mieux fait d'éviter ces ſortes de reproches en faiſant quelque mention des Auteurs, à qui il ne pouvoit diſconvenir qu'il n'eût quelque obligation. Ce que perſonne n'a remarqué de Lipſe eſt que pour illuſtrer pluſieurs endroits du Traité de Seneque *de Clementia*, il s'eſt ſervi des mêmes citations dont Calvin alors Catholique, & qui n'avoit pas vingt-trois ans complets, s'étoit ſervi avant lui dans le Commentaire qu'il fit imprimer à Paris ſur le même Traité l'an 1532.

XXIX.

Juſtification des quatre vers que j'ai faits ſur le Poëme intitulé Aſinus in Parnaſſo.

MOnſieur BAILLET. *Mais nous ne pourrions pas produire un Poëte plus zélé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé* Aſinus in Parnaſſo; *ſi toutefois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant ſon nom, & en voulant nous perſuader que c'eſt un François. Cet Auteur adjuge à Mr. Ménage le premier rang d'après Phébus, immédiatement, ſur le Parnaſſe, & lui donne la préſéance généralement ſur tous les Poëtes ſans exception. Mr. Ménage dont la modeſtie a ſouffert prodigieuſement en cette rencontre, s'eſt cru obligé d'aller promptement au devant de la colére de Mr. de Santeuil & de Mr. du Périer, à qui on faiſoit une injure ſi viſible: & pour les appaiſer, il fit cette Epigramme Latine, qui eſt encore un monument de ſa vertu:*

Sacro in vertice, qui Chorus ſedebat
Vatum, ultro mihi detuliſſe primas
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoli, Perſiique? Somniabat.

Nous avons toujours ouï dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de diſtinction, que lorſqu'on le refuſe par un véritable ſenti-

ment

ment de modeſtie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout ſon jour, puiſqu'il n'a point ſouffert de tentation, & qu'on ne lui a préſenté ce premier rang qu'en ſonge.

MENAGE. Comme je ſuis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans ſon Livre, pluſieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce Livre, me les ont adreſſez: & entr'autres, le Pere Lucas & le Pere Commire de la Compagnie de Jeſus. Celui-ci m'a adreſſé un Poëme intitulé *Aſinus in Parnaſſo.* Il dit dans ce Poëme qu'étant endormi, il ſongea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double ſommet, où étoient les plus célébres Poëtes Grecs, Latins, & François: que j'y étois auſſi: & que tous ces Poëtes d'un commun conſentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

In altero ſedere Parnaſſi jugo
Videbar. Aderant ingenii & ſcientiæ
Quos laude claros fama ſuper aſtra extulit,
Græcique, Romanique; & utriuſque amulos
Quos Litterarum Gallia eduxit parens:
Omnes decorum floribus vincti caput.
His miſtus aderas tu quoque; & Phœbo locum
Tibi omnis ultro proximum dederat Chorus.

Je ſai bien que je ne mérite pas ces louanges: & celui qui me les a données, le ſait bien auſſi. Mais comme la Poëſie aime l'Hyperbole, les Poëtes ont accoutumé de donner de ces louanges hyperboliques

ques aux perſonnes qu'ils louent. Dans leur langage, tous les vaillans ſont auſſi vaillans que Mars; toutes les Belles auſſi belles que Venus; & tous les Poëtes font des vers comme Apollon. *Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'eſt point la Cythérée: Proxima Phœbi verſibus ille facit.* Le Pere Commire ne doit donc pas être blâmé de m'avoir donné ces louanges: & je dois être loué de les avoir rejettées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal repréſentez.

Sacro in vertice qui ſedent Poëtæ,
Ultro omnes mihi detuliſſe primas,
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santolli, Pererique? Somniabat.

Y-a-t-il au reſte quelque choſe à dire à cette Epigramme: ſoit du côté du ſens: ſoit du côté de l'expreſſion: ſoit du côté de la modeſtie? J'avouë ingénument que je n'ai pas aſſez d'eſprit pour comprendre la fineſſe de la raillerie que nôtre Ariſtarque a faite de moi en cette occaſion.

Le Pere Commire, après avoir fait ſon *Aſinus in Parnaſſo* au ſujet des ignorances groſſiéres de Mr. Baillet, fit enſuite au ſujet de ſes jugemens cornus, ſon *Aſinus judex*. Ce Poëme ſera produit au chapitre 30. il fit enſuite ſon *Aſinus ad lyram*, & un de ſes Confreres, dont le nom n'eſt pas venu à ma connoiſſance, fit depuis à ſon imitation, ſur le même ſujet, un Poëme intitulé *Aſinus Pictor*. Et c'eſt

c'eſt à l'occaſion de ces quatre Poëmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offanſer les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticûm de plebe unus, ludique Magiſter,
Expers judicii, Doctrina BAJULUS expers,
Vatesque, & Vatum ſanctos carpebat amores.
Non tulit Vatum princeps COMMIRIUS.
Ipſum
Carmine ſublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in ſtolidum vindex mutavit Aſellum.
Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum
inimicum.
Diſcite, Grammatici, doctos non temnere Vates.

XXX.

Réponſe à la Réponſe de Mr. Baillet, au ſujet des Abeilles du Parnaſſe, dont il eſt parlé dans l'Aſinus in Parnaſſo *du P. Commire.*

MOnſieur BAILLET, dans ſes Eclairciſſemens à la page 14. *Quoique ces vers* (Il parle des vers qui ont été faits contre lui, par le Pere Lucas, par le Pere Commire, par Mr. de Valois le jeune, & par Ménage) *ſoient du nombre des choſes que l'on doit abandonner à la riſée publique, & que ce ſoit peut-être s'oppoſer mal-à-propos à leur mauvaiſe fortune, que d'en renouveller la mémoire; je puis dire qu'ils*

qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils n'avoient point deshonoré mes Adverſaires & mes Cenſeurs. Celui qui s'eſt chargé de leur cauſe & de leurs interêts dans le Songe Aſinus in Parnaſſo, *a cru devoir employer toute ſa vertu Poëtique pour les transformer en* inſectes volans, *& les faire fondre ſur l'animal que Morphée a fait entrer dans ſon imagination. Mais il n'a point tenu à lui que ſon indiſcrétion ne leur ait été mortelle: & s'il s'eſt bien ſouvenu des leçons de ſon Maître, il a dû ſuppoſer que tous ces petits animaux auſquels il compare mes Cenſeurs, n'ont pû me piquer, ni me laiſſer leur aiguillon, qu'il ne leur en ait couté la vie* animas in vulnere ponunt. *Grace à l'imprudence du Poëte; grace auſſi à la conſtitution de la nature de l'aſne, il ſe trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques legeres inſultes, & qu'il a ſurvêcu à tous ces petits inſectes, qui ſe ſont précipitez à la mort de la maniere du monde la plus mal concertée.*

MENAGE. Comme le Baudet du Parnaſſe n'eſt pas mort des piqures des Abeilles du Parnaſſe; car les aſnes ont la peau plus dure que les chevaux, dont Pline a dit, *Eſt in exemplis, equos ab apibus occiſos*; ces Abeilles ne ſont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir Mr. Baillet, que tous les Phyſiciens ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures: ce qui a été remarqué par Pline. Mais quand les piqures des Abeilles ſeroient mortelles ſelon le ſentiment d'Ariſtote, de-

de Nicandre, & de Virgile, ce qui a fait dire à Seneque: *utinam quidem homini lex eſſet, quæ & apibus cum zelo frangeretur nec ſæpius liceret nocere quam ſemel.* Quand, dis-je, ces piqures ſeroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne ſeroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'aſne dont eſt queſtion; les Poëtes ne ſont pas obligés de péſer ſcrupuleuſement ces choſes. C'eſt ſur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de ſon tans a fait ce beau diſtique ſur les Abeilles des armes d'Urbain VIII.

Urbani quid apes ſacro meditantur in orbe?
Dulcia mella bonis, ſpicula acerba malis.

L'illuſtre Mr. Clement Conſeiller à la Cour des Aides a fait ſur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle deviſe:

Sponte favos, ægre ſpicula.

Mais je ne puis aſſez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a ſurvêcu ces Abeilles qui le piquerent ſur le Parnaſſe; puiſque long-tems après elles ſont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécaſyllabes du Pere Commire,

Mellis artifices, vaga volucres,
Queis Phœbi per amœna fas vireta,
Hortosque Aonidum volare pictos:
Cur ceſſatis, Apes? Ad arma, ad arma!
Ar-

Arcas hoſtis adeſt. Aſellus ille
Portitor Satyri ebrius protervi,
Quem facto agmine nuper expuliſtis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanto
Pares dedecori vises minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, ô ſcelus! atterit petulco
Inſcriptos foliis ſuperba Regum
Flores nomina, lividoque dente
Dis ipſis petit arbores amatas.
Et jam cerea diſſipare caſtra,
Veſtros perdere jam parat labores.
Illoque ore ſuo vepreta, & hirtos
Sueto rodere carduos, Olympi
Miſſum munere nectar inquinabit!
Et ceſſatis adhuc? Adeſte, adeſte.
Tela ſtringite quotquot eſtis omnes.
Nares, labra, oculos, & hinc & illinc
Ferite: ſtimulosque calcitranti
Altè figite: duplicate plagas.
Ut dura cute ſit, tamen
Ictus ſentiet intimis adactos:
Capiſtro & cupiet, molaque reddi.

Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il s'imaginer d'avoir vaincu en matiére d'écrits un auſſi grand perſonnage qu'eſt le Pere Commire? Mais pourquoi traiter d'Inſectes les Poëtes figurez ſous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains ſe ſont ſervis de cette comparaiſon. On appeloit Xénophon *l'Abeille Attique:* ce qui a été remarqué par Suidas.

das. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribaſius, qu'on appeloit *Abeilles* tous ceux généralement qui étant nez à Athénes, excelloient en éloquence.

XXXI.

Ce que dit Mr. Baillet que Choppin ût mille piſtoles pour la premiére partie de ſes Commentaires ſur la Coûtume d'Anjou, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET. *René Choppin eut des Lettres de nobleſſe pour ſon Livre du Domaine, & mille piſtoles pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou.*

MENAGE. Il eſt vrai que Choppin fut annobli par Henri III. & ſes Lettres d'annobliſſement, qui ſont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauſes : *ayant de long-tems connoiſſance des bonnes mœurs, vertus, louables qualitez & mérites, qui ſont en la perſonne de nôtre cher & bien aimé René Choppin, natif de nôtre pays d'Anjou ; l'un des plus fameux Avocats de nôtre Cour de Parlement de Paris ; & grands labeurs qu'il a pris toute ſa vie en choſes louables, profitables, & vertueuſes, ainſi qu'il nous eſt apparu par la compoſition de pluſieurs Livres & Oeuvres qu'il a faits : & leſquels Livres il a mis en lumiére depuis peu de tems : même un Livre Latin du Domaine de nôtre Couronne, & un autre, de la Police Eccléſiaſtique ; qu'il nous a dédiez ; & préſen-*

ſentez dès le mois de Mai dernier paſſé, que nous étions en nôtre Ville de Blois. Enquoi faiſant, il a acquis beaucoup de louanges; & mérité d'être reconnu : comme dès le même tems nous lui avons promis de l'honorer du titre de nobleſſe. Mais il n'eſt point vrai qu'on lui ait donné mille piſtoles pour la premiére partie de ſes Commentaires ſur la Coûtume d'Anjou. Il n'ût d'autre recompenſe pour toute ſa Coûtume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers: mais qui vaut beaucoup mieux que mille piſtoles.

Sur ce qu'en l'Aſſemblée des Maires & Eſchevins de la Ville d'Angers, tenuë le 24. Novembre 1581. l'on eſt entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérité de la dite Ville, Monſieur Maître René Choppin, Sr. de Chaſton, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers; pour après autres beaux & doctes Traitez qu'il a expoſez en public, avoir orné & illuſtré de ſes Commentaires la Coûtume de ce pays d'Anjou: pourquoi, la matiére miſe en délibération, a été conclu que le dit Sieur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honoré ſa patrie, lui vouant & dédiant partie de ſon érudition, rare & exquiſe, ſera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & ſupplié de continuer; ne ſe laſſant point en ſi vertueuſe & généreuſe entrepriſe : par laquelle il rend ſon nom, & le nom de ſa patrie immortel & perdurable à toûjours: que pour ce bien-fait, & continué juſqu'à hui, mérite public, les Maires

& Eſchevins d'Angers l'ont tenu & tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eſchevins: & comme tel, l'ont dès à préſent élû & éliſent d'un commun avis: lui ont donné entrée, ſéance, & délibération en toutes leurs Convocations & Aſſemblées: & où les décendans de lui éliroient demeure & habitation en la dite Ville, la mémoire de leur progéniteur & prédéceſſeur les rendra, & d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, & préeminences qu'elle a à départir & diſtribuer à ſes bons & notables Citoyens. Fait en l'Hôtel & Maiſon commune de la Ville d'Angers, ſous le ſél de la Mairie d'icelle, & ſeing de nous JEAN AYRAULT, *Maire & Capitaine de la dite Ville, & de Maître François Alexandre, nôtre Greffier: le jour & an que deſſus.*

Papirius Maſſo, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Concluſion de l'Hôtel de Ville d'Angers: Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille piſtoles. Et ſes décendans qui m'ont donné des Mémoires pour écrire ſa Vie, que j'ai écrite dans mes Remarques ſur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais auſſi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ſes Ouvrages. Et ainſi, il faut qu'il demeure pour conſtant que cette particularité eſt tout-à-fait fauſſe.

XXXII.

XXXII.

Mépriſe de Mr. Baillet au ſujet de Meſſieurs Habert freres ; de Meſſieurs de Montreuil auſſi freres ; de Meſſieurs Colletet, pere & fils, & de André & de François du Chesne, auſſi pere & fils.

MOnſieur BAILLET à la page 212. de la 2. partie de ſon 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie Françoiſe Abbé de Ceriſy, le Temple de la Mort. Ce Poëme n'eſt point de Mr. Habert Abbé de Ceriſy: il eſt de ſon frere le Commiſſaire de l'Artillerie: comme Mr. Baillet le dit lui-même à la page 70. de la même Partie, au chapitre 1429. Il faut avouër que Mr. Baillet eſt un Ecrivain peu exact, & peu judicieux.

A la page 182. de la même Partie, au chapitre 1472. il parle de Jean de Montreuil, de l'Académie Françoiſe, en ces termes: *ce que l'on a vû des vers de Montreuil n'a paru qu'après ſa mort. Mais quoique le nombre en ſoit aſſez grand, il n'a point été capable de lui faire donner une place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Deſpréaux qui l'a pris pour un de*

¶ 1. En parlant de ce qu'il peut y avoir de beau parmi les Poëſies de Montreuil, il ne faloit pas, ce me ſemble, omettre le fameux Madrigal

Pourquoi me demandez-vous tant

ſi

de ces Poëtes qui ſe ſoucient moins de la qualité que de la quantité des vers, ſe vanté, que

On ne voit point ſes vers, à l'envi de Montreuil,
Groſſir impunément les feuillets d'un Recueil.

Mr. Baillet a encore pris ici Marte pour Renard. On n'a jamais imprimé aucun vers de Mr. de Montreuil de l'Académie Françoiſe. Ceux dont on parle ici, ſont de ſon frere Mr. l'Abbé de Montreuil, nommé *Mathieu*; aujourd'hui vivant & demeurant en qualité d'Abbé chez Mr. l'Evêque de Valence, nommé à l'Archevêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en a de très-beaux (1): témoin ce quatrain;

Paul voudroit nous perſuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer ſa Réſidence.
Il ne faut rien que réſider.

Et cet autre, à Mr. le Premier Préſident de Bellievre;

Si

Si mes feux dureront ſ're.

(1) C'auroit été une belle occaſion à M. Ménage de produire la traduction qu'il en avoit faite en Italien & de répondre au reproche que lui avoit fait Gilles Boileau d'avoir dérobé ce Madrigal.

Si ſelon ſon mérite on avoit récompenſe,
Tous mes vœux ſeroient accomplis;
Vous ſeriez Chancelier de France;
Je ſerois aimé de Phylis.

Et ce Sonnet:

Ne crains plus deſormais, Tyrſis, que je ſoûpire:
Mon bonheur a paſſé celui de mes Rivaux.
J'ai bien des envieux, mais je n'ai point d'égaux:
Et mon bien eſt ſi grand que je ne l'oſe dire:
Tu fus le confident de mon cruel martire.
Apprens donc mes plaiſirs, puiſque tu ſus mes maux.
Mon Iris l'autre jour paya tous les travaux
Que je ſouffris jamais ſous ſon cruel Empire.
La faveur que j'en eus ût contenté les Dieux.
Elle ût charmé les cœurs les plus ambitieux.
J'en demeurai ſurpris: mon ame en fut ravie.
J'en retiendrai toûjours & le tems & le lieu.

J'y

¶ 1. Auſſi n'eſt-ce pas ce qu'a entendu Deſpréaux quand il a dit:

On ne voit point mes vers à l'envi de Montreuil,
Groſſir impunément les feuillets d'un recueil.

Il a eu ſeulement en vuë certains volumes de Poëſies choiſies, imprimées chez Sercy, dans quelques

J'y ſongerai, Tyrſis, tout le tems de ma vie.
Elle me regarda quand je lui dis Adieu.

Et c'eſt auſſi le ſentiment du Pere Rapin : qui a dit dans ſes Réflexions ſur la Poëtique page 161. *Gombaud, l'Etoile, Montreuil, ont fait auſſi de petits vers tendres & fort ſpirituels.* Il n'eſt point vrai au reſte que ce Recueil des vers de Mr. l'Abbé de Montreuil contienne beaucoup de vers (1). Il n'en contient guere plus de deux mille. Il y a dans ce Recueil un portrait de l'Auteur, & Mr. l'Abbé de Montreuil eſt appellé *Mathieu* dans la Legende de ce portrait : ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'avoit vû, il n'auroit pas confondu *Jean de Montreuil* avec *Mathieu de Montreuil.*

Mr. Baillet a auſſi confondu Colletet le fils avec Colletet le pere. Car ces vers de la Satire VII. de Mr. Deſpréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la manie?
Mes vers, comme un torrent, coulent ſur le papier.
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier Bar-

ques-uns deſquels on voit à chaque feuillet un Madrigal de Montreuil, ou deux au plus avec le nom de l'Auteur au bas en gros caractére. Deſpréaux dit qu'on ne voit point ſes vers groſſir de cette ſorte les feuillets d'aucun Recueil de Poëſies, donnant à entendre par là qu'il n'a point affecté à la faveur d'un petit nombre de vers de faire paroitre ſon nom à chaque page d'un Recueil.

Bardou, Mauroy, Boursſaut, Colletet, Titreville :

Et pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.

que Mr. Baillet, au chapitre 1491. qui eſt de Guillaume Colletet de l'Académie Françoiſe, explique de ce Guillaume Colletet, doivent s'entendre de ſon fils. Il en eſt de même de cet autre endroit des Satires de Mr. Deſpréaux ;

Tandis que Pelletier, croté juſqu'à l'échine,
Va mendier ſon pain de cuiſine en cuiſine ;

Où Mr. Richelet a mis le nom de Colletet au lieu de celui de Pelletier. Mr. Richelet n'a pas voulu parler non plus de Colletet le pere (1). Ce Colletet le pere, au reſte, n'étoit pas un Poëte ſi mépriſable que le fait Mr. Baillet.

A la page 143. de la 1. Partie du 2. Tome, en parlant d'André du Cheſne, Mr. Baillet l'appelle *André du Cheſne l'aiſné* : com-

¶ 1. Je n'aurois pas cru que M. Ménage eût dû jamais nommer, & citer ſans émotion Richelet dont il avoit ſi peu de ſujet d'être content. Ces deux vers de la Satire 1. de Deſpréaux

Tandis que Pelletier croté juſqu'à l'échine,
Va mendier ſon pain de cuiſine en cuiſine ;

ſe liſoient ainſi dans la premiére édition :

Tandis que Colletet croté juſqu'à l'échine,
S'en va chercher ſon pain de cuiſine en cuiſine.

Mais

comme ſi François du Cheſne qui eſt ſon fils, étoit ſon frere puiſné.

XXXIII.

Mépriſe de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire au ſujet des Adverſaria *de Mr. Hérand; du Livre de Jules Scaliger contre Cardan; de l'Indice Latin ſur l'Hiſtoire de Mr. de Thou; & du Prudance de Nicolas Heinſius.*

MOnſieur BAILLET. *Scaliger dit que Déſidérius Heraldus s'eſt repenti d'avoir fait ces Adverſaires, ou ſes grands Recueils in folio. Mais ſon Arnobe eſt bon.* Tom. ſegonde partie, page 213.

MENAGE. Les Adverſaires de Mr. Hérand eſt un petit volume in-8. qui n'eſt pas plus gros qu'un Almanac. Et Scaliger ne dit point que ces Adverſaires ſoient in folio. Voici ſes termes: qui ſont de la page 105. de ſes Segondes Scaligeranes pour uſer des termes de Mr. Baillet: *Héraldus s'eſt repenti d'avoir fait ſes Adverſaria. Son Arnobe eſt bon. Il promet un Tertullien.* Mr. Hérand a fait un Li-

Mais depuis, à la priére du célébre Prédicateur, François Ogier, on mit Pelletier pour Colletet, comme je l'apprens du même Richelet pag. 146. de ſa *verſification Françoiſe*, où il ajoute qu'il ſait la choſe d'original & qu'il en dira les raiſons lorſqu'il fera imprimer ſes notes ſur les Satires Il faut voir auſſi Gueret pag. 204. & ſuivantes de la *Guerre des Auteurs*. Le nom de Colletet a été depuis rétabli à la place de celui de Pelletier, dans la Sat. 1. de Deſpréaux.

Livre in-folio, qui contient divers Traitez de Droit. Mr. Baillet a pris ſans doute ce Livre in-folio pour les *Adverſaria* dont parle Scaliger. Mais ce Livre ne fut imprimé qu'en 1650. & ainſi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adverſaires eſt de 1599. à Paris.

Page 50. & 51. de la 2. partie du 2. Tome.

Monſieur BAILLET. *Les principaux Ouvrages de Critique de Jules Scaliger, ſont ſes Commentaires & ſes Remarques ſur l'Hiſtoire des Animaux d'Ariſtote; ſur les Livres des Plantes qu'on attribuë à ce Philoſophe; ſur les Livres des Plantes écrits par Théophraſte; ſur Hippocrate des Inſomnies; deux Oraiſons de l'art de bien dire qui ſont des Invectives contre le Cicéronien d'Eraſme; les XV. Livres des Exercices & Diſputes de la Subtilité contre Cardan; les XIII. Livres des Cauſes de la Langue Latine; les Problêmes ſur Aulugelle; quelques Lettres; ſans parler du Critique & de l'Hypercritique de ſa Poëtique.*

ME-

¶ 1. Jule Scaliger n'a jamais fait, ni n'a jamais prétendu avoir fait plus d'un Livre d'Exercitations contre Cardan. Ce Livre eſt intitulé *Exotericarum Exercitationum liber XV.* parce qu'avant que Scaliger le commençât il avoit déja compoſé, à ce qu'il dit, quatorze autres volumes ſous ce même titre, mais qui ne regardoient point Cardan. *Quid amplius vis* (dit Cardan *Action. in Calumniatorem librorum de Subtilitate.*) *à maximo viro victus ero qui jam quatuordecim volumina exotericarum Exercitationum ſcripſiſſe gloriatur, cum nulla alia tamen prodierit in lucem, ab ultimâ editione* (je croi qu'il faut lire *editionem*) *videtur inchoaſſe.* Voyez parmi les Lettres de Jule Scaliger celle qui s'adreſſe pag. 251. à Boëce Epo, où ces XIV. Volumes qui n'ont jamais vu le jour,

MENAGE. Mr. Baillet a pris le *quinziéme livre* de Jules Scaliger contre Cardan pour *quinze livres:* car nous n'avons qu'un Livre de Jules Scaliger contre Cardan ; qui eſt le quinziéme : les autres ayant été perdus; ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, n'ayant pas été faits (1). Un de mes amis ayant averti Mr. Baillet de cette bévuë, il demeura d'accord de l'avoir faite. Depuis, il a voulu s'en juſtifier. Et voici comme il a prétendu s'en juſtifier. *On veut que j'aye dit que les quinze Livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'eſt néanmoins ce que je n'ai point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'après l'Auteur de ſa Vie, & cinq ou ſix Critiques de conſéquence que je nommerois ſi cela étoit néceſſaire. Je pourrois ajoûter auſſi ſur la parole de M. Hyde qu'ils ſe trouvent tous quinze imprimez dans la célébre Bibliothéque d'Oxfort, au parquet des Arts, tablette*

jour, & qui étoient ſur des ſujets particuliers, ſont nettement diſtinguez du quinziéme uniquement deſtiné à réfuter Cardan. Il ſemble même qu'il en eût entrepris un ſeziéme contre le Livre *de varietate rerum* du même Cardan, autant que nous en pouvons juger tant par la Préface de ce ſéziéme volume imprimée à Toulouſe in-4. avec d'autres Opuſcules du même Scaliger par les ſoins de Mauſſac, que par ces mots de l'Epitre dédicatoire de Jean Craton à Joſeph Scaliger miſe au devant des Exercitations de Jule de l'édition d'Allemagne, *Verum de his fortaſſe Pater tuus, in Obſervationibus & Caſtigationibus librorum de varietate magni nominis & ingenii Cardani, aliquid doctos erudiet.*

te S. nombre 2. & parmi les Livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de ſoûtenir la même choſe s'il étoit ſur de s'en tenir aux éditions que je n'ai pas vuës: comme de celles de Hanau, & de celle de Baſle: qui en promet même vingt & un Livres. Mais enfin je n'ai dit nulle part que ces quinze Livres fuſſent imprimez: & je ne le voudrois pas dire encore: n'ayant vû que deux éditions in-4. du quinziéme de ces Livres, qui comprend plus de trois tens Diſputes ou Exercices. C'eſt dans ſes Corrections. Il eſt vrai que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'on ût imprimé quinze Livres de Jules Scaliger contre Cardan: mais il l'a donné à entendre, n'ayant parlé, & n'ayant û deſſein de parler, dans l'endroit ci-deſſus

¶ 1. Il n'eſt point vrai que Jule Scaliger n'eût compoſé que quatre-vingts Livres d'Etymologies, ou, comme il les avoit intitulez, d'Origines. Il en avoit compoſé juſqu'à ſix-vingts. Lui-même le dit ainſi dans ſa Lettre à Boëce Epo: *Sunt præterea libri Originum CXX. quorum editionem propter molem deſperavi.* On peut même dire que ces ſix-vingts Livres n'étoient qu'une partie d'un plus grand Ouvrage dont il parle en ces termes à Charles Sevin, Lettre 81. *Item rerum, verborum, rituum, & originum libros duodecim quibus prima pars perficitur. Alteram centum viginti libris perfectam mecum affiram, ut publicè abſolvatur. Tertia nondum perfecta eſt.* Le Préſident Mauſſac dans ſa Préface des Commentaires du même Scaliger ſur Ariſtote de l'hiſtoire des animaux, écrit tout au long *libri Originum centum viginti*, & il eſt ſurprenant que Becman qui renvoie ſon Lecteur à cette Préface ne compte néanmoins que cent-dix livres de ces Origines. Pour M. Ménage ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il n'en compte que quatre-vingts. Cette erreur ſe trouve dans l'Epitre dédica-

deſſus rapporté que des Livres de Critique de Jules Scaliger qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ſes quatre-vingt Livres d'Etymologies (1). Ce que dit, au reſte, Mr. Baillet ſur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze Livres *de Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils ſe trouvent dans la Bibliothéque d'Oxfort, eſt non ſeulement faux, mais ridicule. S'ils ſe trouvoient dans cette Bibliothéque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'en ût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui a fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze Livres d'Obſervations contre Cardan, c'eſt Moréri (2) : qui a écrit la même

dicatoire de ſes Origines Françoiſes en ces termes : Jules Ceſar Scaliger un des premiers Critiques, & le premier Philoſophe de ſon tems, en avoit *compilé* juſqu'à quatre-vingts Livres. Ottavio Ferrari n'entendant pas bien le François & croyant que quatre-vingt ſignifiât vingt-quatre a reduit à ce dernier nombre les Livres des Origines de Scaliger. *Sed ex inſtituto*, dit-il dans la Préface de ſes Origines Italiennes, *Italicâ quoque cauſas idem Julius Scaliger quatuor & viginti libris, tanta illi luxuriantis ingenii fertilitas fuit, complexus fuerat.* Il ne ſe trompe pas moins quand il croit que ces livres regardoient la Langue Italienne. Scaliger recherchoit principalement l'origine des mots Latins, & M. Ménage qualifioit mal cet Ouvrage *Compilation.* Il paroit par pluſieurs de ces Origines que Scaliger a repanduës dans ſes autres Livres, qu'elles étoient de ſon invention, & s'il rapportoit les anciennes, que ce n'étoit que pour les réfuter.

¶ 2. Moréri eſt fort innocent de la mépriſe de Baillet. Il compte parmi les Oeuvres de Jule Scaliger,

me choſe dans ſon Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri eſt un des Livres Favoris de Mr. Baillet.

Monſieur BAILLET dans ſes Corrections. *Ces Meſſieurs qui aiment tant à ſe tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne ſe trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Beſſin a fait des noms propres qui ſe trouvent Latiniſez dans l'Hiſtoire de Mr. de Thou.*

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cet Index à Beſſin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il ſauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog. Pierre Beſſin, ſous le nom duquel ce Livre a été imprimé; je veux dire, ſous le nom duquel le privilége pour imprimer ce Livre a été obtenu; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conſeiller d'Etat, lequel ne ſavoit point du tout de Latin. Je l'ai connu particuliérement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit pluſieurs fois lui-même que c'étoit lui-même

liger, *Exotericarum Exercitationum lib. XV.* Soit qu'on liſe *liber decimus quintus*, ſoit qu'on liſe *libri quindecim*, Moréri aura toûjours raiſon, puiſque Scaliger avoit compoſé quinze livres d'Exercitations exotériques, dont le dernier, qui eſt celui que nous avons contre Cardan, eſt le ſeul qui ait été conſervé. M. Baillet avouë lui-même ingénument qu'il n'a fait cette faute qu'après l'Auteur de la Vie de Jule Scaliger inſérée dans le Recueil des Vies de pluſieurs hommes illuſtres imprimée in-4. à Londres

même qui avoit fait cet Index.

Monſieur BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinſius, page 283. de la 2. partie du 2. Tome, que Daniel Heinſius avoit travaillé ſur Prudance. Mr. Baillet a pris ici le fils pour le pere. C'eſt Nicolas Heinſius qui a travaillé ſur Prudance (1). Il ajoûte, que le même Daniel Heinſius a auſſi travaillé ſur Homere: ce qui n'eſt pas venu à ma connoiſſance.

XXXIV.

Juſtification du titre de mon Eglogue intitulée Chriſtine.

MOnſieur BAILLET. *Le Critique que j'ai déja cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le titre de* Chriſtine *à cette Eglogue plutôt que celui de* Ménalque : *parce qu'outre que Ménalque en eſt le principal perſonnage, il s'y agit particuliérement de ſon départ, & qu'il y eſt pour le moins autant loué que la Reine de Suéde.* Page 460 de la 2. partie du T. 4.

MENAGE. Le Critique de Mr. Baillet eſt un impertinent Critique. Prémiérement,

dres l'an 1681. & la vérité eſt qu'à la fin de cette Vie de Scaliger, il y a un Catalogue très-peu correct de ſes Oeuvres, qui porte en tête *Exotericarum Exercitationum lib.* 15. *ad Hieronym. Cardanum.*

¶ 1. Dans le Catalogue des Oeuvres de Daniel Heinſius, produit par Witten à la fin du diſcours intitulé *Memoria Heinſiana*, on trouve entre autres livres, *Aurelii Prudentii Opera cum notis* 1637. *in*-24. *Amſterodami*, & 1670. *in*-12. C'eſt ce qui aura trompé Baillet.

ment, il eſt très-faux que dans l'Eglogue dont eſt queſtion Ménalque y ſoit autant loué que la Reine Chriſtine y eſt louée; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs louanges, ſeront rapportés cideſſous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fauſſeté, pour me dire une injure, en diſant que je m'étois loué extraordinairement. Dailleurs, quoi qu'il s'agiſſe du départ de Ménalque, ce départ eſt pour aller en Suede voir la Reine de Suede Chriſtine. Et ainſi la Reine de Suede Chriſtine eſt le veritable ſujet de la Piéce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la louër de la façon que je l'ai louée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de ſon nom. Térence a intitulé une de ſes Comédies *l'Eunuque:* dans laquelle ſon Eunuque a ſi peu de part qu'il ne paroît presque pas ſur le Théatre. Plaute a de même intitulé une de ſes Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de raport à leurs titres : ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans ſa Poëtique.

XXXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la patrie de pluſieurs hommes de Lettres.

MOnſieur Baillet dit à la page 43. du Tom. 4. Partie 1. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus ſon fils, étoient

étoient de Florance, ou ſelon d'autres, de l'Iſle de Minorque. Il eſt conſtant qu'ils étoient de Florance. Ils ſont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Baillet dit à la page 260. de ſon 4. Tome, Partie 1. & à la page 580 de ſon 2. Tome Part. 3., que Bénédetto Varchi étoit de Fiéſoli. Il vouloit dire de *Fiéſolé:* ou du moins il le devoit dire (1). Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit lui-même dans ſon Ercolano, en ces termes: *Molti vogliono ch'io, ſe ben fui nato e allevato in Firenze, non ſia Florentino: per eſſere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ſes Sonnets à Jean de la Caſe:

Per voi l'altero nido voſtro, e mio.

Jan de la Caſe étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'eſt de l'Abaté Ghilini, dans ſon Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit ici du lieu de la naiſſance du Varchi. Scipioné Ammirato, dans ſon Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le Diocéſe de Fiéſolé. Et le Bernia dans ſon Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarchi.* Il me reſte à remarquer que le Varchi fut ainſi appelé de Mon-

¶ 1. J'en conviens, c'eſt ainſi que les Toſcans parlent, mais pluſieurs Auteurs Italiens ayant écrit *Fieſoli*, la faute eſt excuſable.

Montevarchi, lieu de la naiſſance de ſon pere. Lionardi Salviati, Livre 2. de ſes Avertiſſemens, article 16. volume 2. *Cotal voce*; (Varchi) *nome di famiglia non fù nel vero, ma ſoprannome: che dalla patria; cioè, dalla Terra di Montevarchi, onde venne il ſuo naſcimento, ſi poſe nelle ſue ſcritture egli ſteſſo: e dal conſenſo del ſuo ſecolo ſi ricevè, e vennegli confermato.* Remarquez que le Salviati fait auſſi le Varchi de Montevarchi (1). J'oubliois à remarquer que Poccianzio a mis le Varchi dans ſon Catalogue des Ecrivains Florantins.

Il dit à la page 205. de ſon 2. Tome, Part. 2. que Théodore de Marcilly; en Latin, *Theodorus Marcilius*, étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre: comme l'ont très véritablement écrit Valérius Andreas dans ſa Bibliothéque Belgique, & François Swertius dans ſes Athénes Belgiques; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius; auquel il ſuccéda dans la Chaire de Profeſſeur du Roi. J'ai ouï dire la même choſe à mon pere: qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius; comme je l'ai remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 319. de la 2. partie du Tome 2. que Jacques Gronovius, fils de Frédéric, eſt de Hambourg. Il eſt de Déventer. Il

¶ 1. *Onde venne il ſuo naſcimento*, ne ſignifie pas, ce me ſemble, que le Varchi fût né à Montevarchi, mais qu'il en venoit.

Il dit à la page 354 de ſon premier Tome, & à la page 495. du 4. partie premiere, que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à ſix lieues d'Angers. Ce que j'ai remarqué dans mes Remarques ſur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauges, à douze lieuës d'Angers: qui eſt une Terre qui lui appartenoit du côté de ſa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche-Serviére, fille de Chriſtophle Chabot. Jean Beſly, qui a écrit que Joachin du Bellay étoit batard, s'eſt tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachin du Bellay fait mention dans ſes Poëſies Françoiſes, au Sonnet 31. de ſes Regrets, eſt d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le ſpirituel. Elle eſt du Diocéſe de Nantes. D'où vient que Joachin du Bellay eſt appelé *Clerc du Diocéſe de Nantes* dans les Regîtres de l'Egliſe de Paris. *Joachimus du Bellay Clericus Nannetenſis Dioceſis, fuit receptus ad Canonicatum & Præbendam, vacantes, per obitum Magiſtri Johannis Touſſepain, Canonici Pariſienſis & Archidiaconi.*

Il dit à la page 364. de ſon Tome 4. partie 2. *Auguſtin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toscane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de ſon Egtogue au Pape Alexan-

dre VII. ſur la mort de Sidronius Hoſchius. *Auguſtini Favoriti Lucenſis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioſte page 139. Tome 4. Partie 1. que l'Arioſte étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 67. de ſon 1. Tome, Partie 2. que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouïs.

Il dit à la page 381. de ſon 2. Tome, Partie 3. que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Préſident de Thou dans ſon Hiſtoire, & par Jean le Clerc dans ſes Illuſtres.

Ces deux dernieres mépriſes ne ſont pas conſidérables : Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouïs n'étant qu'à deux lieuës de Tours.

Il dit à la page 425. du 2. Tome, Part. 2. & pag. 83. Part. 3. que Raviſius Textor étoit de Noyon (1). Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Raviſi, auſſi dans le Nivernois. Il s'appele lui-même, *Nivernenſis.* Voyez Mr. de Launoy dans l'Eloge qu'il a fait de Raviſius Textor dans ſon Hiſtoire du Collége de Navarre. Et ſon nom étoit *Jean Tixier.* Nevers s'appelle en Latin *Noviodunum*; & Noyon, *Noviomagus.* C'eſt ce qui a troublé notre homme, peu verſé dans la Géographie, comme je le ferai voir au chapitre 74.

¶ 1. La faute touchant le pays de Raviſius Textor avoit été reconnuë & corrigée par Baillet dans les Corrections.

Il dit à la page 151. de la premiere Partie de ſon 2. Tome, que Céſar Egaſſe du Boulay, Greffier de l'Univerſité de Paris & Auteur de l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du Village de S. Ellier, dans le Bas-Maine: qui eſt la derniére Paroiſſe du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'eſt que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Univerſité de Paris. Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'eſt que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Univerſité de Paris: celle de France: celle de Picardie: celle de Normandie: & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la reſerve de celle de Normandie, ſont diviſées en Tribus. Celle de France a cinq Tribus: qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus ſont, la Tribu de Paris: celle de Sens: celle de Reims: celle de Tours: & celle de Bourges. La Nation de Picardie eſt auſſi diviſée en cinq Tribus; qui portent chacune le nom d'un Evêché: en celle de Beauvais: en celle d'Amiens: en celle de Noyon: en celle de Laon: & en celle de Térouanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus: qui ſont, celle des Continens & celle des Inſulaires. J'ai ouï dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Univerſité de Paris & digne d'une plus grande charge, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de conteſta-

tions.

tions. Les Suppôts des Nations ſont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils ſont; ou de l'Evêché où ils ſont nez, relevant de cet Archevêché. Et ainſi, Céſar Egaſſe du Boullay qui étoit du Diocéſe de l'Evêque du Mans, qui eſt le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 453. Tome 4. Partie 1. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à Lamporecchio dans le Florentin. Voyez ci-deſſous au chapitre 36.

XXXVI.

De la Patrie d'Aimar Ranconnet.

CE que j'ai remarqué au Chapitre précedent de la Patrie de pluſieurs gens de Lettres, me fait ſouvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plutôt *d'Aimar de Ranconet*; car c'eſt ainſi que ce nom ſe trouve écrit dans la Chronique Bourdeloiſe. Dans les Poëſies de Joachin du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a *de Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand perſonnage étoit de Bourdeaux. C'eſt à la page 354. de ſon 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornac, page 75. de ſon *Feriæ Forenſes*. Le Préſident de Thou au Livre XXIII. de ſon Hiſtoire page 707. de l'Edition de Genéve, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Æmarum Ranconetum, Veſunâ Petracoriorum ortum.* Il eſt certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été

été remarqué par Gabriel de Lurbe dans ſa Chronique Bourdeloiſe en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brouſſe Conſeiller célébre du Parlement de Bourdeaux ; homme très-verſé dans les Antiquitez de Bourdeaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bourdeaux : comme l'a remarqué le même de Lurbe dans ſon *de illuſtribus Aquitaniæ Viris.* Et il avoit été Conſeiller au Parlement de Bourdeaux avant que d'être Préſident de la quatriéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, ſi on en croit le Préſident de Thou : *Primùm Senator Burdigalenſis: dein & in Pariſienſi Curia alterius Inquiſitionum Claſſium Præſidis munus magna cum laude exercuit.* Gabriel de Lurbe a écrit dans ſon *de Illuſtribus Aquitaniæ Viris*, qu'il avoit été fait Conſeiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le Pithœana, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charles Etienne. Il y dit auſſi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Préſident Briſſon. Il me reſte à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans ſa Liſte des Conſeillers du Parlement de Paris : je remarquerai ici par occaſion, qu'il y a auſſi omis le Cardinal de Balue & René de Pincé.

XXXVII.

XXXVII.

De la Patrie du Bernia.

MOnſieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna, dans le Piémont. Il y a deux Bibbiena: l'un dans le Piémont; qui eſt le *Forum Vibii* de Pline; d'où ce Bibbiena a été ainſi appelé: *Forum Vibii*, *Forum Bibii*, *Forum Bibianum*, *Bibianum*, *Bibiana*, BIBBIENA: & l'autre dans la Toſcane; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiena de Piémont pour celui de Toscane: car jamais perſonne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiena, cela doit s'entendre du Bibbiena de Toſcane. Pluſieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiena. Jean Matteo Toſcano dans ſa Deſcription de l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiena, Etruriæ Oppidum, Berniam protulit, Jocoſi Carminis Autorem: quem multa præclara ingenia ſunt æmulata, non irrito conatu: nullus tamen nativa illa urbanitate, nulla arte quæſita ſuperavit.* Lilius Gyraldus, dans le Dialogue ſecond des Poëtes de ſon tans: *Fuere & duo in ſuo genere arguti, & mordaces, non ſine ſalibus: Franciſcus Bernia, Bibiennas, & Maurus Forojulienſis.* L'Auteur de ſon Epitaphe: lequel Epitaphe ſe trouve imprimé parmi ſes Poëſies Latines, dans le Livre intitulé *Carmina quinque Etruſcorum Poëtarum:*

Poſt-

Poſtquam ſemel Bibiena in lucem hunc extulit,
Quem nominavit ætas acta Bernium, &c.

Premiére Nouvelle de la 3. Journée.

Cependant il eſt certain qu'il étoit de Lamporecchio dans le Florentin lieu célébre par le Maſetto du Bocace. Le Bernia, dans ſon Orlando Innamorato, Livre 3. chant 7. dit lui-même que Lamporecchio eſt le lieu de ſa naiſſance.

Quivi era non ſo come capitato,
Un certo buon compagno Fiorentino
Fu Fiorentin, e nobil, ben che nato
Foſſe il padre, e nutrito in Caſentino:
Dove il padre di lui gran tempo ſtato,
Sendo, ſi fece quaſi cittadino;
E tolſe moglie, e s'accasò in Bibbiena;
Ch' una Terra è ſopr' Arno molto amena.
Coſtui ch' io dico all' Amporecchio nacque;
Ch'è famoſo Caſtel per quel Mazetto.
Poi fù condotto à Firenze, ove giacque;
Fin a diciannove anni poveretto.
A Roma andò di poi com' a Dio piacque,
Pien di molta ſperanza, e di concetto,
Di un certo ſuo parente Cardinale,
Che non gli fece mai ne ben ne male.

Et le Poccianzio l'a mis au nombre des Ecrivains Florantins.

Je remarquerai ici en paſſant, que le Bernia eſt appelé indifféremment *Berni*, *Bernia*, & *Berna*. Il ſigne *Berna* dans pluſieurs de ſes Lettres Italiennes imprimées. Et c'eſt ainſi que l'appele l'Arioſte

te dans ſon Orlando furioſo canto 46. Octave 12.

——— *e par ch'anco io ci ſcerna,*
Marc' Antonio Flaminio, il Sanga, e'l Berna.

Le nom de ſa famille étoit de Berni.

XXXVIII.

De la Patrie du Taſſe.

MOnſieur BAILLET, au Chapitre du Taſſe, a écrit (1) que le Taſſe étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Ayant écrit la même choſe dans mes Obſervations ſur l'Amynte du Taſſe, ce que j'avois pris du Manſo dans la Vie du Taſſe; Monſieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet ſuivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Taſſe étoit Bergamaſque, & non pas Surrentin.

Si prega il Signor Menagio, celebre Poëta e Scrittore Franceſe, che voglia render Torquato Taſſo alla Città di Bergamo, ſua Patria: come teſtifica egli medeſimo in più luoghi delle ſue lettere: e ſpecialmente nella Sup-

¶ 1. Ce chapitre de la patrie du Taſſe étoit aſſez inutile puiſque dans le fond Meſſieurs Foppa, Ménage, & Baillet ſont d'accord entre-eux. Le premier convenant que le Taſſe étoit né à Surrento,

Supplica ad eſſa Città, e ne' Dialoghi del Padre di Famiglia, e del Piacer Oneſto, e ne' Sonetti, & in altre ſue Compoſitioni che ſi publicheranno,

La fama del tuo neme, onde la Senna
Più che d'altri ſuoi pregi oggi riſuona,
Di te co' più lontani anco ragiona,
A volo alzando la ſublime penna.
Ma non agguaglia il vero: e ſolo accenna
Quel che più chiaro poi nell' opre ſuona:
Ond' ella al nobil crin nova corona
Teſſe, e nov' ali alla tua gloria impenna,
Io, tra colti d'Italia illuſtri ingegni,
Baſſo, ignoto, à te m'ergo, e ſon traſlato
Al più poſſente e bel di tutti i Regni.
E con ſemplice ſtil, vie più ch'ornato,
Prego la dotta man che render degni
A' vicini del Brembo il gran Torquato.

Pour réponſe à ce Sonnet, j'écrivis cette Lettre à Monſieur Marc' Antonio Foppa.

Illmo. Sign. mio, e Padrone colmo.

E già molto tempo, ch'el Signore Ottavio Falconieri, noſtro comune amico, mi diede

to, & les deux autres ne niant pas qu'il ne fût originaire de Bergame. D'ailleurs les Lettres Italiennes que l'on produit ici ne ſont pas Piéces nouvelles, & il y a long-tems qu'elles ont paru dans les *Moſcolanze* de M. Ménage.

diede notizia particolare del gran merito di V. S. Ill. Onde io, ambizioſo di procurarmi l'onore della di lei buona grazia, lo ſupplicai ad offerirle da mia parte, il mio oſſequio, e domandarle la ſua amicizia: il che egli à poi fatto con la ſua ſolita gentilezza. Al Signore Ottavio per tanto ſono obligatiſſimo per più capi: ma ſopra tutto per aver io col ſuo mezzo fatto ſi grand' acquiſto, quale è quello dell' amicizia di V. S. Illuſt. percio che per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammettermi tra i ſervitori & amici, e mandarmi poi quel corteſiſſimo Sonetto intorno alla patria del Taſſo: il quale m'è ſtato gratiſſimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è ſpiegato: che veramente è compitiſſimo nel ſuo genere. Sarebbe ufficio mio di riſponderle con altro Sonetto, come ſi ſuol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illuſtr. perche ſono io adeſſo, non pure alieniſſimo dalla Poëſia, ma affatto ſpoetato, per così dire; eſſendo ſi lungo tempo ch' io non hò ſcritto in rima, *perdidi Muſam tacendo.* Tornando poi al ſuo vaghiſſimo Sonetto, è coſa ſtrana che'l Manſo ſi ſia ingannato circa la patria del Taſſo, *di cui era tanto famigliare & intrinſeco: ſe pure ſi è ingannato. Fà egli menzione, non ſolamente della Chieſa di Surrento, dove il Taſſo fù battezato, ma anco di molti teſtimoni di veduta, da' quali avea udito ſpeſſe volte raccontare Torquato Taſſo eſſer nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarſi con gli occhi proprii di queſte coſe, non*

gli

gli era rincreſciuto d'andar perſonalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni dì: e che di più aveva voluto eſſere intromeſſo nelle ſteſſe camere dove il Taſſo nacque. Il Gaddi anch' egli, e l'Abate Ghilini, ne i loro Elogi, ſcriſſero che era il Taſſo Surrentino. Nè provano il contrario i paſſi della Supplica alla Città di Bergamo, nè quelli del Dialogo del Piacer Oneſto, & altri accennati da V. S. Illuſt. intendendoſi dell' origine, e non della naſcita del Taſſo. Comunque ſi ſia, sà bene V. S. Illuſt. le diverſe opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, conteſero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini, Napolitano, foſſe Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai
Di mia verde Corona i primi allori,

dice egli in perſona del Taſſo, in un ſuo Sonetto ſopra il ritratto di detto Taſſo. *Ma non sà ella forſe che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in queſta lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Chriſtianiſſimo, avendo ſcritto in una ſua breve Relazione de' ſuoi lunghi Viaggi, ſcritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due meſi ſono, che'l Taſſo era Ferrareſe. Sicchè, non pur per la ſublimità de' Verſi, ma per lo riſguardo ancora di tante Città che dopo la ſua morte ſi vantarono d'averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato*

mato l'Omero dell' Italica Favella. E come ſi diſſe d'Omero, della naſcita del quale ſette Città conteſero dopo la ſua morte, che mentre viſſe, non ebbe nè caſa, nè patria,

Ἑπτὰ μάχοντο πόλεις νίκυος περὶ πατρίδ' Ὁμήρου.

Ἔπλετο δὲ ζῶντος μηδὲ ἓν οἰκίδιον.

(E un mio Epigramma) ſi può dir l'iſteſſa coſa del Taſſo: che veramente non men d'Omero fù egli dalla fortuna mal trattato. Prega in una ſua Lettera un ſuo amico a preſtargli uno ſcudo: e non avendo danari da comprar candele, per iſcrivere i ſuoi Verſi, prega in un ſuo Sonetto la ſua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di queſto non più. Sento che V. S. Illuſt. da più anni in qua ſi ſia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di queſto famoſo Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; eſſendo delle di lui Compoſitioni ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere ſmarrite del Taſſo, Fà menzione il Manſo d'un Dialogo *della Crudeltà*, e d'un certo Trattato, intitolato, *Il Civile*. Mi ſarà caro d'intendere ſe V. S. Illuſtriſ. abbia tali Compoſizioni: *giacche ſcriſſe il Signor Falconieri ch' ella n'avea molte* del Taſſo non più ſtampate: e ſe le à, la prego a dirmi che coſa ſia quel *Civile*. Frattanto, ſiami lecito di darle un conſiglio intorno a queſta ſua nuova edizione: *cioè, di ſcriver la Vita di quel grand' uomo: poiche il Manſo che la ſcriſſe, a laſciate à dietro aſſai-*

saissime cose curiose. Credo che V. S. Illustriss. aurà adesso ricevute le mie Osservazioni sopra l'Aminta. Se ella si degnerà di leggerle, la supplico di significarne gli errori al Signor Ottavio: acciochè ammonito da lui, io possa emendargli nella seconda edizione che si va preparando. E qui per fine, mi confermo per sempre,

DI V. S. ILLUST.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

EGIDIO MENAGIO.

Le mando una Lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la Réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illustmo. Signor mio, e Padron colmo.

Fra i molti obblighi che io ò al Signor Ottavio Falconieri, uno de' maggiori, è l'avermi aperta la strada di far saper à V. S. Illust. l'osservanza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fò de' suoi nobilissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle Servitore: di che volli darle un piccolo e debil segno con quel Sonetto, troppo lodato dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua gentilezza. Onde mi veggo accresciuto l'obligo di renderle, come fo, grazie infinite,

per tante dimostrationi d'affetto, che V. S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco, per l'onor fattomi, col dono dell' Aminta, tanto da me più stimato, per venirmi accresciuto di pregio, con l'aggiunte Note della sua dottissima mano. Io le fò offerta di nuovo, con queste righe, della mia somma divozione: e la prego à non isdegnarla, & à non pensar di farmi altra grazia di quella ch' io ricevo, e riceverò sempre dall' esser da lei stimato vero suo Servitore, e non meno dell' altre sue degnissime condizioni, che del suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzialissimo ammiratore. Quanto all' altra parte della sua Lettera, se le cose ch' io dettai al Signor Ottavio, che mi disse averle scritte à V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che volendo scriver' il vero della Patria del Tasso, egli non debba esser chiamato assolutamente Napolitano, mà nell istesso tempo insieme Bergamasco, io non saprei che più aggiungere. E mi duole che V. S. Illustriss. in questo, & in altri particolari, notati nell' Aminta, intorno à costumi & alla Vita del Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & à scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di publicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle Lettere del Tasso, dice della Crudeltà, *volendo dire* della Nobiltà: *e*

così

così è ſcritto nell' Originale, nè il Civile; ambe due queſte Opere immaginate dal Manſo: le quali non furono mai ſcritte dal Taſſo: di tutte Opere del quale io ò il Catalogo, ſcritto di ſua propria mano. Il ſegondo Volume ſarà di Rime: fra le quali ſaranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E'l terzo, ſarà di Lettere: delle quali ne ò quatrocento: e nelle quali non riſuona quaſi mai altro nome che quel di Bergamo, come di ſua patria. E nell' Opere ſtampate, il medeſimo Taſſo non ſi denominò mai aſſolutamente Napolitano: ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli ſia, riſponde: Io ſon nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'eſſer egli nato e battezzato in Surrento: perchè anco il Petrarca nacque in Arrezzo, e l'Arioſto in Reggio, nè percio ſon chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrareſe. Et appena è credibile che uomo prattico delle Lettere ſtampate del Taſſo, nelle quali ſi legge, Bergomo, patria di mio Padre, e mia, e più volte ſi repete lo ſteſſo, poſſa ſcrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della ſua Vita, è ſolo il Manſo a denominarlo aſſolutamente Napolitano: ma gli altri tutti, o dicon ch' egli è Bergamaſco, o l'uno e l'altro: nè da loro ſi parla della ſua patria, che non ſi cominci prima da Bergamo. Coſi dice il Caſone: il qual pur V. S. Illuſt. moſtra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: il Tomaſino, l'Imperiale,

Ce ſecc
Volume
été imp
mé,

riale, Jano Nicio Eritreo, lo chiaman Bergamasco, *se ben nato in Surrento. E Bartholomeo Barbato nella Vita del Tasso, stampata in Padoua innanzi alla Hierusalemme, dice l'istesso: e nell' Imagine stampata in principio del Libro, vi scrive intorno,* TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. *Ma Nobile egli fù veramente di Bergamo: nella qual Città è delle più Nobili la Famiglia de' Tassi: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma Bernardo suo Padre: il qual' avendo comunicata al figliuolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch' essa sia à parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città, Bergamo e Sorrento che si comprende sotto Napoli, possono esser chiamate patria del Tasso, e non altre. Et egli medesimo in una sua Lettera manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad Omero, del quale è incerta la patria, ma si bene à Cicerone, che ne'bbe due; e certe, e conclude, d'esser insieme Bergamasco, e Napolitano, cioè Sorrentino. E la Lettera è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che V. S. Illust. con queste autorità, e con questi Testimoni potesse, ò ristam-*

¶ 1. J'aurois mieux aimé dire : Joachim du Bellay, & Jean Owen *ont fait* des Epigrammes contre ce Livre, parce qu'en disant *firent* il semble que ces deux Auteurs ayent été contemporains, & qu'ils ayent

tampando l'Aminta, ò in altra maniera, compiacerſi di far queſt' alla mia interceſſione, & al mio Sonetto, che richiede alla ſua penna la confermazione di queſta verità; conforme alla mente & alle ſcritture del Taſſo, e come pegno ſicuro appreſſo di me della ſua deſideratiſſima grazia. Et à V. S. Illuſtriſ. per fine, fà la debita riverenza.

DI V. S. ILL.

Umiliſſimo, divotiſſimo, & obligatiſſimo Servitore,

MARC' ANTONIO FOPPA.

Di Roma li 27. di Marzo 1661.

XXXIX.

Du Livre de Nicolas Bourbon, l'ancien, intitulé Nugæ.

MOnſieur BAILLET. *Cet Auteur a laiſſé huit Livres d'Epigrammes qu'il a appellez* ſes Niaiſeries. Page 1 Tome 4 Partie 1

MENAGE. Joachin du Bellay & Jean Owen firent des Epigrammes contre ce Livre (1) au ſujet de ce titre. Voici l'Epigramme de du Bellay :

Paule

ayent fait leurs Epigrammes contre Bourbon dans le même tems, quoiqu'Owen qui vivoit encore en 1627. ne fût peut-être pas né lors que du Bellay mourut.

Paule, tuum inſcribis Nugarum *nomine Librum,*
In toto Libro nil melius titulo.

Voici celle de Jean Owen :

Quas tu dixiſti Nugas, *non eſſe putaſti.*
Non dico Nugas eſſe, ſed eſſe puto.

Le mot de *Niaiſeries* exprime mal celui de *Nugæ*. Il falloit dire *Badineries, Bagatelles.*

XXXIX. *bis.*

Ignorance de Mr. Baillet dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Mr. Baillet n'a jamais lû le Concile de Latran ni celui de Baſle. Mr. Baillet ne ſait ce que c'eſt que la Dignité de Théologal.

MOnſieur BAILLET a fait un grand diſcours des Préjugez ſuivant leſquels on a de coutume de juger des Livres: lequel il a inſéré dans le premier Tome de ſon Livre des Jugemens des Savans. Tout ce Diſcours, qui dure depuis la page 118. juſques à la page 572. peut être réduit à ce mot, *Il faut juger des Livres avec candeur & ſans préoccupation:* Et c'eſt ce que Mr. Baillet ne fait pas.

A la page 187. à propos de rien, il débite un grand lieu commun touchant le titre de *Scholaſtique* parmi les Grecs, les Romains, & les François. Quelles puérilitez! Il

Il dit à la page 191. *Ainſi celui qu'on appeloit par honneur* le Scholaſtique de l'Egliſe, *n'étoit autre choſe que celui qui s'appeloit en certains lieux le* Primicier, *ou* le Maître de l'Ecole: *& en d'autres*, l'Ecolâtre, *ou* le Théologal: *à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Egliſe attachée pour ſa ſubſiſtance. Le vieux Berenger fut honoré auſſi de cette qualité de* Scholaſtique, *avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cauſe de ſa Théologale de Saint Martin de Tours.*

Il y a ici autant de fautes que de lignes. Voici les fautes de Langue *Le Maître de l'Ecole.* Il faut dire, *le Maîtr'Ecole.* C'eſt ainſi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholaſtique s'appelle en Latin *Magiſter Scholæ. Une Prébende de l'Egliſe attachée.* Ce mot *attachée* eſt équivoque à celui *d'Egliſe* & à celui de *Prébende. Tombé dans des erreurs.* Quelle façon de parler? *Mais ce n'étoit.* Après avoir dit, *Berenger fût honoré auſſi de cette qualité de Scholaſtique*, il falloit dire, *Mais ce ne fût.*

Voici les fautes qui regardent les choſes. La Dignité de Scholaſtique & celle de Théologal ſont deux Dignitez différentes. Le Scholaſtique, c'eſt le Chef de l'Ecole: appelé en quelques lieux, où il y a Univerſité, *le Chancelier de l'Univerſité.* Le Théologal, c'eſt un Chanoine d'une Egliſe Métropolitaine, ou Cathédrale, inſtitué pour enſeigner la Théologie à ſes Confreres, & pour leur prêcher la parole de Dieu. Ces Théologaux (ce que les ſimples Prêtres habituez de Paris n'i-

n'ignorent pas) furent inſtituez à l'égard des Egliſes Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu ſous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Egliſes Cathédrales, ils furent inſtituez par le Concile de Baſle qui commença en 1431. & comme le Concile de Baſle n'eſt point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statuimus* (1) du Titre des Collations, établit les Théologales dans les Egliſes Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui eſt du mois de Janvier 1560.) dans les Egliſes Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'eſt que Bérenger étoit Maître'Ecole & Chancelier de l'Egliſe de Saint Martin de Tours: car Papirius Maſſo s'eſt tout-a-fait trompé en diſant qu'il n'avoit jamais été Maître'Ecole de cette Egliſe. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il ſigne, *Berengarius, Scholæ D. Martini Magiſter.* La Chronique de Tours: *Anno M. LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavenſis Archidiaconus, & Theſaurarius necnon Magiſter Scholarum, & Camerarius Sancti Martini.* On prétant, pour le marquer en paſſant, qu'il a auſſi été Maî-

¶ 1. C'eſt au paragraphe *Sequuntur.* Il n'y a point de paragraphe dans toute la Pragmatique Sanc-

Maître'Ecole d'Angers. C'eſt l'opinion de Papirius Maſſo au Livre 3. de ſes Annales de France: de Louïs Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans ſon Plaidoié pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans ſon Traité Manuſcrit de l'Univerſité d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger: de Maam, dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Tours, au chapitre d'Hildebert: de Céſar Egaſſe du Boullay, dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité de Paris; & de Raoul Mouſnier, dans ſon Hiſtoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Profeſſeur en Droit de l'Univerſité d'Angers, dans ſon Livre de la Vie, de l'Héréſie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans ſon Livre *de Scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maître'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: fondez ſur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'eſt une queſtion que j'ai traitée problématiquement dans mes Rémarques ſur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Egliſe d'Angers, qui fut député au Concile de Baſle par l'Evêque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Baſle vers le Pape Eugene IV. Mais je croi préſentement que Bérenger n'a point été Maître'Ecole d'Angers.

Sanction qui commence par *Statuimus*. C'eſt apparemment le titre 10. du Concordat que M. Ménage vouloit citer.

gers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaïe de Saint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maître Ecole d'Angers, ne ſe trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Conteſſe Grécia, qui eſt dans la même Abaïe, Bérenger n'y prénant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Raïnaldus y prénant celle de *Chancelier*; c'eſt-à-dire de *Maître Ecole*.

Ce Don eſt imprimé dans le Recueil des Titres de cette Abaïe par le Pélerier.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholaſtique, c'étoit auſſi une Dignité différente de celle de Scholaſtique. Mr. du Cange dans ſon Gloſſaire rapporte pluſieurs ſignifications du mot *Primicerius*: parmi leſquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui croyent que le Primicerius avoit le ſoin d'enſeigner les Eccléſiaſtiques de ſon Egliſe. Mais il eſt très-vrai-ſemblable que ces enſeignemens ne ſe doivent entendre que des Offices divins. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fuſſent gardées dans l'Egliſe. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'eſt aujourd'hui le Chantre: ce qui a été remarqué par Mr. du Cange. Le

¶. 1. Ceux qui après Cujas ont cru que *Primicerius* venoit ſimplement de *Primus*, & que *Cerius* n'étoit qu'une extenſion du mot, ſe ſont trompez, cette extenſion ſeroit trop peu naturelle. On ne peut douter que *Primicerius* ne vienne de *Primus* & de

Le Primicerius de l'Egliſe de Mets ; (on l'appelle *Princier*) & qui l'eſt auſſi de l'Egliſe de Toul & de celle de Verdun ; ce qui eſt remarquable ; n'a pas cette fonction. C'eſt la prémiere Dignité du Diocéſe après l'Evêque. Et il préſide même aux Aſſemblées du Clergé à l'excluſion de l'Evêque : ce qui convient bien à ſon nom : car *Primicerius*, c'eſt le premier ; c'eſt le Chef : *primus in cera :* c'eſt-à-dire *in Catalogo :* On trouve dans le Code Juſtinien, *Primicerius Domeſticorum & Protectorum Principis* ; *Primicerius Fabricenſium* ; *Primicerius Mœſiorum* ; *Primicerius ſacri Cubiculi* ; *Primicerius Officiorum & Scriniorum Palatinorum.* Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apoſtolorum.* On a dit de même *Secundicerius*, pour dire le ſegond. *Secundicerius Notariorum*, dans le Code Théodoſien, en la Loi 2. *de Petitionibus.* Voyez le Gloſſaire de Mr. du Cange. On a dit auſſi *Capicerius :* d'où nous avons fait le mot de *Chévecier.* Et quoique le Princier & le Chévecier ſoient deux Dignitez Eccléſiaſtiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, ſont de même ſignification (1). C'eſt pourquoi l'Auteur de l'Ancienne Verſion Françoiſe des Décrétales a traduit le Titre *de Officio Primicerii*

(1) de *cera*, ſur tout après ce paſſage d'Hygin *de limitibus conſtituendis* pag. 132. de l'édition de Turnebe. *Has conternationes, ſublatâ ſorte, quidam tabulas appellaverunt &c.* Quelques-uns ont cru que *Capicerius* de même venoit de *caput* & de *cera*, *cujus ſcilicet nomen* ſcri-

cerii par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le Princier, c'eſt le premier de l'Egliſe (1). Le Chévecier, c'eſt celui qui a ſoin du chevet de l'Egliſe: c'eſt-à-dire, du fonds de l'Egliſe depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Egliſe de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chaſtelain, Chanoine de l'Egliſe de Paris; le *Capicerius* eſt appelé *Capitiarius*.

Après ce grand nombre de fautes qu'a faites en ſix lignes Mr. Baillet dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, je croi que mes Lecteurs ſont bien perſuadez qu'il eſt peu informé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

J'oubliois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuſer de la faute qu'il a faite d'appeler Béranger, *Théologal de Saint Martin de Tours*, en diſant qu'il l'a ainſi appelé, parcequ'il en-

ſcribebatur in capite cerei, & ont pris droit de dire là-deſſus que *Primicerius* & *Capicerius* étoient conformes en ſignification comme en étymologie. C'a été l'opinion de l'Auteur de l'ancienne Verſion des Décrétales, qui n'a pas pris garde que *Chevecier* ne venoit pas de *Capicerius*, mais que le Latin au contraire avoit été fait pour exprimer le François. Il eſt certain que *Capicerius* eſt un terme Latin-barbare qui n'a jamais ſignifié autre choſe que *Cheffecier* ou *Chevecier*. *Primicerius* s'eſt dit pour le premier de chaque ordre, de chaque claſſe en quelque fonction que ce fût, Eccléſiaſtique ou Séculiére. On ne trouvera nulle part *Capicerius* en ce ſens, mais ſeulement en celui qui a été marqué par M. Ménage. De *Chef* on a fait *Chefet* & *chevet*, en Latin *Capitium*, de *Chefet* & *chevet* on a fait *Cheffecier* & *Chevecier*, en Latin *Ca-*

enſeignoit la Théologie dans l'Egliſe de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'à la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux : pour la ſubſiſtance deſquels l'Ordonnance d'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébende.

Voici les termes de cette Ordonnance : *En chacune Egliſe Cathédrale, ou Collégiale, ſera réſervé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie.* L'Article 34. des Etats de Blois dit la même choſe. Et la Pragmatique Sanction : dont voici les termes : *Taliter videlicet, quòd quilibet Collator ipſarum Præbendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Præbendam quamprimum facultas ſe obtulerit, & invenire poterit*, &c.

XL.

Capicerius ou *Capitiarius*, mais encore une fois on n'a jamais dit *Capicerius* pour *in capite cera, id eſt, tabula ſcriptus*, & ainſi il n'eſt pas vrai que ce mot, quant à l'étymologie, ſoit de même ſignification que *Primicerius*.

¶ 1. J'avouë que le *Princier*, *Primicerius*, ſe prend quelquefois pour le premier de l'Egliſe. Dans les Cartulaires par exemple de l'Abbaie de S. Etienne de Dijon, l'Abbé eſt quelquefois qualifié *Primicerius*; & il eſt alors indubitable que ce mot ſignifie le premier de l'Egliſe, mais il eſt indubitable auſſi que *Primicerius* ſe prend plus ordinairement pour le *Chantre*, & dans cette ſignification *Primicerius* n'eſt que *Primicerius Cantorum*, & non pas *Primicerius Eccleſiæ*.

comprend ſept volumes in-folio. S'il l'eût vue, il y ût lû cette inſcription, Βασιλικῶν *Libri LX. in VII. Tomos diviſi.* Mais il n'avoit pas même lû en ce tems-là la premiére feuille de la verſion de Gentien Hervet; car elle fait auſſi mention de ces ſoixante Livres des Baſiliques. *Libri VIII.* Βασιλικῶν Διατάξεων. *id eſt, Imperialium Conſtitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Conſtantino Porphyrogenneta in LX. Libros redactum.*

La ſegonde faute de Mr. Baillet, c'eſt qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit Livres des Baſiliques: & il n'en a traduit que ſix: qui ſont, le 28. le 29. le 45. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remarqué par Mr. Fabrot dans ſa Préface des Baſiliques: en ces termes: *De Libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus Latinè verterat, hoc tantùm dicam, Hervetum doctiſſimum quidem fuiſſe, ſed non Juris:* (c'eſt ce que Cujas diſoit de Conan) *ut integros vertere maluerim, quàm verſionem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditiſſima Præfatione Libri LX^i. ſatis monuerat quid in ejuſmodi verſione deſideraret.* L'Evêque de Vaiſon en conte ſept, mais il dit que de ces ſept il n'y en a que quatre entiers.

Conanus, vir eſt doctiſſimus, ſed non Juris. Corrumpit judicium: & tempus perdit, qui in ejus Commentariis illud ponit. C'eſt dans ſes Commentaires ſur le X. Livre des Queſtions de Papinien.

Cette faute de Mr. Baillet eſt excuſable: Gentien Hervet ayant dit lui-même dans l'inſcription de ſa Verſion que cette Verſion contenoit VIII. Livres des Baſiliques. Ce qui a trompé Hervet, c'eſt que le ſegond Tome des deux qu'il a traduits, contenoit tant de titres, qu'il a crû, comme

me il le dit lui-même, qu'il contenoit du moins quatre Livres comme le premier.

La troiſiéme faute de Mr. Baillet dans le paſſage ci-deſſus allégué, c'eſt que de la maniére qu'il s'eſt exprimé, il paroît qu'il a crû que le Livre des Baſiliques contenoit ſeulement les Conſtitutions des Empereurs de Conſtantinople. Ce qui eſt très-faux. Voici l'Hiſtoire des Baſiliques. Les Baſiliques, τὰ Βασιλικὰ, ſont les Loix des Empereurs: comme les Eparchiques, τὰ Ἐπαρχικὰ, ſont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les Livres des Baſiliques ſont les Loix des Romains traduites en Grec; c'eſt-à-dire, le Digeſte, le Code Juſtinien, les Novelles de Juſtinien: à quoi on a ajoûté quelques Edits de Juſtinien, de Juſtin le Jeune, de Tibére de Thrace, de Zénon, & de Baſile le Macédonien. Cette Traduction fut faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philoſophe, comme nous l'apprenons de Pſellus dans ſon *Synopſis Legum*, d'Harménopule dans ſon Manuel, & de Balſamon dans ſes vers. Et l'Empereur Léon ſe ſervit pour cet Ouvrage de Sabbatius Protoſpatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blaſtarés. Et dans ce même tems Photius, Patriarche de Conſtantinople, fît la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques-uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Baſiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Baſile, Pere de Léon le Philoſophe. Mais en cela ils ſe ſont trompez. *Illorum inepta eſt opinio, qui Baſilio Baſili-*

ca

ea tribuunt, dit Cujas. Et ce qui les a trompez, c'eſt que l'Empereur Baſile, conjointement avec ſes fils Conſtantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Verſion Grecque des Loix Romaines: comme nous l'apprenons de Cédrénus dans l'Hiſtoire de l'Empereur Baſile. Et c'eſt par cette raiſon que l'Empereur Léon le Philoſophe dans ſa Novelle 71. attribue par honneur les Baſiliques à ſon pere Baſile. Car parlant dans cette Novelle de l'eſpace qu'il faut laiſſer entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un autre particulier, il dit que la Loi qui ordonne cet eſpace a été faite par ſon pere. C'eſt la penſée de Cujas au chapitre 31. du Livre XVIII. de ſes Obſervations. L'Empereur Baſile voyant beaucoup de confuſion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc réſolu, comme dit Cédrénus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'ayant pû qu'ébaucher cet Ouvrage, ſon fils Léon l'acheva. Il eſt vrai néanmoins que Baſile acheva le Πρόχειρον νόμων (c'eſt-à-dire, *le Manuel des Loix*) conjointement avec ſes fils Conſtantin & Léon. Et comme cet Ouvrage étoit diviſé en 60. Livres, de même que les Baſiliques, cela peut avoir con-

¶ 1. Premiérement ie ne ſai s'il ne vaudroit pas mieux faire *Baſiliques* du maſculin, quand ce ne ſeroit que pour éviter l'équivoque de *Baſilique* dans la ſignification d'Egliſe ou de Palais. Secondement je

contribué à faire croire que Baſile étoit Auteur des Baſiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soiſſons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans ſon Dialogue *de Claris Interpretibus*, que les Baſiliques furent faites par l'ordre de Baſile, de Léon, & de Conſtantin le Porphyrogennéte (1). A l'égard de Baſile, il a cru par les raiſons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cet Ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philoſophe, fils de Baſile, il a û en vuë les paſſages de Pſellus, d'Harménopule & de Balſamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Conſtantin le Porphyrogennéte, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cet Ouvrage à cauſe de ce qui eſt dit dans la Préface des Vers de Balſamon, que Conſtantin le Porphyrogennéte eſt Auteur de l'Ἀνακάθαρσις. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharſe de Conſtantin le Porphyrogennéte étoit ſeulement une répurgation; c'eſt-à-dire, une correction des Baſiliques de Léon le Philoſophe; & pour uſer des termes de Cujas, *Baſilica repetitæ prælectionis*. Et ſi Balſamon par cette Anacatharſe, dont il parle dans ſa Préface, avoit entendu parler des Baſiliques, il ſe ſeroit contredit: car dans le corps de ſes vers il dit nettement que Léon le Philoſophe eſt l'Auteur des Baſili-

(1) Je ne trouve point que M. Huet faſſe la moindre mention de Baſile, de Léon, ni de Conſtantin, en aucun endroit de ſon Dialogue, du moins de l'édition in 4. 1661.

ſiliques. En un mot, il n'eſt plus révoqué en doute que le Livre des Baſiliques ne ſoit de Léon le Philoſophe. *Æquiores autem rerum Judices heic monendi ſunt, Libros Baſilicon in Libros ſexaginta à Leone Imperatore, (quo auctore cenſerentur Baſilica, anteà non conveniebat) diviſos, integros ad nos non perveniſſe*, dit Mr. Fabrot dans ſa Préface des Baſiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de ſa verſion, que les Baſiliques avoient été diviſées en LX. Livres par l'Empereur Conſtantin le Porphyrogennête, eſt dit ſans preuve.

Il me reſte à remarquer, que l'Auteur du Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque de ſaint Laurens de Florance, imprimé à Florance, & en Hollande, attribuë à ſaint Baſile le Livre des Baſiliques, intitulé *Synopſis Baſilicon*, & publié par Léunclavius: qui eſt une bevuë épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet, afin que lorſqu'il parlera de cette *Synopſis*, il ne faſſe pas la même bevuë.

XLI.

Quelques particularitez touchant Carnéade & Zénon, ignorées par Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET. *On dit que Zénon le Pere des Stoïciens avoit compoſé 705. Opuſcules différentes; qui, nonobſtant leur multitude, étoient d'une ſi grande force, que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour*

entr le réfuter, de prendre auparavant de l'Ellébore blanc pour ſe purger & fortifier a tête, & pour empêcher que l'eſtomac ne lui envoyât des vapeurs au Cerveau. Mais n ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fuſſent que d'un ſeul & même Zénon. Et quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoiciens qu'en vouloit Carnéade.

MENAGE. C'eſt de cet endroit de Chriſtianus Libérius dans ſa Bibliophilie, page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit ici de ce grand nombre des Livres de Zénon: car comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois, Mr. Baillet ne puiſe pas dans les ſources: *Zeno Stoicorum Pater, uſque ad ſeptingenta quinque συγγράμματα, ſive opuſcula, evulgavit.* Je ne ſai d'où Libérius peut avoir pris cette particularité: Diogene Laërce dans l'énumération des Livres de Zénon, le Pere des Stoïciens, n'en conte que douze. Il eſt vrai néanmoins que ce Pere des Stoïciens en a écrit davantage: & je me ſouviens d'avoir remarqué dans mes Obſervations ſur Laërce, que Laërce même fait mention de quelques Livres de Zénon, dont il n'a point parlé dans l'énumération des Livres de ce Zénon. Et dans ſa Préface, il dit, que notre Zénon avoit fait beaucoup de Livres; que Xénophane en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite plus que Xénophane; & Ariſtote plus que Démocrite; & Epicure plus qu'Ariſtote, & Chryſippe plus qu'Epicure. Et Epicure, comme l'a remarqué Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois cens. Ce qu'a dit Libérius

bérius de ce nombre des Livres de Zénon, eſt donc abſolument faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fuſſent que d'un ſeul & même Zénon. Quelle façon de parler pour un homme qui ſe pique de bien parler? Ce *ſeul & même* n'eſt pas dit élégamment. Il faloit dire *d'un même Zénon*. Mais il n'eſt pas ici queſtion de langage, il eſt queſtion de choſe. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. Livres de Zénon fuſſent d'un même Zénon? C'eſt une queſtion qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne: ces 705. Opuſcules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le Livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utrecht pour la premiére fois en 1681. il y a eu quatre Zénons Philoſophes. Zénon Eléate, Diſciple de Parménide; Zénon de Citie, qui eſt le fondateur des Stoïciens; Zénon de Sidon, Philoſophe Epicurien; & Zénon de Tarſe, Diſciple de Chryſippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et perſonne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien uſſent beaucoup écrit. Et ainſi tous les Livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller juſqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne penſois pas que Mr. Baillet en fut tant. En effet, Jonſius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarſe

le

Diſciple de Chryſippe. *Eundem credo*, t-il, en parlant de ce Zénon, *contra iem Carneadæ ſcripturus, Elleboro ſe iùs purgabat : de quo Plinius Hiſtoriæ laturalis XXV. 5. Valerius Maximus III. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius Liro I.* il ajoûte: *quod tamen Chryſippo triuit perperam Petronius in Satyrico. Terullianus Libro de Anima cap. 6. Hieroymus Commentario in Epiſtolam ad Galaas.* Je penſois que Mr. Baillet ût viſé à et endroit de Jonſius, lorſqu'il a écrit u'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïiens qu'en vouloit Carnéade: Mais je iens préſentement de lire dans ſes Corections qu'il a û une autre vuë. Voici es termes: *S. Auguſtin dit que c'étoit lorsue Carnéade vouloit diſputer contre Chryſippe qu'il ſe purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Auguſtin pour ces ſortes de faits, n'ait ien au deſſus de celles des Auteurs profaes; cela nous fait toujours penſer que la lupart de ces rélations ſont ſuſpectes. C'eſt uſſi ce que j'ai voulu marquer, lorſque j'ai jouté, après Oyſélius, & quelques autres, ue ce fut au Chef des Stoiciens qu'en vouoit Carnéade.* Voici, ſelon moi, comme la choſe doit être decidée. Carnéade toit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïciens aux Académiciens. Et Carnéade en vouloit perſonnellement à Chryſippe, célébre Stoïcien. Cicéron: *Carneades libenter in Stoicos invehebatur.* Diogéne Laërce: Καρνεάδης τὰ τῶν Στωϊκῶν βι-

βιβλία ἀναγνὺς, ἐπιμελέστατα τὰ Χρυσίππου, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντέλεγε, καὶ ἐυημέρει τοσοῦτον, ὥστε ἐκεῖνο ἐπιλέγειν, Εἰ μὴ γὰρ Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ. Il faut expliquer ce Grec à Mr. Baillet: car il ne l'entend pas. C'eſt-à-dire: *Carnéade ayant lû les Livres des Stoïciens, & très-diligemment ceux de Chryſippe, il écrivit contre les Livres de Chryſippe. Ce qui lui ſuccéda ſi bien qu'il diſoit, ſi Chryſippe n'avoit point été, je n'aurois point auſſi été.* Il n'y a donc point d'inconveniant de dire que Carnéade ſe purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc, lorſqu'il écrivoit contre Chryſippe, comme l'ont dit, Pétrone, Tertullien, & S. Jerôme, aux lieux alléguez; & S. Auguſtin au chapitre 19. du Livre I. contre Creſconius. Et Jonſius n'a pas raiſon de dire qu'en cela ils ſe ſont trompez: & particuliérement, Valére Maxime (qui eſt un Auteur ancien) ayant écrit la même choſe. C'eſt Jonſius qui s'eſt trompé, en diſant que Valére Maxime a nommé Zénon & non pas Chryſippe. Voici les termes de Valére Maxime: *cum Chryſippo diſputaturus, Elleboro ſe antè purgabat, ad exprimendum ingenium ſuum attentiùs & illius refellendum acriùs.*

Mais comme Zénon de Citie eſt le fondateur des Stoïciens, il n'y auroit pas auſſi d'inconvéniant d'expliquer de ce Zénon, le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle, & Fulgence. Mais d'un autre côté Zénon de Tarſe le Stoïcien étant Diſciple de Chryſippe, Carnéade qui écrivoit contre

Chryſippe, peut avoir écrit contre ce
iſciple de Chryſippe.

XLII.

épriſe de Mr. Baillet touchant l'Etymologie de ſon Nom de BAILLET.

MOnſieur BAILLET. *Le nom qui m'eſt échu ne méritoit pas d'être con-* Préface ſur les Poëtes.
d'eux : & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoiſſent pas, lorſqu'ils t prétendu le tirer de l'obſcurité dans laelle j'avois tâché de le retenir. Mais iſqu'il s'agit de divertir encore une fois Public, il faut les tirer eux-mêmes de plaiſante erreur, où ils ſe ſont précipitez r la paſſion déréglée qu'ils ont euë de me ndre un ſervice qu'on n'éxigeoit pas d'eux. auroit donc été bon pour leur deſſein qu'ils ſent ſû que ce nom qu'ils ont voulu met- en queſtion, ne marque autre choſe qu'uouleur qui ne peut être inconnue qu'à des eugles. L'Origine n'en eſt pas trop obre: & ſans aller chercher parmi les preers Egyptiens du tems de Pharaon, comt ont fait quelques Savans, il ſuffit de la ttre chez les Grecs, & de dire avec Ménage dans ſes Origines Italiennes &ançoiſes, que du Grec βαΐον vient le La
badius: & *puis les diminutifs*, badios, badiolettus : *d'où vient le François* illet. *On pourroit ajoûter même ſans en diminuer de la vérité de cette étymoloe de Mr. Ménage, que ce mot eſt de ces ms heureux qui n'ont pas pour une ſeule*

origine, puiſqu'on lui en a trouvé encore une autre, qui n'eſt peut-être pas moins ancienne dans la Langue Grecque, & qu'Homere s'en eſt ſervi dans la ſignification des choſes qui avoient la même couleur. Du Grec βαλιὸς *dont il ſe ſert, eſt venu le Latin* balius. *De là s'eſt formé le diminutif* baliolus, *qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. Delà eſt venu auſſi le ſecond diminutif* balioletus, *& par ſyncope* balietus: *qui eſt le nom dont Mr. de Thou s'eſt ſervi dans ſon Hiſtoire pour nommer un célebre Préſident du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées ſans néceſſité, on peut ſoutenir avec Voſſius, que* badius *&* balius, *& par conſéquent* badioletus, balioletus, balietus, *&* baillet *viennent tous d'une même ſource; & qu'ils doivent leur extraction au mot de* Bak, *comme cet Auteur le fait voir avec aſſez d'étendue dans ſon Etymologicon de la Langue Latine. Je n'ai aucun beſoin de l'autorité de tous ces ſavans hommes, pour tourner en ridicules ces Poëtes qui ont prétendu faire des vers ſur mon Nom ſans le connoître. Et celle de Mr. Ménage ſeul eſt plus que ſuffiſante pour confondre leur adreſſe, & faire voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils auroient été renforcez de M. Ménage même. C'eſt à l'Inventeur de* Bajuletus, *c'eſt-à-dire du ſpectre après lequel ils ont couru, qu'ils ont obligation de la matiére de leurs vers. C'eſt auſſi à lui, quel qu'il puiſſe être, qu'il faut oppoſer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille pas trop approfon-*

dir

dir la différence qui paroîtroit d'abord entre ces deux perſonnages, il faut tâcher de les diſtinguer, au moins mentalement; pour ne les pas confondre tellement enſemble, que ſi l'un s'aviſoit de démentir l'autre, le démenti ne retombât ſur les deux enſemble, comme ſur une même perſonne. Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance & de puérilité l'Inventeur du Bajuletus, *non ſeulement par l'étymologie véritable qu'il vient de nous donner du nom dont il s'agit, mais encore par celle qu'il a donnée ailleurs de la Marotte de nos faiſeurs de Vers. J'appelle ainſi leur* Bajuletus, *qui décend en droite ligne de* Bajulus : *lequel ſelon Mr. Ménage, & les autres Savans, ſignifie* Baillif, *ou* Bailli, *dont la ſignification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom. Deſorte que les faiſeurs de Vers, pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel Etymologiſte, m'ont laiſſé aller en paix, & m'ont abandonné pour ſe jetter ſur un fantôme, & pour exercer toutes leurs facultez Poëtiques dans les alluſions que le mot de* Bajulus *leur a donné lieu de faire ſur les fonctions des Crocheteurs; que leur imprudence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quelqu'un qui porte le nom de* Bailly. *L'ambiguité ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celui à qui Mr. de Balzac donna une faculté divinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors ſur ſon trépié: peut-être auſſi pourroit-il bien avoir reçu l'inſpiration de travers, & ſans y être préparé. Je* Mr. Ménage.

ne ſçai aureſte dans quelle vuë l'Auteur du Songe Aſinus in Parnaſſo *a prétendu nous faire connoître ce Devin d'Etymologies: ni par quel motif il a fait l'injure à Mr. Ménage de vouloir le faire paſſer dans le monde pour ce Devin, à qui il attribuë la faculté d'interpréter les Songes, en lui demandant l'explication du ſien, qu'il n'a pû ſans doute eſpérer de lui que par la force du mot, & l'Anagramme du* Bajuletus. *Mais ce Poëte n'a peut-être pas fait réflexion, en faiſant ſon Songe, qu'il y a bien de l'indiscrétion à lonër Mr. Ménage d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blâmée dans la perſonne du fameux Pédant-Paraſite Monmor, & qui avoit fait voir, après Artémidore, qu'il n'eſt rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpreter les Songes par les Anagrammes, & par l'explication des noms propres.*

MENAGE. Que de pédanteries! Mais que d'ignorances & de puérilitez! J'ai rendu en Latin le nom de Mr. Baillet par *Bajuletus*; qui eſt ſon véritable nom Latin: car comme de *Bajulus* on a fait *Baille:* ce qui paroît par ces mots *Baille de Veniſe*; *Baille & Garde:* & que de *Bajulivus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly*; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. Mr. Baillet veut que je me ſois contredit dans cette formation de nom: parceque dans mes

¶ 1. On trouve autant de ces ſortes de noms ſans l'article qu'avec l'article, témoin M. Brun de Beſançon, M. Brunet, M. Bruneau, M. Brunel, M. Blondel, M. Blondeau, Biſet, Blanchet, Blanchard, Blanchon, Blancheron, Noirot, Verdin, Verdelet, Vio-

mes Origines Italiennes & dans mes Françoiſes j'ai dit que le mot *Baillet* en la ſignification de couleur violette, venoit de *badius*, cela empêche-t-il que dans la ſignification de *petit Baille* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ai dit dans mes Origines Françoiſes que le mot d'*ambler* dans la ſignification d'*aller l'amble*, venoit d'*ambulare*; & que dans la ſignification de *dérober* il venoit d'*involare*; eſt-ce que je me ſuis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut ici me ridiculiſer ſur mes étymologies, ne ſait ce que c'eſt qu'étymologies. *Balietus* n'eſt point une ſyncope de *Balioletus*. De *Balioletus*, on feroit par ſyncope *Balletus* & le *Balietus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou ſur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la ſignification de couleur violette: car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Baillet* (1). C'eſt ainſi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire notre Etymologiſte en diſant que *Bajuletus* eſt l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les Livres, ne ſait pas même ce que c'eſt qu'Anagramme.

(1) Violet, Rouget, Rougeot, Roux, Rouſſet, Rouſſel, Rouſſeau, Rouſſat, Rouſſard &c. qui ſont tous noms tirez de couleurs, & la plupart diminutifs, ainſi que Baillet, avec leſquels il eſt très-rare de voir l'article.

me. Voilà ce Savant qui m'accuſe d'ignorance & de puérilité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus* : qui dit que je ſuis un mauvais Devin : que je n'étois pas ſur mon trépié, ou que j'ai pris l'inſpiration de travers, quand j'ai rendu ce nom de la ſorte : qui dit que le Pere Commire m'offenſe en me demandant l'interprétation de ſon Songe : laquelle il n'a pû eſpérer de moi que par la force du mot & par l'Anagramme de *Bajuletus*. Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner qu'*Aſinus in Parnaſſo* dans le Poëme du Pere Commire, c'eſt Baillet Auteur des Livres intitulez *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baillet *Bajuletus*, je n'ai point prétendu l'appeler *Crocheteur*. Le ſubſtantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui ſignifie *porter*, & a été dit de celui qui porte quelque choſe. De cette ſignification générale il a paſſé à une particuliére, & a ſignifié un Nouriſſier ; parceque les Nouriſſiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nouriſſiers ont ſoin des enfans, il a auſſi ſignifié *un Pédagogue* ; ce qui paroît par un paſſage du Scholiaſte de Sophocle que j'ai rapporté dans mes Originés

¶ 1. Baillet ne dit pas que Lazare de Baïf ait fait des Epigrammes, il dit ſeulement qu'il en a introduit l'uſage & le nom dans le Royaume, parce qu'en introduiſant ce mot il donna occaſion aux beaux Eſprits de s'appliquer à ce genre de compoſition, & de publier des Livres entiers d'Epigrammes dont l'uſage, de même que le nom, étoit au-

para-

nes de la Langue Françoiſe au mot *Bailif.* Sous la troiſiéme race de nos Rois, ce mot paſſa des Nouriſſiers aux Juges & aux Tuteurs, comme je l'ai remarqué au même endroit.

XLIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de Baif a fait des Epigrammes, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET, au chapitre de Mellin de S. Gelais, page 203. de la 1. Partie du Tome quatriéme: *Mais il avoit un talent particulier pour l'Epigramme: dont Lazare de Baif avoit introduit l'uſage & le nom dans le Royaume.*

MENAGE. Lazare de Baïf n'a jamais fait d'Epigrammes (1). Mais il eſt vrai qu'il s'eſt ſervi le premier, en François, du nom d'*Epigramme.* Joachin du Bellay l'a remarqué dans ſon Illuſtration de la Langue Françoiſe, livre 3. ch. 12. en ces termes: *Lazare de Baif n'a pas ſeulement traduit l'Electre de Sophocle, quaſi vers pour vers; choſe laborieuſe, comme entendent ceux qui ont eſſayé le ſemblable: mais davantage a donné à nôtre Langue le nom*

paravant inconnu. Je voudrois bien ſavoir cependant, ſuppoſé qu'avant Lazare de Baïf on ne ſe ſervît point du mot d'Epigramme, comment on faiſoit quand on parloit des Poëſies de Martial? Et, s'il avoit falu traduire en François ces mots Latins: *Martialis nihil ſcripſit præter Epigrammata*, comment on s'en ſeroit tiré?

*nom d'*Epigrammes *& d'*Elégies, *avec ce beau nom composé* aigredoux ; *afin qu'on n'attribuë l'honneur de ces choſes à quelqu'autre.* Je remarquerai ici en paſſant, que Ronſard eſt auſſi le premier qui s'eſt ſervi dans notre Langue du mot d'*Ode :* comme il s'en eſt vanté lui-même. Voyez mes Obſervations ſur Malherbe.

XLIV.

Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne ſont point de lui.

Pag. 238. de la 1. Partie du 4. Tome.

JE ſuis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délaſſer, je vais illuſtrer un endroit de ſon Livre.

Monſieur BAILLET. *Le Pere Poſſevin a prétendu que les Hérétiques de Geneve avoient eu la malice de ſupprimer les premieres éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ſes Poëſies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inſeré des Piéces ſuppoſées qui ne ſont nullement de Jules Scaliger.*

MENAGE. Je remarquerai ici à ce propos, que ce Diſtique fait pour le Pont Notre Dame de Paris, & gravé ſur ce Pont,

JUCUNDUS *gemino fecit tibi, Sequana, ponte.*
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem,

eſt attribué à Jules Scaliger par ſon fils Joſeph en ces termes, qui ſont du Premier

mier Scaligerana, page 101. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem*, (il parle de son pere, Jules Scaliger) *qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hæc in Carminibus*,

Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.
Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens: & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alisa: & qu'il est dit dans l'Epitre Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui lui avoit été donnée par cet Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus,

Pauca tibi narrare volo, quæ dicere quondam
Mi solitus Jucundus, homo integer, acer, amusis,
Fermentato judicio, ingenioque subacto:
Quem velles vidisse adeo atque audisse loquentem:

Euclides & Vitruvius cui cedere poſſent,
Nam geminos poſuit pinguis tibi, Sequana, pontes,
Implevitque alias immenſis molibus urbes.

Ce vers *nam geminos poſuit pinguis tibi, Sequana, pontes*, a pû faire croire, à Joſeph Scaliger (1) que le Diſtique dont nous avons parlé, étoit de ſon pere.

XLV.

Fautes de Mr. Baillet touchant la profeſſion de pluſieurs Auteurs.

MOnſieur BAILLET dit à la page 143. de la 2. partie du 4. Tome, que le pere & le frere du Poëte Maynard étoient Préſidens au Parlement de Toulouſe. Ils n'y étoient que Conſeillers. Voyez l'Hiſtoire de l'Académie, de Mr. Pelliſſon.

Il dit à la page 464. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Francius eſt Profeſſeur à Utrecht. Il eſt Profeſſeur à Amſterdam.

Il dit à la page 390. de la 2. partie du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célebre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célebre Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité

¶ 1. Joſeph Scaliger doit bien moins être garant de cette citation que Vertunien qui a recueilli ce *Scaligerana*, & qui ne ſe ſouvenant pas du vers de Scaliger le pére y aura ſubſtitué le diſtique de Sa-

ſité d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 436. de la 2. partie du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Profeſſeur du Roi en Eloquence dans l'Univerſité de Paris. Cela eſt très-faux: quoique ſon parent Antoine Hallé de Caen l'ait appellé *Interpres Regius* dans ſes vers ſur la mort du Pere Bourbon. Il a été Régent de Rétorique dans le Collége d'Harcourt. Il eſt aujourd'hui Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Paris. Il eſt auſſi Poëte Royal: dans laquelle dignité il a ſuccédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 141. du 2. Tome, Part. 2. que l'illuſtre Scévole de Sainte Marthe étoit Préſidant (2) & Lieutenant Général de Poitiers, & Tréſorier de France. Il n'étoit que Tréſorier de France.

Il dit à la page 592. Tome IV, partie 2., que Charles Perrault de l'Académie Françoiſe, Premier Commis de la Surintendance des Bâtimens de France, eſt Médecin. C'eſt ſon frere Claude qui eſt Medecin.

Il dit à la page 248. Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il eſt vrai qu'on l'appeloit *Monſieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de ſon pere: & il eſt ainſi appelé dans les

Sannazar qu'il ſavoit, & qui a quelque reſſemblance avec le paſſage qu'on lui avoit cité.

¶ 2 Faute reconnuë & corrigée par Baillet pag. 311. du tom. 4. part. 2.

les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il eſt parlé de ſon inhumation dans l'Egliſe de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sgr. de Gonnor, fils d'Euſtache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Pleſſis Maré. Et Jean Beſly qui a écrit qu'il étoit batard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué ci-deſſus au chapitre 35. Son pere avoit épouſé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aiſné, fut Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en paſſant, épouſa Catherine de Maléſtroit: dont il ut Claude, qui mourut jeune, ſans être marié: & par ſa mort & celle de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, ſœur de Joachin, & de René, mort avant Claude, & femme du Seigneur de la Mauvoiſiniere, hérita de tous les biens de ſa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fut reçu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Touſſepain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que juſqu'au 12. Juin 1556. J'ai cru autrefois ſur le témoignage de la Croix du Maine, & ſur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ai vérifié ſur les Regîtres

de

de l'Egliſe de Paris qu'il ne l'avoit point été: car il ne ſe trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Louïs du Bellay, Chanoine de Paris, Tréſorier d'Angers, Conſeiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris; & Euſtache du Bellay, depuis Eveſque de Paris, lequel ſuccéda à Louïs dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit oncle d'Euſtache du Bellay Eveſque de Paris. Cela n'eſt pas véritable. Il n'étoit que ſon couſin germain. Euſtache du Bellay, Eveſque de Paris, étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aîſné de Jean, pere de Joachin: & ces deux freres étoient fils d'Euſtache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 364. du Tome IV. Partie 2., ayant appelé Favoriti *Sécrétaire des Brefs*; il s'en dédit dans ſes Corrections: où il dit, qu'il étoit Sécretaire des Chiffres. Il eſt conſtant qu'il a été Sécretaire des Brefs ſous Alexandre VII. C'eſt la qualité qu'il prend dans le titre de ſon Eglogue ſur la mort d'Hoſtchius. *Auguſtini Favoriti, Lucenſis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epiſtolis Latinis.*

Il dit à la page 286. du ſegond Tome, Partie 2. chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S Andrade, dans le Diocéſe de Bourdeaux. D'où il a été appelé *Franciſcus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la Lettre du Pere Bourbon à Franciſcus Andrada,

XLVII.

Pluſieurs mépriſes de Mr. Baillet touchant Phrynichus.

MOnſieur BAILLET. *Phrynichus compoſa une eſpéce de Dictionnaire en 37. Livres, ſous le nom d'Apparat Sophiſtique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plutôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en 1532. in-8. puis à Ausbourg en 1601. in-4. avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hœſchelius.*

MENAGE. Mr. Baillet prend ici à ſon ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophiſtique de Phrynichus & ſon Traité des Dictions Attiques ſont deux Livres différens. L'Apparat Sophiſtique étoit un gros volume qui contenoit, ſelon Photius, 37. Livres, & ſelon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume: car ſelon Suidas il ne contenoit que deux Livres. Cet Ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, eſt dédié à un certain Cornelianus, que Nugnez croit être Attidius Cornelianus Préfet de Syrie; duquel il eſt fait mention en cette qualité en la Vie de Marc Auréle par Capitolin. Et l'Apparat Sophiſtique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Aurele, & par Livres à pluſieurs perſonnes particuliéres. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phraſes coupées. λέξεων συναγωγὴ καὶ

καὶ λόγων κομματικῶν. Et dans le Traité des Dictions Attiques il eſt traité des Atticiſmes. Ce Traité fut imprimé la premiére fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie : & enſuite à Veniſe in-folio en 1524. par Aſulanus, à la fin de ſon Dictionnaire Grec-Latin : & enſuite à Paris in octavo par Michel Vaſcoſan, avec le Thomas Magiſter, le Manuel de Moſchopulus, une Collection d'Elian, & Urbicius des Mots Tactiques. Et enſuite, à Ausbourg in-4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hœſchelius. La Verſion eſt de Nugnez. Quelque tems après la publication de ce Livre, un homme très-ſavant fit de petites Remarques très-ſavantes ſur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le tems qu'elles furent faites : & elles ſe trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Caſaubon en étoit l'Auteur.

Mr. BAILLET. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reſte de Phrynichus eſt un Opuſcule ſavant, mais fort défectueux : que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques : mais que Daniel Heinſius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'Auteur. Ce qui a donné occaſion à M. de Saumaiſe de le relever, & de le chicaner dans ſa Préface ſur Simplicius.*

MENAGE. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'eſt point vrai que Daniel

abuſer des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nerée; de du Bellay, qui a changé celui de Madame Viole en celui d'Olive; de Mr. Ménage qui a expliqué celui de Mademoiſelle de la Vergne par celui de Laverna: du moins ne doivent-ils pas ſoupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire alluſion à la Déeſſe des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la ſcience, & toutes les autres qualitez de l'eſprit & du corps qu'il a rencontrées dans une perſonne des plus accomplies du Royaume.

Mr. Baillet, qui n'a aucun uſage du grand monde, croit que c'eſt offenſer une fille que de la comparer à la Déeſſe des Voleurs. Et c'eſt au contraire lui dire une douceur: car outre que cette Déeſſe étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit Horace; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me ſurpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ai ajoûté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes: ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous diſons que les belles effacent celles qui ſont moins belles qu'elles: mais les Latins, pour exprimer la même choſe, diſent qu'elles volent la

¶ 1. M. Ménage ne s'eſt pas ſouvenu de ſon Epitaphe de Guillaume Colletet, ni de cet endroit de ſes hendécaſyllabes à Sarazin:

a beauté à ces autres moins belles. Camille:

Lesbia formoſa eſt: quæ cùm pulcerrima tota eſt,
Tum omnibus una omnes ſurripuit veneres.

Voiture a dit de même de Mademoiſelle de Bourbon, qui fut depuis Madame de Longueville: *Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'eſt une beauté bien differente de celle de la Reine Epicharis; mais ſi elle n'eſt pas ſi Egyptienne qu'elle, elle ne laiſſe pas d'être pour le moins auſſi voleuſe. Dès ſa premiere enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la netteté. Elle prit la beauté & la lumiere des aſtres. Et encore il ne ſe paſſe guéres de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vuë de tout le monde. Dernièrement, dans une aſſemblée qui ſe fit au Louvre, elle ôta la grace & le luſtre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne ſur la tête de la Reine: & elle en ſût enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.*

Du reſte, je ſuis aſſez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces alluſions aux noms propres; & celle dont je viens de parler, eſt la ſeule qui ſe trouve dans tous mes Ouvrages (1): car il ne faut

Secunde Attice, neminî ſecunda,
Attico prior, & prior Secundo.

Dont le premier vers paroit imité d'une Epigram-

me

faut pas mettre au nombre de ces allufions le nom de *Rhodano* pour Mademoiſelle de Rohan; aujourd'hui Madame la Princeſſe de Soubiſe; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiſelle Conſtantin, qui ſe trouvent dans mes Poëſies Grecques: ce ſont des interprétations de noms, & non pas des allufions aux noms. Mais je ne ſuis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allufions ſont puériles, & qu'elles ont été généralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre ſa conſcience. Ces allufions ſont de tous les ſiécles: & de toutes ſortes de perſonnes; des Philoſophes, des Poëtes, des Orateurs, des Peres de l'Egliſe. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Heraclides Pompicus* à cauſe de ſes habits pompeux & magnifiques: que Chryſippe fut appelé *Cryſippe*, à cauſe que ſa ſtatuë qui étoit fort petite, comme il étoit fort petit, étoit cachée par une ſtatuë équeſtre voiſine de la ſienne. Suetone. On appeloit Labiénus, *Rabiénus*, & Claudius Tiberius Nero, *Caldius Biberius Mero*. Ciceron a fait un grand nombre d'allufions ſur le nom de *Verrès*. Il eſt vrai qu'il débitoit ſous le nom du peuple les plus froides de ces allufions. *Quæ erant dicta in Verrem frigidiùs, cæteris aſſigna-*

bat

me de Beze à l'honneur de Jean Second laquelle finit par ces vers.

Unus quatuor hæc ſic præſtitit ille Secundas
Secundus ut ſit nomini.

Un

lat, dit Quintilien. Mais toujours il les lébitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une perſonne qui s'appeloit *Chioné*, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de ſon nom.

Digna tuo cur ſis, indignáque nomine dicam;
Frigida es, & nigra es, non es & es Chione.

Ce nom a été formé du mot Grec χιὼν qui ſignifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres ſemblables alluſions, dont je parlerai dans la ſuite de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appeloit Saint Cyprien *Coprianus*. Saint Jerôme appele Vigilantius, *Dormitantius*. Les anciens Chrétiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, Ἰησοῦς Χριςὸς, θεοῦ ὑιὸς σωτὴρ, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui feſoient ἰχθὺς: & comme ἰχθὺς ſignifie un poiſſon, les Peres de l'Egliſe ſe ſont jouez ſur ce mot, *Boneſus, ut ſcribitis, quaſi filius ἰχθύος (id eſt, piscis) aquóſa petit*; dit S. Jerôme dans ſon Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Auguſtin, S. Paulin, ſont de ſemblables alluſions ſur le même mot. Sanazar appele Politien *Pulicianus*. *De Juſtitia Liv. V.*

Mr. Bailler dit qu'en blâmant les Auteurs de ſemblables jeux, il n'entend pas

y

Un certain Cripius a loué Beze de cette alluſion, mais Pline le jeune pourtant qui avoit un ſi beau champ de ſe jouër ainſi ſur ſon nom, & ſur celui de ſon Oncle ne s'eſt jamais aviſé de cette fineſſe.

y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces alluſions. Et je lui demande ſi lors que Mr. de Valois a dit de lui,

Quis hoc poteſt videre, quis poteſt pati?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus, &c.

Ce n'étoit pas pour ſe moquer de lui que Mr. de Valois feſoit cette alluſion.

Mr. Baillet dit enſuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun veſtige de ces alluſions aux noms propres dans les Poëtes Grecs; ni même dans les Latins; juſqu'au cinquiéme ſiécle de l'Egliſe. Et il ajoûte: *C'eſt ce que Barthius ne fait point difficulté d'aſſurer de tous les Latins juſqu'à Auſone & Claudien.* Et là-deſſus, dans ſes Preuves, il renvoye le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du Livre 36. de ſes diverſes Leçons, & à Barthius, Livre 57. de ſes Adverſaires chapitre 11. colonne 2699.: mais où ces deux Auteurs diſent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire (1). Car Victorius juſtifie Euripide contre l'accuſation de Quintilien au ſujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de Barthius, il loüe Claudien & Auſone de n'avoir point donné dans ces alluſions de noms propres dans leurs Panégyriques, quoi-

¶ 1. Pour Victorius, j'en demeure d'accord, mais pour Barthius, je le nie; & ces mots de Baillet, *C'eſt ce que Barthius ne fait point difficulté d'aſſurer de tous les Latins juſqu'à Auſone & Claudien*, doivent être entendus d'Auſone & de Claudien in-clus

quoique le nom de l'Empereur Honorius en fournît une belle occaſion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodoſe à Auſone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Caſtelvetro : car c'eſt ce Critique qui a fait l'obſervation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Caſtelvetro ſe trompe, comme je l'ai juſtifié dans mes Obſervations ſur l'Amynte du Taſſe au ſujet du nom de *Silvie*. Voici l'endroit, que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que ſa remarque ſur l'alluſion des noms propres, qu'il vante comme un chef-d'œuvre de Critique, eſt nulle de toute nullité.

O COME A TE CONFASSI TAL NOME. *Perchiochè il nome di* Silvia *deriva dalla voce* ſelva. *Ovidio :*

Silvius hinc, qui quòd ſilvis fuit ortus in altis,
Silvius in Latia gente vocatus erat :

E le ſelve ſon piene d'orrore e di crudeltà : celando, come dice il noſtro Satiro, angui, leoni, ed orſi, dentro il loro verde. E quindi è che, Selvaggio; *che da* ſelva *parimente deriva; val* fiero *e* crudele. *Ora, ad imitazione del detto Satiro, alludè anchè Mirtillo nel Paſtor Fido al nome* d'Amarilli.

Cru-

delſement, quoiqu'à l'égard d'Auſone il ſoit vrai de dire qu'il ne s'eſt pas toujours abſtenu de ces ſortes d'alluſions, dont pluſieurs de ſes Epigrammes, & quelques autres de ſes Piéces ſont toutes pleines, Catulle s'eſt joué ſur le nom de *Mentula*.

Cruda Amarilli, che, col nome ancora
D'*amar*, ahi laſſo! *amaramente* inſegni.

*Siccome Alcippe, nell' Alceo, a quello d'*Eurilla.

Ah più cruda de' venti,
Onde prendeſti il nome.

E il Guarini, in un ſuo Madrigale, a quello di Celia.

CELIA; ſe ben i' miro;
Voi ſiete ſi fugace e ritroſetta,
Che CELIA da celarvi
Credo che ſiate detta.
Che s'aveſte vaghezza di nomarvi
CELIA dal Cielo, imitereſte lui,
Che non è bel quando ſi cela altrui.

E Monſignor della Caſa, a quello di Colonna: *in queſto Sonetto,*

Vivo mio Scoglio, e ſelce alpeſtra, e dura:
Le cui chiare faville il cor m'anno arſo:
Freddo marmo d'amor, di pietà ſcarſo,
Vago quanto più puo formar natura,
Aſpra Colonna, il cui bel ſaſſo indura
L'onde del pianto da queſti occhi ſparſo.

Ed a queſto propoſito non ſarà forſe diſconvenevole di riferir quì ciò ch' oſſerva Lodovico Caſtelvetro ne' ſuoi dottiſſimi e acutiſſimi Commenti ſopra la Poëtica d'Ariſtotile:

le: che gli antichi Poëti, ſi Greci come Latini, non preſero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla ſignificazione del nome: quantunque n'aveſſe lor potuto preſtar molta: ſpezialmente il nome di Cintia *a Properzio; e quello di* Delia *a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano ſempre d'accoſtarſi al nome delle lor Donne, il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le ſue Rime col nome di* Laura. *La ragion che n'adduce il Caſtelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo ſcherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, eſſer coſe leggiere, e ſapere più del plebeo che del nobile: a che ſi vede gl' Ingegni deboli e vili aver ateſo: Siccome Marziale à fatto. Là onde Quintiliano diſſe,* nam & illud apud Euripidem frigidum ſanè, quòd nomen *Polynicis*, ut argumentum morum frater inceſſit. *Laqual coſa non par tanto baſſa nè tanto vana nella Lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è ſtata trattata, o per altra proprietà non conoſciuta, ch' abbia la Lingua Italiana. Egli è ben vero che tai ſcherzi intorno a' nomi ſono per lo più freddi: e ſono ſtati da me eziandio, quanto da alcun altro, avviliti e vituperati nella Vita di Mamurra: benche ſcritta da me nella mia giovinezza, nel qual tempo piacciono aſſai ſimili ſcherzi di parole. E vero parimente, che di que' ſcherzi ve ne ſon di freddi appreſſo Marziale. Verbi grazia, ſopra i nomi di* Chione, *d'*Earino, *di* Mirtillo, *di* Palinuro. *E tanto meno ſon lodevoli appreſſo di lui, ch' alcuni de'*

nomi intorno a' quali va ſcherzande, furono da eſſo finti: ſiccome egli ſteſſo lo teſtifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poëti, così Greci come Latini, non fecero mai alluſione al nome delle lor Donne. Serve per teſtimonianza del contrario quel vaghiſſimo Epigramma di Macedonio ſopra'l nome di Parmeni,

Livre VII. de l'Anthologie.

Παρμενὶς ἐκ ἔργῳ τὸ μὲν ὄνομα καλὸν ἀκέσας
Ὠϊσάμην. σὺ δέ μοι πικροτέρη θανάτου.
Καὶ φεύγεις, καὶ ὁ φιλέοντα διώκεις,
Ὄφρα πάλιν κείνου καὶ φιλέοντα φύγῃς.

E queſto di Meleagro, ſopra Trifera;

Ibid. Νὴ τὴν ἠξαμένην χαροποῖς ἐνὶ κύμασι Κύπριν,
Ἔστι καὶ μορφᾶς ἀ Τρυφερὰ τρυφερά.

Aggiungo a queſti due Epigrammi queſto di Platone ſopra la morte d'Aſtere, ſuo diletto;

Dans Laërce. Ἀστὴρ μὲν πρὶν λαμπες ἐνὶ ζωοῖσιν ἐῶος.
Νῦν δὲ θανὼν, λάμπεις ἕσπερος ἐν φθιμένοις.

e queſto luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ ἀ πεντῆμα, Φέρεσθαι. *Nè Ovidio, ch' era di belliſſimo e d'elevatiſſimo ingegno, ebbe a ſchifo d'uſar tai ſcherzi ſopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* eſſet,
Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appreſſo di lui Cidippe nella Piſtola ad Acon-

Aconzio. Scherzò parimente l'iſteſſo Poëta in un ſuo Epigramma ſopra il nome di Furia.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam? Quintilia-no.

Quanto a Euripide accuſato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, *riſpondegli il grand Ugone Grozio nella ſua belliſſima e dottiſſima Prefazione ſopra le Feniſſe del detto Poëta: dicendo*, erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ luſtrico, ſive nominali die, ſacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam eſſe crederent. Quod ſi conſideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm viſum eſt Quintiliano, quòd nomen *Polynicis* bis in hac Tragœdia ex origine ſua explicetur: Æſchyli exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec Sophocles vitavit in nomine *Ajacis*. *Giuſtifica altreſi Euripide; ma con altre ragioni; il Vittorio nelle ſue Varie Lezioni, Libro* 36. *cap.* 24. *dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo Scaligero nell ſue Conghietture ſopra Varrone a carte* 145. *che Euripide ſcherzò troppo ſopra tai nomi. Sono queſte la parole dello Scaligero ſopra queſte di Varrone*, apud Ennium, *Andromachæ* nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Paſtores nunc *Alexandrum* vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, eſt lapſus. Nam Euripides quòd Græca potuit, omnia ſunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀν-

ἀρὶ μάχεται. Hoc Ennii quis poteſt intelligere in verſu ſignificare, *Andromachæ nomen qui indidit, rectè indidit? Sono dico queſte che ſeguono, le parole dello Scaligero ſopra detto luogo di Varrone:* Crebri ſunt in hac licentia, ac nimis invenuſti Græci Poëtæ, ſed maximè Euripides: ut de *Polynice*, quòd ſit νεικέων ἐπώνυμος, de *Penthéo*, μὴ πένθος εἰσόιση δόμοις. Æſchylus de *Prometheo*, quòd eum oporteat προμηθέως ex malis evolvi: de *Artapherne*, nimis putidè; quòd Φρένας ἔχοι ἀρτίας. Nam quis ſanus Perſico nomini etymon Græcum attribuat? Sic Euripides de *Thyéſte*, ἐπώνυμα δείπνα Θύεσθ: ut citant Grammatici. Et de *Apolline*,

Ὦ χρυσοφιγγὶς ἥλι' ὥς μ' ἀπώλισας,
Ὅθιν ἐ' Ἀπόλλων' ἐμφανῶς καλῄζει βροτούς.

Citat Macrobius. Sophocles etiam aliquando, ut de *Ajace*. Sed parciùs, ut decet ſanum & ſobrium Poëtam, & qui ſanè principem locum in theatro Græco obtinet. In Græcis hoc tolerandum erat. At quis ferat in Ennio? Item, in Planto.

Quid refert mihi Chryſalo eſſe nomen, niſi factis probo?

Tolerabile, quod dixit Auſonius de Proteſilao,

Victima quòd Troja prima futurus eras.

At non ferendum, quòd *Proteſilaum* videtur ſentire dictum, quòd πρῶτος ἐλάφατο τὸν θεόν: cùm ſit πρῶτος λαός: & Πρωτεσίλαος ſimilis compoſitio cum pleonaſmo:

naſmo : ut ἐλικοβλεφαρος, ἀλικοβλεφαρος. *Ma tornando a Euripide : il ſuo ſcherzo circa il nome di* Polinice *a me par più ſcuſabile ancora ch' infiniti altri del Petrarca ſopra il nome di* Laura. *Verbi grazia, quand' egli ragiona di Laura come ſi foſſe Dafne, l'amata d'Apollo. Il che imitò il noſtro Ronſardo ; parlando anch'egli, alle volte, della ſua Caſſandra, come ſe foſſe la Troiana, figliuola di Priamo. Non è dunque da riprendere il noſtro Poëta : per aver quì ſcherzato ſopra il nome di Silvia.*

XLIX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant les Pandectes de Geſner.

MOnſieur BAILLET. *On a de Geſner deux principaux Ouvrages : ſavoir, ſa Bibliothéque, & ſes Pandectes. Ce dernier Ouvrage eſt compris en XIX. Livres de Partitions univerſelles, en deux gros volumes in Folio.* Tome 2. partie 1. page 18.

MENAGE. Il n'eſt point vrai que ces XIX. Livres ſoient en deux gros volumes. Ce qui fait le ſegond volume de ces Pandectes, n'eſt qu'un petit volumet : & environ la quatriéme partie de ce premier contenant ces 19. Livres. Et ce ſegond volume contient le 21. Livre ſeulement : le 20. qui comprenoit la Médecine, n'ayant pas été imprimé.

L.

De l'Abregé de la Bibliothéque de C
par Jean Jaque Fris.

MOnsieur BAILLET dit en pa
de cet Abregé : *Si cet Ouvrage*
imprimé, il n'a point fait grand brui
qu'ici : il eſt conſtant qu'il n'a poin
imprimé. Et Mr. Baillet, qui e
grand Bibliothécaire, devoit être inf
de cette particularité.

LI.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon
de Bibliothécaire touchant le Livre
Mazzoné ſur la Comédie de Dant

Page 6. Tome 4. partie 1.

MOnsieur BAILLET. *Un de*
échauffez contre la Comédie de
te, ſemble avoir été ce Caſtravilla,
qui Jacques Mazzoni ſe crût obligé de
dre la défenſe de Dante, au rapport a
torio Roſſi : qui dit que Mazzoni n
ce ſujet deux Volumes entiers au jou
ne ſont pas moins un témoignage de ſo
dition, qu'une Apologie de l'Ouvra
Dante.

MENAGE. Il eſt vrai que le Roſi
l'Eloge du Mazzoni, dit que le Me
mit au jour ces deux Volumes. *I*
Poëtæ patrocinium adverſus Caſtrav
à quo oppugnabatur, duobus editis v
ubus, doctè, eruditeque ſuſcepit.

eſt vrai auſſi que le Mazzoni avoit compoſé deux Volumes pour la défenſe de Dante. Mais il eſt conſtant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le ſegond eſt manuſcrit dans la Bibliothéque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une Lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florance le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce ſegond Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette Lettre qui regardent cette particularité: *In Ceſena, ſe non erro, già che non hò ancora avuto il Libro, è ſtata ſtampata la ſegonda parte della difeſa di Dante del Mazzoni, che non era mai eſcita in luce, e veniva da' dotti deſideratiſſima. Io l'avevo però già letta manoſcritta, perche ſi trovava in Libreria del Signor Cardinal Franceſco Barberino, dal quale a' miei preghi la chieſa in preſto il Sereniſſimo e Reverendiſſimo Signor Principe Cardinal Leopold, e la tenne quà qualche tempo. Adeſſo riſtampano la prima parte della detta Difeſa di Dante del Mazzoni, che era già ſtata ſtampata, ma non ſi trovava più: onde era Libro non ſolo dotto & erudito, ma anche raro aſſai. Io hò ſcritto à chi me ne hà dato avviſo, che ſarebbe beniſſimo fatto che procuraſſero di trovare le Lezzioni manoſcritte che l'iſteſſo Mazzoni fece ſopra Dante, ſi dove il detto Dante deſcrive l'immaginativa potenza della noſtra anima: come anche ſopra il ſeguente ſuo*

verſo, La gloria di colui che'l tutto muove. *Mentre che gli rieſciſſe il trovarle, certo che ſarebbe à tutti gl' eruditi gratiſſimo il vedere le dette Lezzioni, che il medeſimo Mazzoni fece ſopra i Brindis, eſplicando quell' Ottava dell' Arioſto, che principia,*

Non era Rodomonte uſato al vino,
Perche la Legge ſua lo vieta, e danna.

La notizzia ſuddetta che ſi ſia ſtampata la ſegonda parte della Difeſa di Dante del Mazzoni, certo che ſarà ſommamente grato all' eruditiſſimo Signor Abate Menagio, che riveriſco.

LII.

Le Livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'eſt pas de Démétrius Phaléreus.

MOnſieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de ſon Livre, attribuë à Démétrius Phaléreus, le Livre de l'Elocution; autrement Περὶ ἑρμηνείας. Ce Livre n'eſt pas de Démétrius Phalereus. Il eſt de Denis d'Halicarnaſſe. Ce qui a été démontré par Mr. de Valois l'aîné. J'ai rapporté ſes raiſons dans mes Obſervations ſur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

LIII.

Addition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothecaire.

JE donne avis à Mr. Baillet d'ajoûter Germain Audebert aux Auteurs dont il parle, qui ont fait mention honorable de Pierre de Lamoignon Oncle de Mr le Premier Préſident de Lamoignon. Voici comme Audebert a parlé de ce Pierre de Lamoignon: Page 31 Tome 4. Partie I.

Adfuit, heu! fato nobis ereptus iniquo
Nuper: at ante diem; LAMONIUS. *Ille ſe-*
debat
Purpurea primùm ſplendens in veſte Senator,
Deinde Libellorum dignatus honore Magiſtri,
Ordinis ante alios tanti digniſſimus omnes.
Nil tamen in toto geſſit præclarius ævo
Divinum, quàm quod juvenem produxerit Orbi:
Cujus ſcripta premunt veteresque, novoſque Poëtas,
Et teneros ſuperant juvenilis pectoris annos.
Huic adeo aſſurgit Phœbi chorus omnis, & unà
Aſſiſtunt Charites, & plurima turba leporum,
Dum procul ex alto tacitus deſpectat Olympo
Hæc pater, à nato ſuperari ſe quoque gaudet.

C'eſt dans ſa Parthénope. De ſon côté, Pierre de Lamoignon a auſſi célébré

Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum :* car c'eſt de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette Epigramme. Ces douze vers ſont les ſeuls de Pierre de Lamoignon qui ſont imprimez dans les Délices des Poëtes François : & ainſi Mr. Baillet s'eſt tout-à-fait mépris, en diſant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poëſies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in-4. & enſuite en Allemagne l'an* 1619. *au ſegond Tome du Recueil des Délices des Poëſies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gherus.*

Il me reſte à remarquer, que ce Maitre des Requêtes de Lamoignon dont il eſt parlé dans les Vers d'Audebert, c'eſt ce *Carolus Lamonius* dont il eſt parlé dans la Vie du Préſident de Thou, en ces termes : *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magiſter, rei ſalinariæ inſpiciendæ, quæ perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimaniam adminiſtrari dicebatur, cum delegatis miſſus fuerat : hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, ſecum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, ſecum Gratianopolim primùm duxit ; ubi Franciſcum Bellomontium Adretium, vulgò* Baronem *dictum vidit, cùm Adretium ſalutandum in Epiſcopi ædibus veniſſet, & Salucias cum copiis Regiis, quæ Subalpinæ regionis præſidiis deſtinatæ erant, proficiſceretur. Hominem tanti nominis dum cum*

La-

Lamonio in horto deambularet, attentis oculis conſpicatus: qua pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, ex memoria ſic effinxit, ut ab omnibus dignoſceretur. Et ce qui ſuit. C'eſt à la page 6. de l'édition de Geneve: ce Charle de Lamoignon avoit été long-tems célébre Avocat du Parlement de Paris. Et il en eſt parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loiſel.

LIV.

Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Taſſe eſt le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers ſur le Théatre, n'eſt pas veritable. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant les Eglogues & les Paſtorales.

MOnſieur BAILLET. *L'Amynte du Taſſe a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers ſur le Theatre.* Tome 4 Partie 1. pag. 393.

MENAGE. Cela n'eſt pas véritable. C'a été un certain Agoſtino Beccari de Ferrare qui a été l'Inventeur de la Paſtorale. Son *Sacrificio*, *Favola Paſtorale*, eſt de 1553. & l'Amynte du Taſſe n'eſt que de 1573. J'ai fait là-deſſus une grande Obſervation dans mes Remarques ſur l'Amynte du Taſſe. Et comme je l'ai fort augmentée & miſe dans un plus grand jour depuis l'édition de mon Amynte, je la produirai en cet endroit: étant perſuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

La Favola Paſtorale, o come la chiama il Taſſo, la Favola Boſcareccia, *è un Poëma Drammatico, nel quale le perſone introdotte ſono Paſtori o Bifolchi, Ninfe o Paſtorelle. Non è ſtato conoſciuto dagli Antichi: anzi è coſa moderna. Giovan Battiſta Manſo, Marcheſe di Villa, nella Vita del noſtro Poëta, lo fa inventore di queſto genere di Poëma. Et pare che l'iſteſſo Taſſo ſe ne faccia anche l'inventore: dicendo in un ſuo Sonetto, nella parte terza delle ſue Rime,*

Ardite fi, ma pur felici, carte
Vergai de' vaghi paſtorali amori,
Et fùi coltor de' Greci antichi allori
Nelle rive del Pò, con novella arte.

L'Autor de' duo Verati vuole che ne ſia il primo componitore un certo Agoſtin de' Beccari Le parole del Marcheſe di Villa e quelle dell' Autor de' Verati, come quelle che ſcoprono l'origine della Paſtorale, e contengono di più molte circonſtanze curioſe intorno al noſtro Aminta, ſono qui da riferire. Quelle del Marcheſe, ſon queſte: Quivi (*in Ferrara*) nel verno ſeguente (1573.) compoſe, e fè rappreſentare il ſuo Aminta; ch' egli cognominò *Favola Boſcareccia*; con general lode e maraviglia di ciaſcheduno ch' allora l'udì, o che l'apoſcia letto: così per l'eccellenza del componimento, giudicato per ogni ſua parte perfettiſſimo in ſe medeſimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque ſia ſecondo l'univerſali

ſali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla ſcena & alle perſone in eſſa rappreſentate, & à loro coſtumi, non ſe n'era fin à quel tempo nella noſtra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde ſe ne puo ſenza fallo chiamar l'inventore. Conciofiacoſache coloro fra gli Antichi che introduſſero nelle Scene Boscareccie le Buccoliche rappreſentazioni, e le perſone de' Paſtori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Virgilio, e tra' noſtrali il Sannazaro, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componeſſero Favole perfette, nè d'una intiera azzione, nè del richieſto ſpazio di tempo, o di convenevole ligamento e ſcioglimento; e molto meno con le parti neceſſarie della quantità; ſenza le quali niun Poëma ſi può chiamar regolato: ma gl' introduſſero a ſemplicemente favellare quel che loro veniva à grado, ſenza ſottoporſi ad altra regola ch' all' oſſervanza del coſtume: onde i loro componimenti ſi potrebbono più toſto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare, avendo eſſi l'altre regole laſciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche oſſervazioni. Ma Torquato, facendoſi ſcena de' Boſchi, e ritenendo le perſone paſtorali, ſi ſottopoſe non men al coſtume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tragedia parimente: facendo di tutte tre una maraviglioſa, ma vaghiſſima e regolatiſſima com-

Ces paroles ſervent de réponſe à ce que dit Monſieur Huet, que les Italiens ſe ſont trompez, attribuant l'invention de la Paſtorale au Beccari, ou au Taſſe, il prétend que la Paſtorale a été formée des Chanſons Paſtorales des anciens. C'eſt dans ſa Diſſertation des Romans. Le Pere Rapin prétend qu'elle a été formée ſur le Cyclope d'Euripide. C'eſt dans ſes Conſiderations ſur la Poëtique,

compoſizione. Percioche dall' Egloga preſe, come ora dicevamo, la Scena, le perſone Paſtorali, e'l coſtume: dalla Tragedia, le perſone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verſo, e la gravità della ſentenza: dalla Comedia, le perſone communali, il ſale de' motti; e la felicità del fine, più propria alla Comedia ch' all'altre due. La compoſizion poi di queſto meſcolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al ſuo circuito, e quanto alla protaſi, & alla cataſtrofe, & all' altre parti quali e quante elleno devono eſſere, diſpoſe egli ſecondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente communi: delle quali fù così diligente oſſervatore che in tutto quel Poëma non a potuto l'Invidia ſteſſa ritrovar mancamento alcuno: ſe non è per avventura ch' ad altri parvi aſſai brieve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonſo: e forſe ad imitazione degli antichi Compoſitori dell' Egloghe. Laqual ſua nobiliſſima invenzione è ſtata in modo dagli altri begl' Ingegni dell' età noſtra approvata, che ſi come egli fù il primo che à ſcrivere di queſta ſorte di Poëma ſi foſſe meſſo, così molti poſcia ſtati ſono coloro che incontanente imitandolo, anno con ſomma lor lode la noſtra Lingua da altri tali vaghiſſimi componimenti arrichita. *Offerverò quì incidentemente, che Clemente Bartoli da Urbino, il quale faceva conſerva di tutte le Paſtorali Italiane, ne laſciava vedere nel ſuo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo teſtifica il Zuccolo nel Dialogo dell' Emi-*

Eminenza della Paſtorale. Le parole dell' Autor de' Verati ſono queſte : Aſſi dunque à ſapere, che la Poeſia Paſtorale, benche 'n quanto alle perſone introdotte riconoſca la ſua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satira degli Antichi, nulladimeno quanto alla forma & ordine può chiamarſi coſa moderna; eſſendo che non ſi trovi appreſſo l'Antichità di tal favola alcuno eſſempio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardiſſe di farlo, fù Agoſtin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui ſolo de riconoſcere il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque coſtui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, o come ſuona la voce, ſcielto ragionamento di duo Paſtori, in niuna altra coſa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Diverbio*, ſe non nell' eſſer unita indipendente, col ſuo principio e fine, in ſe ſteſſa. E veggendo ancor che Teocrito, famoſiſſimo Greco e maeſtro del gran Vergilio, uſcendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*Le Pompe d'Adone*) non ſol di molte perſone, mà di ſoggetto ancor più drammatico dell' uſato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima ſenza l'intervento degli altri, e gli altri poi ſopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella diſtintione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico.

E più oltre ancora conſiderando quel che dice Ariſtotele, che la Tragica e la Comica Poeſia da molto debole naſcimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio coſa molto imperfetta, e che patì diverſe alterazioni prima che ſi poſaſſe alla grandezza dov' ella è; che non aveva ſe non un ſolo Iſtrione, e che il verſo ſe fù mutato; e che di ſaltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nelle ſua Poëtica Piſtola, e'n parte da Diogene Laerzio nella Vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico ſi faceva col Choro ſolo, e che Teſpi fù il primo che gli diede un ſolo Iſtrione. Eſaminando, dico, tutte queſte coſe il Beccari, aviſò di potere tanto più convenevolmente far lo ſteſſo anch' egli della Egloga, quant' ella a, ſenza dubbio, con la Paſtorale aſſai maggiore conformità che non ebbero la Comedia e la Tragedia co' debiliſſimi lor prencipii; che niente altro, per teſtimonio del medeſimo Ariſtotele, furono che rozzi, e, ſecondo che la ragione ci perſuade, aſſai brevi improviſamenti. E così occupando, non ſenza ſua molta lode queſto bel luogo, da penna Greca o Latina non ancor tocco, e regolando molti Paſtorali ragionamenti ſotto una ſola forma di Drammatica Favola, e diſtinguendola in Atti, col ſuo principio, mezzo, e fine ſufficiente, e proporzionato col ſuo nodo, col ſuo rivolgimento, col ſuo decoro, e con l'altre parti ſue neceſſarie, ſe non il choro

che

eſt vrai auſſi que le Mazzoni avoit compoſé deux Volumes pour la défenſe de Dante. Mais il eſt conſtant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le ſegond eſt manuſcrit dans la Bibliothéque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une Lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florance le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce ſegond Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette Lettre qui regardent cette particularité: *In Ceſena, ſe non erro, già che non hò ancora avuto il Libro, è ſtata ſtampata la ſegonda parte della difeſa di Dante del Mazzoni, che non era mai eſcita in luce, e veniva da' dotti deſideratiſſima. Io l'avevo però già letta manoſcritta, perche ſi trovava in Libreria del Signor Cardinal Franceſco Barberino, dal quale a' miei preghi la chieſa in preſto il Sereniſſimo e Reverendiſſimo Signor Principe Cardinal Leopold, e la tenne quà qualche tempo. Adeſſo riſtampano la prima parte della detta Difeſa di Dante del Mazzoni, che era già ſtata ſtampata, ma non ſi trovava più: onde era Libro non ſolo dotto & erudito, ma anche raro aſſai. Io hò ſcritto à chi me ne hà dato avviſo, che ſarebbe beniſſimo fatto che procuraſſero di trovare le Lezzioni manoſcritte che l'iſteſſo Mazzoni fece ſopra Dante, ſi dove il detto Dante deſcrive l'immaginativa potenza della noſtra anima: come anche ſopra il ſeguente ſuo*

rappreſentandoſi cittadini, aſſai men propriamente dell' ordinario col titolo di *Comedia* ſi ſarebbe nomata: E poi corſo queſto aggiunto di *Paſtorale* a col tempo acquiſtato forza e ſignificato di ſoſtantivo. Tal che, quando ſi dice *una Paſtorale*, ſenz' altra Compagnia, s'intende Favola di Paſtori. E così per tutto è oggi queſto nome ricevuto & inteſo, quand egli è ſolo: *La Paſtorale del Beccari: La Paſtorale del Taſſo.* E così ancora di tutte l'altre, benche gli Autori loro ſi ſien ſerviti di quella voce per adiettivo, quando l'anno accompagnata con *Favola*, che ſignifica qualità, e non per ſoſtantivo ſignificante azzione diſtinta da quella Favola: *e quel che ſegue. Que' duo Verati, per dirlo di paſſo, ſono Diſcorſi in diffeſa del Paſtor Fido contra Giaſon di Nores, nobile Cipriotto, ma originario di Normandia, celebre Profeſſor di Filoſofia nello ſtudio di Padova; il quale, diſſerendo della Poëtica, aveva parlato delle Tragicomedie Paſtorali; come dimoſtri nella Poëtica: e furono così intitolati dal Verato, celebre Comediante di quel tempo: ſopra la morte del quale fece il noſtro Poëta quel belliſſimo Sonetto che ſi legge nella prima parte delle ſue Rime, e comincia:* Giace il Verato quì. *E que' Diſcorſi ſono del Guarini, come lo ſcriſſe il Preſidente Tuano nel libro 99. delle ſue ſtorie. L'Autor delle Annotazioni ſopra il Paſtor Fido, il quale è l'iſteſſo Guarini, fa menzione anch' egli di queſto Agoſtin de' Beccari: dicendo, che Torquato Taſſo ad imitazion di lui a introdotto il Satiro nella Sce-*

Tuano Libro XCIX. della ſua Iſtoria pag. 102.

Scena. Fù riſtampata in Ferrara l'anno 1587. *queſta Paſtorale d'Agoſtin de' Beccari da Ferrara: reviſta dall' Autore, e in molti luoghi accreſciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così:* Nè molto paſſerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, Opera Paſtorale del medeſimo Autore. Lequali vi dovrian ſenza fallo eſſer grate, così perche ſono molto eſſemplari ed argute, come perche vengono da perſona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesſe queſto ſuo Sacrificio; che ben è da trenta quattro anni; non ſi leggevano ſe non poche Egloghe rozze: nelle quali ſol due ò tre perſone parlavano.

Ma tornando all' origine delle Favole Boſchereccie, ſcriſſe Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappreſentate. Bucolica triennio, Aſinii Pollionis ſuaſu perfecit: eoque ſucceſſu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. *Il Comte Baldeſar Caſtiglione e il Signor Ceſar Gonzaga fecero inſieme una Egloga intitolata* Tirſi: *non ſolo di lunghezza più delle altre notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima ſenza l'intervento degli altri; e gli altri poi ſopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Paſtori, e con una Moreſca. Fece altreſi Franceſco Berni la Cattrina, Atto Scenico Ruſticale.*

Ora, come ad imitazione dell' Egloghe di Paſtori fecero i Poëti moderni Favole Paſtorali, così ad imitazione dell' Egloghe di Peſcatori, fecero Favole Peſcatorie, ovvero

ovvero Nautiche. Il Signor Ugone Grotio, uomo in ogni ſcienzia dottiſſimo, e benche da tutti Litterati ſommamente, non però baſtevolmente lodato, vantaſi nel ſuo Idillio Nautico d'aver il primo corſo l'arringo di queſta ſorte d'Idillii. Non audita cano. *Non ſo il perche: neſſuno potendo dubitare ch' inanzi à lui Giacobo Sannazaro n'aveſſe compoſti. E per i ſuoi Idillii Nautici vienne egli cellebrato dall' Arioſto nel Canto ultimo del Furioſo.*

Giacobo Sannazar, ch' alle Camene
Laſciar fa i monte, & abitar l'arene.

E dal Marini nel primo Sonetto delle ſue Rime Maritime.

La nobil Cetra, ond' Arion primiero
L'Onde affrenò ſù l'animato legno.
Indi d'Auſtro placar ſolea lo ſdegno
E'ntenerir gli ſcogli il gran Sincero.

Anzi da Lilio Giraldi nel Poëma de Incommodis Urbanæ direptionis, *è tenuto per lo primo Autore di tali Poëmi.*

Et Syncerus abeſt, cecinit qui primus in acta
Non priùs auditum Carmen: quo gurgite ab alto
Profiluit Triton, ſimul & chorus Amphitrites.

Siccome anche da Giovan Battiſta Criſpo nella Vita del Sannazaro: Fù il primo che ſcriſſe

ſcriſſe Egloghe Peſcatorie. *Delche vantaſſi l'iſteſſo Sannazaro nella ſua Egloga a Ferdinando, Duca di Calabria.*

Nunc litoream ne deſpice Muſam,
Quam tibi poſt ſilvas, poſt horrida luſtra Lycæi,
Si quid id eſt, ſalſas deduxi primus ad undas:
Auſus inexpertâ tentare pericula cymbâ.

Il che non è vero: eſſendo manifeſto che Teocrito abbia compoſto un Idillio Peſcatorio. Ma non avendone compoſto che uno; e quell' iſteſſo molto breve; ſi può dire che 'l Sannazaro che ne à fatto molti, e lunghiſſimi, ne ſia ſtato il primo componitore. Il che pure deeſi intendere non aſſolutamente: eſſendo verifimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non ſon pervenute le Opere, abbian fatto Poëmi Peſcatorii: o Nautici: Giulio Polluce IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a queſto propoſito è da oſſervare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poëſie Latine e Toſcane, fù il primo autore d'Egloghe Peſcatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una ſua Lettera poſta avanti l'Egloghe Peſcatorie del Rota, ſtampato in Napoli l'anno 1572. E l'iſteſſo Rota nella ſua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,

Deh raccogliete intorno al voſtro lido
Il ſuon de' nuovi accenti,

Quanto

Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fù Antonio Ongaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria e stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato *si domanda. Torquato Tasso anch' egli pare aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicendo al Signor Alessandro d'Este,*

O fanciul d'alto ingegno, in mezo all' onde
Nacque la Dea che Pafo onora e Guido,
Com'è di chiara fama antico grido:
Et ama ancora il Mare, e le sue sponde.
Nè sol fra rozzi tronchi e verdi fronde
Di vaga selva ella fà dolce nido:
Ma'n cavernoso scoglio, e'n falso nido
Col pargoletto suo talor s'asconde.
Quinci il Ciclope Galatea fugace
Chiama d'un' alta rupe, e dentro all' acque
D'amore ardon le Foche e le Balene.
E se già celebrai col canto audace
I boschi ombrosi, e'l canto audace piacque,
Piaccià, s'effalterò l'apriche arene.

Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria de' suoi Idillii, si gloria d'essere il primo ritrovatore di essi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicato uno: cioè, quella d'ella Salmace. Ma sopra di ciò trattenendosi detto Cavaliere col Signor Capellano, gli disse, che'l Preti l'aveva compo-

to

to ad imitazion de' ſuoi; da ſe a lui, come al ſuo parzialiſſimo amico, communicati buon tratto di tempo innanzi che foſſero dati alle ſtampe. Ma circa al nome Italiano ſolamente fù ritrovatore d'Idillii il Marini: che circa al reſto che altro ch' Idillii ſono tante Egloghe Drammatiche e narrative compoſte innanzi al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella ſua Arcadia ſi vanta d'aver il primo nel ſuo ſecolo riſvegliate le addormentate ſelve, e moſtrata à' Paſtori di cantare le dimenticate Canzoni.

LV.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothécaire, au ſujet de la Gatomachie de Lopé de Véga.

MOnſieur BAILLET. *Il eſt bon d'avertir le Lecteur que lors que Lopé de Véga vouloit écrire des plaiſanteries & des bouffonneries, il ſe cachoit ſous un nom emprunté. C'eſt ce qui a fait qu'on a attribué à un fantôme, appelé* Tomè de Burgillos, *un volume de Poëſies ſous le titre de* Rimas humanas y divinas: *qui eſt de Lopé. Et il eſt conſtant auſſi que c'eſt lui qui a compoſé ſous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a paſſé ſur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre depuis ſon tems juſqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.* Tome Part. 2. pag. 69.

MENAGE. Notre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de *Rimas humanas y divi-*

divinas de Lopé de Véga: & il n'en parle que ſur la dépoſition de l'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols. Ce Livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce titre, *Rimas humanas y divinas del Licendiado Tomè de Burguillos. No ſacadas de Bibliotheca ninguna (que in Caſtellano ſe llama* Libreria) *ſino de papeles de amigos y borradores ſuyos. Al excellentiſſimo Señor Duque de Seſſa, Gran Amirante de Napoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et il contient pluſieurs ſortes de Poëmes : des Sonnets, des Chanſons, des Silves, des Eſpinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en paſſant, il y en a un au feuillet cinquiéme verſo, qui commence par ce vers,

Caen de un monte, y liquida laguna,

& qui finit par ceux-ci,

Y en eſte monte, y liquida laguna,
Para dezir verdad, como hombre honrado,
Jamas me ſuccediò coſa ninguna.

Il y en a un autre au feuillet 28. qui commence par ce vers,

Sobervias torres, altos edificios,

& qui finit par ceux-ci,

O gran conſuelo a mi eſperança vana,

Qui

Que el tiempo que os bolvio breves ruinas,
No es mucho que acabaſſe mi ſotana!

Ces deux Sonnets ont été heureuſement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui ſont au nombre de ſept, ſont intitulées *la Gatomachia del Licendiado Tomè de Burguillos.* Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & ſa Gatomachie ne ſont donc pas deux Livres différens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le ſujet de ſa mépriſe. L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Eſpagnols, dans le Catalogue des Livres de Lopé de Véga, a fait mention de ſes *Rimas humanas y divinas*, en ces termes:

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti* 1634. *in*-4. *ſub aſcitio illo nomine quo Lupus utebatur in Jocoſis Carminibus, edi curavit: ludicra omnia. Inter quæ feſtiviſſimum eſt quod nuncupavit* LA GATOMAQUIA: *ſive Felium amores & pugnas: quo antiquorum omnium & recentiorum hujuſmodi, poſt Homerum, authorum luminibus obſcuravit.*

Mr. Baillet a paſſé par ſur ces mots, *Inter quæ feſtiviſſimum quod nuncupavit:* qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga féſoit partie de ſes Rimes humaines & divines: & comme ces mots LA GATOMAQUIA étoient *à linea*, de même que les autres titres des Livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un Livre different de celui des Rimes humaines & divines.

Voyez ci-deſſus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

LVI.

Revuë de Mr. Baillet au ſujet de ce que Sidronius Hoſſchius a écrit du Pere Pétau.

Page 187. du Tome 4. partie 2. MOnſieur BAILLET. *Je veux finir par la recommendation des beaux vers du Pere Pétau à l'honneur de Sainte Geneviéve. Pluſieurs eſtiment que c'eſt ce qu'il a produit de meilleur & de plus relevé. Le Pere Sidronius Hoſſchius, Jeſuite célébre de Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la negligence avec laquelle il prétend qu'il s'eſt acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte. Et ſi nous voulons l'en croire, cette négligence a coûté la vie au Pere Pétau: dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juſte ſévérité de Sainte Geneviéve.*

Nulla laborantem teneat mora. Magne Petavi,
Terreor exemplis erudiorque tuis.
Diſtuleras Divæ promiſſum ſolvere carmen.
Hei mihi! quam vindex illa ſevera fuit.
Ecce furens iterum febris depaſcitur artus.
Aut fuit aut viſa eſt, hæc tibi pœna moræ.

Mais je ne ſai ſi ce n'eſt point parler un peu trop humainement & trop curieuſement de

de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ſes Saints auprès de lui.

MENAGE. M. Baillet s'eſt ici tout-à-fait mépris. Sidronius Hoſſchius n'a jamais ſongé à dire que la négligence avec laquelle le Pere Pétau s'étoit acquité de ſon vœu à Sainte Geneviéve, lui ût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P Pétau a dit lui-même dans ſon premier Poëme à Sainte Geneviéve. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu:

Virginis obteſtor numen: functuſque periclo,
Votivos dulci pro luce rependere verſus
Polliceor, parvâque animam mercede paciſcor.
Audiit orantis gemitus: vatemque ſubinde
Maluit eſſe ſuum. Vives, ait: & mea ſaclis
Munera venturis proprio teſtata periclo.
Hinc canere incipies voti reus. Omnis ab illo
Tempore deterſâ gelida formidine mortis,
Spes redit, & morbi vis importuna remittit.
Verùm ubi parta ſalus, depulſâque corpore febris;
Seu vota exciderant animo, ſeu lenta laboris
Tædia, Muſarumque vetus faſtidia languor
Attulit; in longum promiſſa piacula tempus
Diſtuleram: cùm vix anno vertente recurrens,
Acrius inceſſit morbus, rurſumque benigna
Virginis auxilium, veniamque orare ſubegit.
Auxilium, veniamque ſuo Genoveva clienti
Nil cunctata dedit. Nec nos promiſſa referre
Præmia diſtulimus, pactoſque ſacramus honores.

Qua tu, Diva, precor memoris monimenta vicissim
Posteris accipiens, instantibus erue morbis.

Et ce qui suit.

Ce Poëme du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poësies, imprimé à Paris in douze en 1620 chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hosschius est de l'année 1646 comme nous l'apprenons de l'argument d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poësies de Sidronius Hosschius: & le Pere Pétau mourut l'onziéme Decembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans après avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé notre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de tems avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviéve, qui commence par ces mots, *Dicebam, suprema mihi jam clauditur ætas*; & qui finit par ceux-ci,

——— — — *Petavius ager*
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

Monsieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hosschius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hosschius? Sidronius Hosschius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le titre de son Elégie: *Matri misericor-*

ricordiæ votum à letali morbo. Il dit dans ſon Argument, *Luctantem cum morte reſpexit clementiſſima Dei Mater, cui Carmen voveram, ſi valetudinem redderet.* Et par occaſion il fait mention dans ſon Elégie du Poëme du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

LVII.

Ce que dit M. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictin, a fait la Traduction Latine de l'Epitre de S. Barnabé, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET. *On a encore de Dom Ménard des Remarques Critiques ſur l'Epître attribuée à S. Barnabé l'Apôtre: qu'il a traduite auſſi en Latin.* Tome 2. partie 2. page 292.

MENAGE. La Traduction Latine de l'Epître Grecque de Saint Barnabé n'eſt point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictin de l'Abaïe de S. Germain des Prez. C'eſt une très-ancienne Traduction, trouvée par ce Religieux dans un manuſcrit de Corbie: lequel manuſcrit paroît avoir près de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. après la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne Verſion Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette Verſion Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a ſuppléées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le Pere Sir-

mond trouva à Rome cet original entre les papiers du Pere Turianus, ou Torrentius, ou Torré, Jéſuite Eſpagnol. On ne ſait point d'où Turianus l'avoit û.

LVIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles Ebraïques de Daniel Bombergue, Imprimeur d'Anvers établi à Veniſe.

MOnſieur BAILLET. *Mr. Voſſius* (le jeune) *écrit que c'eſt la Boutique de Bombergue qui a donné la naiſſance à tous ces points-voyelles que les Chrétiens Rabbiniſtes conſidérent comme venus du Ciel. Néanmoins tous les Juifs ne ſont pas de ce ſentiment: & pluſieurs prétendent que les Editions de Bombergue ſont remplies d'une infinité de fautes: ſur tout dans les points qui y ſont ſouvent marquez différemment dans les mêmes mots & dans le même ſens.*

MENAGE. Les Juifs n'ont û cette prétention qu'à l'égard de la premiere édition de la Bible de Bombergue. Ils ont tous loué ſa Bible de la ſegonde édition, comme une Bible exacte dans les points: ce qui a été très-véritablement remarqué par le Pere Simon.

LIX.

LIX.

Addition au Chapitre de Charle Eſtienne, Imprimeur à Paris.

MOnſieur Baillet n'a dit qu'un mot de cet Imprimeur: qui eſt: qu'il étoit fils de Henri Eſtienne premier du nom, & conſéquemment frere de Robert Eſtienne, auſſi premier du nom: qu'il avoit du ſavoir: & qu'il avoit compoſé des Livres très-utiles au Public.

Voici ce que j'en ſai davantage. Il étoit Médecin. Et en cette qualité, il a compoſé un Livre en Latin *de l'Anatomie & Diſſection du Corps humain*, imprimé à Paris in folio. Vander Linden en fait mention dans ſon *de Scriptis Medicis*. Et c'eſt auſſi en cette qualité que Bucanan a fait mention de ce Charle Eſtienne dans ſon Elégie ſur ſa goûte.

Sæpe mihi medicas Groſcollius explicat herbas;
Et ſpe languentem conſilioque juvat.
Sæpe mihi Stephani ſolertia provida Carli
Ad mala præſentem triſtia portat opem.

Antoine Baïf en a fait mention en la même qualité dans ſes vers adreſſez au Roi Charles IX. Voici l'endroit:

Je ne fus pas ſi-tôt hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut ſoigneux de prendre

(Il parle de Lazare de Baïf, ſon pere,)

Des Maîtres le meilleur, pour dès-lors m'enſeigner
Le Grec & le Latin, ſans rien y épargner.
Charle Eſtienne premier; diſciple de Lazare
Le docte Bonami; de mode non barbare,
M'apprint à prononcer le langage Romain. &c.
En l'an que l'Empereur Charle fit ſon entrée
Reçu dedans Paris, l'année deſaſtrée
Que Budé trépaſſa, mon pere qui alors
Alloit Ambaſſadeur pour vôtre ayeul dehors
Du Royaume en Almagne, & menoit au voyage
Charle Eſtienne; & Ronſard qui ſortoit hors de Page:
Eſtienne, Médecin, qui bien parlant écrit:
Ronſard, de qui la fleur un beau fruit promettoit.

Sleidan fait mention de cette Ambaſſade.

C'eſt lui qui a fait le *Prædium Ruſticum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le dédia à Guillaume Bailli Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, biſaïeul de Mr. Bailli Avocat Général au Grand Conſeil, auquel il a auſſi dédié ſon Traité *de Nutrimentis*. Et en 1577. il imprima un Livre avec ce titre, *De diverſis Regulis Juris antiqui, Pandectarum libri quinquageſimi Titulus ſeptimus decimus, cum Tuſco aut ex eo ducto accuratè collatus & emendatus. In eumdem Titulum vetus, ſed incerto auctore, brevis & elegans Commentarius: niſi tu Placentinum eſſe dixeris:*

ris : eo argumento, quod ſequenti pagina componitur. Il dédie cet Ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par ſa Dédicace, il paroît qu'il avoit déja fait une premiere édition de ce Livre. Dans cette premiere édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi.* Il prend la même qualité dans l'édition de ſon *Prædium Ruſticum*; & dans toutes celles de ſes autres Livres, outre ſon Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in-4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Hiſtorique-Géographique-Poëtique. Et c'eſt de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cet endroit du chapitre 3. du Livre 27. de ſes Obſervations : *Ne etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Ciliciæ, tanquam ex Solino, poſteà Trajanopolin fuiſſe appellatam :* mutato, *inquit*, nomine, poſtquam in ea fato cedere Trajanus coactus eſt. Car ces mêmes termes de Charle Eſtienne ſe trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot *Pompeiopolis. Pompeiopolis, Ciliciæ urbs Melæ in deſcriptione Ciliciæ : deinde urbs eſt à Rhodiis, Argiviſque; poſt Piratis, Pompeio aſſignante, poſſeſſa : nunc Pompeiopolis : tunc Soloe : Quæ etiam, Solino teſte, poſteà Trajanopolis eſt appellata : mutato nomine poſtquam in ea fato cedere coactus eſt.* Cujas appellé *Index* ce Dictionnaire de Charle Eſtienne : & c'eſt comme il eſt appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Eſtienne a fait pluſieurs autres Livres, mentionnez par la Croix

du Maine & par Mr. Janſon d'Almelovéen: & entr'autres, le *Theſaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations ſur les Livres de Baïf *de Re Nautica*, & *de Re Veſtiaria:* Des Scholies ſur l'Andrie de Terence: La Maiſon Ruſtique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épouſé Nicole Eſtienne, ſa fille. Cette Nicole Eſtienne étoit une perſonne ſavante. Devant que d'épouſer Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jaque Grevin, Médecin de la Ducheſſe de Ferrare (1), lequel fît un très-grand nombre de vers à ſa louange; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'eſt lui à qui l'on a l'obligation du Recueil des Lettres de Bunel: ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Eloge de Bunel: où il appelle notre Charle Eſtienne *virum de literis bene meritum.*

C'étoit un homme de facheuſe humeur: ce qui paroît par une Lettre de Maumontius (2) à Jules Scaliger: imprimée parmi

¶ 1. La Croix du Maine a ici trompé M. Ménage qui auroit mieux fait de conſulter M. de Thou, ou tout au moins Moreri & le Sr. de la Caille pag. 113. de ſon Hiſtoire de l'Imprimerie & de la Librairie. Jaques Grevin étoit Médecin de la Ducheſſe de Savoie.

¶ 2. J'aurois mieux aimé dire par une Lettre de Jean de Maumont. Parmi les Lettres de Dolet il y en a une à ce Jean de Maumont qui étoit grand ami de Jule Scaliger, & paſſoit pour habile homme ſur tout en Grec, juſque-là que le Sr. Gelyot Avocat au Parlement de Dijon, Auteur de l'Indice armorial

mi les Lettres de Jules Scaliger.

J'ai cité tous ces témoignages ; Mr. Janſon ayant écrit que perſonne, à la reſerve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de notre Charle Eſtienne. d'Almeloveen.

LX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il eſt parlé de Mimnerme.

MOnſieur BAILLET. *Mimnerme eſt un des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs : mais il ſemble n'avoir appliqué ſes talens qu'à des matiéres de galanterie : & il avoit le ſens ſi corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable ſans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Properce que Mimnerme avoit l'avantage ſur Homere en ce point.* Tome 3. partie 1. page 313.

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voici :

Si

rial dans l'endroit de ſon exemplaire de la Bibliotheque de la Croix du Maine où il eſt parlé de Jean de Maumont a mis de ſa main cette note marginale. *Il y en a pluſieurs qui croyent que ce Maumont ſoit le vrai Traducteur de Plutarque, & qu'Amyot ſe le ſoit attribué, ayant derobé ſes papiers après ſa mort.* Mais je ſuis ſurpris que Gélyot n'ait pas réfuté cette fable, lui qui pouvoit s'appercevoir que Jean de Maumont qui vivoit encore en 1584. auroit été en état de réclamer le Plutarque publié long-tems auparavant, s'il en avoit été le véritable Traducteur. On a débité quantité de contes de cette nature ſur cette Verſion d'Amyot.

Si, Mimnermus uti cenſet, ſine amore jociſque,
Nil eſt jucundum, vivas in amore, jociſque.

Et voici l'original de Mimnerme, rapporté par Plutarque dans ſon Traité de la Vertu Morale.

Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄνευ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers ſans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie ſans l'Amour & les Jeux: qui eſt, ce qu'a dit Lucréce, en ces termes:

Nec ſine te quicquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit latum, nec amabile quicquam.

A l'égard de l'endroit de Properce,

Plus in amore valet Mimnermi verſus Homero:
Carmina manſuetus lenia querit Amor:

ce n'eſt pas par la raiſon que dit Mr. Baillet; qui eſt que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable en vers ſans l'Amour & les Jeux; que Properce a parlé de la ſorte: mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ſes vers étoient plus tendres, plus touchans, plus paſſionnez, que ceux

ceux d'Homere. Car *Homero* eſt dit en cet endroit pour *Homeri verſibus*: qui eſt une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Céréalis: *Rura, vel æterno proxima Virgilio.*

LXI.

S'il eſt vrai qu'Homere n'ait point dit d'impiétez. S'il eſt vrai que Virgile n'ait point dit d'ordures.

MOnſieur BAILLET. *Enfin, outre toutes ces conſidérations qui doivent nous porter à excuſer Homere, le P. Rapin en rapporte encore une, qui eſt fort importante, ſi elle eſt bien véritable. C'eſt, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impiétez ni d'ordures, & qu'il a toujours été ſévere & vertueux comme un Philoſophe. C'eſt une gloire qu'il attribue auſſi à Virgile: & qui a été moins conteſtée à ce dernier qu'à Homere.* Tome 3. part. 1. pag. 277.

Il ajoûte enſuite, à la page 281. *Ariſtarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Ariſtarque a retranchez d'Homere a cauſe de l'impiété & de la cruauté de leur expreſſion. Et ainſi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impiétez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Ariſtarque.*

MENAGE. Homere eſt tout plein d'impiétez. Nous apprenons d'Hieronymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laër-

Laërce, que lorſque Pythagore deſcendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere penduë à un arbre, & entourée de ſerpens, à cauſe des choſes qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Héſiode & contre Homere, reprenant les choſes que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Héſiode. Voici le premier, qui eſt de la page 341. *Adverſus Mathematicos*: Ἔνθεν καὶ Ξενοφάνης διελέγχων τὸς περὶ Ὅμηρον καὶ Ἡσίοδον, φήσι,

Πάντα θεοῖς ἀνέθηκαν Ὅμηρός θ' Ἡσίοδός τε,
Ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνείδεα καὶ ψόγος ἐσί,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Voici le ſegond, qui eſt de la page 57. du même Livre: Ὅμηρος δὲ καὶ Ἡσίοδος, κατὰ τὸν Κολοφώνιον Ξενοφάνη,

Οἱ πλεῖς' ἐφθέγξαντο θεῶν ἀθεμίσια ἔργα,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Et c'eſt ce qui a fait dire à Ciceron, *Homerus humana ad Deos tranſtulit, divina mallem ad nos.* Jules Scaliger dans ſa Poëtique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même choſe. Voici l'endroit: *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem ſopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei ſedem, in qua quieſcat comeſſabundus. Miſerum Somnum, quem ad illud*

usque tempus oportuit stantem cibum, ere, more militum. Ὕπνε, ἄναξ πάντων θεῶν, πάντων τ' ἀνθρώπων, *Jam hic nul- Φύσιν Physici isti commentabuntur. is enim dicat primum motorem dormire? enim, inquit,* πάντων θεῶν. *Et sanè, n somnus datus sit rebus materiatis ad rium reparationem, Dii Homerici si dor- iunt, etiam pereunt. Verùm de illis ip- quod ajunt Græci,* εὖδεν ὑγιές. Et en- ite: *Dii Homerici nihil audiunt, aut iunt, nisi per nuncios, aut quæ sub oculis abent.* Platon reprend auſſi Homere, our avoir dit qu'il s'éleva par les Dieux n ris inextinguible. Ἄσβεστος γὰρ ἐῶρτο ἑλως μακάρεσσι θεοῖσι. C'eſt dans ſa Ré- ublique. Et nous apprenons de la Poë- ique d'Ariſtote, que d'autres le repre- oient pour avoir dit que les Dieux a- oient dormi toute la nuit.

Pour ce qui eſt des ordures, il n'y en a oint dans Homere. Car ce que dit Ju- les Scaliger, *Usus est impudica voce in ore Junonis,* ὀπυιεμέναι. ὀπυίειν *sanè actum ip- sum venereum aliquando significat: ut in VIII. Iliadis de matre Gorgythionis*, eſt dit ſans raiſon: ce mot ſe prenant dans une ſignification honnête parmi les anciens, comme les Interpretes Grecs d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues ſont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te transversa tuentibus hircis*, &c. *Formosum Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cet Alexis, comme nous l'apprenons de cet endroit de l'Apologie d'Apulée,

Quan-

Quanto modeſtiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abſtinens nominum, ſeſe quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat. Mais Apulée ſe trompe en ce qu'il dit que cet Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui de Mécénas: comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56. du Livre VIII. de Martial. Il n'eſt point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.

LXII.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothécaire. Mr. Baillet n'a jamais lû le Digeſte.

Tome 3. partie 1. pag. 230.

MOnſieur BAILLET. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité ſingulier* de l'Autorité d'Homere parmi les Juriſconſultes, *dit que ce qui fait le ſujet de ſon étonnement & de ſon admiration, c'eſt de voir que dans les Pandectes & les Inſtitutes du Droit Civil on allégue l'autorité d'Homere ſeul beaucoup plus ſouvent que celle de tous les autres Poëtes enſemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philoſophes mêmes, qui ſemblent avoir plus de liaiſon avec les Juriſconſultes que*

¶ 1. Il faut dire M. de Fermat. Voyez Pelliſſon pag. 263. de ſon Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, édition derniére, & le Journal des Savans de l'an 1665. On ne doit ni ajouter le *de* aux noms propres, ni l'en retrancher mal à propos. Saumaiſe

que les Poëtes. Il ajoûte, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Ariſtote dans tous les anciens Juriſconſultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démoſthene ni Ciceron, ni aucun des autres Orateurs n'y ſont pas plus citez, non pas même Virgile. Mais on s'y eſt ſervi des témoignages d'Homere en pluſieurs rencontres. Et cet Auteur prend occaſion de là de le préferer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il ſauroit que cet Auteur ſans nom eſt un Auteur qui a un grand nom. C'eſt Mr. Fermat (1) Conſeiller au Parlement de Toulouſe, très-digne fils du grand Fermat, auſſi Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Il m'a donné lui-même cette Diſſertation *de Auctoritate Homeri apud Juriſconſultos*, comme un Ouvrage de ſa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hîc obſervandum, Clariſſimum Fermatum, Senatorem Toloſanum, virum elegantiſſimum & doctiſſimum, & verè τῦ πατρὸς τὸ παιδίον, de Auctoritate Homeri apud Juriſconſultos diſſertationem diligentiſſimè nuper ſcripſiſſe, & diligentiùs multò Scipione Gentili, qui*

ſe ne prenoit point le *de*, M. de Fermat le prenoit. Il faut donc les appeller comme ils s'appelloient eux-mêmes, & qui diroit M. Thou, & M. de Ménage ſe rendroit ridicule.

qui idem argumentum tractavit Libro 2. Parergon ad Pandectas, capitibus, 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. *Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectile legata:* Supellectilis menſas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Diſſertation. Il eſt vrai qu'il n'y a pas mis ſon nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Aménitez de Droit: *Suam præterea ſententiam confirmat Homeri loco Papinianus lege IX. Digeſtis de Supellectili legata: ut me nuper monuit vir Clariſſimus & doctiſſimus, qui ſæculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus* Amœnitates Juris Civilis, *iterum edito Lutetiæ Pariſiorum anno* 1676 Et ainſi, il ne peut être revoqué en doute que cette Diſſertation ne ſoit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. *On allégue l'autorité d'Homere ſeul beaucoup plus ſouvent que celle de tous les autres Poëtes enſemble.* Pourquoi ce mot de *ſeul*? *A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Ariſtote, &c. On peut dire que ni Démoſthene ni Ciceron, &c.* Platon eſt cité par Calliſtrate dans la Loi 2. *de Nundinis:* Ariſtote eſt cité par Julien en la Loi 36. *de Solutionibus & liberationibus.* Démoſthéne eſt cité par Marcianus en la Loi 2. *de Legibus:* & par Claudius Saturninus en la Loi 16. *de pœnis.* Il eſt fait mention de Ciceron par Papinien en la Loi 8. *Ad Legem Juliam Majeſtatis.* Et par Pomponius en la Loi ſe-

ſegonde, au paragraphe 40. *de Origine Juris*. Et au paragraphe 46. Et il eſt cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. *Quibus ex cauſis in poſſeſſionem eatur*. Et par Tryphonin en la Loi 39. *de Bonis damnatorum*. Et par Celſus, en la Loi 96. *de Verborum ſignificatione*. Virgile eſt cité par Marcianus en la Loi 6. *de Diviſione rerum & qualitate*. Xénophon eſt cité par Gaïus en la Loi 233. *de Regulis Juris*. Et Théophraſte par Pomponius en la Loi 3. *de Legibus*. Et Chryſippe par Marcianus en la Loi 2. du même titre. Il eſt auſſi parlé du Poëte Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. *de Origine Juris*. Et ainſi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere eſt ſeul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philoſophes & les Poëtes. Homere n'eſt cité que ſix fois dans le Digeſte, & trois dans les Inſtitutes.

LXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire. Caſaubon n'a point traduit Laërce.

QUoique Mr. Baillet faſſe ſon étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ai fait voir en pluſieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle preuve. Il dit à la page 405. du Tome 2. Part. 3 que Caſaubon a traduit Diogene Laërce: ce qui n'eſt pas véritable. Caſaubon a ſeulement

ment fait des Notes ſur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearſon, Evêque de Cheſter, a fait des Notes & des Corrections ſur Laërce: à quoi il n'a jamais ſongé. Et dans ſa Liſte des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce (1). Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite ſans ceſſe.

LXIV.

De la Traduction de Laërce d'Ambroiſe de Camaldoli.

MOnſieur BAILLET: page 310. du Tome 2. Part. 3. *Paul Jove ajoute, que la Verſion de Laërce d'Ambroiſe Camaldule n'a rien de l'éloquence & de la pureté de ſa Traduction du Traité de la Hiérarchie*

¶ 1. Cet Auteur ſe nomme en Latin *Aldobrandinus*, & non pas *Aldobrandus*. La même faute ſe trouve ci-devant pag. 27. Dans un Ecrit François je dirois plutôt *Aldobrandin*, & voudrois en uſer toûjours ainſi à l'égard des Auteurs qui n'ont écrit qu'en Latin, lorſque leurs noms peuvent recevoir commodément une terminaiſon Françoiſe.

¶ 2. Pour peu que M. Ménage eût jetté les yeux ſur cette Verſion du Traité de la Hiérarchie il ne l'eût pas trouvée plus élégante que celle de Laërce par le même Ambroiſe, & ſe fût par conſequent bien gardé de dire que l'obſervation de Paul Jove eſt véritable.

¶ 3. Ambroiſe de Camaldoli ayant entrepris de traduire en Latin Diogéne Laërce, & ne ſe ſentant pas de génie pour la verſification, pria Philelphe ſon ami, Poëte de profeſſion, de vouloir bien lui

. Denis, & qu'il s'en faut beau-elle ſoit limée & châtiée comme

AGE. L'Obſervation de Paul Jo-itable (2). Mais le principal de-cette Verſion de Laërce, c'eſt la ide liberté avec laquelle elle a été Ce que j'ai remarqué dans mes ions ſur Laërce: en ces termes: *ut de variis Diogenis Laërtii edi-diſſeramus. Primùm is Latinè nterprete Ambroſio, Monacho Ca-ſi, viro non inerudito, ſed qui tan-iâ in his libris vertendis uſus fuit, orem potiùs Hiſtoriæ quàm Hiſto-rpretem dixeris.* J'apprens de ces Philelfe, que cet Ambroiſe Reli-: Camaldoli (il fut depuis General Ordre) l'avoit prié de lui traduire Latins les vers Grecs qui ſont ërce (3):

Am-

: en vers Latins les vers Grecs répandus ivrage de Diogéne. Philelphe le lui pro-endant ſoit qu'il trouvât la choſe plus dif-l ne l'avoit cruë d'abord, ſoit qu'il n'eût ix d'y travailler, il ne s'acquita point de lle: Ambroiſe s'en plaignit & c'eſt le ſu-ce Satire de Philelphe dans laquelle il ne pas trop ce pauvre Religieux. *S'il s'ennuie, garder ſi long-tems ſon Ouvrage ſans le publier, mente de traduire en proſe ce qu'il ne ſauroit n vers. Il peut même en omettre pluſieurs qui nt à exprimer bien des choſes indignes de ſon ca-*

i forte moram patitur minus ipſa cupido
decimum quæ iam produxit in annum,
equit ipſe metro poſſit traducere proſâ,
tem varios (ſi malit) omittere verſus.

Quip-

Décade 2. Hécatoſtiche VII.

Ambroſius queritur, Monachus, quòd legis amica
Officium, MANETTE, *nihil, nec nomina curem.*
Fallitur Ambroſius: nam ſi ſcrutabere verum,
Nomen amicitiæ ſanctum mihi, ſanctus & uſus.
Sed fugit Ambroſium vis tanti muneris, atque
Ipſius natura rei. Tantùm utile cenſet,
Atque voluptatem, quæ vim conflârit amoris
Conſervetque omnem. Nec enim, MANETTE, *negabo,*

Quod

Quippe quibus permulta ſuo non digna cuculło
Sint verbis referenda ſuis.

Ce fut une néceſſité à Ambroiſe de prendre ce parti, ſans avouër néanmoins que ce fut par impuiſſance de mieux faire. C'eſt un plaiſir de voir comme il tourne cet article dans ſon Epitre dedicatoire à Coſme de Médicis. *Il y a*, dit-il, *pluſieurs vers dans l'original que je n'ai point voulu exprès traduire en vers Latins, ne jugeant pas que ce mélange de vers parmi la proſe convint autrement à la gravité de l'hiſtoire, j'ai fait en ſorte ſeulement de ne rien altérer de la fidélité du ſens.* Les premiéres éditions de cette Verſion Latine parurent donc toutes en proſe. Peu de tems après Benedetto Brugnoli de Legnago dans le Véronois, appellé par cette raiſon tantôt *Liniacenſis*, tantôt *Veronenſis*, ayant été prié par les Badoari Nobles Vénitiens de revoir cette même Verſion, dans les exemplaires de laquelle il s'étoit gliſſé quantité de fautes, en fit faire un nouvelle édition que dans ſon Epitre dédicatoire à ces Meſſieurs il leur garantit entiérement conforme à l'original du Traducteur aux vers près. Juſque-là ils n'avoient été rendus qu'en proſe, Brugnoli en procura une traduction en vers Latins que bien des gens, Eraſme entre autres, ont pris pour être d'Ambroiſe. Mais quelque bonne opinion que Brugnoli ait euë de ſon travail, il eſt aiſé de reconnoitre qu'en voulant retoucher l'ancienne Traduction il l'a gâtée en beaucoup

Quod minùs obſequium cunctis in rebus amico
Præſtiterim, quotiens intempeſtiva popoſcit,
Aut conſulta minùs. Si non epigrammata longi
Muneris in Latium nondum traduximus, atque
Eulogia Argivis ſolventes protinus oris,
Quod totiens precibus, totiensque popoſcit amicus,
Non ideo nobis adeo ſuccenſeat, ut nil
Cogitet officium quod ſit rerumque dieque,
Si res plura petit, patitur quàm temporis hora,
Aut

coup d'endroits, les vers qu'il a ſubſtituez à la proſe ſont miſerables, & ceux qu'a donnez depuis Michel Bentin, & qu'Henri Etienne & d'autres ont emploiez dans leurs éditions, ne ſont pas meilleurs. Ce Benedetto Brugnoli eſt le *Benedictus Prumulus* tant loué par Sabellic dans ſon Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ*. C'eſt le même à qui Jule Scaliger a conſacré un éloge à la fin de ſes Héros au ſujet d'un prétendu ſonge qu'il déduit en vers, & que ſon fils Joſeph raconte comme une merveille dans ſa longue Lettre à Douza, quoique depuis en ſa réfutation de la fable des Bordons il ſoit obligé de recourir à un autre *Benedetto*, & d'avoüer que ſon Pére avoit confondu l'un avec l'autre. M. Ménage au commencement de ſes Obſervations ſur Laërce fait mention de *Benedetto Brugnoli*, mais il ne s'eſt pas ſouvenu, lors qu'il le fait précepteur de Jule Scaliger, que celui-ci bien loin de reconnoitre Brugnoli pour ſon précepteur, feint au contraire, pour rendre ſa viſion plus admrable, de ne l'avoir jamais connu, & dit que quand cet homme vénérable lui apparut en ſonge il lui annonça qu'il étoit *Benedetto Brugnoli* natif de Legnago, précepteur autrefois de ſes Oncles & de ſon Pére, qu'il l'avoit porté petit enfant dans ſes bras. *Se Benedictum Brugnolum eſſe, domo Lenaco, qui patrem Benedictum ac patruos literas primas docuiſſet, ipſum quoque puerulum aliquando inter ulna geſtaſſet.*

Aut quod tempus avet ; res negligit, audet amicus
Officium culpare meum, quòd remque diemque
Æquali expendens trutina, ſic ducit utrique
Se feciſſe ſatis, duce ſi Laërtius uno
Venerit in Latium, ne ſi, velut Iris, amictus
Indutus varios, moveat novus hiſtrio riſus.
Cantio longa quidem, tot me traducere verſus,
Quot, gravium vitas deſcribens ille virorum,
Rettulit interpres. Si reddere quaque Latina
Nititur Ambroſius, cur non quoque verſibus ornat
Scripta ſuis ? Metrum neſcit, &c.

Philelfe dans une de ſes Lettres, promet à Ambroiſe de Camaldole de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui ſont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une Lettre Grecque qu'il avoit reçuë de lui, il dit, βϑλόμενος ἑλληνίζειν, λατινίζει τοπαράπαν. Et il dit dans ſa grande Lettre à Leodryſius Cribellus, qui eſt la premiere du Livre XXVI. *De Ambroſio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cùm tempeſtivè meo uti voluit officio, aut nocui numquam. Tanquam ſis oblitus, te à nobis quandoque caſtigatum, cùm virum illum protervius inſcitiæ carperes, quòd in Diogene Laërtio transferendo, interpretationem verſuum, quibus totum illud opus refertum eſt, prætermiſerit.* Et dans Lettre 22. du Livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant ſe fore Græcè eruditos ſi eas inter-*

erpretationes accuratiùs lectitarint ac dilicerint, quas noſtri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas. In quibus ea ſunt vel imprimis quæ ab Ambroſio, Camaldulenſi Monacho, traducta à pluribus habentur in pretio: At ego Diogenem Laërtium cùm proximè attentiùs legerem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil eſſe ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inpræſentiarum verò ſum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit rediſcere, legat Traductionem Camaldulenſis Ambroſii.

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques ſur la Vie de Mathieu Ménage.

LXV.

Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Hiſtoire Critique du Pere Simon.

MOnſieur BAILLET. *Le Pere Simon prétend que la plûpart des Juifs, & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Eſprit Saint, & qui n'ont ſuivi que leurs lumieres naturelles, ont écrit ſans ſolidité: qu'ils n'ont que des puérilitez cabaliſtiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture Sainte eſt toute myſtique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs ſacrez, ayant voulu s'accommoder à l'eſprit des Juifs, parmi leſquels & pour les-*

Tome 1. Part. 1. page 233.

leſquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expreſſions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaiſoit à Dieu de leur inſpirer.

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces puérilitez cabaliſtiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine eſpéce de Juifs: dont il ne fait aucune eſtime: & il louë les autres Juifs qui ſuivent le ſens litteral de l'Ecriture. Il eſt à remarquer, que ces mots, *l'Ecriture Sainte eſt toute myſtique*, &c. ſont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Tome 1. Part. 1. page 458.

Mr. BAILLET. *Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres ſacrez, tels que ſont les Livres des Rois; les Paralipoménes; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, ſur tout entre les Modernes, ayent voulu, ce ſemble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Iddo, de Nathan, du Prophéte Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Iſraël, des cinq Livres de Jaſon le Cyrénien, & de quelques autres dont ils ſe ſont imaginez que ces Livres Saints qui nous ſont reſtez, ne ſont que des Extraits, ou des Abregez.*

MENAGE. Mr. Baillet, dans ſes Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans ſon Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament. Mais il n'y a rien de ſemblable dans cette Hiſtoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les Livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan,

qui

qui ne ſe trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, au reſte, n'a qu'entrevû l'Hiſtoire Critique du Pere Simon: & il n'en a jugé que ſur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & ſur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface eſt réfutée dans celle de l'édition de Roterdam, & dans la Réponſe du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

LXVI.

Ignorance de Mr. Baillet touchant le tems que Pétrarque a ceſſé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lû les Rimes de Pétrarque.

MOnſieur BAILLET. *Pétrarque vêquit juſqu'à l'âge de 40. ans dans les amuſemens agréables de la Poëſie, & dans les paſſe-tems de la galanterie. Mais depuis ce tems-là, ſoit qu'il fût fatigué ou déſabuſé dans les exercices de l'une & de l'autre, ſoit qu'il voulût bien ſe faire violence pour ſouffrir une ſéparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaiſir qu'il y a d'être Poëte & galant: jugeant qu'il étoit tems de vivre en Philoſophe & en Chrétien: quoi qu'on puiſſe dire qu'il traîna ſes chaînes juſqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de ſa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans après qu'il eut pris la réſolution de changer de vie & d'études.* Page 15. du Tome 4. Part. 1.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'hon-

neur de connoître Pétrarque. Premiérement, Pétrarque n'étoit point galant: il étoit amoureux. D'ailleurs, il eſt très-faux qu'il ait ceſſé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troiſiéme lieu, il eſt auſſi très-faux qu'il ait ceſſé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans l'Egliſe de Sainte Claire d'Avignon le ſixiéme Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce tems-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le ſixiéme jour du même mois, de l'année 1348. Depuis ce tems-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoûtez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant ſa vie, font trente & un an. C'eſt de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet 85. de la deuxiéme partie.

Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di ſpeme:
Poi che Madonna, e'l mio cor ſeco inſieme
Saliro al Ciel, dieci altri anni piangendo.

Il avoit donc cinquante-quatre ans quand il ceſſa de l'aimer. Et ſi on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguſe, il l'aima toute ſa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni* 21. *e dopo morte per fin ch' egli viſſe; che furono* 26. Et ainſi, quand Pétrarque a écrit, dans ſon Epître *de Studiorum ſuorum ſucceſſu*, que la mort de Laure avoit éteint ſon amour qui commençoit à ſe rallentir, cela doit s'entendre de ſon

ſon amour véhément : & non pas de ſon amour en général. Pour ce qui eſt des vers, il en a fait toute ſa vie : comme il le témoigne lui-même dans ſon écrit à la Poſterité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello : *la ſua vecchiezza ſpeſe tutta in ſacre lezzioni. Dice bene averſi riſervato per ſpaſſo & ornamento le Muſe.*

Il paroît par toutes les choſes qu'a dites ici Mr. Baillet qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevuës, il ſauroit que ces Rimes ſont diviſées en trois parties : que la premiere comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura :* que la ſeconde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura :* & la troiſiéme, les Triomphes : qui ſont encore des vers ſur la mort de Madame Laure : qu'il ne publia pas de ſon vivant, n'y ayant pas mis la derniere main.

Il eſt donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque, le Prince des Poëtes Italiens, & qui eſt d'une ſi grande autorité parmi les Italiens, que les Poëtes qui ſont venus après lui font gloire de prendre de ſes vers entiers dans leurs Poëmes. Et après cela, comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens ?

LXVII.

Mr. Baillet n'a jamais lû les Conſidérations du Taſſoné ſur Pétrarque.

MOnſieur BAILLET. *Taſſoni*, (il falloit dire *le Taſſoni*) *a donc fait ſur Pétrarque des remarques, dans leſquelles il le traite avec une ſévérité inexorable. Il n'y a preſque pas une locution ni un mot dans toutes ſes Oeuvres Poëtiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choſes. Il prétend que tout eſt plein d'abſurditez & de defauts inexcuſables*, &c.

MENAGE. Puiſque Mr. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Taſſoné n'eſtime pas ſeulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque. Les paſſages ſuivans le vont démontrer. Page 334. ſur le Sonnet *O dolci ſguardi*, qui eſt le 214. de la premiere Partie : *Io ammiro queſto Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce con che è ſpiegato.*

Page 220. ſur le Sonnet *Nè così bello*, qui eſt le cent onziéme de la premiére partie : *E' Sonetto grazioſiſſimo.*

Et page 42. ſur le Sonnet *Sono animali*; qui eſt le 16. de la même partie : *Avanza queſto Sonetto ſenza alcun dubbio tutti i paſſati di bontà : percioche non à parte alcuna diſconvenevole : è diſtinto con metodo : lo ſtile è dolce e maeſtoſo : la comparazione*

ne è vaga; e risponde di parte in parte.

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi*; qui est le 68. de la seconde partie: *Questo Sonetto è in istile magnifico, ed avanza al mio giudicio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia*; qui est le 32. de la seconde partie: *E questo pure è di concetti ordinari, non punto ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia quattro volte lo stesso.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle, che de lamenti miei sè piena*; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che è spiegato ed espresso questo, l'alza tra' primi, e quanto più si legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Levommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della medesima classe.*

Page 46. sur la premiere Chanson de la premiere partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni, per quanto a me ne pare, furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassoné sur Pétrarque. Il est vrai néanmoins que le Tassoné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'il s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzio Pe-

pe. Le Taſſoné, pour le marquer en paſſant, répondit à Joſeph degli Aromatarii. Joſeph degli Aromatarii répondit à la Réponſe du Taſſoné, & le Taſſoné à celle de Joſeph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans ſon Livre intitulé *Apes Urbanæ*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce Livre du Taſſoné. Il n'a pas vû non-plus ſes *Diverſi Penſieri*; ſes Remarques ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; ſes Remarques ſur le Vocabulaire della Crusca. S'il avoit vû ces Ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on conſidéroit le Taſſoné comme un brouillon, à cauſe de ſa Critique. Mr. Baillet a jugé du Taſſoné ſur la dépoſition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Taſſoné; car comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

LXVIII.

Guillaume Morel Imprimeur de Paris, fauſſement qualifié Profeſſeur du Roi *par Mr. Baillet. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant ce Guillaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.*

Tome 1. Partie 2. page 37.

MOnſieur BAILLET. *Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnébe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs, il y réuſſit fort bien: & ſes Editions Grecques ſont eſtimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puiſqu'il rempliſſoit*

pliſſoit une Chaire de Profeſſeur Royal à Paris pour l'enſeigner. Et il s'eſt auſſi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François, qu'il compoſa au milieu de tant d'occupations.

MENAGE. Premiérement, le lieu de la naiſſance de ce Guillaume Morel s'appele *le Teilleul*, & non pas *Tailleul*, ou plutôt *le Tilleul:* car c'eſt ainſi qu'on prononce. C'eſt pourquoi Monſieur Baillet devoit dire *natif du Teilleul*, & non pas *de Tailleul* Et c'eſt auſſi comme a parlé la Croix du Maine; autrement Grudé; que Mr. Baillet cite dans ſes Preuves, pour juſtifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il eſt très-faux que Guillaume Morel ait été Profeſſeur Royal. Il n'y a eû de Profeſſeur Royal du nom de *Morel* que Frederic Morel l'ancien, & ſon fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en paſſant, étoit gendre de Vascoſan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer auſſi en paſſant, avoit épouſé Iſabelle du Cheſne, fille de Léger du Cheſne dit en Latin *Leodegarius à Quercu.* Mr. Baillet, pour la confirmation de ſon opinion, nous renvoye à la Bibliothéque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Profeſſeurs du Roi, où Guillaume Morel ne ſe trouve point Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Profeſſeur du Roi. Voici ſes termes:

GUILLAUME MOREL, *natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte és Langues: & en Grec principalement. Il a compoſé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à diverſes fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.*

J'apprendrai ici à Mr. Baillet pluſieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul*. Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel eſt celui qui eſt dans le Comté de Mortain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot : duquel j'ai appris auſſi qu'il y a encore dans ce Bourg pluſieurs perſonnes du nom de *Morel*. Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Hiſtoire manuſcrite du Comté de Mortain de Mr. de S. Jean, Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louïs Tiletan: comme je l'apprens d'une de ſes Lettres Latines, par laquelle il dédie ſon Commentaire ſur les Livres *de Finibus* de Cicéron à Jaque Spifame, alors Chancelier de l'Univerſité de Paris, & depuis Evêque de Nevers: qui eſt cet Evêque de Nevers qui ſe fit Huguenot, & qui, ſelon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meûnier:* ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Françoiſe. Voici l'endroit de cette Lettre où il eſt fait men-

mention de cet emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil inſtructior, corrigendis Chalcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentiſſimo, tum demum præficior : nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem pluſquàm mediocri præditus poſſit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in-4. en 1545. chez Louïs Tiletan, demeurant vis-à-vis le Collége de Reims. C'eſt le premier Ouvrage de Guillaume Morel : comme il témoigne lui-même dans ſa Lettre à Spifame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum ſtudiorum primitias, vel potiùs teneros flores, ac primos conatus, ſuſcipe.* Il eſt dit dans le Pithœana, que cet Ouvrage étoit de Turnebe : ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Guillaume Morel donna enſuite ſa Table des Sectes des Philoſophes, intitulée *Tabula Compendioſa de Origine, ſucceſſione, ætate, veterum Philoſophorum, ex Plutarcho, Laërtio*, &c. *collecta à Guillelmo Morelio Tiliano :* imprimée premiérement à Paris in-4. & après, à Baſle en 1580. in octavo. Et il donna enſuite ſon Dictionnaire, intitulé, *Theſaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digeſtarum, quibus Græcæ & Latinæ reſpondent.* Ce titre de *Tréſor*, comme ces autres, *Tréſor de la Langue Latine*, *Tréſor de la Langue Grecque* des Etiennes, me font ſouvenir de ce mot de Domitius Piſo de la Préface de Pline, *Theſauros oportet eſſe, non libros.* Il eſt à remarquer

que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de paſſages des Géoponiques, de la verſion en Grec du Livre de Ciceron *de Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Ciceron, & des Métamorphoſes d'Ovide, par Planudes. Leſquelles verſions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, ſont dans la Bibliothéque du Roi (1). Ce Dictionnaire fut imprimé la premiére fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé enſuite à Genéve en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Additions d'un Anonyme; & enſuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel au reſte n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus ſavant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné : comme nous l'apprenons de Turnébe dans ſon Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in-folio en 1564. & de Lambin dans ſa Préface ſur Démoſthene, achevé d'imprimer à Paris in-folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe: *Jam feliciter Dionyſium* (c'eſt Denis l'Aréopagite) (2) *ejuſque Interpretem & Paraphraſtem ediderat Guillelmus Morelius: Cyrilli Ca-*

¶ 1. Des deux verſions ici mentionnées, l'une du *Somnium Scipionis* de Ciceron par Planudès, l'autre des Metamorphoſes d'Ovide par le même, j'avoue que la derniére n'a point encore été imprimée, mais

Catecheſes ad umbilicum perduxerat: Cyprianum multis undique conquiſitis & corrogatis exemplaribus, libris etiam auctum; propè abſolverat; cùm repentè horum Auctorum editioni immortuus, familiam ære alieno coopertam; uxorem orbam, liberos inopes, reliquit. Is nunc pro ſua familia Cyprianum, Rex Chriſtianiſſime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te ſupplex orat & obſecrat, ſuorum ut liberorum ſolitudinis & inopiæ miſerearis: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitiâ, ſed ſtudio bene merendi contractum, luendum atque diſſolvendum. Erant ei annua à patre tuo, auguſtiſſimo Rege, Errico, conſtituta; ſed hiſce proximis annis communium temporum iniquitas & anguſtiæ ærarii non permiſerunt ut illa liberalitate frueretur.

Voici celles de Lambin: *Cùm ſcirent omnes homines qui literarum Græcarum ſtudio delectantur, Demoſthenem à Guillelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac ſtrenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artis Typographicæ facultatibus atque adjumentis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillis & pacatis, cœptum excudi, &c. Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demoſthenis editionem ſuſciperet, duo*

mais la premiére l'a été à Veniſe, à Lyon, & à Strasbourg.

¶ 2. Il faloit dire: c'eſt Denys, le prétendu Aréopagite.

duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Baſileæ impreſſum, cum octo vetuſtis Codicibus manuſcriptis ex Bibliotheca Regia depromptis, diligentiſſimè contulerat.

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, ſon Edition de Démoſthene en étoit à l'Oraiſon *de malè obita legatione*: vers le milieu des Oeuvres de Démoſthene. Jean Bienné, *totius Inſtrumenti Typographici ſucceſſor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'Ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cet Ouvrage. C'eſt ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille (1), dans ſon Hiſtoire Manuſcrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de pluſieurs de ſes Ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Etienne Prévoſteau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques Livres qu'il a imprimez la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne ſujet de croire qu'il étoit ſon gendre.

LXIX.

De Robert Etienne, Imprimeur du Roi, & de Jean Thierri, de Beauvoiſis.

ROBert Etienne étoit fils de Henri Etienne, premier du nom, Imprimeur de

(1) M. de la Caille.

de Paris. Il fit ſon aprentiſſage ſous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit ſon beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, après la mort de ce Henri Etienne, épouſa ſa veuve. Robert Etienne a été ſans conteſtation le plus ſavant Imprimeur du monde. Il ſavoit parfaitement le Grec, comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a miſe devant ſon Nouveau Teſtament Grec. Il ſavoit de même le Latin, comme le témoigne ſon Tréſor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il ſavoit auſſi fort bien le François; comme le témoigne ſa Grammaire Françoiſe. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Janſſon d'Almelovéen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Pariſienſis: quo ego ſecundùm patrem meum, in emendandis atque edendis veterum ſcriptis, neminem fuiſſe aut eſſe arbitror diligentiorem.* C'eſt ſur l'Epitre 19. du Livre XV. des Epitres de Ciceron & ſur l'Epitre 14. du Livre XII. *Robertus Stephanus, Typographus Pariſienſis diligentiſſimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faiſoit mettre ſur les Quais, ſur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par leſquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de groſſes ſommes d'argent pour recompenſer la peine de ceux qui y remarqueroient des

des fautes. Cela n'eſt pas veritable. Il expoſoit ſur la boutique ſes feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des ſols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avouoit ingenument qu'il n'y avoit dans ſon Tréſor de la Langue Latine que le travail & l'induſtrie qui fuſſent de lui, eſt veritable. Il fut aidé dans cet Ouvrage, premiérement par Budée, par Baïf, & par Tuſan, comme il le témoigne dans la Préface de ſa premiére Edition; qui eſt je croi celle de 1536. (1). Et il fut aidé enſuite dans ce même Ouvrage par Jean Thierri, de Beauvoiſis: comme il témoigne dans ſa Préface de l'édition de 1543. On a ômis ces Préfaces dans la der-

¶ 1. Je tranſcrirai ici le commencement de deux Lettres de M. Bigot, deſquelles M. Ménage, à qui elles ſont écrites, n'a pas ſu faire ſon profit. L'une eſt du 3. Janvier 1689. l'autre du 15. ſuivant. Voici le commencement de la premiére.

Il faut, Monſieur, que je vous faſſe part du préſent que je me ſuis fait pour mes étrénes. Je me ſuis donné la 1. édition du *Theſaurus Lingua Latina* de Robert Etienne en 2. vol. in fol. faite en 1531. Il eſt vrai que dans le frontiſpice il n'a mis que *Dictionarium, ſeu Latina Lingua Theſaurus.* Ce furent ſes amis qui lui conſeillérent d'ajouter *Theſaurus* à *Dictionarium.* Il le dit en ces mots: *Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam, & varietatem, non ab re doctiſſimis quibuſdam placuit hoc noſtrum opus appellare Latina Lingua Theſaurum, quaſi Latini ſermonis quoddam promptuarium.* Il marque qu'il fut deux ans entiers à le compoſer, & qu'il y travailloit jour & nuit; qu'il conſultoit les gens ſavans. *Quoties toto mihi oppido curſitandum fuit, ut ex doctiſſimis viris modo hunc, modo illum de dubiis ſubinde conſulerem.* Il aſſure qu'il n'y a pas un mot dans ce Tréſor, qu'il n'ait

derniere édition: qui eſt de Lyon, en 1573. en quoi on a û tort.

Ce Jean Thierri, pour le marquer ici par occaſion, a revû & corrigé la premiere édition des Annotations de Budée ſur les Pandectes, faite par Robert Etienne (2): & ayant fait r'imprimer ces Annotations par Vaſcoſan, il les dédia à Gilles le Maître, premier Préſident du Parlement de Paris. Il a auſſi revû & corrigé la Traduction Françoiſe de Columelle, faite par Claude Cotereau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre *de Jure & Privilegiis Militum*. Cette Traduction revuë par Jean Thierri a été imprimée à Paris in-4. en 1557. chez Jaques Kerver, où ce Jean Thierri, enſuite de ſon Avis au Lecteur, a mis ce diſtique au Lecteur,

Ver-

n'ait écrit de ſa propre main.

Voici le commencement de la 2. Lettre.

Si j'euſſe cru, Monſieur, que vous euſſiez voulu faire une addition à votre Anti-Baillet de ce que je vous ai mandé touchant la premiére édition du *Theſaurus Linguæ Latinæ* de Robert Etienne, je vous aurois marqué que dans la Préface il dit que pluſieurs de ſes amis le preſſoient de rimprimer le Calépin. Qu'il s'en excuſoit diſant qu'il y avoit trop de fautes à corriger, quantité de mots qui n'étoient pas de bon Latin, quantité d'autoritez priſes d'Auteurs du moyen âge. Il aima mieux faire un Dictionnaire nouveau, que de corriger le Calépin.

¶ 2. M. Ménage veut-il dire que Robert Etienne eſt le premier qui ait imprimé ces Annotations ſur les Pandectes? Cela ne ſeroit pas vrai, Joſſe Badius les avoit imprimées auparavant? Veut-il nous donner à entendre que Robert Etienne a fait plus d'une édition de ces Annotations? Cela ne ſeroit pas vrai non plus, il ne les a imprimées qu'une fois.

Verterat hac olim Coterus, at omnia multò Integriora tibi, Lector amice, damus.

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Tréſor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino-Gallicum* des exemples de *muſteus*, de *liber*, de *caſeus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in-folio à Paris en 1552. chez Nicolas Cheſnau un Dictionnaire François-Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thierri.

Robert Etienne demeuroit à Paris dans la ruë de St. Jean de Beauvais, à l'enſeigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecoles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, ſœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'a viſité plus d'une fois (1).

On a ômis dans le Catalogue des Livres qu'il a imprimez, les années dans leſquelles ces Livres ont été imprimez: ce qui n'eſt pas une petite negligence.

Je reviens à Robert Etienne. Je viens d'apprendre que la premiere Edition de ſon Tréſor eſt de 1531. & non pas de 1536. comme je le croyois: & qu'elle a pour titre *Dictionarium*, ſeu *Latinæ Linguæ Theſaurus*. Et j'apprens de la Préface,

¶ 1. Cette remarque étoit aſſez curieuſe pour mériter d'être appuiée d'une citation. Je ſouhaiterois auſſi que Daniel Heinſius nous eût appris d'où il tenoit ce qu'il a écrit dans ſa Lettre à Primerius, que François I. alloit de tems en tems voir Ro-

ce, que ce furent ſes amis qui l'obligerent à lui donner le titre de *Tréſor de la Langue Latine. Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam & varietatem, non abs re doctiſſimis quibuſdam placuit hoc noſtrum opus appellare* Latinæ Linguæ Theſaurum: *quaſi Latini ſermonis quoddam promptuarium.* Il dit dans cette Préface, qu'il fut deux ans à compoſer cet Ouvrage; qu'il y travailloit jour & nuit, qu'il conſultoit ſur ſes doutes les gens ſavans; & qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de ſa main.

LXX.

Mépriſes de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.

MOnſieur BAILLET n'eſt pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profeſſion.

Au lieu de *Ranconnet* il dit toûjours *Rançonnet.* Voyez à la page 342. du premier Tome.

Il dit auſſi toûjours *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jaque Charpantier, Médecin de Paris & Profeſſeur du Roi: voyez aux pages 63. 64. & 354. du Tome

Robert Etienne, qui, lors qu'il étoit occupé à la correction de ſes épreuves, ne faiſoit nulle difficulté de prier le Roi d'attendre un peu. *Franciſcum I. ad Robertum Stephanum ſubinde viſitaſſe, & cum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationibus intentus eſſet, paulum expectare juſſum.*

Tome premier *: ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il eſt appelé *Carpentarius*.

A la page 101. du Tome 2. partie 2. il traduit ELIAS VINETUS par *Elie Vinette*. Il l'appele encore de même à la page 384. du Tome 3. Partie 2. Ce célébre Profeſſeur de Bourdeaux s'appeloit *Vinet*. C'eſt ainſi qu'il eſt appelé dans ſon Livre, intitulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bourdeaux en 1584. par Simon Millanges. Et dans le Supplement de la Chronique Bourdeloiſe en l'an 1587. *Les Livres de la Bibliothéque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville*, &c. Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *E Vinetorum pago apud Santones, in agro Barbezienſi:* ce qui donne ſujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 138. de la ſegonde partie du ſegond Tome, en parlant de Ramirés de Prado, Auteur Eſpagnol, Commentateur de Martial, il l'appele *Ramirés del Prado* †: & à la page 237. du même Tome il l'appele *del Prado Ramirés*. Ce qui fait voir qu'il ne ſait point la Langue Eſpagnole, quoi qu'il ſe pique de la ſavoir. *Ramirés de Prado*, eſt une famille noble d'Eſpagne.

A

* [La faute ne ſubſiſte qu'à la page 354. ADD. *de l'Edit. d'Amſt.*]

† [Cette faute a été corrigée ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

A la page 127. du Tome 2. partie 1. il appele Foglieta, *Foillette*. Quell' ignorance!

A la page 403. du ſegond Tome, partie ſegonde, en parlant de Michaël Fayus, qui a donné le Manile *ad uſum Delfini*: c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas *Delphini*; il l'appele *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay* (1).

A la page 52. de ſon Catalogue des Imprimeurs, il appelle Chouet, l'Imprimeur de Geneve *Choüet* ou *Chovet*. Un auſſi grand Bibliothécaire qu'eſt Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un auſſi célébre Imprimeur qu'étoit cet Imprimeur. Il y a encore aujourd'hui à Geneve des Imprimeurs de ce nom, qui ne ſont pas moins célébres que celui dont nous parlons.

Il appele de même *Juuel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi.

A la page 309. du Tome 4. partie 1. au chapitre de Bucanan, il appele *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conſeiller du Parlement de Bourdeaux, auquel Bucanan a adreſſé ſon Elégie, intitulée *Prolena Apologia*, qui commence par ce diſtique,

Poſſe putet quiſquam fieri, doctiſſime VALLI,
In famulas Veneris durus ut eſſe queas?

Et

¶ 1. Faute reconnuë auparavant & corrigée par Baillet pag. 403. du Tom. 2. Part. 2.

Et ſur la mort duquel il a fait cette Epigramme:

Dignus erat Pylio caneſcere Vallius ævo:
Hoſpite ſi tanto digna fuiſſet humus.
Ergo ſeni, quo nil melius, nec doctius, orbe
Immenſo vidit Sol, Deus aſtra dedit.

Il s'appeloit *Briand de Vallée*. C'eſt ainſi qu'il eſt appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il eſt parlé des Commiſſaires députez du Parlement de Bourdeaux, pour aſſiſter au procès du Chancelier Poyet. *Conſeillers du Parlement de Bourdeaux: Pierre Boucher, Briant de Vallée.* Et dans la Chronique Bourdeloiſe de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briaud de Vallée, Conſeiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis ſavoir, inſtitue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de chaque mois, avec penſion annuelle: laquelle par la negligence, tant des héritiers, que des Magiſtrats, eſt perduë.* Et c'eſt ce *Briandus Vallea*, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, à qui Jules Scaliger a dédié ſon Fragment de l'Hiſtoire des Animaux (1) d'Ariſtote appelé communément *le dixiéme Livre de l'Hiſtoire*

¶ 1. Jule Scaliger n'avoit pas ſeulement dédié à ce Conſeiller le dixiéme Livre, mais tous les Livres de l'Hiſtoire des animaux d'Ariſtote traduits en Latin de ſa façon, & enrichis de ſes Commentaires. Cela paroit tant par les propres mots de Sylvius Scaliger produits par M. Ménage, que par l'Epitre

Animaux d'Ariſtote. Silvius Cé-
iger, fils de Jules, dans ſa Préfa-
imée à la tête de ce Fragment, a
ition de cette dédicace, en ces ter-
ter cætera ipſius opera (il parle de
aliger ſon pere) *novem de Hiſtoria*
um, quos propediem edituri ſumus,
, qui, ut opinor, non rectè Deci-
ſcribitur, à ſe Latinos factos, &
utariis illuſtratos, Briando Valleæ,
n Senatu Burdigalenſi Conſiliario,
bili & erudito, dicaverat. Joſeph
:, frere puîné de Silvius Céſar
', a fait mention d'un Vallius dans
mier Scaligerana, page 80. en ces
Goveanus in Vallium, Senatorem
um;

tonat, in cellas propero pede Vallius
mas
ufugit: in cellis non putat eſſe Deum.

reſpondet:

ii Goveane, tua hæc Marrana pro-
ago
:ælo & cellis non putat eſſe Deum.

ɔi que ce Vallius eſt notre Briand de

catoire de Jule qui nous reſte encore par-
ttres, & que le Préſident Mauſſac a fait
au devant de ce diziéme Livre de l'His-
animaux. Outre cette Epitre il y en a en-
autres *Briando Vallæ* parmi celles de Ju-

de Vallée (1), & que Vertunien Sr. de Lavau, Médecin de Poitiers, qui a recueilli ce Scaligerana, l'a appelé par inadvertance *Conſeiller de Toulouſe*, au lieu de *Conſeiller de Bordeaux*. Et ce qui me confirme dans cette créance, c'eſt ce que m'a écrit depuis peu Mr. Fermat, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, que dans la Liſte des Conſeillers du Parlement de Toulouſe, il n'y en a point du nom de *Vallée*, ni de celui de *la Vallée*, ni de celui de *du Val*. Il paroît par tous ces paſſages que nôtre Briant de Vallée, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, étoit un homme illuſtre, & ainſi ſon nom de famille n'a pas dû être ignoré par Mr. Baillet. J'oubliois à remarquer, qu'il étoit Saintongeois : ce que j'ai appris du Livre *de Viris illuſtribus Aquitaniæ* de Gabriel de Lurbe.

LXXI.

¶ 1. C'eſt lui-même. L'Epigramme a été conçuë en ces termes, & avec cette Inſcription *de Briando Vallio* ;

Cum ſonat, ad cellas trepido pede Vallius imas
Confugit, in cellis non putat eſſe Deum.

Elle ſe lit ainſi, & dans les Poëſies de Govean imprimées chez Gryphe l'an 1542. & dans le premier Tome du Recueil fait par Léger du Cheſne, intitulé *Flores Epigrammatum*. Elle ſe lit auſſi avec la réponſe, pag. 175. des Deviſes de Paradin augmentées par F. d'Amboiſe. Voici le paſſage tout au long. *Mais je reciterai deux vers que fit Govean Portugais adreſſans à un Conſeiller de Bourdeaux nommé Préjan du Val leſquels il lui bailla en forme de placet.*

Cum

LXXI.

Mépriſes de Mr. Baillet touchant le tems de la naiſſance & de la mort de quelques Auteurs (2).

IL dit à la page 443. Tome 4. partie 2. que je ſuis né vers la fin du Regne de Henri IV. Henri IV. mourut le 14. du mois de Mai de l'année 1610. & je naquis le 23. du mois d'Août de l'année 1613. Mais cette faute de Mr. Baillet n'eſt pas une faute d'ignorance: c'eſt une faute de malignité. Il me reproche mon âge en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Mais plus je ſuis âgé, & plus il me doit le reſpect: *Semper in civitate noſtra ſenectus venerabilis fuit. Namque majores noſtri pænè eundem honorem ſenibus quem Ma-*

Corrig. *là* 15. ſuivant le *Menagiana* Vol. 1. pag. 322. Ed. de Paris 1715.

Cum tonat, ad cellas celeri pede Vallius imas
Confugit. In cellis an neget eſſe Deum?

auquel ce docte Sénateur célébré par Bucanan fit cette prompte réponſe:

Antoni, genus hoc veſtrum, Marrana propago
Et cœlo, & cellis abnegat eſſe Deum.

On obſervera ces différentes leçons, & j'ajouterai que Rabelais fait honorable mention de Briand Vaſe (c'eſt ainſi qu'il le nomme) en deux endroits de ſes Oeuvres, ſavoir livre 4. chap. 37. où il le qualifie Préſident, & l. 2. c. 10. où il l'appelle ſimplement du Douhet, du nom apparemment d'une terre dont il étoit Seigneur.

(2) Baillet avoit déja reconnu, & corrigé de lui-même la plupart de ces mépriſes.

Magiſtratibus tribuebant, dit Calliſtrate le Juriſconſulte en la Loi cinquiéme au Digeſte *de Jure immunitatis*. Remarquez que je ſuis le ſeul de tous les Auteurs vivans, dont Mr. Baillet a marqué la naiſſance, ce qui ne permet pas de douter qu'il n'ait marqué par malignité ce qu'il a écrit ici de mon âge.

Il dit à la page 234. du 4. Tome Part. 1., que Joſeph Scaliger mourut en 1606. * Il mourut en 1609.

Il dit à la page 215. du Tome 4. partie 2. que Mr. de Balzac mourut en 1657. † Il mourut en 1654.

Il dit à la page 271. Tome 2. Part. 2. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & p. 275. (1) le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onziéme Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1651. le 7. Octobre.

Voyez la Note 5. de M. de la Monnoye, p. 246. 247.

Il dit à la page 247. du 2. Tome, partie 1. que Bellarmin mourut en 1622. il mourut en 1621.

Il

* [Cette faute & la ſuivante ſont corrigées dans les endroits citez. ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

† [Cette faute eſt corrigée. ADD. *de l'Ed. d'Amſt.*]

¶ 1. Ou il y a ici faute d'impreſſion ou M. Ménage s'eſt mépris. Baillet dans l'endroit cité & ailleurs met en 1652. la mort du P. Sirmond qui certainement mourut le 7. Octobre 1651. Ainſi M. Ménage au lieu de le reprendre d'avoir marqué cette mort en 1651. devoit au contraire le reprendre de ne l'y avoir pas marqué. Ce qu'il y a de plaiſant c'eſt que Baillet ayant eu communication du manuſcrit de M. Ménage a cru avoir fait la faute dont celui-ci le reprend, & s'accuſant d'avoir mis la mort du P. Sirmond en 1651. déclare qu'il auroit dû

Il dit à la page 203. Tome 2. partie 1. que Jonſius, Auteur de l'Hiſtoire Philoſophique, eſt mort depuis peu. Il mourut en 1659. Voyez ci-deſſus chapitre 22.

Il dit à la page 281. Tome 2. Part. 2. que Daniel Heinſius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 160. du Tome 2. partie 1. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Il dit à la page 221. Tome 4. partie 1. que Jean de la Caſe Archevêque de Benevent (2) mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a tres-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans ſon *Italia Sacra*, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 72. du Tome 4. partie 2. que le Chiabréra mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86 ans. L'Imprimeur de ſes Poëmes Héroiques poſthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de ſon âge.

Il

dû la mettre en 1652. Erreur d'autant plus ridicule que pag. 137. du tom. 6. part. 2. de ſes *Anti*, ne ſe ſouvenant plus de ſa rétractation publiée 3. ans auparavant il dit que le P. Sirmond mourut le 7. Octobre 1651. en quoi il a raiſon & ſe contredit en même tems.

¶ 2. Je croirois plutôt qu'il y auroit faute dans Ughellus, ſoit de l'Auteur, ſoit de l'Imprimeur qui auroit fait du 6. un 9. en le renverſant. Ces termes d'une Lettre d'Alfonſe Cambi au Commandeur Annibal Caro datée de Naples le 8. de Décembre 1558. marquent clairement que le Caſa n'étoit plus alors en vie: *Poiche credo che havuto habbiate ſopra cio con Monſignore, (che ſia in gloria)* il parle du Caſa, *alcun ragionamento.*

Il dit à la page 248. du Tome 4. partie 1. que Joachin du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans : ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Préſident de Thou a écrit qu'il mourut ce jour-là, mais dans la 37. année de ſon âge; c'eſt au Livre 26. de ſon Hiſtoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'eſt dans ſon Obſervation ſur le V. Sonnet du ſegond Livre des Amours de Ronſard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou ſelon aucuns, 1560. Il eſt conſtant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'eſt ce que j'ai appris des Regîtres de l'Egliſe de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Egliſe il eſt enterré en la Chapelle de Saint Criſpin & de Saint Criſpinien (1), du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Louïs du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier: elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera en Janvier, eſt de 1563. mais elle ne fut obſervée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. ſelon la réformation. Et c'eſt ce qui a fait cette diverſité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le Préſident de

¶ 1. Il me ſemble qu'on dit S. Crépin, & S. Crépinien.

¶ 2. Baillet déclare lui-même que c'eſt contre l'opinion commune & ſuivant celle de la Croix du Mai-

de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur tems.

Il dit au chapitre de Dorat; qui eſt le 1337. Tome 4. Partie 1. page 351. que Dorat mourut âgé ſeulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans (2). Cela n'eſt pas veritable, à l'âge de 78. il ſe remaria en ſegondes nôces.

Il dit au Chapitre du Caporali T. 4. part. 2. p. 116. que le Caporali eſt mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'eſt pas veritable. Car Urbain VIII. ne monta ſur le Siége qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dès l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en eſt un témoin fidele dans les notes ſur les Poëſies de ſon oncle, *morì l'anno* 1601. *d'età* 71. *in Caſtiglione, ſtando appreſſo il Marcheſe Aſcagnio della Corgna ed ivi nella Chieſa de' Padri Agoſtini fù il corpo di lui depoſitato.*

Il dit à la page 295. de la 2. Partie du 2. Tome que Samuel Petit étoit mort dès l'année 1654. il mourut à Niſmes le 12. Dec. 1643. ce que j'ai apris de Mr. Formi ſon petit-fils, homme de grand mérite en toute ſorte de litérature.

LXXII.

Maine qu'il fait naitre Dorat en l'an 1517. d'où il s'enſuivroit que ce Poëte n'auroit eu que 71. ans quand il mourut en 1588. mais il ajoute que l'opinion commune lui paroit cependant plus croiable.

LXXII.

Du Livre des trois Impoſteurs compoſé par Morin.

Page 543. Tome 1. part. 1. Chriſtian Kortholt.

MOnſieur BAILLET. *N'eſt-ce point auſſi à une grande bizarrerie d'eſprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a eue un Ecrivain de la Baſſe Allemagne, de vouloir reveiller en nous le ſouvenir du déteſtable Livre* des trois Impoſteurs: *en donnant ce titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an* 1680. *ayant choiſi pour ſes trois Impoſteurs, Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Benoît de l'Eſpinoſa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un viſionnaire un autre Ecrivain plus récent qui a pris le même titre* des trois Impoſteurs, *pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiere reputation?*

Ce Viſionnaire, c'eſt Jean Morin, Medecin, Profeſſeur du Roi en Mathématiques: & ces trois Auteurs Catholiques ſont, Mr. Gaſſendi, Mr. Neuré, & Mr. Bernier, mon compatriote, dit *le Mogol* à cauſe de ſes voyages au Mogol. Mais s'il eſt vrai que ce Livre de cet Ecrivain de la Baſſe-Allemagne ait été imprimé en 1680. il eſt faux que Morin ſoit un Auteur plus récent que cet Ecrivain Alleman: le Livre de Morin des trois Impoſteurs ayant été imprimé en 1654. à Paris avec ce titre: *Vincentii Panurgi Epiſtola de*

1. Ce n'eſt pas Lingelsheim, (car c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas Lingesheim) c'eſt Denaiſius Aſſes-

de tribus Impoſtoribus. Ad Clariſſ. Virum Johannem Baptiſtam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Matheſeos Profeſſorem Pariſiis. Apud Matthæum Bonillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio, 1654. Morin eſt l'Auteur de ce Livre. Vincent Panurge eſt un nom ſuppoſé.

LXXIII.

Du Livre de Lipſe, intitulé Virgo Hallenſis.

MOnſieur BAILLET. *Les Proteſtans ont tâché de décrier quelques-uns des petits Livres que Lipſe compoſa pour ſatisfaire ſa dévotion: comme celui de Nôtre-Dame de Hau ou Hal.*

MENAGE. Ce Livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulée *Virgo Hallenſis*, eſt une énumération des Miracles faits par l'interceſſion de la Vierge dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Hau. Et c'eſt au ſujet de ce Livre de Lipſe, & de ſa plume qu'il dédia à la Vierge par une plume d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme:

Poſt opus explicitum, quod tot miracula narrat,
Pennam Lipſiades hanc tibi, Virgo, dicat.
Nil potuit levius penná tibi, Virgo, dicare:
Ni fortè eſt levius, quod tibi ſcripſit opus.

Lingesheim (1) fit contre ce Livre de Lipſe

(1) Aſſeſſeur de la Chambre Impériale de Spire, qui a fait ce Livre, comme l'a fort bien prouvé Placcius chap. 2. *de anonymis detectis* n. 51.

Lipſe un écrit intitulé *de Idolo Hallenſi*. Voyez le ſegond Scaligerana, page 141. & la Lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

LXXIV.

Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.

Tom. 1. pt. 2. MOnſieur Baillet dans ſa Préface Latine, adreſſée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. NARBO MARTIUS, *pro Volcis Arecomicis*. Il eſt *in Volcis Tectoſagibus*.

Au même endroit, il met Arles *in Beſuviatibus*. Il eſt in *Salyis*.

A la page 260. du Tome 4. partie 1. & à la page 580. du 2. part. 3. il appelle *Fieſolé*, *Fieſoli*.

A la page 90. de la 2. partie du 2. Tome, il dit que les Popmas, freres, étoient Friſiens: au lieu de dire *Friſons*, qui eſt le nom de la Nation parmi nous.

A la page 193. du 2. volume, part. 1. il appele Breſlau *Vratiſlau* (1).

Au chapitre du Bernia, il confond la Ville de Bibiena de Toſcane avec celle du même nom qui eſt dans le Piémont. Voyez ci-deſſus le chapitre 37.

LXXV.

¶ 1. Faute reconnuë auparavant, & corrigée par Baillet dans ſes corrections.

¶ 2. Régnier étoit grand imitateur. Sa huitiéme Satire eſt une imitation de la neuviéme du premier Livre d'Horace. Sa ſiziéme eſt une Copie des deux *Capitoli* du Mauro *in diſonor dell'Omre*, la deſcription

LXXV.

Jugement de Mr. de Balzac touchant le Caporali contraire à celui du Roſſi.

MOnſieur BAILLET. *Ce qu'il y a de conſtant* (il parle du Caporali) *c'eſt qu'il effaça le Berni, le Molſa, & généralement tous ceux qui juſqu'alors s'étoient exercé dans quelqu'une des eſpéces du genre Burleſque. C'eſt au moins le ſentiment du Roſſi.* Page 117. du Tome 4. partie 2.

MENAGE. Ce n'eſt pas celui de Mr. de Balzac. Voici ce qu'il a écrit du Caporal dans une de ſes Lettres: qui eſt la 5. du Livre VI. *Il n'inſtruit, ni ne délecte. Il ne guerit ni ne flate les paſſions de ceux qui le liſent. Il n'a ni de tréſor caché, ni de pompe extérieure. Et néanmoins, je vous apprens, que tout chétif & tout miſérable qu'il eſt, il a été détrouſſé en France. Il n'a pû ſe ſauver de nos Larrons: & voici de ſes dépouilles que je viens de découvrir en bon lieu:*

(2) Mon Docteur de meneſtre en ſa mine alterée
Avoit deux fois autant de mains que Briarée:

Ces vers ſont du Satirique Regnier Satyr. Et

(2) Cette Satire du Pédant de ſa 10. Satire n'eſt qu'une Traduction du *Pedante* de Caporal. La Piéce qu'il a intitulée *Impuiſſance* n'eſt pas ſeulement, comme porte le titre, une imitation d'Ovide, mais auſſi de Regnier.

Et n'étoit, quel qu'il fût, morceau dedans le plat,
Qui des yeux & des mains n'eût un échec & mat.
D'où j'appris qu'en la cuite, auſſi bien qu'en la cruë,
Nôtre ame ſe laiſſoit piper comme une gruë,
E qu'au plat, comme au lit, avec lubricité,
Le péché de la chair tentoit l'humanité.
Devant moi juſtement on plante un grand potage
D'où les mouches à jeun ſe ſauvoient à la nage.
Le brouët étoit maigre, & n'eſt Noſtradamus,
Qui, l'Aſtrolabe en main, ne demeurât camus,
Si par galanterie, ou par ſottiſe expreſſe,
Il y penſoit trouver une étoile de graiſſe.
Pour moi, ſi j'euſſe été ſur la mer de Levant
Où le vieux Louchali fendit ſi bien le vent,
Quand Saint Marc s'habilla des enſeignes de Thrace,
Je le comparerois au Golfe de Patraſſe,
Pour ce qu'on y voyoit en mille & mille parts
Les mouches qui flotoient en guiſe de ſoldarts:
Qui morts, ſembloient encor dans les ondes ſalées
Embraſſer les charbons des galéres brulées.
J'oi ce ſemble quelqu'un de ces nouveaux Docteurs,

Qui

Qui d'eſtoc & de taille étrillent les Auteurs,
Dire, que cette exemple eſt fort mal aſſortie.
Homere, & non pas moi, t'en doit la garantie:
Qui dedans ſes écrits, en de certains effets,
Les compare peut-être auſſi mal que je fais.

C'eſt-à-dire à peu près en Italien:

Ma il caſo è che s'interno avea Pompeo
O il venerabil Coſta ch' alla menſa,
Avea più braccie e man che Briareo.
Io rimaſi talvolta ſtupefatto
Che ſempre adocchiai qualche boccone,
Un di lor me gli dava ſcaccomatto.
Si ch'allor m'accors' io, Meſſer Trifone,
Che nella cotta e nella cruda il vitio
Della carne ci da gran tentazione.
Ecco di brodo piene le ſcudelle,
Dove non ſeppi mai d'unto o di graſſo
Con Aſtrolabio in man trovar due ſtelle;
Se foſſi ſtato a quel naval fracaſſo,
Qual' ebbe il Turco, io potrei ſomigliare
La mia ſcodella al Golfo di Patraſſo,
Però ch' in eſſa ſi vedeano andare,
A gala i corpi de le moſche leſſe,
E i converſi in carbon legni del mare;
Qui, Trifon, ſe per caſo alcun diceſſe,
Che la comparazion non giſſe à feſto.
E ch' io foſſi obligato a l'intereſſe,
Dite, che legga Omero, ove in uno teſto,
Fà una comparazion di certe moſche:

Nè forſe calza ben, ſi comme in queſto.
Ma laſciam le queſtion dubbioſe e foſche:
Or che ſiamo a Tinel.

Vous voyez que nous vivons en un païs, où il n'y a pas même de ſureté pour les gueux. Ceux qui n'ont rien ne laiſſent pas d'y faire des pertes; & on y arrache les cheveux aux chauves. Il n'eſt point de ſi mauvaiſe condition qui ne ſoit enviée de quelqu'un, ni de pauvreté ſi grande, qui ne donne lieu à quelque injure. On pille les Cabanes auſſi-bien que les Palais: & l'avarice cherche les grands gains: mais elle ne mépriſe pas les petits.

Le Roſſi au reſte, s'eſt étrangement trompé en préferant le Caporal au Berni & au Molza. Le Berni eſt le premier des Poëtes Burleſques, & par l'ordre du tems & par l'ordre du mérite (1). Et Léonardo

¶ 1. Pour l'ordre du mérite, j'en conviens; pour l'ordre du tems, c'eſt autre choſe, & il eſt ſûr, malgré les diſtinctions du Salviati, que les Poëſies du Burchiello, celles de Laurent de Médicis, de Matteo Franco, & du Pulci toutes antérieures à celles du Berni ſont de véritables Poëſies burleſques. Les Académiciens de la Cruſca appellent eux-mêmes *Capitolo in burla* le Capitolo de Laurent de Médicis intitulé *i Beoni*, & je ne doute pas, ſi l'on vouloit examiner toutes les vieilles Poëſies Italiennes qu'il ne ſe trouvât pluſieurs Piéces bouffonnes plus anciennes de beaucoup que celles du Berni. Autre choſe donc eſt *Burleſque*, autre choſe *Bernieſque*. *Burleſque* c'eſt le genre, *Bernieſque* c'eſt l'eſpece.

¶ 2. M. Ménage a fait voir deux choſes l'une que l'Auteur du grand Etymologique n'avoit pas nom Nicas, l'autre qu'il vivoit il y a plus de cinq cens ans. On en peut remarquer une troiſiéme qui eſt que cet Auteur étoit Chrétien, comme il le témoi-

do Salviati a dit de lui, que la Poëſie Burleſque avoit ſû en lui ſa naiſſance & ſa perfection en même tems. *Le Poëſie Giocoſe nel ſolo Berni anno avuta la naſcità & la perfezione in un tempo.* C'eſt dans ſes Avertiſſemens de la Langue Italienne, Livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaiſon entre le Molza & le Caporal.

LXXVI.

Nicas n'eſt point l'Auteur du Magnum Etymologicum.

MOnſieur BAILLET. *On croit que l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit* Nicas. *Mais on ne ſait ce qu'il étoit, ni quand il vivoit. Ce Livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point excellé dans la connoiſſance de la Langue* (2). Tom. 2. Part. 3. page 115.

Me-

moigne lui-même au mot Δικτάμνοια. Le Préſident Mauſſac dit qu'il l'auroit jugé tel ſur cela ſeul qu'il n'a pas pris ſoin de nous faire ſavoir ſon nom, ajoutant que c'étoit anciennement la coutume des Moines de travailler à quantité de recueils, de gloſſaires, & de compilations où ils ne mettoient pas leur nom. Je ne voudrois pourtant pas conclurre de là que l'Auteur du grand Etymologique ait été Moine. Un homme qui ſe plaint, comme il fait, des maux extraordinaires dont il eſt accablé, & de la diſette où il ſe trouve de toutes choſes, mais qui dit que l'amour des belles Lettres l'oblige à ſe refuſer le ſommeil néceſſaire, dans la vuë du grand profit qu'il eſpére en ſon particulier de tirer de ſes études, & dans le deſſein de laiſſer quelque choſe de mémorable à la poſtérité ; Un homme, dis-je, qui parle de la ſorte ne paroit pas trop avoir l'eſprit monaſtique. *Diſſert. Critica ad Harpocrationem pag.* 342.

V. Strat. pag. 417. *edit. Heydelberg.*

MENAGE. C'eſt Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce Livre. Et c'eſt au chapitre 72. de ſes Mélanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes: *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum diſpoſuit, Græcè ille quidem, ſed in hunc fermè intellectum* Philyrám *interpretatur:* Philyra, *inquit*, planta: librum papyro ſimilem habens: ex quo etiam funes complicant. Car le Grec de ces mots ſe trouve dans l'*Etymologicum Magnum*, au mot Φιλύρα. Mr. Voſſius, le fils, a fait enſuite la même remarque dans quelqu'un de ſes Ouvrages. Je croi que c'eſt ſur Méla. Mais il s'en eſt depuis dédit: ayant appris que dans le Manuſcrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, 'EN TOTTΩ NIKA: & que ces mots EN TOTTΩ étant effacez, Politien avoit pris le mot de NIKA qui reſtoit, pour le nom de l'Auteur du Livre. Mr. Voſſius, le fils, a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai appriſes *. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un très-beau Manuſcrit de ce Livre dans la Bibliothéque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que penſant que ce fût celui qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce NIKA, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Euſtathius ſur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & ſur l'Iliade Epſilon, page 408. 29. de la même Edition, cite un Νικίας Grammairien, qui explique des paſſages d'Homere: ce que j'ai encore appris

Pag. 99.

* Dans une Lettre écrite de Rouen le 25. de Sept. 1686.

pris de Mr. Bigot. Mais pour Νικὰς, il n'eſt cité nulle part dans Euſtathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce ſoit un nom Grec. Mr. Du Cange eſt du même avis. L'Etymologicum y eſt cité ſur l'Iliade Delta, page 342. 49. ἔτω καὶ τῆς βλεπήσεως ἡ κεῖται ἐν τῷ Ἐτυμολογικῷ. Et ſur l'Iliade Beta, p. 203. 36. & ſur l'Iliade Lambda, page 768. 28. Ἐτυμολογικὸν μέγα. Et ſur l'Odyſſée Beta, page 93. 29. Une partie des choſes citées en ces endroits, ſe trouve dans l'*Etymologicum Magnum* que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du tems d'Euſtathius pluſieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cet Etymologique ſe trouve Manuſcrit dans quelques Bibliothéques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'eſt un très-gros volume, & qui par ſa groſſeur mérite le nom d'Ἐτυμολογικὸν μέγα. Euſtathius vivoit en 1180. Et puiſqu'il cite l'Etymologicum Magnum que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cet Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500. ans.

Il n'eſt point vrai, au reſte, que cet Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il eſt bien vrai qu'il n'écrit pas avec grande éloquence: Mais le ſujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipſa negat, contenta doceri.* Il eſt vrai auſſi, qu'il a beaucoup de mauvaiſes étymologies. Mais ces mauvaiſes étymologies

logies le ſont encore moins que celles du divin Platon: parmi leſquelles je n'en ai pas trouvé ſix bonnes: car j'ai fait ſur les étymologies de Platon ce que Joſeph Scaliger a fait ſur celles de Varron. Mais il y a dans ce Livre un nombre infini de choſes curieuſes & ſingulieres: Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoiſſeur, l'eſtimoit extraordinairement.

LXXVI.

Diverſes particularitez, curieuſes touchant Suidas.

MR. BAILLET a écrit à la page 113. de ſon 2. Tome part. 3. que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la Notice des Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ſon Liv. de la Pſalmodie. Scaliger dans ſes Conjectures ſur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle auſſi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoûte, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne ſai d'où le Cardinal Bona a pris cette derniere particularité (1): & Mr. Baillet m'obligeroit fort de me le faire ſavoir. Et pour l'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici pluſieurs autres particularitez curieuſes touchant ce Grammairien. Beſſarion, dans ſa petite Pré-

¶ 1. Il l'a priſe de Dempſter dans la Table alphabétique, & critique des Auteurs qu'il a miſe devant des Antiquitez Romaines de Roſin au mot *Suidas*, où il eſt dit: *Suidas Monachus Byzantinus, admirabilis, incomparabilis, unus inſtar omnium Grammatico-*

éface ſur ſa Traduction des Métaphyſi-
es de Théophraſte, & Budée dans ſes
:miéres Notes ſur les Pandectes, & E-
:larée dans ſon Indice ſur Virgile, au
ɔt *orichalco*, & Cujas dans ſes Obſer-
tions, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas.*
ɔnt ils ont été repris par Caſaubon dans
ı Notes ſur Laërce, au chapitre d'Ana-
arſis: *Falluntur viri doctiſſimi & magni*
riteris nominis, qui Sudas *Suidam ap-*
llant. Caſaubon appuie ſon opinion par
paſſage d'Euſtathius, Τὰ εἰς δας ὑπὲρ
ο συλλαβὰς κλίνεται, οἷον Τιμαχίδας Τι-
χίδα, Σωίδας Σωΐδα: qui eſt de la p.
8. 40. de l'Edition de Bâle. A quoi on
ut ajoûter ces autres paſſages du même
nteur. Iliade Lambda, page 768. 30.
τῷ κατὰ ϛοιχεῖον μεγάλῳ βιβλίῳ τὸ Σωΐ-
. Et Odyſſée Alpha, page 99. 42.
δας, ἐΦιαλεῖς, Φιαλεῖς. Il l'appelle en-
re de même page 41. 1. J'ajoûte à ces
ſſages d'Euſtathius celui-ci du Scholiaſte
Apollonius pag. 26. Σωΐδας γὰρ καὶ Ἀ-
ɔτέλης, οἱ περὶ Εὐδοίας πεπραγματευ-
ένοι: car quoique ce Suidas ne ſoit pas
lui dont nous parlons, ce paſſage fait
ir que ce nom s'écrivoit de la ſorte que
ı remarqué Caſaubon. Cependant Bes-
rion, Erythrée, Budée, & Cujas ont
é ſuivis dans leur opinion par pluſieurs
lébres Ecrivains: & entre autres, par
Sca-

rum. Balthaſar Boniface, qui a copié en ſix cha-
res du quinziéme Livre de ſon *Hiſtoria Indica* une
nde partie de cette Table de Dempſter, n'y a pas
blié cet endroit. Ce *Byzantinus* eſt une réverie de
mpſter.

Scaliger dans ſes *Conjectanea* ſur Varron, page 61. de l'édition de Henri Etienne, de 1581. par Florent Chrétien ſur la Comédie de la Paix d'Ariſtophane page 688. de l'édition de Genéve: par Guillaume Fournier dans ſon *Selectæ Lectiones*, Livre 3. chapitre 21. & Livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ſes *Diverſes Leçons*, Livre premier chapitre 11. & Livre 27. chap. 18. Et par Robortellus dans ſon *Variorum locorum Annotationes*, chapitre 3. page 8. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la premiere édition de ſon Théophile. Car c'eſt de Cujas dont il a entendu parler, en diſant, *Viri docti Suidam*, Sudam *appellant*, *libris*, *ut videtur*, *auctoribus*. *Nam in Manuſcripto codice Memmiano ſic habetur*. Je le ſai de lui-même. Ce Manuſcrit de Mr. Henri de Même Préſidant au Parlement de Paris, où Suidas eſt appellé Σύδας, eſt préſentement dans la Bibliothéque de Mr. Colbert de Seignelay, Segretaire d'Etat, nombre 992. Σούδας eſt le veritable nom.

Meurſius dans ſon Gloſſaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec compoſé par Suidas.

LXXVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.

MOnſieur BAILLET. *Entre les Piéces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les eſprits. C'eſt la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour titre*, Alceſte, ou le Triomphe d'Alcide. *Et il faut avoüer qu'elle auroit encore eu plus de réputation ſi elle n'avoit rencontré un Cenſeur un peu trop intelligent dans les régles de l'art: Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceſte, à la fin de ſes Oeuvres mêlées de proſe & de vers: Ce Critique prétend que la Piéce eſt défectueuſe, tant pour la conduite du ſujet, que pour la verſification. L'Auteur écrit que Mr. Quinaut a tout gâté, en ne mettant pas dans ſa Piéce ce qu'il y a de plus beau dans Eurypide: & y ajoûtant des épiſodes peu néceſſaires, mal liez & mal aſſortis au ſujet: que ſes épiſodes ne ſervent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit: où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choſes qui ſemblent ne pouvoir s'accorder entiérement avec le jugement & le bon ſens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poëſie moderne en particulier.*

Mr. Baillet écrit toujours *Eurypide*: cet fait voir qu'il n'e pas gran Grec.

MENAGE. Mr. Baillet ne ceſſera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contrai-

re

re de ce qu'ils diſent? Mr. Perrault a écrit dans ſa Critique de l'Opera d'Alceſte tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique eſt un Dialogue entre Cléon & Ariſtippe. Ariſtippe blâme cet Opera: & Mr. Perrault, ſous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber d'accord Ariſtippe que c'eſt un parfaitement bel Ouvrage. Ce que dit ici Mr. Baillet contre cet Opera, eſt dit dans cette Critique par Ariſtippe, & réfuté par Cléon. Et ainſi, encore une fois, Mr. Perrault a dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinaut ont écrit à Mr. Baillet pour ſe plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occaſion. J'ai vû la Lettre de Mr. Perrault.

LXXIX.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant la qualité d'Alteſſe des Princes d'Italie. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant les deux Scaligers.

MOnſieur BAILLET. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine*, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) *du tems du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fût dès lors en aſſez bon état. Car on voit parmi le nombre des Cenſeurs de ſes Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui, ſans avoir égard, ni à la qualité de ſon Alteſſe, ni à la rareté de ſon eſprit,*

rit, vouloit lui faire des affaires à Rome.

MENAGE. Pic, Prince de la Mirandole, mourut à Florence le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit ſon entrée. Et en ce tems-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Alteſſe. Ce n'eſt que peu de tems avant l'année 1630. qu'ils en ont été univerſellement traitez. Et c'eſt ce qui obligea les Cardinaux de ſe faire traiter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux ſeroient traitez de cette qualité, eſt de 1630. du 10. Janvier: & il eſt imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce tems-là on ne traitoit d'Alteſſe en France que Gaſton de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louïs XIII. Mais comme quelque tems après le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, ſe fit traiter d'Alteſſe Royale, Gaſton Duc d'Orléans, & Madame de Savoye ſa ſœur, s'en firent auſſi traiter. Louïs de Bourbon Prince de Condé arbora enſuite l'Alteſſe ſimple. Et enſuite l'Alteſſe Sérénisſime: laiſſant l'Alteſſe ſimple aux Princes naturaliſez de France, aux Princes de Savoye, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reſte, qui eſt un grand Copiſte, a copié cette *Alteſſe de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ſes Entretiens, parlant de Joſeph Scaliger, l'appelle *Son Alteſſe de Vérone.* Ce que Mr. Baillet a encore imité

M. Amelot de la Houſſaye dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

à

à la page 53. de la 2. partie du Tome 2. en cet endroit : *Cette paſſion penſa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignerent l'un & l'autre* (Scaliger le pere & Scaliger le fils) *autant pour rétablir leur Alteſſe prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres.* Mais il eſt à remarquer que Mr. de Balzac appele Scaliger *Son Alteſſe de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au paſſage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parle ſérieuſement à l'endroit où il traite Pic de la Mirande de *Son Alteſſe*. Pic étoit véritablement Prince de la Mirande : & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la derniére édition de mes Origines Italiennes l'extrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui ſont du mois de Mars 1528. dans leſquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaliger que celle de *Jules Cæſar de l'Eſcalle de Bordoms, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie* (1). C'eſt-à-dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce tems-là.

¶ 1. Je ſuis le plus trompé du monde ſi dans ces Lettres de naturalité alléguées par M. Ménage il ne faut lire *de Bordonis* & non pas *de Bordoms*. D'un i joint à une n il eſt aiſé de faire une m, ſur tout quand le point de l'i ou n'eſt point marqué, comme il arrive ſouvent, ou ſe trouve comme effacé par la longueur du tems. C'eſt ce qui a donné lieu de lire *Bordoms* pour *Bordonis*, en Italien *Giulio de' Bordoni*, en Latin *Julius de Bordonis*, comme *Matthæus*

là. Je remarquerai ici en paſſant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces Lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guillandinus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Univerſité de Padouë, paroit vraiſemblable ; quelque choſe que ſon fils Joſeph Scaliger ait dit au contraire dans ſa Lettre 428. adreſſée à Charle Labbé, & dans ſa 441. adreſſée à Jean de Laet, & dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum*. Ces mots *de Bordoms* font auſſi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes a Burdem*, comme ſon fils, dans ſa Lettre à Douſa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui eſt conforme à cet endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Auguſtinus Niphus, neveu de ce grand Philoſophe Auguſtinus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demeuroit à la ſtrada della Scala à Veniſe: & m'aſſura qu'il étoit ainſi.* Robertus Titius le fait originaire de

thaus de Afflictis, Franciſcus de Zabarellis, Bartholomæus de Butrigariis, & cent autres. Pour le lieu de ſa naiſſance qu'on pretend être *Ripa* il ſuffit qu'il ſoit dans le Véronois pour juſtifier le titre de *Veronenſis*. Jule Scaliger l'a pris, & perſonne ne le lui conteſte. *Julius Scaliger*, dit Lilio Giraldi, *qui prius Burdonis cognomine fuit, Veronenſis, apprimè eruditus* &c.

de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in nostris locis controversis, ac deinceps in Assertione pro iisdem, adversus malevolum illum obtrectatorem, qui se Gallum finxit: cùm revera sit vilis quispiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'eſt ſur la ſegonde Eglogue de Nemeſianus, page 29. Mais il ſe trompe, & en diſant que Joſeph Scaliger n'étoit pas François, & en diſant qu'il étoit du Padouan. Tout cela fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté eſt bien d'une plus grande étenduë que celle de Vérone.

Regna, nec Oceano, nec flumine clausa, neque altis
Montibus: ingenium quà patet, illa patent.

Et comme diſoit Lipſe, ſelon le témoignage du Préſident de Thou dans le Thuana, *Ceux de Vérone devroient plutôt tirer leur origine des Scaligers, les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane ſur toutes choſes, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la Principauté de Vérone des Scaligers, eſt contraire à ce que j'en ai dit dans cette Epigramme Grecque:

Ἡνίδ' Ἰώσηπτος, κεῖνος φύσεως μέγα θαῦμα,
Τῷ πατρὸς μέγαλᾳ παῖς μέγας ὁ Σκαλιώ,
Τοῖς Σκαλαιοῖς καλῆς ὑπάτην Βηρωνίδος ἀρχὴν
Εἵλετο Ζεὺς, Μουσῶν σκῆπτρον ἔδωκε φίλῳ.

Mais

Mais ces ſortes de louanges ſont permiſes aux Poëtes, qui ſe contentent de l'apparence des choſes.

J'oubliois à remarquer, que Jules Scaliger n'étoit pas né à Vérone, quoi que ſes Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, près le Lac de Garde. *Julius autem Cæſar Scaliger natus eſt anno* 1484. *ad diem IX. Kal. Maii, feriâ ſextâ, annis octoginta poſt Wilhelmi Groſſi, ſex autem ante Matthiæ Hungarorum Regis mortem, in caſtro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hactenus ditionis Scaligerorum.* Ce ſont les termes de Joſeph Scaliger, ſon fils, dans ſa Lettre à Douſa.

LXXX.

Ignorance de Mr. Baillet dan ſon métier de Bibliothécaire touchant le Perroniana.

MOnſieur BAILLET dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes*. Cela n'eſt pas véritable, ç'a été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aîné des deux freres, mourut en 1651. le 17. Décembre (1): & Jaque du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Baillet, c'eſt que ces mots du Cardinal du Perron, intitulez *Per-*

(1) 1. Le 14. Décembre.

Perroniana, ont été recueillis par Christophle Du Puy, Procureur de la Chartreuſe de Rome: le frere de ces Meſſieurs du Puy: lequel étoit en ce tems-là Aumônier du Roi, & adomeſtiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet eſt peu verſé dans l'Hiſtoire des gens de Lettres.

LXXXI.

Juſtification de mon Livre Adoptif: de mon portrait inſéré à la tête de mes Miscellanea: *& de la ſouſcription de mon portrait.*

JE fis imprimer en 1652. un Livre in-4. intitulé *Miſcellanea*. La premiére édition de mes Poëſies fait partie de ces Meslanges. J'ajoûtai à mes Poëſies pluſieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adreſſez par différentes perſonnes. Et j'intitulai ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus*. Mr. Baillet s'écrie là-deſſus contre moi comme ſi j'avois fait la plus mauvaiſe action du monde. *Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinſius: Et ayant ramaſſé un Recueil de Poëſies d'autres, adreſſées à lui, ou faites à ſon ſujet, il les adopta ſous le titre d'*Ægidii Menagii Liber Adoptivus: *& les fit imprimer avec les ſiennes à Paris in-4. l'an 1652. accompagnées d'un très-beau portrait de la main de Nanteuil.* Ce ſont ſes termes. Il dit enſuite, parlant de ceux dont

les

les vers compoſent ce Livre Adoptif, *Nous pouvons aſſurer même que tous les François n'ont pas toujours été également inſenſibles aux beautez des Poëſies de Mr. Ménage. Et il ſeroit aiſé d'alléguer les Balzacs, les Coſtars, les Sarraſins, les Ferramus, les Des-Marets, les Halleys, les Moſants de Brieux, les Valois, les Heinſius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la ſympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes eſt bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui ſont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.*

Premiérement: *un Recueil de Poëſies d'autres adreſſées à lui*, eſt très-mal dit. Il faloit dire, *un Recueil de Poëſies de pluſieurs Poëtes, leſquelles lui étoient adreſſées.* D'ailleurs, il eſt faux que Mr. Coſtar m'ait adreſſé des vers. Mr. Coſtar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de *Mr. Coſtar* pour celui de *Mr. Habert de Mommor.* Mais cela eſt peu de choſe. Parlons du fonds de la queſtion. Quand je n'aurois que l'exemple de Daniel Heinſius pour juſtifier le titre de mon *Liber Adoptivus*, cela ſuffiroit, Daniel Heinſius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre ſon exemple, j'ai celui de Nicolas Heinſius, ſon fils, digne fils de ſon pere: lequel a fait auſſi imprimer dans ſes Poëſies un Livre Adoptif de vers faits à ſa louange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Furſtemberg, Evêque de Muns-

ter & de Paderborn, homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poëte célébre, & le Mécénas de notre ſiécle: dont les Poëſies, de ſon vivant, & de ſon conſentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à ſa louange, qui excédent de beaucoup le nombre de ſes propres vers. Ces Poëſies, dont il m'a fait préſent, furent imprimées à Amsterdam chez Elzevir en 1671. J'ajoûte à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajoûté au Recueil de ſes vers un Livre de vers étrangers, ſous ce titre de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui ſoient point adreſſez. Me voilà donc bien juſtifié du côté du titre de mon Livre Adoptif. Pour ce qui eſt de la choſe, il y a deux mille exemples de Poëtes dont les Poëſies, ſoit de leur vivant, ſoit après leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poëtes qui leur avoient été adreſſez. C'eſt ainſi qu'on en a uſé à l'égard de Pétrarque, de Bembe, du Caſa, du Rota, de Ronſard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modeſtie même, a fait imprimer à la tête de ſon Phaleg un grand nombre de vers faits à la louange de ſon Livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont uſé de la ſorte à l'égard de leurs Ouvrages.

Pour ce qui eſt de mon portrait inſéré dans mes *Miſcellanea*, ſi Mr. Baillet en

a voulu faire des railleries comme il ſemble qu'il en ait voulu faire, il eſt encore plus mal fondé en cette accuſation que dans celle dont je viens de parler : les portraits mis à la tête des Ouvrages des Auteurs, étant une choſe reçuë généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coûtume ſe pratiquoit de ſon tems :

Quam brevis immenſum cepit membrana Maronem
Illius vultus prima tabella gerit.

Il me reſte à répondre aux railleries qu'on a faites de cette ſouſcription de mon portrait, ÆGIDIUS MENAGIUS GUILLELMI FILIUS. On dit que c'eſt expliquer une choſe obſcure par une plus obſcure : *obſcurum per obſcurius.* Je n'ai pas un grand mérite : mais j'ai une grande réputation : & je dois une partie de cette réputation aux perſonnes qui ont écrit contre moi. Pour ce qui eſt de mon pere, comme il n'a rien imprimé, quoiqu'il ût beaucoup plus de mérite que moi dans les Lettres, (ce qui paroît par les Mémoires que j'ai écrits de ſa Vie) ſon nom n'eſt pas ſi connu des gens de Lettres que le mien. Mais il n'eſt pas ſi obſcur que le prétendent ceux qui ont fait ces railleries. Mr. Des-Marais, dans la Lettre 57. du Livre 2. de ſes Lettres Latines, a parlé de mon pere en ces termes ; *qui apud ſuos Andegavos, alter Scævola, aut*

Papinianus, habitus eſt. Le Pere Vavaſſeur a fait ces vers ſur ſon portrait :

En tibi qui patrios ornat MENAGIUS *Andes*
Laude pari, clarus Juris & eloquii,
ÆGIDIUM *genuit, &c.*

Et Mr. Petit, cette Epigramme ſur ſa mort :

Poſtquam pallentes viſit MENAGIUS *umbras,*
Andegavum ſiluit triſte repentè Forum.
Flebilis amiſſum ploravit Suada parentem :
Abjectis gemuit lancibus ipſa Themis.
Vixit : ſed mortis ſolamen grande reliquit, &c.

Mr. Du Périer l'a auſſi célébré par ce diſtique fait pour l'Epitaphe d'Anne Ménage, ma ſœur, Supérieure de la Maiſon du Calvaire de Tours :

Fratribus ANNA *ſuis & magno digna parente*
MENAGIA, *has ades Chriſto qua condidit, hîc eſt.*

Et Mr. de la Mâre Conſeiller au Parlement de Dijon, dans ſa Vie de Cujas, non encore imprimée, l'a appelé *homme très-docte & très-éloquent.* Pluſieurs autres en ont parlé de même. J'ai produit leurs Témoignages à la tête des Mémoires de ſa Vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une belle Epigramme ſur cette Vie de mon Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

Dum

Dum patris aureolo deſcribit facta libello,
Et mores, Sparte quos velit eſſe ſuos,
MENAGIUS; *dubium fecit, natuſne parenti,*
An nato plus jam debeat ipſe parens.
Vitæ alter fragilem morituro contulit uſum:
Victurum in ſcriptis, alter obire vetat.

LXXXII.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public, n'eſt pas véritable. Il n'eſt pas véritable non plus que j'aye poſtulé pour une place de l'Académie.

MOnſieur BAILLET a écrit à la page 231. de ſon ſegond Tome part. 3. que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public. Voici ſes termes: *Avant que de quiter Mr. Ménage, je me crois obligé de parler encore d'un autre de ſes Ouvrages, qui regarde auſſi la Langue Françoiſe. C'eſt ſa Requête des Dictionnaires qu'il fit contre l'Académie Françoiſe, & qui l'ayant brouillé d'une maniére preſque irréconciliable avec cet illuſtre Corps, le mit auſſi mal avec le Public.*

Il eſt faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait brouillé de la ſorte avec l'Académie. Tous ceux qui la compoſoient, le conſidérérent ce petit Poëme que comme un jeu innocent. Et la plupart de ces Meſſieurs, Monſieur de Balzac, Mr. Chapelain, Mr. Godeau, Mr. de Vauge-

las, Mr. de la Mothe le Vayer, Mr. Maynart, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr. Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpantier, Mr. de Furetiére, Mr. Pelliſſon, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Mommor, Mr. de Caſſagne, Mr. de Benſerade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs Ouvrages des marques de leur amitié & de leur eſtime. Mr. de Boiſrobert eſt le ſeul de tous les Académiciens qui s'eſt plaint de ce Poëme. Je raporterai ici à ce propos l'extrait d'une Lettre de Mr. Patru à Mr. d'Ablancourt, au ſujet de la viſite que rendit la Reine de Suéde à l'Académie. *Dabord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier aſſez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et ſur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boiſrobert lui répondit, ce me ſemble, qu'il méritoit fort d'en être: mais qu'il s'en étoit rendu indigne.* Cette Lettre eſt imprimée parmi les Lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ſes Plaidoyez de la ſeconde édition. Mais notre brouillerie de Mr. de Boiſrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin : & je fis des vers à ſa louange: & il en fit à la mienne.

Il eſt faux auſſi que cette Requête ait été mal reçuë du Public. Voici comme en parle Mr. Pelliſſon dans ſon Hiſtoire de l'Académie: *La derniére de ces trois Piéces*, (Il parle des Piéces faites contre l'A-

l'Académie) *eſt cette ingenieuſe Requête des Dictionnaires, qu'un Imprimeur a auſſi publiée nagueres en petit, avec beaucoup de fautes: & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde ſait qu'elle a été compoſée par Mr. Ménage, homme non ſeulement fort ſavant & fort poli, mais encore plein d'honneur & d'une ſolide vertu. Il l'a toujours beaucoup eſtimée lui-même, & en a parlé honorablement en pluſieurs de ſes Ouvrages. Il étoit auſſi ami particulier & intime, comme il eſt encore aujourd'hui, de pluſieurs des Académiciens dont il eſt parlé en cette Requête; & ne l'entreprit, comme il le proteſte lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais ſeulement pour ſe divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'eſprit ſur ce ſujet. Auſſi la ſupprima-t-il après l'avoir faite. Et elle eſt demeurée plus de dix ans cachée parmi ſes papiers: juſqu'à ce qu'une perſonne qui les avoit tous en garde, ſe laiſſa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoiſſons, qui en donna bien-tôt après pluſieurs copies.* Cette perſonne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud, Chanoine de l'Egliſe du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'eſt l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'eſt point vrai au reſte, pour le marquer ici par occaſion, que j'aye dit que j'uſſe fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'eſprit ſur ce ſujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ou-

Mandavi Giraldo per quem perirent non lecti mei nugæ. Voyez l'Epitre Dedicatoire de mes Poëſies.

vrage par ce motif. *Miſerum eſt, verbum non poſſe perdere.*

Mais Mr. Pelliſſon n'eſt pas le ſeul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Hiſtoriographe Scipion Dupleix dans ſa Préface ſur ſon Livre intitulé *Liberté de la Langue Françoiſe dans ſa pureté: Un des plus gentils Eſprits de ce tems, conſidérant l'effroiable multitude de mots qu'ils ont condamnez & proſcrits, a pris de là occaſion de ſe moquer de leur entrepriſe, auſſi odieuſe que hardie; par une Satyre Burleſque, ſous une gaillarde Proſopopée: dans laquelle il répréſente les Dictionnaires François, qui ſe plaignent du dommage qu'ils recevroient par le retranchement d'un ſi grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce deſordre.*

Mr. le Duc de Montauſier & Mr. de Balzac l'ont auſſi fort louée: ce qui paroît par cet endroit de la Lettre de M. de Balzac au Pere Vavaſſeur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémiſſiblement que le ſtile de Marot, & que le genre Burleſque périſſent, je ſerois de l'avis de Mr. le Marquis de Montauſier. En cette générale proſcription, je demanderois grace pour les Avantures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Académie.*

Mr. de Furetiere en a auſſi parlé avantageuſement. C'eſt dans ſa Nouvelle Allégorique ſur les troubles du Parnaſſe. *La joûte du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit:*

bruit: car ayant pris l'interêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelqu'obligation, il ſe mit en lice, & ſe préſenta au bout de la Carriére pour combattre tous venans. Il fit alors pluſieurs coups de lance, & rompit avec pluſieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de ſi rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût deſſein que de faire un jeu, cela paſſa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.

Mr. BAILLET avoit ajoûté que j'avois poſtulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refuſé à cauſe de cette Requête: ce que Mr. le Préſident Couſin, Examinateur de ſon Livre de la part de M. le Chancelier, lui fit ôter. Il eſt faux que j'aye jamais poſtulé pour une place de l'Académie. Et il eſt faux par conſéquent que j'en aye été refuſé. Voici le fait. Depuis l'établiſſement de l'Académie, on a propoſé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit poſtuler pour en être, n'ayant jamais voulu poſtuler, je n'en ai point été. M. de Mommor dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouſer. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M. Corneille; mais qui avoit été promiſe à ſon frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire per-

pétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la derniére Aſſemblée de l'Académie, on avoit propoſé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un ſujet qui fît honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui compoſoient cette Aſſemblée, avoient jetté les yeux ſur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place: & il m'en convia avec des paroles ſi obligeantes que la modeſtie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs. me vouloient faire: mais que s'ils me feſoient cet honneur, je le recevrois avec reſpect, avec joye & avec reconnoiſſance: mais que je ne voulois ni conteſter contre perſonne la place dont étoit queſtion, ni la ſollicitér auprès de qui que ce ſoit. Je dis la même choſe à Mr. Charpantier, qui le lendemain de la viſite de Mr. Regnier, me vint faire à peu près le même compliment que Mr. Regnier. Quelques jours après, pluſieurs de Mrs. de l'Académie; Mr. Doujat, Mr. de Benſerade, Mr. de Lavau, Mr. de Chaumont Evêque d'Acs, Mr. Perrault, Mr. l'Abbé Huet; vinrent en perſonne m'offrir leurs ſuffrages. Et quelques autres s'envoyerent offrir à moi. Dans ce tems-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croiſſy Secrétaire d'Etat, ſongea à être de l'Académie:

démie: ne ſachant point ce qui s'étoit paſſé dans l'Académie à mon ſujet: car il étoit en ce tems-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, qui eſt un des hommes de France le plus conſidéré, fit écrire de ſa part le Pére Verjus, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demender avec inſtance leurs ſuffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui eſt fort de ſes amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere Verjus pour s'excuſer envers le Pere de la Chaiſe: diſant qu'ils s'étoient déclarez publiquement pour moi: qui d'ailleurs étois un ſujet très-digne de remplir la place vacante. Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apporterent leurs Lettres, qui étoient toutes pleines de mes louanges. Comme je m'étois déclaré que je ne voulois concourir avec perſonne, je priai ces Meſſieurs qui ſongeoient à moi, de n'y plus ſonger, & d'abandonner la choſe. Ils me répondirent, que s'étant excuſez envers le Pere de la Chaiſe, la choſe ne recevoit aucune difficulté. Ils me dirent de plus, que ce n'étoit pas mon affaire: que c'étoit celle de l'Académie: ce qui fit dire à Mr. le Préſident-Roſe qu'il étoit pour l'Académie, lorſqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois ſur le point d'être élu, lorsque ſur un bruit qui courut que M. de Louvoi auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvoi s'étant

tant excuſé d'en être, le Pere de la Chaiſe, à la priére de ſon ami, renouvela ſes ſollicitations avec toute ſorte d'ardeur; & il fit paſſer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maiſon Colbert fit une affaire de conſéquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croiſſy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beauviliers ſollicitérent en perſonne pour Mr. Bergeret, avec pluſieurs Dames de la Cour, qui y ſont très-puiſſantes. En un mot, comme de mon côté on ne feſoit nulles ſollicitations, & qu'on en feſoit ſans ceſſe, & de preſſantes, & de puiſſantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix;

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phœbus.

C'eſt ce que dit Mr. de Benſerade dans ſon Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en préſence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit ſa Harangue. Pluſieurs perſonnes firent des vers à ma louange ſur cette occaſion, comme ſur une choſe qui m'avoit été fort glorieuſe: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres,

tres, fit à ma louange cette Epigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point poſtulé.

Obtulerat vacuam facunda Academia ſedem
MENAGIO, *tanti nomine capta viri.*
Ille ultro oblatum non dedignatus honorem,
Ut ſibi jam parto munere, lætus erat.
Et meritas illis grates de more parabat
Pendere: BERGERETUS *cùm ſubitò è latebris*
Audax erumpens, athleta occurrere tanto
Non dubitat. Vacuum poſcit at ille locum.
Et tandem, ô mores! prenſanti dum favet Aulæ,
Doctrinam vincunt, ingeniumque, preces.
Ecce indignantur Graiæ, Latiæque Camenæ:
Muſa indignatur Gallica: Tuſca Charis.
Deſinite irarum, bona Numina, dixit Apollo:
Delphinum talem non capit hac patina.

C'eſt un mot de l'Orateur Amphicrates: qui ſe trouve dans Plutarque en la Vie de Lucullus. Pag. 87.

J'ajoûte à cette Epigramme de Mr. Petit, cet endroit des Remarques de Mr. l'Abbé de Marolles ſur la Traduction de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera voir auſſi à Mr. Baillet que je n'ai pas été jugé indigne d'être de l'Académie par ceux de l'Académie: *Il faut avoüer que l'Académie Françoiſe n'eſt remplie que d'hommes choiſis entre tous les autres; leſquels ſavent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la compoſent, diſoit une fois à quelques-uns, qu'à peine en connoiſſoit-il trois qui fuſſent capables d'en rem-*

remplir dignement des places. Entre lesquels il nommoit Monſieur Ménage, que l'on avoit propoſé pour être le Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monſieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier. Cet Académicien qui parloit de la ſorte, c'étoit le célébre Monſieur d'Ablancourt.

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient très-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetére fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ſes Epigrammes contre l'Académie, adreſſée à ſon confrere Mr. Racine, qui fut auſſi contre moi.

L'Académie, ayant fruſtré Ménage
De l'eſpoir d'être de ſon Corps,
Parceque ſon ſavoir lui donnoit de l'ombrage;
A fait enſuite ſes efforts
Pour en chaſſer l'Auteur d'un beau Dictionnaire.
RACINE, prenez garde à vous,
Vous haranguez ſi bien au jugement de tous
Qu'on ne vous y verra plus guére.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires ne m'a point brouillé avec l'Académie de la façon qu'il dit, c'eſt que depuis quinze jours une place étant vacante dans l'Académie par la mort de Mr. le Duc de St. Ai-

Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont offerte le plus obligeamment du monde.

Et m'étant excuſé de l'accepter à cauſe de ma mauvaiſe cuiſſe, qui ne m'ût pas permis d'aſſiſter à leurs Aſſemblées, Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soiſſons, un des plus dignes ſujets de l'Académie, qui étoit en ce tems-là en Normandie en ſon Abbaïe d'Aunai, me fit l'honneur de m'écrire là-deſſus en ces termes: *Je ſuis très-fâché que vous ayez refuſé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de ſi bon cœur & de ſi bonne grace. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin eſt une preuve que vous ne la deviez pas refuſer. Vôtre mal de cuiſſe ne vous auroit pas empêché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de vôtre réception, cela auroit ſuffi. Il falloit que vôtre nom parût dans les Faſtes de l'Académie. Monſieur Ménage ſe devoit à l'Académie: & l'Académie ſe devoit à Monſieur Ménage.*

LXXXIII.

Mépriſe de Monſieur Baillet au ſujet des vers de Muret pris par Scaliger pour ceux d'un Ancien Comique. Il n'eſt point vrai que Muret ait demeuré en penſion chez Jules Scaliger. Pluſieurs particularitez curieuſes touchant Muret.

MOnſieur BAILLET. *Il faut en effet que Muret ait ſu bien parfaitement imi-* Page 311 partie 1. Tom. 4.

imiter les Anciens, puiſque Joſeph Scaliger qu'il appelloit ſon frere d'adoption, & qui connoiſſoit fort bien l'Antiquité s'y laiſſa prendre, lors qu'il lui fit paſſer une Epigramme qu'il avoit faite pour l'Ouvrage d'un Ancien Auteur.

Il ajoûte dans ſes preuves: *Janus Nicius Erythræus Pinacothecæ* 1. *pag.* 12. *C'eſt que dans le tems que Muret demeuroit à Agen en penſion chez Jules Scaliger, pere de Joſeph, Jules l'appelloit ſon fils. Joſeph vouloit ſe vanger de la fourbe de Muret, par une alluſion aſſez froide qu'il fit au ſupplice qu'on préparoit à Toulouſe pour Muret, à cauſe d'un crime déteſtable: & il fit cette Epigramme,*

Qui flammas rigidæ vitaverat antè Toloſæ
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

MENAGE. J'ai fait voir en pluſieurs endroits de ces Remarques que Monſieur Baillet eſt tout-à-fait ignorant dans l'Hiſtoire des gens de Lettres. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, n'étoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scéne de Comédie. Ce qui paroit par ces mots des Notes de Scaliger ſur Varron *de Re Ruſtica*, pag. 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant

¶ 1. Le bon homme Conrad Rittershuſius qui ne raffinoit pas trop en critique, & qui apparemment n'avoit vû que la premiere édition du Varron de Scaliger, a cité comme anciens, pag. 296. & 297. de ſes Commentaires ſur Oppien ces vers de Mu-

étant d'un Ancien Comique : *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus uſurpatur*; Il parle de la façon de parler *auro contra : tum propter ſententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum noti ſunt.*

Here, ſi querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miſeriis mortalium,
Auro parandæ lacrimæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ conſilium, non fletum expetunt.

Quis enim tam averſus à Muſis, tamque humanitatis expers, qui horum publicatione offendatur. Scaliger ſupprima ces vers dans l'Edition poſtérieure de ſon Varron (1). Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ſes Poëſies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Nôte : *Cùm veteris Comici Græci Philemonis ſententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi cauſſâ exprimere tentaſſem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum ſimillimo : placuit etiam experiri, nunquid eandem comicè expli-*

Muret, qu'il a cru de bonne foi être de Trabeas, & d'Attius, quoi que Muret lui-même plus de vingt ans auparavant eût déclaré la ſuppoſition. M. Ménage a remarqué ci-deſſous p. 287. quelque choſe de ſemblable touchant le Jeſuite Seranus.

plicare posſem. Visum est utrumque non infeliciter succeſſiſſe. Per jocum itaque prioribus verſibus Attii, poſterioribus Trabeæ nomen aſcripſi, ut experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis ineſſet vetuſtatis ſapor. Nemo repertus eſt qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acerrimo præditus, repertus eſt, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur amplius fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ipſa hîc ſubjicienda duxi.

Affecta Attio.

Nam ſi lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miſeria,
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractâque voce Divûm obteſtari fidem,
Tabifica donec pectore exceſſet lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt:
Potiùſque cumulum miſeris adjiciunt mali.

Affecta Trabeæ.

HERE, ſi querellis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miſeriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos,
Res turbidæ conſilium non fletum expetunt.
Ut imbre tellus, ſic riganda mens mero:
Ut illa fruges, hæc bona conſilia efferat.

Je

Je remarquerai ici en paſſant, que Nicolaus Serarius dans ſes Notes ſur l'Epitre 99. de Boniface Archevêque de Mayence, page 325. a auſſi allégué ce vers de Muret, *Auro parandæ lacrumæ contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.

Mr. Baillet qui n'eſt qu'un Copiſte de faiſeurs d'Eloges, a pris de l'Eloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'eſt auſſi du même faiſeur d'Eloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a repréſenté cette Epigramme de la même façon que Monſieur Baillet. Dans le Recueil des Poëſies de Scaliger fait par Scrivérius ſur les Originaux de Scaliger, elle eſt de cette façon, qui eſt meilleure:

Qui rigida flammas evaſerat antè Toloſa,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi,

Mais Monſieur Baillet a ajoûté de ſon chef que l'alluſion étoit froide. Monſieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en ayant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poëtes de juger des Poëtes. Voyez ci-deſſous le chapitre 85. de ces Remarques. Cette Epigramme eſt très-belle: & elle a reçu une approbation univerſelle de tous les connoiſſeurs. Ce que Monſieur Baillet dit enſuite, qu'on préparoit à Toulouſe un ſupplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuſe Hiſtoire de Muret.

Mu-

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été ſon Ecolier, nommé *François Menge Fremiot.* C'eſt le nom qu'on lui donne ſous l'Epigramme qu'il a faite (1) ſur le portrait de Muret, inféré à la tête du Commentaire de Muret ſur le premier Livre des Amours de Ronſard. Dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum*, où ſont les Poëſies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ſes Epigrammes, il eſt appelé *L. Memmius Fremiotus.* Et il eſt appelé de même dans le Commentaire de Muret ſur Catulle. *Ac memini equidem, L. Memmium Fremiotum, nobiliſſimum, ſummoque ingenio præditum adoleſcentem, cùm hoc carmen unà evolvebamus, mihi dicere, &c.* Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Louis*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot.* Je remarquerai ici en paſſant que Monſieur Baillet a ômis ce Fremiot dans ſa Liſte des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cependant il fut accuſé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cet Extrait du ſegond volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouſe: *Cette année* (1554.) *Marc Antoine Muret, Limoſin, qui a laiſſé ſes doctes Livres à la poſtérité; & du depuis à Rome*

Ce Fremiot, dans une de ſes Epigrammes qu'il a adreſſée à Muret, appelle Muret ſon précepteur.

Fol. 80.

¶ 1. Je ne ſai dans quelle édition des Amours de Ronſard M. Ménage a trouvé ce François Fremiot. Il y a dans toutes celles que j'ai vuës *L. Memmii Fremioti* excepté dans celle de 1610. in 12.

où

Rome Orateur du Pape; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par ſentence des Capitoux, confirmée par arrêt. Il n'y a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouſe ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouſe. Car ayant été donnée par contumace, & ordonnant le plus ſévere des ſupplices, il ne peut pas y en avoir û appel *à minima* de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monſieur Baluze qu'il avoit appris de Monſieur de Caſeneuve, qu'un Conſeiller du Parlement de Toulouſe, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des pourſuites qu'on féſoit contre lui, & que ne l'ayant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum.* Muret ſur cet avis s'enfuit de Toulouſe, & s'en alla en Italie. Caſaubon dans ſes Animadverſions ſur Athénée Livre X. ch. 1. fait mention de cette fuite & de ce voyage, en ces termes: *Accepimus etiam à viris fide dignis, viſas manifeſtò aures movere,* (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditiſſimo, cùm per Allobrogum fines tranſiens, vivicomburii periculum ſibi à Magiſtratu imminere intellexiſſet: quòd diceretur nefandi criminis*

où il y a *E. Memmii Fremioti.* Le premier nom de ce Fremiot commençoit aſſurément par une L, cette L renverſée eſt devenuë une F, & de cette F on a pu aiſément faire un E.

nis reus Toloſâ in Italiam fugere.

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans ſa Proſopographie Livre VIII. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait priſonnier au ſujet du même crime. Voici ſes termes; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limoſin, grand Orateur & Poëte, ainſi que ſes Oeuvres témoignent, étoit Couſin de Jean Dorat, Poëte du Roi. Après avoir donné à la France l'odeur de ſon érudition, & eſpérant de grands fruits, fut accuſé d'une abomination: dont il fut priſonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, ſentant le ver de ſa conſcience, & craignant une mort honteuſe; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle; il ſe délibére de ſe laiſſer mourir de faim. Dorat me le contant, diſoit, les Grecs appelent cela ἀπονάρτερεῖν. Toutefois Dieu eut pitié de ſon ame, & ne le voulut perdre. Ses amis s'employerent. Son ſavoir, & l'eſpérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & ſe repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là: Mais il lui fallut abandonner le Royaume. Il prend ſon chemin en Italie: où étant, en une Ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit aſſez mal vétu, pour ce qu'il s'étoit déguiſé. Avec cela, il avoit un viſage aſſez groſſier, couperoſé: tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ſes haillons êt logé un ſi bel eſprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'ayant quelque peu traité, trouvant ſa maladie douteuſe,*

Muret appele Dorat ſon parent dans ſon Ode Latine à Dorat.

dit

dit qu'il falloit conſulter avec un autre; un autre vient. Ils conſultent librement en ſa préſence, & en Latin, pour ce qu'ils n'enſſent crû que Françoisût entendu Latin, étant ſi mal de conche. Il ne perdoit pas un ſeul mot de ce qu'ils diſoient. Après avoir long-tems debatu ſur un reméde non uſité, l'un ſe met à dire, faciamus periculum in corpore vili: *& prenant cette réſolution de faire une expérience ſur ce corps abjet, le congé prins par les Médecins, avec quelque promeſſe de bon reméde; & lui ayant donné l'ordre de ſon régime; le compagnon qui ſavoit bien autant de Latin comme eux, ſe leve, paye ſon hôte, & s'en va. Ayant fait quelques lieuës, l'appréhenſion de ſe mettre entre les mains des Médecins, le guérit. Il arriva à Padouë, où il trouva, ainſi que lui-même écrit, un jeune Ecolier Sicilien, qui n'avoit pas grande doctrine, mais faiſoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regretoit que cet Ecolier n'employât ſon art à choſes utiles, & que lui-même ne le ſût. Il ſe fit tant ſon ami qu'il le lui apprit: & dit en avoir été ſoulagé grandement, quand il falloit haranguer. Delà il vient à Rome: où ſa doctrine fut recueillie des Cardinaux, & du Pape même, &c.*

Il n'étoit pas Sicilien, il étoit Corſe. Voyez Muret dans ſes diverſes Leçons.

Etant à Padouë & à Veniſe, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans ſon ſegond Scaligérana en parle en ces termes: *Muretus fugit Toloſâ: venit Venetias: ſed quia primæ nobilitatis filios volebat comprimere, ideo fugit Romam, &c. On ne l'a pas vou-*

lu endurer à Veniſe ob pæderaſtiam. Lambin dans une de ſes Lettres à Muret, imprimée dans l'*Epiſtolæ Clarorum virorum*, en parle à peu près en mêmes termes. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité : *Muretus noſter, inquam, quid agit? Ut valet? Nihilne novi ſcribit, quod alios delectet, ipſum laudibus æternis illuſtret? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot abfuit : quam ob cauſam, neſcio : niſi quòd Patavii diſſeminatus eſt ab invidis (opinor) hominibus rumor de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti pudentes & boni, qui cum eo vivebant, recepiſſe ſe ad ſuos dicuntur. Muretus autem cum paucis poſt diebus illos conſecutus eſſet, hoc conſilio ut ſe purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille deferveſceret, Venetiis conſediſſet, Patavium rediit, triſtis ac demiſſus : diciturque prioribus ædibus, in quibus laxiſſimè habitabat, relictis, alias anguſtiores conduxiſſe. Hæc cùm audiiſſem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obſtupuiſſem, & vix tandem me collegiſſem, quæſivi certone ſciret tuos abs te diſceſſiſſe : negavit ille ſe certò ſcire : earum quæ diceret, rumorem eſſe nuncium ; præterea neminem : hoc unum ſe exploratorem habere, te Venetias profectum eſſe, ibique dies aliquot conſtitiſſe : deindè Patavium reverſum eſſe : ædes tuas non eâ, quâ antè frequentiâ celebrari. Hæc mihi Theologus ille : quæ me planè perculerunt atque afflixerunt : neque extollar aut recreabor priùs quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero.*

Quam-

Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus. Et ce qui suit. Muret répondant à cette Lettre, dit à Lambin: *Primùm de iis quæ istuc allata sunt, metu omni te libero. Ego Patavio pedem non movi: nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetias profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt: nisi quod tres, cùm febri correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi meliùs curarentur. Næ ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc perveniſſe falsos quosdam de me rumusculos, cùm Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istuc allata esse scribis, disseminata sunt.* La réponse de Lambin à cette Lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Muret à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans l'*Epistolæ Clarorum virorum*. Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain: ce qui donna occasion à Beze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret; pour laquelle j'ai toute sorte de vénération: ayant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernieres années de sa vie il étoit d'une

Il me reſte à remarquer que ce qu'a écrit Monſieur Baillet que Muret demeuroit à Agen en penſion chez Jules Scaliger, n'eſt pas véritable.

Prémiérement : ſi on en croit Joſeph Scaliger dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum*; car cet Ouvrage eſt de Joſeph Scaliger; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joſeph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu. Les voici:

leçons, auxquelles il travailloit alors, la plupart de ces explications telles qu'elles lui avoient été communiquées, & pour s'en approprier tout l'honneur ſe hâta de faire imprimer ſon Livre. Lambin ne pouvant ſouffrir une telle ſupercherie en fit des reproches très-aigres à ſon ami dans une longue Lettre qu'il lui écrivit là-deſſus, où entre autres traits piquans celui-ci mérite d'être remarqué. Dans le 21. chap. du 8. Livre des diverſes Leçons de Muret il eſt dit que les femmes ſavantes ſont ordinairement lubriques; ſurquoi Lambin le relevant: je voudrois, dit il, que vous ne vous fuſſiez pas aviſé de traiter un pareil chapitre, on diroit que vous ne ſavez pas juſqu'où va la colére des femmes, cependant, ne vous en déplaiſe, l'avanture d'Orphée devoit un peu vous faire ſage là-deſſus, & vous apprendre à ne pas irriter une nation ſi dangereuſe. *Veltem Caput XXI. de mulieribus eruditis & libidinoſis admiſcere tibi non veniſſet in mentem. Videris ignorare quam ſit iracundum mulierum genus, atqui debebat te miſerabilis Orphei cæſus erudire, & à mulieribus irritandis deterrere.* Muret n'eut garde de faire réponſe à une Lettre de ce ſtile-là, il ſe tut, & n'en penſa pas moins. Quelque-tems après il vint à Paris, où Lambin & lui ſe réconciliérent, mais que les circonſtances de cette réconciliation ayent été telles que Muret les rapporte, que Lambin lui ait demandé pardon la larme à l'œil, avouant que ce qu'il avoit fait méritoit la corde, c'eſt un fait dont je doute fort. Les témoins qu'il en allégue à Nicot me ſont du moins très-ſuſpects, l'un, qui étoit Turnébe, étant mort il y avoit quatorze ans, & l'autre, ſon compatrio-

te,

ici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Bencius, vir suus & amœni ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia ab à vero remota: cujusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res habet. Marcus Antonius Muretus annatus* 18. *Aginnum venit Julii salutandi causſâ: unde digressus ad Auscios Nonpopulaniæ sese contulit: ubi in Collegio Ar-*

& ſon ami. Lambin qui étoit bon, comme en foi le premier Scaligerana, ne manqua point de s cette reconciliation aux devoirs de l'amitié, lant toûjours honorablement de Muret, auquel nnée ſuivante il dédia ſon Commentaire ſur le 4. re de Lucrece. Muret n'en uſa pas de même à égard; outre ce qu'il a écrit à Nicot, il a laiſſé utres marques de ſon reſſentiment dans trois de Lettres à Giphanius ennemi juré de Lambin, en le deſquelles il dit qu'il ne tient qu'à lui de conncre ce dernier d'impudence & de perfidie en liant les Lettres qu'il lui avoit écrites pour le iercier des Obſervations dont il lui étoit redeva, & qu'il avoit depuis réclamées ſi effrontément celui qui en étoit l'inventeur. Je garde, ajoute, ces Lettres ſoigneuſement, non pas pour les lier, la choſe n'en vaut pas la peine, je les garſeulement pour les faire voir à mes amis dans ccaſion. *Et eas literas diligenter adſervo, non ut ea, neque enim tanti esse duco, sed ut ostendam interis amicis si quando de me & Lambino sermo incidit.* remarquera cependant que parmi toutes ces intes de Muret il n'y a pas un ſeul mot touchant ce ſuppoſition dont il a depuis fait tant de bruit ivant à Nicot, & de laquelle il ne s'eſt avilé de plaindre que ſept ans après la mort de Lambin. a auſſi de l'apparence que ce que Clofanus dans notes ſur le 4. Livre des Métamorphoſes d'Ovia écrit pour Muret contre Lambin lui a été inſé par le premier dont il étoit le diſciple & l'adteur.

Archiepiſcopali Ciceronem & Terentium docere cœpit: quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragœdiam ſuam, Julium Cæſarem, in illa urbe, edidit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen Villanova, *ditiſſimi mercatoris* de Brevant *liberis præfectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis ſuæ* 20. *cum illis pueris diſcipulis ſuis Aginnum ſecundò venit, Julium ſalutandi cauſſa; ſemel autoù viſum; ſed ſatis notum litterarum commercio: eoſque pueros, cum Mureto, Joſephus meminit domi vidiſſe ſe, annos natum ſex. Bis, aut ter, poſtea exceptus hoſpitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantùm: ingenii ſui preſtantiam, cujus ſpecimen per litteras dumtaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum noſſe propiùs contigerat, Julius amare eum cœpit, & ejus dotes animi Senatoribus Burdegalenſis Curiæ per literas commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relictâ Scholâ Villanovanâ, profectus, ibi in unâ Claſſium Gymnaſii Aquitanici doceret, circiter annum Chriſti* 1547. *Neque ex eo unquam aut Aginnum repetivit, aut Julium poſteà vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectionibus vix ſex ſeptem dies ibi ſubſtitit? Burdegalâ, Lutetiam; Lutetiâ, Toloſam petiit; ubi Juris Inſtitutiones cùm exponeret, exercendi cauſſâ, ut tyronibus Juris mos eſt, inde abire coactus Venetias ſe contulit. Quare quæ Bencius*

Villeneuve d'Agen.

ts de eo retulit, quia ex conjecturâ colle-
, ea non ſolùm falſa, ſed etiam inter-
m ridicula ſunt: Ut, quod ait; Regem
enricum & Catharinam Reginam Mure-
m publicè docentem audire voluiſſe.
umquam enim in Athenæo Regio, ſed in
mnaſiis docuit. Neque cauſſæ erat cur
ceret eum Toloſæ Juris Civilis primùm
cendi facultatem, deinde etiam poteſta-
n accepiſſe. Quod quid ſit, non capio.
oc ſcio, ſi ille, ut putat Bencius, facul-
tem & poteſtatem Juris publicè inter-
etandi Toloſæ accepiſſet, non opus illi fuis-
eam Aſculo petere, ut Jus Romæ publi-
profiteretur. Quo tempore enim Ludo-
cus Rupipozæus Romæ ſub Gregorio XIII.
hriſtianiſſimi Regis Legatus agebat, Mu-
tum Aſculum clam petiiſſe & lauream
tris conſecutum fuiſſe, tam multis no-
m, quàm mirum eſt Bencium ignoraſſe,
i eo tempore Romæ erat. Reliqua quæ
ixit non pauca, libens omitto: video enim
Joſepho certiora de Mureto peti poſſe
àm ab illo, quo plura neminem de Mu-
to ſcire nobis certo conſtat.

Ce raiſonnement eſt mauvais; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Collèges.

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit
:meuré à Agen, & quand il y auroit ré-
:nté comme je l'ai crû autrefois, il ne
enſuivroit pas qu'il y ût demeuré en pen-
on chez Jules Scaliger. J'ai écrit la Vie
: Muret; & pour l'écrire, j'ai lû ſoi-
ieuſement tout ce qu'ont dit de lui, le
réſident de Thou, Sainte Marthe, la
roix du Maine, du Verdier, Bencius,
abriel de Lurbe, & le Roſſi; j'ai lû ſoi-
ieuſement tous ſes Ouvrages: & je n'ai

trouvé nulle part que dans Monſieur Baillet qu'il ût été en penſion à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis aſſurer mes Lecteurs que Monſieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ai dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raiſons ſur leſquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraiſon Funébre de Muret, le dit en termes exprès. *Ut primum imbutus eſt litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis ſolet, in patriâ ſuâ Lemovici primùm, deinde verò Aginni, ea docere incepit cùm eſſet adoleſcentulus, aut potiùs puer, quæ nunc quidem communi more atque uſitato, ea ætate ſi quis diſceret, in ſumma laude poneremus, quippe ut ingenio doctrinam, ſic etiam uſu præcurrebat ætatem. Aginni verò eodem tempore uſus eſt ſuorum duce & adjutore ſtudiorum, Julio Cæſare Scaligero, viro in omni eruditionis atque humanitatis genere perfecto ac perpolito. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur: admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentiſſimum ingenium adoleſcentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum ſcientiam ferret, viam monſtrabat, &c. Cùm igitur aliquandiu Aginni fuiſſet, ejuſque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, &, ut ita dicam, orbis terræ Muſæum, Lutetiam profectus eſt, &c.* Et Bencius avoit été le Diſciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de tems avant

ſa

ſa mort, lui dédia ſa Traduction Latine des deux premiers Livres de la Rhétorique d'Ariſtote; & il ſe diſoit ſon Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particuliérement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'eſt cet endroit du ſegond Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen:* où Joſeph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans ſon *Confutatio Fabulæ Burdonum.* Mais comme cette Confutation de la Fable des Bordons eſt de Joſeph Scaliger, & que le Scaligerana eſt de Jean de Vaſſan, qui faiſoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joſeph Scaliger, cet Ouvrage d'autrui ne fait pas tant de foi pour le témoignage de Joſeph Scaliger que ſon propre Ouvrage. Et je croi que Joſeph Scaliger avoit dit à Jean de Vaſſan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vaſſan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen.* A l'égard de Bencius, il a dit tant de fauſſetez touchant Muret, que ſon témoignage n'eſt pas de grande autorité en cette occaſion.

Ce qui eſt dit dans le Scaligerana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait ſouvenir de ce que Ronſard diſoit de Muret, de Turnébe (1), de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ai appris

¶ 1. A l'égard de Turnébe voyez auſſi Montagne au chap. du Pédantiſme.

Collége du Cardinal le Moine; qui eſt un Collége plus célébre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelques-uns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collége de Ste. Barbe; ce qui paroit par l'*Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'eſt dans ce Collége que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même tems. Mais dans le tems que Bucanan régentoit au Collége de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de ſept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que ſi Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine dans le tems qu'y régentoit Muret, comme j'en ſuis très perſuadé, non ſeulement à cauſe du témoignage du Pere Bourbon, mais auſſi à cauſe de celui de Lambin: car Lambin, dans ſon Oraiſon *de recta pronuntiatione Linguæ Græcæ*, en parlant des hommes illuſtres qui ont régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, nomme parmi ces Illuſtres, *Turnébe*, *Bucanan*, & *Muret*: Si, dis-je, Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui eſt la datte de ſon Elégie à Taſtæus & à Tévius) juſques en 1545. car auparavant il régentoit à Bourdeaux dans le Collége de Guyenne: où il fut trois ans, comme il le témoigne lui-même dans ſa Vie; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui paſſoit d'Eſpagne en Flandre. Et ſi Muret avoit régenté avant ce tems-là au Collége du Cardinal le Moi-

ne

ne avec Bucanan, il faudroit qu'il y ût régenté du moins en 1538. & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans (1). De Paris, il fut régenter à Poitiers. Ce que j'ai appris de cet endroit de ſes Commentaires ſur les Catilinaires de Cicéron; qui eſt une particularité qui n'a été remarquée par aucun de ceux qui ont écrit ſa Vie. MACTARI. *Uſum quemdam hujus verbi, paucis, ut arbitror, notum; quem ante hos decem annos annotavi & publicè docui, cùm etiam, tum adoleſcentulus, Liminii, quod Pictonum oppidum eſt, humaniorum litterarum & Juris Civilis ſtudiis florentiſſimum, Amphitruonem Plautinum enarrarem, tradere hoc loco inſtitui.* En ce tems-là Muret pouvoit avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 1526. Et l'Epitre Dedicatoire de ces Commentaires ſur les Catilinaires de Cicéron, adreſſée à Léonardo Mocénigo, noble Venitien, eſt datée de Veniſe du 9. Octobre 1556. Le Préſident de Thou a écrit que Muret avoit étudié en Droit à Poitiers & à Toulouſe. Il peut être que régentant à Poitiers les Lettres humaines, il y prit le degré de Licentié és Loix. Quoi qu'il en ſoit, il n'a pû régenter publiquement en Droit à Toulouſe, qu'il n'ait été du moins Licentié és Loix. Et ainſi, ce que Scaliger a écrit des degrez qu'il prit à Aſcoli, doit s'entendre du degré de Docteur.

Liminium, ou *Limonum*, c'eſt Poitiers, ſelon l'opinion commune: mais qui eſt réfutée par Mr. de Valois dans ſa Notice des Gaules, & par Scaliger dans ſon premier Scaligerana, page 96.

De

¶ 1. Muret étant né en 1526. il faloit dire pour compter juſte qu'en 1538. il n'avoit que 12. ans.

De Poitiers, il fut à Bourdeaux; ce qui paroît par ces vers d'une de ſes Elégies à ſa Margaris:

Nam te Pictonica retinent felicia terra
Oppida, quà Clanis pinguia culta ſecat.
Me verò, invidia procul à te dentibus actum,
Fortia lunata mœnia Burdegala.

Et ce qui paroit encore par ces mots de la Chronique Bourdeloiſe de Gabriel de Lurbe: *En* 1547. *Marc Antoine Muret Profeſſeur au Collége de Guyenne avec grande réputation* (1). Car Muret étoit à Poitiers en 1546. Il pouvoit avoir 21. à 22. ans lors qu'il commença à régenter à Bourdeaux & ce fut apparemment Jean Gélida, Eſpagnol de la Ville de Valence, Principal du Collége de Guyenne, avec lequel il avoit régenté au Collége du Cardinal le Moine, qui l'engagea à régenter dans celui de Guyenne: car Gélida, comme l'a remarqué le Préſident de Thou, avoit régenté la Philoſophie à Paris dans le Collége du Cardinal le Moine; & il quitta cet emploi en 1546. pour ſuccéder à

¶ 1. C'eſt à ce tems-là qu'il faut rapporter ce que dit Montagne chap. 25. du L. 1. de ſes Eſſais, que Bucanan & Muret étoient ſes Précepteurs domeſtiques. Ce qui ſe doit entendre des inſtructions particuliéres qu'ils alloient réglément lui donner en la maiſon de ſon Pére. Montagne avoit alors quatorze à quinze ans, & ce qu'il ajoute que Bucanan & Muret appréhendoient de l'accoſter en ſon enfance à cauſe de la facilité qu'il avoit à parler La-

André Govéan dans la Principalité du ollége de Guyenne. Lequel André Goan alla en ce tems-là en Portugal y établir le Collége de Conimbre inſtitué par Roi Jean III. où il mena avec lui Geor: Bucanan ; Patrice Bucanan frére de eorge; Nicolas de Gruchy (2), dit en atin *Gruchius*; & Guillaume Guérentée, aque Tévius, & Elie Vinet. Je corrigeai ici en paſſant une faute d'impreſſion ui ſe trouve dans toutes les Editions des oëſies de Bucanan (3). C'eſt dans ſon légie à Taſtæus & à Tévius.

Cæteraque ut ceſſent gelidæ, pia cura ſodalis
Et patris & patriæ ſungitur uſque vicem,

l faut ;

Cæteraque ut ceſſent, Gelidæ pia cura ſodalis.

En 1552. il étoit de retour à Paris : car ette année-là, le cinquiéme de Fevrier ce que j'ai appris de l'édition in douze de es Oraiſons) il récita dans l'Egliſe des Bernardins de Paris ſa premiére Oraiſon, ui eſt intitulée de *l'Excellence de la Théologie*. Il fit imprimer à Paris en la même an-

atin fait voir qu'il faloit que Muret eût fait d'aures voyages à Bourdeaux.

¶ 2. Montagne appelle le premier Nicolas Grouchi, & le ſecond Guillaume Guérente. Mais ous voyons que *Gruchius* dans ſes Ouvrages Franois écrit ſon nom *de Grouchy*.

¶ 3. Cette faute ne ſe trouve point dans l'édiion de 1569. in 8. chez Henri Etienne, où une parie des vers de Bucanan a été imprimée avec les oëſies de Beze.

année ſes Poëſies, intitulées *Juvenilia:* qu'il dédia à Monſieur Brinon Conſeiller du Parlement. Dans la Dédicace, qui eſt du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ſes Leçons de Droit & de Philoſophie. *Subſecivis igitur horis aliquod mihi tempuſculum à Philoſophiæ & Juris Civilis Prælectionibus, quibus aſſiduè occupatus diſtineor, &c.* Ce qui donne ſujet de croire qu'il enſeignoit en ce tems-là à Paris le Droit & la Philoſophie. Au chapitre 18. du Livre x. de ſes diverſes Leçons, il fait mention des Leçons qu'il faiſoit à Paris.

En 1554. il étoit à Toulouſe (1), comme il paroît par l'Extrait des Regîtres des Capitoux de Toulouſe ci deſſus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans ſon *de Viris Illuſtribus Aquitaniæ*, qu'il y régenta en Droit. Joſeph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enſeignoit les Inſtitutes pour s'exercer. On apeloit en ce tems-là à Toulouſe *Halebardiers*, ceux qui n'étant point Profeſſeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans ſon Eloge de Cujas. De

¶ 1. Avant que d'en venir à cet article, il auroit été à propos de parler de l'empriſonnement de Muret au Châtelet de Paris, car il faut que ce ſoit en 1552. ou 1553. que cette diſgrace lui ſoit arrivée, puiſqu'il eſt ſûr que Muret étant parti de Paris pour Toulouſe ne revint point de Toulouſe à Paris, mais s'enfuit de là par une autre route en Italie. Auſſi du Verdier ne le fait-il point revenir de Toulouſe à Paris, il dit ſeulement avoir appris de Dorat que Muret avoit été priſonnier au Châtelet, ce qui peut bien

De Toulouſe, il alla à Paris, (2) où il fut priſonnier au Châtelet: ſelon le témoignage de du Verdier; lequel ne peut être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Veniſe & à Padouë, où il régenta ſix ans; ce qui a été remarqué par Monſieur de Thou.

De Veniſe & de Padouë, il fut à Rome, où il enſeigna diverſes Sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec ſon patron le Cardinal Hippolite d'Eſte de Ferrare: où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563. où il enſeigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philoſophie. Il dit dans quelqu'une de ſes Oraiſons qu'il a regenté 20. ans à Rome. J'apprens d'une Lettre de Claude du Puy, Conſeiller au Parlement de Paris, à Vicenzio Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucydide à Mr. d'Abain de la Rochepoſai, Ambaſſadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette Lettre qui

bien être vrai, mais quand il ajoute du ſien que Muret étant ſorti de priſon avoit paſſé de Paris en Italie, on lui ſoutient qu'il ſe trompe, & que ce n'a pas été de Paris, mais de Toulouſe que Muret ſe retira au plus vite en Italie. L'autorité de du Verdier qui n'eſt pas un Ecrivain exact ne peut pas tenir en cela contre celle de Scaliger, de Caſaubon & de M. de Thou.

(2) 2. Je croirois qu'il faudroit ôter tout cet article, & reformer ainſi le commencement du ſuivant, *De Toulouſe il fut à Veniſe & à Padoue &c.*

qui regarde cette particularité: *je vous envoie une Parodie ſur le Phaſéle de Catulle, faite piéça contre un de nos amis de Rome, n'agueres Juriſconſulte, & maintenant Prêtre.* Cet ami de Rome de Claude du Puy, c'eſt Muret: *Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr. d'Abain. Si c'eſt*, ut morem gerat ampliſſimo & doctiſſimo Regis Legato, *il fait bien: mais s'il cuide lui pouvoir enſeigner quelque choſe de nouveau après Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cet Auteur, il s'abuſe grandement: car l'autre le devance de deux mille paraſanges en cette matiére de Lettres: mêmement je leur ay ouï dire qu'ils furent deſſus un hiver entier.*

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60 année de ſon âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonſtance. LXXXIV.

¶ 1. Dans le Recueil des vers des Académiciens de Rome ſur la mort de Platine il y a une Epigramme Latine de ce Rhallus en vers Phaleuques, laquelle ne lui donne point de démenti ſur le jugement qu'il a fait de l'Epigramme. On en voyoit pluſieurs autres de ſa façon du tems de Lilio Giraldi, mais il faloit que ce fût en manuſcrit, car elles n'ont jamais été imprimées. Il avoit auſſi fait des Elegies dont fait mention Pontan l. 2. *Baiarum* où il l'appelle Manlius Rhallus. *Manlius*, *Mallius*, *Manilius* ſe trouvent ſouvent mis indifféremment. M. Ménage dit après Paul Jove que Manilius Rhallus fut Archevêque de Malvoiſie Ville de Tzaconie anciennement Laconie, mais Lilio Giraldi met la Prélature de ce Rhallus en Candie, *Marullo*, dit-il, *Rhallus fortunatior, quippe qui a Leone decimo his menſibus Cretenſium ſit Pontificatu honeſtatus.* Paul Conteſius Lib. 1. *de Cardinalatu* fol. 25. écrit *Rallus*, mais mal. *Nuper*, dit-il, *cum domi meæ Manilius Rallus ele-*

LXXXIV.

Réflexions ſur ce que Monſieur Baillet a dit de mes Epigrammes.

MOnſieur BAILLET. *Ceux des Critiques qui ont recherché les moyens de voir en quel genre de Poëſie Mr. Ménage le mieux réuſſi, eſtiment que c'eſt dans l'Elegie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroit avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y eſt appliqué davantage. C'eſt ce qu'on peut aſſurer au moins de ſes Epigrammes; parmi leſquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'inſipides.*

MENAGE. Manilius Rhallus (1), ou *Ralla*,

(1) *Legans imprimis Poëta* &c. Le même Livre 2. feuillet 56. *Satis intelligi poteſt eos qui ſe doctrina dedidérunt, conſtantius ſolere famulari, cum minus abduci à vita perpetuitate ſoleant. Quis enim diutius cum quoquam quam aut Manilius Rallus cum Marco Barbo, aut Bartholomæus Salicetus cum Aſcanio Sforcia, ſive J. B. Almadianus cum Oliverio Carrapha vixit, quorum duorum nihil unquam, niſi mors herilis, ab aſſectando avocavit? Iter ita eſt in famulando conſtantia continuata fidus ut idem ei prope conſtitutus videatur vivendi, & aſſectandi finis.* Il paroit par là que ce Rhallus ſurvécut au Cardinal Marc Barbo ſon patron, mort le 11. Mars 1490. C'étoit le couſin germain du Pape Paul II. François Philelphe, dans la 18. Lettre du 17. Livre, parle d'un *Nicolaüs Rhallis* c'eſt Ῥαλλης, l'Ήτα ſe prononçant alors comme l'Ιῶτα) qui en l'an 1461. étoit à Rome auprès du Deſpote Thomas Paléologue.

Ralla, comme l'appele Paul Jove dans l'Eloge de Muſurus, étoit un Savant de Grece, qui vint en Italie après la priſe de Conſtantinople. Je crois qu'il étoit de Conſtantinople : car dans les Poëſies Grecques de Laſcaris, il eſt fait mention d'un Μαρκίσιος Ῥάλλης, qui étoit de Conſtantinople. Ῥάλλης, *Rhallus*, *Rallus*, & *Ralla*, eſt le même nom. Ce Manilius Rallus fut Archevêque de Malvaſie. Marulle lui a adreſſé une Ode & une Epigramme. Ce Savant diſoit que perſonne n'avoit encore réuſſi dans l'Epigramme. Ce que nous avons appris de ces vers de Marulle :

Amor Tibullo, Mars tibi, Maro, debet.
Terentio ſoccus levis.
Cothurnus olim nemini : ſatis multum
Horatio, Satyra & Chelys.
Natura magni verſibus Lucretii,
Lepore Muſæo illitis.
Epigramma cultum, teſte Rhallo, adhuc nulli.

Le Pere Rapin eſt à peu près du même avis. Car voici comme il s'eſt expliqué ſur ce genre de Poëſie dans ſes Réflexions ſur la Poëtique : *l'Epigramme eſt de tous les Ouvrages de vers que l'Antiquité ait produit, le moins conſiderable &c. C'eſt une des eſpeces de Vers où l'on réuſſit peu ; car c'eſt plutôt un coup de bonheur, que d'y réuſſir. Une Epigramme vaut peu de choſe, quand elle n'eſt pas admirable. Et il eſt ſi rare d'en faire d'admirables, que c'eſt aſſez d'en avoir*

voir fait quelques-unes en ſa vie. Et Martial diſoit, que quand il y avoit autant de bonnes Epigrammes dans un Livre d'Epigrammes que de mauvaiſes, on pouvoit dire que ce Livre étoit bon. Il en eſt de même du Sonnet, qui eſt une eſpéce d'Epigramme.

Un Sonnet ſans défaut vaut ſeul un long Poëme.
Mais en vain mille Auteurs y penſent arriver,
Et cet heureux Phenix eſt encore à trouver,

dit Mr. Deſpréaux. Le Tolomei, au rapport de Stefano Guazzo dans ſon Dialogue de la Poëſie Latine & Toſcane comparoit le Sonnet au lit de Procruſte. Voici les paroles du Guazzo: *Fù queſto Procruſte coſi fantaſtico e beſtiale che tutti i foreſtieri che capitavano al ſuo albergo, faceva coricar in un certo letto: e à quelli che con la lunghezza della perſona ſopravanzavano il letto, tagliava le gambe conforme alla miſura di eſſo: à quelli ch' erano più corti, tirava con le corde il collo e le gambe: ſi che giungevano egualmente à quella miſura. E però, eſſendo quaſi impoſſibile il trovar' ſogetto che giuſtamente capiſca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole ozioſe, o troncar i concetti, in coſi fatta guiſa che'l componimento rieſci, o languido, o oſcuro, là onde ſi può dire che à fatta una non meno lodevole che faticoſa impreſa, ed è figliuolo*

legittimo d'Apollo colui ilquale felicemente à tirato un Sonetto con tutti queſti proporzionati mezi al ſuo debito fine. Et j'ai ſouvent ouï dire à Gombaud, que quand un Poëte avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit ſe repoſer, ayant aſſez acquis de réputation. Et ainſi, Mr. Baillet qui dit que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'inſipides, en penſant dire de moi des choſes deſavantageuſes, en dit de très-avantageuſes.

Mais il n'eſt point vrai, qu'il n'y ait point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, ſi ce que Jules Scaliger a dit des ſiennes, eſt véritable. Voici comme il en a parlé dans ſa Lettre à Charles Sevin; qui eſt la 81. de ſes Lettres: *proinde ne committas ut temerè nimis edenda feſtinarim:* Il lui parle de l'édition de ſes Epigrammes: *cùm id egi conſultò uti emendata arbitratu tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut ampliùs, lecta ſunt: utinam bona fide. Id in ipſis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur, aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat.* Et il a fait imprimer plus de

¶ 1. Marulle en rapportant le ſentiment de *Rhallus* n'a pas voulu dire que généralement parlant on n'eût jamais fait de bonne Epigramme, mais ſeulement qu'il n'y avoit point encore eu de Poëte Epigrammataire qui n'eût fait que de bonnes Epigrammes, ou qui eût du moins auſſi bien réuſſi en ce genre qu'il prétent que Térence a fait dans la Comedie, Lucrece dans l'explication des choſes naturelles, Catulle dans les Hendécaſyllabes, Virgile

de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je ſoûtiens qu'il n'y en a pas une ſeule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'eſt pourtant pas vrai que perſonne n'ait encore réuſſi en ce genre de Poëſie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie (1): parmi leſquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle, tient, ſelon moi, le premier lieu. Il y en a auſſi un grand nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Auſone. Il y en a de très-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dediſſe creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans ſa Poëtique: dans Politien; dans le Bembe; dans Jean Batiſte Amaltée (2); dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavaſſeur.

Mais à propos du Pere Vavaſſeur, comme il a fait deux gros Livres d'Epigrammes, il ne fut pas ſatisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au paſſage de ſes Réflexions

gile dans le Poëme Epique où la guerre a le plus de part, Tibulle dans les vers d'amour, Horace dans l'Ode & dans la Satire.

¶ 2. Je croi que M. Ménage a voulu dire Jerôme. L'Epigramme du moins qu'il déſigne & qu'il loüe pag. 52. du 2. tom. eſt de Jerôme Amalthée, & vaut mieux ſeule incomparablement que toutes celles de Jean Baptiſte.

xions ſur la Poëtique ci-deſſus allégué. Et c'eſt ce qui l'engagea à écrire contre ce Livre du Pere Rapin. J'ai ſû cette particularité de lui-même.

LXXXV.

Mr. Baillet n'ayant jamais fait de vers n'eſt pas capable de juger des vers.

MOnſieur BAILLET a écrit cinq volumes des Poëtes. Il ignore les fineſſes des Langues dans lesquelles ont écrit la plûpart de ces Poëtes. Mais quand il les ſauroit, n'ayant jamais fait de vers, il n'eſt pas capable de juger des Poëtes. Il n'y a que ceux qui font des vers, ou qui en ont fait, qui puiſſent connoître toutes les beautez & tous les defauts de la Poëſie. C'eſt ce qui a été très-véritablement remarqué par St. Jerôme en ſon Epitre 26. *Felices, inquit Fabius, eſſent artes, ſi de illis ſoli artifices judicarent. Poëtam non poteſt noſſe, niſi qui verſum poteſt ſtruere.* Je remarquerai ici en paſſant que ce mot de Quintilien ne ſe trouve ni dans ſes Institutions ni dans ſon Dialogue *de Claris Oratoribus:* car ce Dialogue eſt conſtamment de Quintilien, & non pas de Tacite: ce qui a été depuis peu démontré par Mr. Pichon dans ſes Remarques ſur ce Dialogue. Il eſt de la Poëſie comme de la Peinture, dans laquelle il y a de certaines beautez qui ne peuvent être apperçuës que

que par ceux du métier. *Omnium quidem, ſed artificum præcipuo miraculo*, dit Pline, en parlant de la ligne d'Apelle tirée ſur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pauſias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt ſoli artifices.* Je raconterai ici à ce propos ce que dit (1) Elian dans une ſemblable occaſion. Le Peintre Nicoſtrate, ou plutôt Nicomaque; car c'eſt ainſi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Obſervations ſur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Hélene fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de ſi admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriez pas cette demande, ſi vous aviez mes yeux. C'eſt-à-dire, que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux ſavans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux artiſans; Τεχνικὰ ὄμματα, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'ayant donc jamais fait de vers, n'eſt pas capable de juger des vers. Et il en juge auſſi très mal.

Mais n'ayant jamais fait de vers, il a cet avantage ſur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de repréſaille ſur lui.

Corrumpit ſine talione calebs.
Cæcus perdere non poteſt, quod auferr. Martial.

¶ 1. Il faloit dire *Elien.*

Facilius est de arte dicere quàm ex arte. Quintilien.

Il eſt bien aiſé de parler de l'art, mais il eſt difficile de parler ſelon l'art. Il eſt bien aiſé de dire, *Ces vers de Chapelain ſont rudes; ces vers de Chapelain ſont froids; ces vers de Chapelain ſont languiſſans:* Mais il ſeroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot: je ſuis très-perſuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de ſi bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend.

LXXXVI.

Juſtification de ce que j'ai dit que les libelles qu'on a faits contre moi, me ſont plus glorieux que les Livres qu'on a faits à ma louange.

MOnſieur BAILLET. *C'eſt une plaiſanterie de dire de ſon propre Ouvrage qu'on peut l'appeler,* le Recueil des fautes d'autrui: *de ſe croire ſi peu* (1) *faillible, & ſi fort à l'épreuve de la cenſure que de s'aſſurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui ſont plus glorieux que ceux qui ont été faits à ſa louange, & de ne laiſſer pas de recueillir tous les témoignages d'eſtime que les Savans ont rendu à ſon mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir ſa propre vanité.*

Tome 1. page 95. chapitre 14.

MENAGE. C'eſt du Pere Hardouin, Prêtre

¶ 1. *Faillible* n'eſt pas François, & je ſuis ſurpris que M. Ménage ait laiſſé paſſer ce mot à M. Bail-

Prêtre de la Compagnie de Jéſus, dont parle ici Mr. Baillet, en diſant que *c'eſt une pédanterie de dire de ſon propre Ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui.* Car c'eſt ce que ce Pere a dit dans la Préface de ſon Livre des médailles, de la premiére édition. *Horum hîc detegentur errores : qui cùm ſingulis ferè ſint aſperſi paginis, totum ab iis opus* ERRATA ANTIQUARIORUM, *ni tam inſolenti titulo jactantiæ ſuſpitio adhæreret, inſcribi meritò potuiſſet :* Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la ſorte d'un auſſi grand perſonnage qu'eſt le Pere Hardouin? En verité Mr. Baillet eſt un homme bien injurieux (2).

Ce qu'il a dit enſuite, me regarde uniquement : ce qui paroît par cet endroit de la 2. partie du Tome 2. pag. 342. de ſes Jugemens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même* (dans ſa Préface ſur Malherbe) *qu'il n'y a guere d'hommes ſavans dans l'Europe qui ne lui ayent donné dans leurs écrits des témoignages de leur eſtime : & que pluſieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adreſſer leurs Ouvrages : que néanmoins tous les témoignages d'eſtime de tant de grands hommes ſont beaucoup moins avantageux à ſa réputation que les injures que je ne ſai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapſodies : & que les libelles qu'on*

Baillet.

(2) Injurieux ſe dit-il de la perſonne.

a faits pour le diffamer, lui ſont infiniment plus glorieux que tous les Livres qui ont été faits à ſa louange.

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me ſont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma louange, ne marque aucun caractére de pédanterie. Et il eſt étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collége de la Ville de Beauvais, & qui eſt préſentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce ſujet, & ſe connoiſſe ſi mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas ſans doute un Pédan, a dit à peu près la même choſe que moi. *Si la choſe étoit nouvelle, il ſe peut que je ne ſerois pas fâché de la ſuppreſſion du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothéque, je ſuis preſque bien aiſe qu'elle ſe groſſiſſe: & je prens plaiſir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jettées ſans me faire mal. Le blâme de certaines perſonnes ne me ſemble pas honteux, parce que leur eſtime ne me ſemble pas honnête.*

Livre 16. Lettre 43. C'eſt dans une de ſes Lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit réfuſé de ſéeller le privilége d'un Livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit auſſi à peu près la même choſe de ſon bon ami Mr. Deſpréaux.

Mr. Deſpréaux a toujours paru plus zélé pour ramaſſer & publier les écrits qu'on a faits contre lui de tems en tems, que les autres ne le ſont pour recueillir ou écouter les louanges qu'on leur donne. Le nombre de

de ces libelles eſt devenu ſi grand, qu'il fut ſoupçonné d'en avoir forgé pluſieurs lui-même, pour décréditer encore ſes ennemis d'une maniére plus certaine, & pour ſe défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique pluſieurs de ces Ecrits faits contre lui ſoient allez à d'autres uſages que ceux pour leſquels ils ont été faits, Mr. Deſpréaux ne laiſſe pas de ſe vanter encore d'en pouvoir amaſſer de la meſure de plus d'un pied dans les trois dimenſions. C'eſt à la page 540. de la ſegonde partie de ſon quatriéme Tome. Et Mr. Deſpréaux lui-même a dit quelque choſe de ſemblable de lui-même.

Moi, qu'une humeur trop libre, un eſprit peu ſoûmis,
De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis,
Je dois plus à leur haine; il faut que je l'avouë;
Qu'au foible & vain talent dont la France me louë.

Mais Mr. Baillet ne s'eſt pas contenté de me traiter de Pédan: pour faire croire que je ſuis en effet un Pédan, il dit en pluſieurs endroits de ſon Livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits, *Mr. Ménage ne s'eſt pas contenté de ſe voir le Maître & le Pere nourriſſier d'une certaine race de Poëtes qu'il a élevez dans un des quartiers du Parnaſſe, où il s'eſt retranché: mais il s'eſt fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de ſon Art Poëtique, par des exemples pris de lui-même:*

afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ſes diſciples, &c. Voilà quel a été juſqu'à préſent l'état des Poëſies de Mr. Ménage : & l'on peut dire qu'elles ſont toute la ſeconde partie du modelle qu'il a préſenté à ſes Diſciples, &c. C'eſt à la page 444. & 447. du Tome 4 partie ſegonde. Et à la même page 447. *Ce Monſieur Boileau dans le tems qu'il ſe contoit encore au nombre des diſciples de Mr. Ménage, lui ayant demandé, comme à ſon Maître, &c.* Pag. 448. *Ceux qui ſavent les obligations que les Maîtres ont de parler ſouvent à leurs Ecoliers & de leur propoſer leurs propres exemples, n'auront garde de ſoupçonner Monſieur Ménage de la moindre vanité.* Et à la page 498. du Tome 4. partie 2. *On peut dire que Monſieur de Pinchesne eſt un des plus connus d'entre les diſciples de Monſieur Ménage.*

Je demande à Mr. Baillet qui fait profeſſion de ne rien dire de ſon chef dans ſon Livre des Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs, dans quel Auteur il a lû que j'étois un Pédan.

Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac. Mr. de Balzac a dit de moi dans ſon Poëme ſur Mr. Guyet, imprimé dans mon Livre Adoptif :

Hæc tibi placato quæ ſunt referenda Guieto,
Menagi, meliora tua referentur ab arte
Cùm referes : fieres tam grato interprete Celtæ
Carus Iber : ſed & illa probo Venus inſidet ori;

Illa

Illa Venus tingens facundas nectare voces;
Averſum poſſet quæ conciliare GUIETUM.

Et ailleurs:

Durabunt plenâ facilis quæ promis ab arcâ;
Romanuſque lepos, Cecropiique ſales.
Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis
Dividit: & dulces hoc mernere joci.

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ſes Lettres Latines,

Commoda quis neſcit Criticis, urbano MENAGI, *&c.*
Fac potius verſus: quod jam facis. Egure amœni
Vim genii, ſcribens animo jucunda.

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaiſe. Mr. de Saumaiſe m'a traité de *cultiſſimus* dans ſa Diſſertation ſur *l'Herodes Infanticida* d'Heinſius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans ſon Livre des Colonies des Phœniciens, Livre 1. chap. 35. page 696. *Quo, in Irenico ſuo, nuper ita alluſit, elegantiſſimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinſius. Il a dit de moi dans ſes Poëſies: *Amœnitatum promiconde*, MENAGI. MENAGI, *pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Hérauld. Il

m'a traité de *vir politiſſimus*, & de *vir elegantiſſimi ingenii* dans ſes Animadverſions ſur les Obſervations de Mr. de Saumaiſe ſur le Droit Attique & Romain, Livre VI. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Avignon. Il a dit de moi dans ſon *Prodromus Juſtiniani*, page 365. *Ut notat vir amœniſſimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite* 33.

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans ſa Fable de la Folie:

Venuſtioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Muſa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æſopi, annuit.

Ce n'a pas été dans Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soiſſons. Il a dit de moi dans ſes Obſervations ſur les Commentaires d'Origéne. *Vide Laërtium in Zenone, & in eum Obſervationes Ægidii Menagii, viri, omni urbanitatis, doctrinæ, & humanitatis genere florentiſſimi.* Et dans une Lettre en vers Latins qu'il m'a adreſſée:

——— ——— *Pater alme liberum,*
Si vacat, & veteris permittunt ſcripta Laërti,
Rem non diſſimilem; nec longa eſt fabula; diſce.

Ce n'a pas été dans Mr. Brumérus de Lipſic. Il a dit de moi dans ſon Commentaire ſur la Loi Cincia, chapitre 7. *dec.*

doctrinæ juxta ac morum elegantiâ præstantissimus vir ÆGIDIUS MENAGIUS.

Ce n'a pas été dans Mr. de Mosant de Brieux. Il a dit de moi dans une de ses Epigrammes, *cultique* MENAGIUS *oris*. Et dans une autre:

Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta MENAGI,

Blandaque tam docto pollice fila moves &c.

Ce n'a pas été dans Mr. le Moine. Il a dit de moi dans ses Notes sur l'Epître de Saint Polycarpe, page 395. *Hoc non omnino probatur Menagio, bonarum & elegantiorum literarum columini maximo.*

Je prie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet m'a traité de Pédan & d'homme pêtri de vanité, je ne savois pas qu'il fût au monde.

LXXXVII.

Des Adversaires de Turnèbe.

MOnsieur BAILLET. *Le principal des Ouvrages de Turnèbe, est sans doute celui des Adversaires, ou Cahiers, en trente Livres: quoi qu'on ne puisse pas dire qu'il soit achevé. Il y corrige & il y explique tant d'endroits difficiles de toutes sortes d'Auteurs Grecs & Latins, & avec tant de capacité, qu'il est difficile de dire si c'est l'esprit, ou si c'est la diligence de l'Auteur qu'on y doit le plus admirer: se-* Tome partie 2. pag. 6.

lon Mr. de Ste. Marthe. Et c'eſt ce qui a fait dire aux Allemans que c'eſt un Ouvrage digne de l'éternité. Néanmoins Scaliger qui ſavoit aſſez bien le prix de Turnébe, conſidéroit ces Adverſaires comme un embryon venu avant terme: & il avoit coûtume d'appeller cet Ouvrage l'avorton de Turnébe: *diſant qu'il y reconnoiſſoit pourtant les traits de l'eſprit du vrai Turnébe.*

MENAGE. Il eſt vrai que Joſeph Scaliger, dans ſon premier Scaligérana, a fait ce Jugement des Adverſaires de Turnébe. *Turnebus, vir maximus erat, doctiſſimuſque. Cujus Adverſaria abortivum fœtum ſoleo nuncupare: potuit enim melius ſcribere, agnoſcus tamen genuinum partum Turnebi.* Et Turnébe lui-même parle des douze premiers Livres de ſes Adverſaires à peu près en mêmes termes. *Duodecim Adverſariorum libros ſubitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, antè in lucem editos quàm ſatos atque conceptos:* & ce qui ſuit. C'eſt dans ſa Dédicace du 2. Tome de ſes Adverſaires à Henri de Même. Mais dans ſon Second Scaligérana page 126 (1) il en parle avantageuſement en ces termes: *Les Italiens, comme Victorius & Muret, font un chapitre tout entier, en leurs diverſes Leçons, d'une petite conjecture: & ſe mocquent de Turnébe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un Livre.* Et à la page

(1) Cet *il* ſe rapporte à Turnebe, au lieu de ſe rapporter à Scaliger.

page 245 *Turnebus plura habet uno libro quàm Victorius libris triginta septem.* Et j'ai ſouvent ouï dire à Mr. de Saumaiſe que ce Livre n'étoit pas aſſez eſtimé. Mu-ret l'eſtimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du Livre XVIII. de ſes Diverſes Leçons: *At texam hâc obſervationi aliam valdè diſſimilem. Quidni enim mihi quoque Τῳ συνεζειν aliquando liceat? Utinam quidem verè ac ſeriò poſſem. Sed ut, qui divinas Ariſtotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, hujus gibbum, illius quoddam oris in loquendo vitium imitabantur, ut, aliquâ ſaltem in re, tantorum virorum ſimiles eſſent: ita ego, quando ad illam infinitam multiplicis doctrinæ copiam quæ in Turnebo fuit, aſpirare non auſim; licentiam quamdam illius in diſſimilibus rebus conjungendis hoc loco imitabor.*

Il me reſte à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le titre d'*Adverſaires* à ce Livre. C'eſt ce que j'ai appris de cet endroit de ſon Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Même: *Nam præterquam quòd non ſatis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adverſaria, tum eum, imprudente me, ignaro, inſcio, eis præſcripſerunt titulum, qui arrogantiâ ſui & ſtultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantùm meorum peccatorum, quæ illis in libris nimis multa ſcimus eſſe, culpa præſtanda eſſet, ſed etiam alienæ ſtultitiæ & temeritatis luenda pœnâ. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, graviter*

viterque tuli! Ut prope animum deſpondi, vitæque renuntiavi! Et tamen cùm eo nomine apud tanti mali auctores conquererer, ultrò injuriam expoſtulabant, quòd ingratus eſſem in eos, à quibus laudatus & ornatus eſſem. Vos, inquam, iſtam laudem ducitis, quâ qui afficitur, turpiùs, fœdiúsque ſe contaminari putat, quàm ullâ cenſoriâ notâ. Ne multa: ita ſibi in ea inſcriptione belli videbantur, ut vix tandem ſummis precibus & obſervationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labeſque tolleretur. Je remarquerai ici, en paſſant, que ce titre d'*Adverſaria* eſt demeuré à tous les Tomes de cet Ouvrage de Turnébe.

Je conjecture, au reſte, par la Dédicace du Tome premier de ces Adverſaires de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome ſegond à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce Livre *Obſervations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occaſion une choſe aſſez remarquable: qui eſt, que François Hotman eſt le premier, ſi on l'en croit, qui s'eſt ſervi de ce titre depuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui ſont de ſa Préface au Lecteur ſur ſes Livres *Reſponſionum Amicabilium: Nunc enim tempus eſt, omiſſis præfationibus, ad inſtitutum noſtrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, ſi quid fortè ad cauſam intereſſe putabis, maturè admoneam, me primum omnium huic variarum rerum ſcriptioni, cùm Argentorati libel-*

libellum quemdam edidiſſem, Obſervationum *nomen impoſuiſſe cùm apud Quintilianum legiſſem, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos.* L'endroit de Quintilien eſt au chapitre premier du Livre quatriéme de ſes Inſtitutions Oratoires.

LXXXVIII.

Du Livre du Taſſe, intitulé Diſcorſi del Poëma Eroico. *Additions au chapitre du Taſſe.*

MOnſieur BAILLET, Tome 4. partie 1. chapitre 1348. en parlant des Traitez de la Poëſie Italienne faits par le Taſſe, n'a point fait mention nommément de ſes Diſcours du Poëme Héroïque: ce qui donne ſujet de croire qu'il n'en a pas eû connoiſſance. Ces Diſcours ſont très-bien faits: & ils ſont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ſes Lettres au Cavalier Felicé Paciotto: *Laudo voi infinitamente di voler ſcrivere della Poëtica: della quale interrogato molte fiate dal Taſſo, e riſpondendogli io liberamente, ſi come ſoglio, egli n'à fatto un Volume, e mandato al Signor Scipio Gonzaga per coſa ſua, e non mia: ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto: *Dal Signor Scipione non ſpero che abbiate nulla: perche a moſtrar quello che ſi uſurpa quel pazzo* (il parle du Taſſe) *ſi aſpetta ch'io mora. Ma io gli diſſi nella Mi-*

Minerva, che tutto era mio: e senza vedere i suoi scritti, profetizai che'l suo Poëma non saria scritto coll' artificio da lui notato: segno che l'arte non era sua.

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 389. que le P. Rapin a écrit, *qu'il y a du bas & du comique à l'excès, pour ne rien dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros: & sur tout à Olinde & à Sophronie.* Ce qui m'oblige à remarquer ici: que le Taſſe lui-même n'a pas approuvé cet Epiſode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'eſt comme il s'en excuſe dans une de ſes Lettres Poëtiques.

LXXXIX.

Le Bonfadio, omis par Mr. Baillet dans ſa Liſte des Poëtes d'Italie.

MOnſieur BAILLET a omis plus de cent Poëtes célébres dans ſa Liſte des Poëtes d'Italie. Il a omis entr'autres Jacopo Bonfadio (1) de Salone, près le Lac de Garde: excellent Poëte Latin & Italien. C'eſt ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a très-véritablement remarqué au Livre XXVI. de ſon Hiſtoire, page 808. de l'édition de Genéve, en l'année 1560. (2) en ces termes; *Jacobus Bonfadius poſt eam*

(1) 1. Il faloit dire: de Salo ſur le Lac de Garde.

(2) 2. Le Bonfadio fut exécuté l'an 1551. comme

m (Lælium Capilupum) *commemoran-*
is venit: Savona ad Benacum natus: ſo-
to pedeſtrique ſcribendi genere in ſuâ,
atinâque Linguâ clarus. Sed tantas do-
s diverſi mores corruperunt: ita ut, ob
m tacendam, Genuæ, cujus urbis Hiſto-
am aliquot annorum ſcripſerat, ſecuri
rcuſſus ſit, adhuc vegetâ ætate, & in-
ſo mentis robore, quod ad ultimum us-
e ſpiritum ſervavit: ſcriptâ ſub id tem-
s elegantiſſimâ epiſtolâ: quâ, Socratis
emplo, animum tranquillum & intrepi-
m ad mortem ſe afferre conteſtabatur.
cipione Ammirato, dans ſon Ritratto
i Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voi-
ſes termes: *Non ſa che coſa ſia gentilez-*
a nell' arte & maniera dello ſcrivere Let-
re, chi non à letto le Lettere di Jacopo
onfadio: delle quali quella ove dipinge il
go di Garda, dallequali contrade egli do-
etta tirar la ſua origine, è maraviglioſa-
ente bella. Dato in queſto modo ſaggio
el ſuo felicissimo ingegno, fù condotto da
enoveſi per ſcriver la loro Iſtoria: alla-
uale, ſervendo io ò udito, aveva dato nobil
minciamento. Ma trovato che egli tira-
a la gioventù a governo contrario di quello
he allora ſi era indiritto, ſotto colore d'im-
udici amori gli poſer le mani addoſſo: e
ravventura non trattatolo ſenza colpa, il
ndennarolo al fuoco. Del cattivetto; per
he foſſe meno ſcuſabile; ſi leggono ancor ri-
, lequal par che rendano teſtimonianza di
coteſto

e l'a bien marqué le Ghilini, & non pas l'au-
tre, comme l'a cru M. de Thou qui n'eſt rempli

coteſta ſua inclinazione. Ma comunque tutto ciò ſi fuſſe avvenuto, non ſi puo con occhi aſciutti di lagrime ricordar d'uom tale fine così doloroſo & acerbo. Onde ſarà bene trar queſto ricordo, non dover chi che ſia per qualunque ſuo gran merito, vanamente a ſe luſingando, ſperar à ſuoi misfatti perdono, o ſcemamento di pena: poiche a di noſtri con pari paſſo, e queſto miſero col fuoco in Genova, e'l Franco col capeſtro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita. Le Cavalier Marin dans deux Madrigaux de ſes Ritratti a écrit auſſi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

Arſi, farfalla incauta, ed infelice,
In fozzo foco di vietate voglie.
Or vergognoſa e miſera fenice,
Rogo d'infame arſura, ecco m'accoglie.
Ma bench' Aſtrea, ch'è di Natura ultrice,
Inceneriſca queſte immonde Spoglie,
Cener non fia però, che la bruttura
Poſſa lavar de la mia fama oſcura.

Voici le ſegond :

D'Omero e Marone la ſcrittura
Imitai pria vivendo.

Ma

¶ 1. Ceux qui ont écrit qu'il fut brûlé, & ceux qui ont écrit qu'il fut décapité ont tous deux raiſon. Il fut décapité & enſuite brûlé. Tout ce que ces Meſſieurs qui ſollicitérent pour lui purent obtenir fut qu'il ne ſeroit point brûlé vif. C'eſt ce que

Ma Troia nell' incendio, e nell' arſura
Imitai poi morendo:
Ella, preda del foco;
Io, de le fiamme gioco.
Ma diverſa cagion d'arder ne diede,
Elena a l'una, a l'altro, Ganimede.

Il eſt vrai qu'il fut condamné à être brûlé: mais, à la ſollicitation de ſes amis; & particuliérement du jeune Grimaldi; ſon ſupplice fut changé: (1) & il ne fut que décapité. C'eſt ce que nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manuce; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro ſalute Bonfadii*, imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce changement de ſupplice:

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.
Tum ſe carnifici ſævo Bonfadius ultrò,
Mente Deum ſpectans, animo imperterritus offert.
Ille miniſterio properè functurus iniquo,
Terribilis rigidam ſuſpendit ad alta ſecurim.

Voici

que diſent aſſez clairement les vers de Paul Manuce citez par M. Ménage.

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.

Voici la Lettre qu'il écrivit en mourant:

Al Signor Giovanbattiſta Grimaldi.

Mi peſa il morire: perche non mi pare di meritar tanto: e pur m'acqueto del voler d'Iddio: e mi peſa ancora, perche moro ingrato: non potendo render ſegno a tanti amorati Gentiluomini che per me anno ſudato & angustiato, (e maſſimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'eſtremo ſpirito grazie infinite: e le raccommando Bonfadino, mio nipote: ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino. Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E ſe da quel mondo di là ſi potrà dar qualche ſegno ſenza ſpavento, lo farò. Reſtate tutti felici.

Cette Lettre ſe trouve imprimée dans un Recueil de Lettres Italiennes (1), intitulé *Lettere di diverſi Uomini illuſtri raccolte da diverſi libri*, imprimé in-8. *in Treviſo appreſſo Fabritio Zanetti*, en 1603.

XC.

De Théophile Viaud, Poëte François.

MOnſieur BAILLET, au chapitre 1428. de ſon Livre, a écrit que Théophile, ſurnommé VIAUD, étoit mort à Paris après deux ans de priſon dans

¶ 1. Elle avoit paru dès l'an 1559. à Veniſe dans un Recueil de même titre chez Gabriel Giolito de' Ferrari. Ce qui ſert à faire voir que le Bonfadio ne

dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de ſa protection, lui donna retraite quelque-tems après l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la ſorte que Mr. Baillet s'eſt exprimé, il ſemble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoûte, que c'eſt particuliérement contre les accuſations du Pere Garaſſe que Théophile a fait ſon Apologie : ce qui eſt véritable. Mais le Pere Garaſſe n'eſt pas le ſeul Jéſuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud (2) l'a encore plus maltraité que le Pere Garaſſe. Voici comme il en parle dans ſon Traité *de Theophilis*, p. 229. THEOPHILUS VIAUD, *libertinorum ævi noſtri, & Atheorum clanculariorum ſignifer, omnium turpitudinum reus factus eſt: &, quod eſt negationis Dei veſtibulum, de negatâ animæ immortalitate eſt inſimulatus. Cui maculæ abſtergendæ, librum conſcripſit* de Animæ immortalitate : *ſed adeo enervem, ut videatur perſuadere voluiſſe, revera animam rationalem eſſe mortalem. Opus item, cui titulus eſt* Parnaſſus Satyricus : *ſupra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii à Roſa,* &c

ne fut pas exécuté l'an 1560.

¶ 2. C'eſt *Reynaud* qu'il s'appeloit & non pas *Renaud*.

ac ſimilium ſcriptorum, Camarinas graveleniſſimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honeſti exterminium, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentiſſimi ingenii fœtus eſt. Credi vix poteſt quanta mala ſpurciloquus iſte juventuti intulerit: quà infamibus ſcriptionibus, quà colloquiis, & conſuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, ſerò ſapientes Phryges, deplorantes ſortem ſuam quòd Theophilo Viaudo, nequitiæ myſtagogo, pietatem didiciſſent; & ad omnia propudia, ipſumque atheiſmum, eſſent condocefacti. Vir doctiſſimus Franciſcus Garaſſus, pugil inſignis, & Fidei, & ſanctorum morum, contra hunc impium non una ſcriptione certavit: eâque nominatim, cui titulum fecit Examen curioſæ Doctrinæ. *Nec Theophilum tantùm, ſed etiam Coapoſtatas ejus fortiſſimè exagitavit. Habuit enim hic quoque ſuam Coapoſtatarum quadrigam, ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudociæ nequitiarum adminiſtro: quem in Photio evirato omnia diſſimulaſſe teſtatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala à Theophili aſſeclis repenſa ſunt. Nec ſecus obtigit Garaſſo à Viaudi combibonibus. Periclitatus accuſationis capitalis Viaudus, ob im-*

¶ 1. Le P. Théophile Raynaud n'a pas ſû, ou n'a pas voulu dire la vérité. La maladie de Théophile fut longue & j'apprens de Chorier dans la Vie de Pierre de Boiſſat part. 1. pag. 36. que Théophile étant au lit de la mort, & recevant viſite de ſon ami Boiſſat lui témoigna une extreme envie de manger des anchoix. Celui-ci qui croioit ce mets fort contraire

impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptione, præſidio excellentiſſimi cujuſdam Magnatis, (c'eſt Mr. de Mommorency) *ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulò poſt majeſtatis reus, capite minutus eſt. Ejus verò cliens Viaudus, nihil minus exſpectans, ſubita & improviſa morte abiit in locum ſuum* (1): *nullis expiatus ſacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magiſterio impietatis ſub eo meruerant: ne fortè præoccupati ipſi quoque, ſubitanea & improviſa morte in Dei manus inciderent: ultorem ſenſuri quem in impatientia expectantem deſpexerant.*

Le Pere d'Orleans de la Compagnie de Jeſus, ne l'a pas non plus épargné. Voyez ce qu'il en a écrit dans la Vie du Pere Coton.

Mr. de Balzac dans une de ſes Lettres à Mr. Sébaſtien Boutillier, Evêque d'Aire, qui eſt la 14. du Livre premier de ſes Lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle: *ſi Théophile eût ſuivi cette maxime, il vivroit en ſureté parmi les hommes, & ne ſeroit pas pourſuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes: mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui*

traire à un malade le lui refuſa, & depuis s'en repentit, diſant, quand l'occaſion ſe preſentoit d'en parler, que ces anchoix auroient peut-être ſauvé la vie à ſon ami, la nature ſouhaitant quelquefois des choſes qui toutes malſaines qu'elles paroiſſent lui ſeroient très-ſalutaires par la diſpoſition particuliére où elle ſe trouve.

qui fût inconnuë au monde, & ne faire rien que des choſes ordinaires. A ce que j'appreus, & ſi le bruit qui court eſt véritable, il s'eſt imaginé qu'il pouvoit être ce dernier faux Prophete, dont la vieilleſſe de l'Egliſe eſt menacée: & quoi qu'il ſoit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été ſi préſomtueux que de ſe prendre pour celui-là, qui doit venir avec des armées troubler la paix des conſciences, & à qui les Démons gardent tous les tréſors qui ſont cachez ſous la terre. Du tems qu'il ſe contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai ſouvent montré qu'il ne faiſoit pas d'excellens vers, & qu'il s'eſtimoit injuſtement un grand perſonnage. Mais voyant que les regles que je lui propoſois pour la reformation de ſon ſtyle, étoient trop ſévéres, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le voulois mener, il a jugé peut-être qu'il devoit chercher un autre chemin pour ſe mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Légiſlateur. Si bien qu'on dit par tout, qu'après avoir renverſé quantité de foibles eſprits, & paru long-tems au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui ſe jetteroit dans un précipice, pour acquerir la réputation de bien ſauter. Cette Lettre eſt datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une Lettre adreſſée à Mr. de Balzac. Cette Lettre de Théophile mérite d'être luë. Elle eſt imprimée dans les derniéres Editions des Oeuvres de Théophile.

Mal-

Malherbe de ſon côté a auſſi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile: mais avec moins de véhémence que le Pere Garaſſe, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac: ou plutôt, ſans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ſes Lettres à Mr. de Racan; laquelle eſt du 4. Novembre 1623. *Pour Théophile, je ne ſaurois que vous en mander, c'eſt une affaire qui, ſelon la coutume, fit un grand bruit à ſa nouveauté. Depuis il ne s'en eſt preſque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaiſe opinion, c'eſt la condition des perſonnes à qui il a à faire.* Il entent parler des Jéſuites: & entre autres, du Pere Voiſin & du Pere Garaſſe. *Pour moi, je penſe vous avoir déja écrit, que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il ſe mêloit. S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir de peur: on ne vous prendra pas pour un de ſes complices.* Quoique Malherbe n'eſtimât pas les vers de Théophile, Théophile ne laiſſoit pas d'eſtimer ceux de Malherbe. Voici comme il en parle dans une de ſes Elégies:

Imite qui voudra les merveilles d'autrui.
Malherbe a très-bien fait, mais il a fait pour lui.
Mille petits voleurs l'écorchent tout en vie.
Quant à moi, ces larcins ne me font point d'envie.
J'approuve que chacun écrive à ſa façon.
J'aime ſa renommée, & non pas ſa leçon.

Ces Eſprits mandians d'une veine infertile
Prennent à tout propos ou ſa rime ou ſon ſtile :
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui ſi beaux,
Joignent l'or & la ſoye à de vilains lambeaux,
Pour paroître aujourd'hui d'auſſi mauvaiſe grace
Que parut autrefois la Corneille d'Horace.
Ils travaillent un mois à chercher comme à fis
Pourra s'apparier la rime de Memphis.
Ce Liban, ce Turban, & ces rivieres mornes,
Ont ſouvent de la peine à retrouver leurs bornes.
Cet effort tient leur ſens dans la confuſion,
Et n'ont jamais un rais de bonne viſion.

Il en parle encore plus avantageuſement dans ſa Priere aux Poëtes de ſon tems.

Je ne fus jamais ſi ſuperbe
Que d'ôter aux vers de Malherbe
Le François qu'ils nous ont appris.
Et ſans malice & ſans envie
J'ai toujours lu dans ſes écrits
L'immortalité de ſa vie.
Plût au Ciel que ſa renommée
Fût auſſi chérement aimée
De mon Prince qu'elle eſt de moi.

Son

Son deſtin loin de la commune
Seroit toujours avec le Roi
Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Obſervations ſur Malherbe, que Théophile ſe mocquoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Anne ſi belle*, *&c.* & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainſi parodié le premier couplet,

Ce brave Malherbe
Qu'on tient ſi parfait,
Donnons lui de l'herbe,
Car il a bien fait.

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ſes diſgraces, d'avoir vécu au même tems que Malherbe; car Malherbe l'obſcurciſſoit: ou plutôt, il l'effaçoit.

Je reviens à ſon affaire criminelle, comme je ne le tiens pas ſi innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus ſi coupable que l'ont cru le Pere Garaſſe & le Pere Théophile Regnaud: Meſſieurs du Parlement ne l'ayant condamné qu'à un banniſſement. Il eſt au reſte très-conſtant qu'il n'eſt point l'Auteur du Parnaſſe Satyrique. Ce Livre, comme les Priapées, eſt un ramas de Piéces compoſées par différens Auteurs: car je ne ſuis pas de l'avis de Mr. Guiet, qui croyoit que

Domitius Marſus étoit l'unique Auteur des Priapées.

J'ai ouï dire à une perſonne qui avoit connu Théophile très-particuliérement, qu'il étoit l'Auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit ouï réciter des vers à Théophile, comme étant ſes vers. Il peut être que Théophile ût commencé une Tragédie de Sophonisbe, & que Mairet qui le voyoit familiérement (car Mairet étoit Secretaire de Mr. de Mommorency, le Patron de Théophile) ût travaillé ſur ſon plan; & même qu'il eût emploié quelques-uns de ſes vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ait volé cette Tragédie toute entiere: dont le ſtyle d'ailleurs eſt très-diſſemblable de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, ſelon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fievre tierce qui ſe tourna en quarte par un remède en poudre que lui donna un Chymiſte.

Il étoit de Bouſſeres Ste. Radegonde, village ſur la rive gauche du Lot: un peu au-deſſus d'Eguillon: ce que j'ai appris de cet endroit de ſa Lettre à ſon frere:

Quelque lacs qui me ſoit tendu
Par de ſi ſubtils adverſaires,
Encore n'ai-je point perdu
L'eſpérance de voir Bouſſeres.
Encore un coup, le Dieu du jour

Tout

Tout devant moi fera ſa Cour
Es rives de notre héritage, &c.
Ce ſont les droits que mon païs
A mérité de ma naiſſance:
Et mon ſort les auroit trahis
Si la mort m'arrivoit en France.
Non, non, quelque cruel complot
Qui de la Garonne & du Lot
Veuille éloigner ma ſépulture,
Je ne dois point en autre lieu
Rendre mon corps à la Nature.
Ni réſigner mon ame à Dieu.

Ce frere de Théophile étoit Maître d'Hôtel de Mr. de Mommorency.

Le Pere Garaſſe Livre 1. chapitre 14. de ſa Doctrine Curieuſe, dit que Théophile étoit fils d'un Tavernier de village. Ce qui, ſelon Théophile dans ſon Apologie, eſt une ſuppoſition.

XCI.

Addition au chapitre de Mamert Patiſſon, Imprimeur de Paris.

PAtiſſon *étoit d'Orléans, & ſavoit quelque choſe.* Ce ſont les termes du Thuana. François Pithou dans ſon Pithœana manuſcrit, qui eſt dans la Bibliothéque de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a auſſi remarqué que Mamert Patiſſon étoit d'Orléans. Le Poëte Regnier, dans ſa quatriéme Satire, adreſ-

ſée au Poëte Motin, a fait mention de lui en ces termes :

Or que dès ta jeuneſſe Apollon t'ait appris;
Que Calliope même ait tracé tes écrits;
Que le neveu d'Atlas les ait mis ſous ſa lyre,
Qu'en l'antre Theſpéan on ait daigné les lire;
Qu'ils tiennent du ſavoir de l'antique leçon;
Et qu'ils ſoient imprimez des mains de Patiſſon;
Si quelqu'un les regarde & ne leur ſert d'obſtacle,
Eſtime, mon ami, que c'eſt un grand miracle.

Scévole de Ste Marthe lui a adreſſé des vers Latins, par leſquels il lui recommande l'édition de ſes Ouvrages. Joſeph Scaliger lui a écrit la troiſiéme de ſes Lettres Latines, où il le traite d'homme ſavant (1). Cette Lettre de Scaliger, pour le marquer en paſſant, eſt écrite, ce qui eſt remarquable, contre un certain François de l'Iſle (2), Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Joſeph Scaliger au ſujet des endroits

¶ 1. Il ne l'y traite pas de ſavant, en termes exprès, mais il lui écrit comme à un Savant, la Lettre qu'il lui adreſſe ſuppoſant en lui une érudition plus que médiocre.

¶ 2. Dans le ſecond *Scaligerana* Jean de Vaſſan le qualifie Procureur au Châtelet.

¶ 3. Il mourut l'an 1600. ce que nous apprenons d'une Lettre de Caſaubon au Jéſuite André Schott, la-

droits de Lucain qui regardent l'Aſtronomie : & lequel, au jugement des connoiſſeurs, lui avoit porté des bottes franches. Voyez Mornac dans ſon *Feriæ Forenſes*, à l'article de *Franciſcus Inſulanus* page 75. Mamert Patiſſon mourut avant l'année 1606. (3). Car en cette année-là Philippe Patiſſon, qui, apparemment, étoit ſon fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud ; & le Privilége pour l'édition de ce Recueil eſt obtenu par la veuve Mamert Patiſſon.

XCII.

Addition au chapitre de Nivelle.

CAntius, dans ſa Préface ſur le Corps de Droit de Nivelle de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes : *Si verò miniatæ, nigræque ſcripturæ mixtam jucunditatem, quæ & oculos & memoriam paſcit & juvat : ſi chartæ minimè bibulæ bonitatem, candorem ac nitorem : ſi characterum multiplicem elegantiam : ſi emendationis denique limam, ſummamque fidem ſpectetis, fatebimini nunquam huic Corpori ſimile ejuſdem bonitatis editum fuiſſe : & mecum des-*

laquelle eſt la 250. de l'édition d'Alemagne. Il y eſt parlé de la mort de Patiſſon arrivée deux ans auparavant, *ante biennium*. La Lettre eſt du 13. Juillet 1602. ce qui fait voir qu'il mourut en 1600. & que le Patiſſon dont il eſt parlé dans la 227. Lettre du même Caſaubon datée du 1. Octobre 1601. n'eſt autre que Philippe fils de Mamert.

desperabitis simile unquam editum iterum iri.

Voici son Epitaphe: qui est dans l'Eglise St. Benoît de Paris: *Ci-devant gisent honorables personnes, Sébastien Nivelle, Marchand Libraire Juré en l'Université & Bourgeois de Paris: & Madelaine Baudeau, sa femme: qui ayant vécu ensemble l'espace de cinquante-cinq ans, sont décédez: savoir ledit Nivelle âgé de 80. ans, le 19. Novemb. 1603. & ladite Baudeau, âgée de 78.*

XCIII.

Addition au chapitre de Jean Cotta, Poëte Latin d'Italie.

MOnsieur BAILLET, *Jules Scaliger dit que Jean Cotta avoit composé ses Epigrammes sur le modelle de celles de Catulle, &c.*

MENAGE. Et Flaminius dit que les vers de ce Cotta sont encore plus doux que ceux de Catulle.

Si fas cuique sui sensus exprimere cordis,
Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:
Est tua Musa quidem dulcissima: Musa videtur
Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.

MI.

¶ J. Le-Cavelier Marin a jugé cette Epigramme tout au moins passable, plus indulgent en cela que M. Ménage qui pag. 315. de ce Volume veut absolument

Mr. Baillet, au reſte, n'a pas traduit avec fidélité les paroles de Jules Scaliger.

XCIV.

Addition au chapitre de Fracaſtor.

QUand Fracaſtor vint au monde, ſes lévres ſe tenoient; à la reſerve d'une petite ouverture au milieu par laquelle il prenoit de l'aliment. Un Chirurgien les lui ſépara avec un raſoir. Et là-deſſus Jules Scaliger a fait cette Epigramme (1):

Os Fracaſtorio naſcenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Inde hauri, Medicuſque ingens, ingenſque Poëta,
Et magno facies omnia plena Deo:

Laquelle a été ainſi traduite en Italien par le Cavalier Marin:

Al Fracaſtor naſcente
Mancò la bocca, allora il biondo Dio
Con arte diligente
Di ſua man gliela fece, e gliel' aprio;
Poi di ſe gliel' empio.
Quinci ei divin divenne: ed egualmente
Di doppia gloria in un giunſe à la meta;
E Fiſico, e Poëta.

XCV.

(1) Il ſemble qu'il y ait de l'exagération dans ce jugement que de toutes les Epigrammes de Jule Scaliger il n'y en ait pas une ſeule médiocrement bonne.

XCV.

Mr. Baillet n'a pas ſu l'Hiſtoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.

Tome 4. artie 1. ag. 536. hapitre 404.

MOnſieur BAILLET. *Le Murtola prétendant empêcher le Cavalier Marin, nouveau venu dans la Cour de Savoye, de s'inſinuer dans les eſprits, commença par faire ſa Vie. C'étoit une Satyre dans laquelle il déchiroit ſa réputation, & tâchoit de décrier ſes vers, auſſi bien que ſes actions. C'eſt peut-être ce que l'on appelle,* la Marineide, Riſate, *ſi nous ſuivons le Craſſo. Le Cavalier Marin fit pour lui répondre la* Murtoleide, Fiſchiate; *qu'il remplit d'un ſel fort acre & fort picquant. De ſorte que bien que Murtola eût fait une replique, qui ſelon le Ghilini & le Juſtiniani, n'eſt autre que la Marineide; qu'ils prétendent avoir été précédée de la Murtoleide, il ne laiſſa pas de demeurer auſſi ridicule que le Marini l'avoit fait. C'eſt ce qui l'obligea de recourir à l'arquebuſe. D'autres Auteurs Italiens donnent un autre ordre à toutes ces Piéces Satyriques. Ils diſent que l'arquebuzade produiſit la Murtoléide, & que Murtola s'étant ſauvé à Rome au ſortir de la priſon, répondit de loin par la Marinéide à ce qui paroît plus vrai-ſemblable.*

MENAGE. Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ni la Murtoléide, ni la Marinéide. S'il avoit

voit vû ces deux Ouvrages imprimez enſemble in-douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce titre de la Marinéide, *la Marineide, Riſpoſta che fa il Murtola al Marino*, & par ces vers *della Riſata prima*,

Io mi rido, Marin, di quante mai
Sappi contra me far verſi, o Fiſchiate.

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il eſt auſſi conſtant que le Murtola ne publia la Marinéide qu'après le coup d'arquebuſe qu'il tira au Marin. Ce qui paroît par cette Lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

Il Murtola, ancorche ſi vedeſſe da me molto ſtrappazzato, e beffato con tante fiſchiate, e ſi accorgeſſe d'eſſer divenuto favola e obbrobrio, non ſolo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno diſſimulava: e ſe bene in apparenza ſi vedeva turbato, dimoſtrava però una flemmatica ſofferenza. Ma finalmente, eſſendo ſtato licenziato dal ſervizio di S. A. non à ſaputo più contenerſi, ma per aver perduta la razione, è diventato veramente irrazionale. E perſuadendoſi eſſergli cio avvenuto per opera mia; (come s'io aveſſi tanto d'autorità con queſto Sereniſſimo Prencipe che poteſſi fare e diffare ogni coſa) nè ſapendoſi levar queſta impreſſione dalla mente, ſenza conſiderare il ſuo poco merito, &c. Domenica paſſata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santiſſima Vergine, giorno per me ſempre memorabile,

Il étoit Segretaire du Duc de Savoye.

ſu la ſtrada maeſtra, preſſo la piazza publica, poco innanzi alle 24. ore, mentre ch'io di lui non mi guardava, mi appoſtò con una piſtolotta, carica di cinque palle ben groſſe, e di ſua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palle, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora ſe ne vede ſegnata: l'altre due, mi paſſarono ſtriſciando ſu per lo braccio ſiniſtro, e giunſero à ferire il Braida, giovane virtuoſo, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco paſſeggiando: talche piaccia a Dio che la ſcampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non oſtante che ſi ritrovaſſe addoſſo (oltre la piſtola) un fuſetto lungo due palmi, col quale ſi poteva per aventura difendere, in ſomma fu preſo: e tutto peſto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, ſenza altra tortura, ſubito confeſſò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'ammazzarmi: affermando, che quando aveſſo potuto, tutto che fuſſe ſtato ſicuriſſimo di morire, mi avrebbe dato di bel mezzo dì, quando io era in carroza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la coſa à rinſcita in guiſa ch'io la poſſo ſcrivere e raccontare. Quanto in questa coſa ſento d'affanno, è da una parte il male dell' amico, ilqual mi preme in fino all' anima: parendomi che ſenza colpa abbia patito per me: e dall' altra, la voce che va ſpargendo quel furfante, per coprir la ſua invidia e iſcuſare la ſua malignità, ch'io l'abbia con Poëſie ingiurioſe e infamatorie offeſo nell' onore delle ſorelle. E Id-

dio

dio ſa, ſe mai in alcuna ſcrittura di quelle mie burleſche ò trappaſſati i termini del ridicolo e della piacevolezza: parendomi queſto un modo aſſai dolce per mortificare la ſua arroganza. Nè anche tant' oltre ſarei traſcorſo, s'egli ſteſſo con parlamenti ſuperbi ed odioſi, non mi aveſſe provocato, &c. *Deſidero, che ſi ſappia dagli amici; e ſpecialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da ſcuſarmi, ſi traſportato dalle paſſione, preſi di lui il ſoſpetto che preſi: poiche dopo il ſucceſſo di queſto fatto, ò ſaputo quel che prima io non ſapeva, cioè, che coſtui avea fatte, non mica delle Compoſizioni da burla, ma delle Paſquinate ſfacciatiſſime, e mandatele in quà e in là. Baſta egli à voluto rendermi fiſchiata per fiſchiata: poiche in effetto ancora mi fiſchiano l'orecchie della ſparata che fece la botta; laquale parve quaſi una artiglieria.*

L'Adoné du Cavalier Marin étoit originairement dédié au Maréchal d'Ancre. C'eſt ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Tercets des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne ſe tenoit pas inférieur au Taſſe. C'eſt ce que j'ai appris de cet endroit d'une Lettre du Cavalier Marin à Bernardo Caſtello: *Sia mi lecito, in confidenza, di rompere il freno della modeſtia, e di ſmoderare alquanto in ar-*

ro-

rogenza. Iddio mi dotò, la ſua merce, d'intelletto tale, che ſi ſente abile à comporre Poëma non meno eccellente di quel che ſi abbia fatto il Taſſo: e s'io diceſſi che già l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce, riavuti ch'i'avrò i miei ſcritti, non direi forſe mentita. C'eſt à la page 178.

XCVI.

Addition au Chapitre de St. Amant.

SAint Amant récitoit fort bien des vers, mais il y avoit beaucoup de défauts dans ceux qu'il faiſoit. Et c'eſt de lui dont Gombaud a voulu parler dans cette Epigramme:

Tes vers ſont beaux quand tu les dis.
Mais ce n'eſt rien quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire.
Fais en donc que je puiſſe lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier. Et c'eſt de lui dont a voulu parler Mainard dans cette autre Epigramme:

Votre nobleſſe eſt mince;
Car ce n'eſt pas d'un Prince,
Daphnis, que vous ſortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

XCVII.

Addition au chapitre de Ménandre.

AU ſujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériſer les Perſonnages, Mr. Baillet peut ajoûter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans leſquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux eſt l'original:

—— ὦ Μένανδρε, καὶ Βίε,
Πότερος ἆρ' ὑμῶν ποτέρου ἐμιμήσατο.

Ces vers ſont citez par les Interpretes d'Hermogéne à la page 38.

XCVIII.

Pluſieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & diſciple de St. Auguſtin. Mr. Baillet n'eſt point Janſéniſte.

MOnſieur BAILLET. *Je pourrois auſſi ne pas ômettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Auguſtin: qui le conſidéroit preſque comme ſon Maître. Il eſt vrai que ſes Hymnes ſont péries, avec quelques autres de ſes Piéces. Mais il nous eſt reſté de lui une eſpéce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thisbé: dont le ſtyle, au jugement du Pere Briet, eſt aſſez obſcur & aſſez bas: n'ayant*

n'ayant aucune qualité qui puiſſe le rendre conſidérable.

MENAGE. Tout cela eſt faux.

Lucilius. *Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.*

Il eſt faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaſte: car & lui & St. Auguſtin étoient d'un même lieu: comme il le dit lui-même dans ſon Poëme à St. Auguſtin, inſéré dans la Lettre 26. de St. Auguſtin, qui lui eſt adreſſée.

Cette Lettre qui eſt la 26. de l'édition des Peres Bénédictins, eſt la 29. de l'édition de Bâle.

Sed nos præterea qui ab una exſurgimus urbe, &c.

Quos domus una tulit, qui ſanguine cingimur uno.

Et St. Auguſtin étoit de Tagaſte. Mais il eſt vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone: & qu'en cela il a été ſuivi par Gerard Voſſius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet dans ſon *Acutè dicta Veterum Poëtarum.* Et c'eſt ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaſte, dit que St. Auguſtin l'appelle *civem ſuum*, & non pas *concivem:* ce qui eſt dit ſans raiſon: *civis* ſignifiant un concitoien: & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien.

Il eſt auſſi faux que St. Auguſtin conſidérât Licentius comme ſon Maître. C'étoit au contraire Licentius qui conſidéroit St. Auguſtin comme ſon Maître. Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Auguſtin,

Je

——— *Jacet omnis enim mea cura legendi*
Te non dante manum; & consurgere sola veretur, &c.
Ferto, Magister, opem: ac tu ne desere virum
Invalidas, &c.
Sed tecum reputans tua candida verba Magister, &c,

Et par ces mots de la Lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hæc nunc Domini tuba, quâ per Augustinum intonat, filii nostri Licentii impulset auditus, &c. Tunc verè sibi summus Christi Pontifex Augustinus videbitur: quia se tunc & exauditum sentiet ab excelso, si quem tibi dignum genuit in literis, hunc sibi dignè filium pariat in Christo.* Et par ceux-ci de la Lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergo, fili, legem patris tui: id est, fidem Augustini: & noli repellere consilia matris tuæ: quod æquè nomen in te Augustini pietas vendicat: quæ te tantillum gestavit sinu suo, & à parvulis primo lacte sapientiæ secularis imbutum, nunc etiam spiritalibus lactare & enutrire Domino gestit uberibus.* Et par ces autres: qui sont de son Elégie au même Licentius:

Tunc reminiscéris frustrà patris Augustini
Contempsisse dolens veridicos monitus.

Mr. Baillet ajoûte, que les Hymnes de Licentius sont péries. Et moi je lui soûtiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldus a trompé M. Bail-

Baillet (1), en disant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Vossius, Borrichius, & le Pere Briet, qui sur sa foi ont dit la même chose. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit aussi fait des Lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre Lettre en vers que le Poëme à St. Augustin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoûte encore, que de tous les Poëmes de Licentius, il ne nous est resté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il est très-faux, sauf le respect que je dois au caractere de Mr. Baillet, que le Poëme de Pyrame & de Tisbé de Licentius existe. Il ne s'en trouve pas un seul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poëme ait été achevé. St. Augustin, n'en parle que comme d'un Poëme commencé. Il dit à Licentius dans son *de Ordine*, Livre premier, chapitre quatre: *Expugnavi ne cum Pyramo & Tisbe colloquereris.* Et au chapitre huitiéme du même Livre: *Ubi se Pyramus, & illa ejus supra seminecem, ut cantaturus es interemerint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementiùs inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem.*

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le style de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi très-faux. Le Pere Briet en jugeant du style

(1) Peut-être aussi est-ce Crinitus qui a trompé & Gyraldus & Baillet.

(2) Ce vers n'est pas du caractére heroïque, les mots

ſtyle du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adreſſé à St. Auguſtin, & inſéré dans la Lettre de St. Auguſtin à Licentius. Il y a au reſte de très-beaux vers dans ce Poëme. Celui-ci entr'autres, au ſujet de Protée, eſt admirable (z),

Spumat aper, fluit unda, fremit leo, ſibilat anguis.

Et, pour le marquer en paſſant, j'ai quelqu'opinion que Bucanan a viſé à ce vers, en diſant dans le Prologue de ſa Tragédie de St. Jean Battiſte,

Veteres Poëtæ fabulantur Protea
Quemdam fuiſſe, qui ſe in omnes verteret
Formas, nec ullis tentineri vinculis
Poſſet: liquentes nunc in undas dum fluit:
Nunc flamma ſtridet, nunc ferus rugit leo,
Viret arbor, horret urſus, anguis ſibilat.

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Meſſieurs de Port-Royal qu'on appelle *Janſéniſtes*, & que d'un autre côté il a fort maltraité les Revérends Peres Jéſuites, qui ſont leurs Antagoniſtes, on a cru qu'il étoit Janſéniſte; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur.

mots y ſont rapportez les uns aux autres avec trop d'affectation. C'eſt un vers de Grammairien, un vers technique, Virgile n'auroit eu garde d'en faire un pareil.

neur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Meſſieurs ont de l'érudition : & il n'en a point. Ils ont du jugement : & il n'en a point. Ils ont de la candeur : & il n'en a point. Ils écrivent correctement : & ſes Livres ſont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnêteté : & Mr. Baillet eſt un homme ſauvage, qui offenſe tout le monde de gayeté de cœur. Il eſt d'ailleurs tout-à-fait étranger dans l'hiſtoire des Livres Anonymes de ces Meſſieurs, & dans celle de leurs Livres imprimez ſous des noms ſuppoſez. Il dit à la page 504. de ſon 2. Tome part. 3. qu'on attribue à Mr. Arnauld la Traduction du Livre du Sacerdoce (1), compoſé par St. Jean Chryſoſtome. Elle eſt de Mr. le Maître. Il dit à la page ſuivante, que la Traduction du IV. & du VI. Livre de l'Eneïde eſt de Mr. de Sacy. Elle eſt de Mr. Dandilly. Il dit à la page 504. du même Tome,

¶ 1. Ces mépriſes touchant les Auteurs de Port-Royal ayant été reconnuës & corrigées par Baillet, M. Ménage qui a vu ces corrections pouvoit ſupprimer ſa remarque.

¶ 2. Deſportes devoit ſa fortune à ſa Poëſie, tout le monde en convient. Elle lui avoit acquis en bénéfices & autres biens trente mille livres de rente. Régnier neveu de Deſportes Satire 9. dit que ſon Oncle avoit acquis par ſes vers dix mille écus de rente. Si Mr. Baillet s'étoit contenté de dire cela, il n'y auroit eu rien à gloſer, & chacun demeureroit d'accord avec lui de cette vérité, mais il l'a tellement altérée en pluſieurs endroits de ſes livres, & a rapporté ſur ce fait tant de circonſtances différentes les unes des autres qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. Après avoir dit, pag. 565, du tome 1. part. 1. par une note qu'il a miſe en marge, que Deſportes avoit

me, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, eſt de Mr. de Sacy, elle eſt de Mr. le Maître.

Mais rien ne juſtifie mieux que Mr. Baillet n'eſt point Janſéniſte, que la Remarque que je viens de faire au ſujet de Licentius. Car il paroît par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Auguſtin, qui eſt le Patriarche des Janſéniſtes.

XCVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Deſportes ût une Abbayie de dix mille écus pour ſes vers, n'eſt pas véritable.

MOnſieur BAILLET a écrit à la page 565. du Tome I. part. I. que Deſportes ut pour ſes vers une Abbayie de dix mille écus (2), ce qui n'eſt pas véritable. Il eſt vrai qu'il avoit dix mille écus de rente

voit gagné à faire des vers une Abbaïe de dix mille écus, il ſemble vouloir ſe corriger inſinuant premierement qu'il avoit entendu parler non d'une ſeule, mais de pluſieurs Abbayies. Secondement en faiſant voir que les diverſes gratifications tant de Charles IX. d'Henri III. & d'Henri IV. que de l'Amiral de Joyeuſe n'avoient pas peu contribué à faire ce revenu à Deſportes, qui entre autres libéralitez de l'Amiral en avoit reçu pour une fois celle de dix mille écus. Enſuite de quo pag. 448. du tom. 4. part. I. comme s'il avoit entiérement oublié tout ce qu'il avoit dit auparavant, il n'a point fait de difficulté d'avancer que l'Amiral de Joyeuſe pour un Sonnet, ou pour quelque autre Piéce de vers d'auſſi petite importance fit preſent à Deſportes d'un bénéfice de trente mille livres de rente. Ce qui a embaraſſé Baillet eſt un paſſage de Balzac pag. 400 du

te en bénéfices: comme nous l'apprenons du Satirique Regnier, ſon neveu.

Or, Rapin, quant à moi je n'ai point tant d'eſprit.
Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit:
Laiſſant là ces Docteurs que les Muſes inſtruiſent
En des airs tous nouveaux. Et s'ils font, comme ils diſent,
De ſes fautes un livre auſſi gros que le ſien,
Telles je les croirai quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muſe, à mordre ſi cuiſante,
Leur donra, comme à lui, dix mille écus de rente.

Mais

Diſſert. Chrét. & Moral. 22. Hiſt. 1, du 2. tom. de l'édition in fol. où il dit; *M. l'Amiral de Joyeuſe donna une Abbayie pour un Sonnet, je l'ai ouï dire auſſi bien que vous.* (il parle à Conrart) *La peine que prit M. Deſportes à faire des vers lui acquit un loiſir de dix mille écus de rente. Mon Pére qui l'a vû m'en a aſſuré.* Ces deux faits ſi clairement ſéparez par Balzac ont été confondus par Baillet qui a ſuppoſé que cette Abbayie donnée à Deſportes lui avoit acquis ce loiſir de dix mille écus de rente. Je ſais que Baillet cite un autre endroit de Balzac qui ſe trouve à la pag. 590. du même tome en ces termes. *M. l'Amiral de Joyeuſe donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dédié un diſcours de ce ſtyle-là où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le Solſtice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois.* Mais ce paſſage eſt encore moins favorable que l'autre à Baillet, & nul de tous les Auteurs qu'il appelle en garantie ne dit ni que l'Amiral de Joyeuſe ait fait preſent pour une fois de dix mille écus à Deſportes, ni qu'il lui ait donné une Abbayie, ni que cette Abbaïe valût dix mille écus de rente. M. Ménage, pag. 381. de ſon Livre Italien intitulé *Meſcolanze*,

Diſſert. Critique VI. Chap. VIII. des Remarques ſur les deux ſonnets.

aug-

Mais ces dix mille écus de rente ne conſiſtoient pas en une ſeule Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies: celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Joſaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la Sainte Chapelle de Paris.

XCIX.

Juſtification de ce que j'ai dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poëſies, que ſans Vénus Apollon eſt froid.

JAi dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poëſies: *Amatorios verſus, pudicos licet, hic excuſarem ſi meum eſſet exemplum. Sic ſcrip-*

augmente le revenu de Deſportes de deux mille écus, & rapporte à ſon ſujet un mot que je me ſouviens avoir lû dans une Epitre dédicatoire de Mairet au Duc d'Oſſonne qui eſt que Deſportes avoit lui ſeul recueilli les recompenſes de tous les Poëtes ſes devanciers, ſes contemporains, & ſes ſucceſſeurs. Quelque riche au reſte que fût Deſportes il ne tint qu'à lui de l'être encore davantage, ſi l'on en doit croire l'Apoſtat Antoine Fuſi pag. 171. de l'Epitre Apologétique qu'il a miſe au devant de ſon Francarcher de la vraie Egliſe. *L'Abbé de Tiron*, dit-il, *fut plaiſant en une reponſe qu'il fit à Henri III. lorsqu'il refuſa d'accepter de ſa main un des premiers Archeveſchez de ce Royaume. Le Roi s'enquerant de la raiſon, il dit qu'il n'auroit jamais charge d'ames. Voire, dit le Roi, & vous eſtes Abbé, n'avez-vous pas charge des ames de vos Moines? Non, répondit Deſportes, car ils n'en ont point.* Du Verdier pag. 958. de ſa Biblioth. imprimée l'an 1585. ne donne à Deſportes que cinq à 6000. écus de reute: ce qui peut avoir été vrai de ce tems-là, le revenu du Poëte n'étant pas encore auſſi grand qu'il le fut depuis.

ſcripſit, quicumque verſus ſcripſit. Et profectò ſine Venere friget Apollo. Mr. Baillet fait là-deſſus une grande invective contre moi: comme ſi j'avois dit la plus grande impiété du monde. *Sur ce principe :* ce ſont ſes paroles : *il faudra conclure que Monſieur Ménage eſt un excellent Poëte : & qu'au contraire on n'a trouvé juſqu'ici que des Verſificateurs froids & languiſſans dans toute la Société des Jéſuites : fuſſent-ils des Caſimirs, des Hoſſchius, des Mambruns, des Wallius, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force : qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y meſler des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inſpirer de l'averſion, & pour en découvrir la diformité; & qui n'ont point voulu ſouffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.*

Je répons à Mr. Baillet, que ce que j'ai dit d'Apollon dans cette Epître ne doit pas ſe prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plupart des Maximes de Morale, la plupart des Regles de Droit, la plupart des Aphoriſmes d'Hippocrate, s'entendent de la ſorte. Il eſt vrai qu'on peut réuſſir en vers en traitant d'autres matiéres que celles d'amour : & on peut même réuſſir en vers ſur toute ſorte de matiéres.

Mais c'eſt particuliérement dans les matiéres d'amour que réuſſiſſent les Poëtes.

Non hoc Calliope, non hoc mihi dictat Apollo
Ingenium nobis ipſa puella facit,

&c

dit Properce. Liv. 2. Eleg. 1.

Si dare vis noſtræ vires animoſque Thaliæ,
Et victura petis carmina, da quod amem.
Cynthia te vatem fecit, laſcive Properti.
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
Fama eſt arguti Nemeſis formoſa Tibulli.
Lesbia dictavit, docte Catulle, tibi.
Non me Pelignus, nec ſpernet Mantua vatem,
Si qua Corinna mihi, ſi quis Alexis erit,

dit Martial. Et Socrate dans le Sympoſe de Platon dit que l'Amour n'eſt pas ſeulement Poëte, mais qu'il fait les Poëtes: & que ceux qui ont le moins de diſpoſition à la Poëſie, deviennent Poëtes devenant amoureux. Euripide, ſelon le témoignage de Plutarque dans ſon Erotique, a dit à peu-près la même choſe. Liv. 8. Ep. 73.

Voyez le chapitre pénultiéme de ces Remarques.

C.

Addition au chapitre d'Apollonius: qui eſt le 1127. page 430. de la Partie premiere du Tome 3.

MOnſieur BAILLET. *On a d'Anciennes Scholies ſur Apollonius: qui ſont fort courtes, mais ſavantes, & utiles: qu'on croit être de Tarrhæus, de Théon, & de quelques autres.*

L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, eſt eſtimée de quelques-uns: mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de pluſieurs de celles qu'on appelle de Variorum.

MENAGE. Le Scholiaſte d'Apollonius eſt ſans conteſtation le plus ſavant Scholiaſte que nous ayions ſur les Poëtes Grecs. Il eſt rempli de choſes curieuſes, & ſingulieres. Et il entre d'ailleurs très-bien dans le ſens de ſon Auteur: Et il en explique auſſi très-bien les hiſtoires: en quoi il ne faut pas douter qu'il n'ait été ſecouru par le Livre des Hiſtoires qui étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, diſciple d'Apollonius. Ce Scholiaſte parle de ce Livre à la page 115. en ces termes Χάρων, αὐτῷ τῷ Ἀπολλωνίῳ γνώριμος ἐν τῷ περὶ Ἱςοριῶν τῷ Ἀπολλωνίῳ.

Pour ce qui eſt de Jérémie Hotzlin, c'eſt un miſérable Ecrivain. Il eſt tout entier dans les Ebraïſmes. Il affecte d'anciens mots qui ne ſont plus en uſage: & il en invente de nouveaux. Je remarquerai ici en paſſant, qu'il parle de Conradus Rittershuſius, comme de ſon patron. *Conradus Rittershuſius, ſanctiſſimus ille Juris Interpres & vindex: idemque patronus olim meus, inſigniter pius, & conſtans amicus* (1). C'eſt à la page 115.

Il y a à la fin de ſon Edition d'Apollonius des Notes de Mr. Holſtein, qui ſont fort judicieuſes. Mr. Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne ſujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que ſur le rapport d'autrui.

ANTI-

¶ 1. M. Ménage, qui doit cette citation à M. Bigot, a lu dans la Lettre de ſon ami du 17. Septemb. 1687. *animus*, quoi qu'il y eût *amicus* bien écrit. Il y

ANTI-BAILLET.

SECONDE PARTIE.

CI.

Les noms des Divinitez Payennes peuvent être emploiez dans les vers des Poëtes Chrêtiens. Pluſieurs particularitez touchant Laurent Gambara.

MOnſieur BAILLET. *Laurent Gambara de Breſſe (qui mourut l'an 1586.) a fait un Traité Latin de la maniere de rendre la Poëſie parfaite, imprimé à Rome in 4. l'année de ſa mort. Il prétend faire voir dans cet Ouvrage, qu'il y a une obligation indiſpenſable à tout Poëte, ou à tout Verſificateur & Rimeur ſe diſant Poëte, de retrancher, non ſeulement tout ce qui peut être mal-honnête, laſcif, & libertin dans les vers, mais encore tout ce qui ſent la Fable, & le culte des fauſſes Divinitez.* Tome 2. partie 1. page 205.

MENAGE. Laurent Gambara n'a pas ſuivi ſes préceptes: comme il paroît par cet endroit de ſon Poëme, intitulé *Leucon* (1). *Dum*

a mallu auſſi Jérémie *Hotzlin* pour Jérémie Hoelzlin.

¶. 1. La raiſon n'en eſt pas difficile; Gambara n'avoit pas encore écrit ſes préceptes lors qu'il a fait ſon Poëme *Leucon*.

Dum Venus inſano Martis flagraret amore,
Optatos Mars ſæpe toros, & amata reviſit
Hoſpitia. At poſtquam venantem vidit Adonin
In ſilvis Venus ipſa, alios jam percipit ignes,
Inviſumque abolere cupit de pectore Martem,
Succeſſit nova cura Dea. Mars turbidus altas
Strymonis incoluit ripas, Rhodopeiaque arva.
Interdùm Phrygii Anchiſa non immemor, Idam
Incolit alma Venus, mollique in gramine dulcem
Inter & amplexus ducit maleſana ſoporem:

En quoi il ne peut être blâmé. Car vouloir ôter l'amour & les Fables de la Poëſie, ce ſeroit, pour me ſervir de l'expreſſion de Pericles, vouloir ôter le printems de l'année. Je ferai voir dans un chapitre à part, qu'il n'y a jamais eû de Poëtes, à la reſerve de ceux qui ſont entrez jeunes dans la Religion, qui n'aient fait des vers d'amour. Et je vais faire voir ici cependant, que l'opinion de ceux qui veulent ôter les Fables des Païens à la Poëſie Chrétienne, n'eſt pas ſoutenable. C'eſt ce qu'a fort bien remarqué Guilielmus Cripius: en ces termes, qui ſont de ſa Préface ſur Marulle à Franciſcus Thorius: *Sed nimis imperitè mihi facere videntur homines quidam nimio plus religioſi, qui Poëtam hunc veluti impium criminantur, quòd antiquitatis ſtudioſus, quædam quæ pugnare illis cum noſtrâ religione videntur, operibus ſuis immiſcuerit. Imprimis verò illud*

Ariſtote Livre 3. de ſa Rhet. chap. 10. ὥσπερ Περικλῆς ἔφη, τὴν νέοτητα τὴν ἀφωλομένην ἐν τῷ πολέμῳ, ὅτως ἠφανίσθαι ἐκ τῆς πόλεως ὥσπερ εἴ τις τὸ ἦρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλοι.

De l'édition de Paris 1561. chez André Wechel,

illud reprehendunt, quòd Jovem, Martem, cæteroſque Veterum Deos, carminibus ſuis celebrârit. Sed ii ſanè homines quid Poëticæ Artiproposîtum ſit, intelligere mihi non videntur. Nec enim animadvertunt illi religioſuli, longè aliam in Poëſi quàm cæteris rebus libertatem permitti: aliaſque ejus leges eſſe: quas qui tollunt, totam Poëſim eâdem operâ tollant oportet. Non veritas à Poëta, ſed oblectatio exigitur: quam qui conſequitur, probè ſuo munere perfunctus eſt. Quaſi verò Marullus ita inſanus, aut mentis expers fuerit, ut, aut Jovem umquam fuiſſe, aut Martem, crediderit? Les Peres de l'Egliſe les ont emploiées dans leurs Poëmes: témoin ce vers admirable de Syneſius, Evêque de Ptolémaïde, ſur le portrait de ſa ſœur Stratonice: Epître 7

Τῆς χρυσῆς εἰκὼν, ἢ Κύπριδος, ἢ Στρατονίκης.

Sidonius Apollinaris, qui a été mis au nombre des Saints, a non ſeulement emploié dans ſes vers les noms honnêtes des Dieux de la Fable, mais celui du Dieu des Jardins: comme il paroît par cet endroit, au ſujet de Pétrone:

Et te Maſſilienſium per hortos,
Sacri ſtipitis, ARBITER, colonum,
Helleſpontiaco parem Priapo.

Si j'avois emploié ce mot dans mes vers, que diroit de moi le dévot Mr. Baillet? J'ajoûte à Synéſius & à Sidonius

Apollinaris, les Sarbioſchi, les Jonins, les Vavaſſeurs, les Vallius, les Hoſſchius, les Sautels, les Lucas, les Friſons, les le Moines, les Rapins, les Commires, & les de la Ruë de la Compagnie de Jéſus. Et j'ajoute à ces Religieux, un grand nombre d'Evêques de grande vertu: Vide, Altilius, Balthaſar de Chaſtillon, Godeau, Huet, &c. A quoi l'on peut encore ajoûter, ce que Dom Mabillon a remarqué dans ſon *Iter Italicum*, que dans la Collection des Anciennes Inſcriptions de Raphaël Fabretti, il y eſt fait mention d'un Tombeau d'un Chrétien, avec ces mots *DIS Manibus*; & qu'au deſſus du Tombeau d'Ottavio Ferrari, Profeſſeur de Padoüe, mort en 1684. lequel eſt dans l'Egliſe de St. Antoine de Padoüe, on y voit l'effigie de la Renommée, & celles de Pallas & de Mercure. Mais quoi qu'il ſoit bienſeant aux Poëtes Chrétiens d'emploier dans leurs vers les noms des Divinitez Païennes, il ne leur eſt pourtant pas permis d'introduire ces Divinitez dans des ſujets Chrétiens, ou Juifs. C'eſt une matiére que j'ai traitée dans mes Obſervations ſur Malherbe, au ſujet de ce vers du Poëme des Larmes de St. Pierre, touchant les Innocens. *De ces jeunes Amours les Meres amoureuſes:* & que j'ai traitée en ces termes:

Il devoit dire, De ces Anges nouveaux les Meres amoureuſes, *pour ne point mêler les choſes ſacrées avec les profanes. Cette faute lui eſt commune avec beaucoup d'autres Poëtes: & particuliérement avec le*

le fameux Heinſius, qui a introduit des Furies dans ſa Tragédie d'Hérodes Infanticida: *dont il a été repris avec raiſon par Mr. de Balzac dans ſa Diſſertation à Mr. Zuſlichem, & par Mr. de Saumaiſe dans le Livre qu'il a fait ſur cette Tragédie & ſur cette Diſſertation, & qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer. Le Cavalier Marin a fait la même faute dans ſon Poëme intitulé* Strage degli Innocenti. *Jules Scaliger dans ſa Poëtique accuſe Sanazar d'en avoir fait une ſemblable dans ſon Poëme de l'Enfantement de la Vierge: en mettant entre les mains de la Vierge les Livres des Sibylles.* Neque prudenter poſuit in Virginis manibus libros Sibyllinos: potius Iſaïæ. *Mais comme pluſieurs Docteurs de l'Egliſe ont prétendu que divers myſtéres de nôtre Religion ſe trouvoient marquez dans ces Livres, (j'entens parler des véritables Livres des Sibylles, & non pas des ſuppoſez) je n'eſtime pas que ce grand Critique ſoit bien fondé dans ſon accuſation. Je ſuis perſuadé qu'il reprend auſſi ſans raiſon le Cardinal Bembo, pour avoir uſé du mot de* Heros, *en parlant de Nôtre Seigneur.* Cùm Dominum Jeſum *Heroa* vocat, valdè me commovit ſanè vox impia, & utroque indigna: ne argutetur quiſpiam Heroem è ſemiſſe Deum, ex altero ſemiſſe hominem. Non poſſunt monſtrorum figmenta vero Deo noſtro convenire; *ce mot ne ſignifiant autre choſe en cet endroit, qu'une perſonne illuſtre & extraordinaire. Ainſi les Poëtes Chrétiens, je veux dire les Poëtes qui traitent un ſujet Chrétien, peuvent*

ſans impiété appeler le pain Ceres, *& le vin*, Bacchus.

Je reviens de bien loin à Gambara. Il me reſte à remarquer à ſon ſujet, que Mr. Baillet l'a omis dans ſa Liſte des Poëtes, avec pluſieurs autres, dont je pourrai bien donner la liſte en quelque endroit de ces Remarques. Mais peut-être que Mr. Baillet l'a omis, ne le jugeant pas digne d'avoir une place dans ſon Livre. Car, ſelon Muret, ce Poëte étoit un miſérable Poëte.

Brixia, veſtratis merdoſa volumina Vatis,
Non ſunt noſtrates tergere digna nates.

Ce ſont des vers de Muret, écrits de ſa main à la tête de ſon exemplaire des Poëſies de Gambara, qui eſt dans la Bibliothéque du Collége des Jéſuites de Rome: ce qui m'a été dit par le P. Sirmond, lequel avoit vu cet exemplaire dans cette Bibliothéque. Mr. de Thou parle néanmoins de Gambara comme d'un Poëte non mépriſable (1).

CII.

¶ 1. M. de Thou lui a fait plus d'honneur qu'il n'en méritoit. C'étoit un pauvre Poëte que Gambara, languiſſant, & ſans aucun agrément ni de penſée ni d'expreſſion. Avec une très-médiocre connoiſſance de la Langue Grecque il a eu la témérité d'en-

CII.

Ce que dit Mr. Baillet, que Malherbe a été accuſé de ſimplicité de ſtyle, n'eſt pas véritable. Conſidération ſur les vers de Mr. Chapelain.

MOnſieur BAILLET. *Chapelain ſe conſole de ſa froideur & de ſa langueur, voyant Malherbe accuſé de ſimplicité.* Page 18, Tome 1.

MENAGE. Il eſt très-faux que Malherbe ait été accuſé par qui que ce ſoit de ſimplicité de ſtyle. Et s'il en avoit été accuſé, ç'auroit été bien injuſtement: ſa diction étant très-figurée. Pour ce qui eſt de Mr. Chapelain, ce n'eſt pas tant la froideur & la langueur que la dureté & la non-politeſſe qui ont fait blâmer ſes vers. A l'égard de la dureté, le Taſſe, qui eſt le Prince des Poëtes d'Italie, en a auſſi été accuſé: Et il s'en eſt excuſé par ces vers,

La mia tenera jole
Duri chiama i miei carmi,
Ma che? Son duri, e pur ſon belli i marmi;

Et Denis d'Halicarnaſſe, dans ſon Traité de l'Elocution, dit que la dureté des mots

d'entreprendre de copier d'après le Grec, mais il a gâté tout ce qu'il a touché, comme par exemple les Idyles de Bion & de Moſchus, & ſur tout les Bergeries de Longus qui ne ſont pas reconnoiſſables de la maniére dont il les a défigurées.

Ὄνομα παρὰ μέγεθος ἐργάζεται. δυσφημία συνθέσεως, ἐν πολλοῖς μέγεθος ποιεῖ.

mots & celle de la compoſition contribuent à la grandeur, je veux dire à la magnificence du diſcours. A l'égard de la non-politeſſe de Mr. Chapelain, on peut dire que la politeſſe dans les vers eſt plutôt une qualité d'une Epigramme, d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elégie, ou de quelque autre petit Poëme ſemblable, que d'un Poëme Epique. Un Coloſſe poli ſeroit une choſe ridicule. Sa beauté conſiſte à être bien proportionné. C'eſt ce qui a été judicieuſement remarqué par Strabon, en ces termes: καθάπερ γε ἐν τοῖς κολοσσικοῖς ἔργοις ἃ τὸ καθ' ἕκαστον ἀκριβὲς ζητοῦμεν, ἀλλὰ καθ' ὅλα προσέχομεν μᾶλλον εἰ εἴη καλῶς τὸ ὅλον. ὕτως κ' ἂν τούτοις ποιεῖσθαι δεῖ τὴν κρίσιν. Denis d'Halicarnaſſe dans le Livre que je viens d'alléguer, a remarqué à ce même propos que la trop grande exactitude étoit contraire à la ſublimité. Et Quintilien a dit au même ſujet: *Curam verborum, rerum volo eſſe ſollicitudinem. Majori animo aggredienda eloquentia eſt: quæ ſi toto corpore valet, ungues polire, & capillum reponere, non exiſtimat ad curam ſuam pertinere.*

Livre I.

μικροπρεπὲς, ἢ ἀκριβεία.

Livre 8. chap. 1.

CIII.

De Robert Garnier, Poëte Tragique.

Tom. 4. part. 1. pag. 366. ch. 1348.

MOnſieur BAILLET. *Mr. de Thou eſtime que Robert Garnier a arraché la palme à Jean de la Peruſe & à Etienne Jodelle. Et il ajoûte, que c'étoit le ſentiment*

ment de Ronſard: qui ne mettoit perſonne au-deſſus de Garnier pour ce genre d'écrire.

MENAGE. Voici l'endroit de Ronſard:

Le vieux Cothurne d'Euripide
Eſt en procès entre Garnier,
Et Jodelle qui le premier
Se vante d'en être le guide.
Il faut que ce procès on vuide,
Et qu'on ajuge le laurier
A qui mieux d'un docte goſier
A bu de l'onde Aganippide.
S'il faut épelucher de près
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'un œuvre & les vices,
Le ſujet & le parler haut,
Et les mots bien choiſis, il faut
Que Garnier paye les épices.

Et là-deſſus Etienne Paſquier a dit: *Il dit vrai: & jamais nul des nôtres n'obtiendra requête Civile contre cèt Arrêt.* C'eſt au livre & au chapitre ſeptiéme de ſes Recherches.

CIV.

De Mr. Rigaud.

MOnſieur BAILLET. *Nous avons de Rigaud, concernant la Critique, des Corrections & des Notes ſur les Epigrammes de Martial.*

MENAGE. Ces Notes de Mr. Rigaud ſur Martial ſont imprimées dans le Martial de l'édition de Fédéric Morel à Paris in-folio, en 1617. & dans ſes Notes ſur Artémidore, imprimées en 1603. Il dit en ces Notes, page 56. au ſujet d'une de ſes interpretations ſur un endroit de Martial : *Sed negant magiſtelli γναιοδόμους, qui naſum unà cum viro Martiali eripiunt, ſimul & Notas ſuggillant quas ad oram libri mei pridem mihi notabam, ſed inter alias, & neſcio cujus manu turbidè & oſcitanter exſcriptas. Porro litterati Quirites, ne cui ea res fraudi ſiet, haſce tantùm, quas hìc recenſeo, meas eſſe credite : ceteras autem, ſuppoſititias & reiculas.*

Je remarquerai ici, en paſſant, que Mr. Rigaud étoit fils d'un Médecin de Paris, & que parmi les Opuſcules de Paſſerat à la page 173. il y a une Lettre de Paſſerat à Mr. Rigaud où il l'avertit d'éviter dans ſon ſtyle les Archaïſmes trop fréquents. *Dum literas tuas, & libellum unà miſſum lego, animadverto te ſtudio Plautini ſermonis labi longiùs, & ad pravos antiquitatis imitatores divertere, quibus omne penus eſt in priſcis gloſſematis, & omnis cura in concinnando teſſellato Lucillii Opere. Blandum & pervicax malum iſta γναιοζηλία ; à qua niſi maturè caves, ſtylus tibi perpetuò perierit. Sapies, ſi rationem ita mutabis, ut eum tibi fingas & lævem & uberem ; memineriſque ſine filo æquabili orationem non rectè contexi. Aliud eſt enim ſcribere, aliud ſuere centones : quod qui faciunt,*

ciunt, vix eſt ut non in pervagatum morbum incidant, cui jam olim à Marone inditum nomen, Atticæ febres.

CV.

Il n'eſt point vrai que Mr. de Valois le Jeune ait écrit que ſon frere ût empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au ſujet du Concile de Sirmich. Calomnie de Mr. Baillet contre Mr. de Valois le Jeune. Vers de Mr. Valois le Jeune contre le Livre de Mr. Baillet.

MOnſieur BAILLET. *Mr. de Valois le Jeune qui a remarqué la même choſe de nos deux Peres*, (il parle du Pere Sirmond & du Pere Pétau, & des différents qu'ils avoient enſemble) *attribue à Mr. ſon frere Henri, la gloire de les avoir ſouvent raccommodez enſemble, & de les avoir empêchez d'écrire l'un contre l'autre: ſur tout, au ſujet du Concile de Sirmich. Ce qui n'eſt pas entiérement vrai: puiſque Mr. Baluze a publié depuis peu deux Diſſertations ſur ce ſujet, écrites par nos deux Péres pour ſe réfuter l'un l'autre.* Page 278. Tom. 2. partie 2.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune n'a rien dit de ſemblable. Voici ſes termes: *De Sirmundo & Petavio in tranſcurſu dicam. Cùm, ut ſolet doctis accidere, nonnumquam alter ab altero diſſentirent: alter etiam adverſus alterum ſcribere parati eſſent: Valeſium, communem amicum amborum; hominem ab adulatione alienum; liberè, quæ*

quæ ſentiret, dixiſſe: & licèt utrimque traheretur, alterius probaviſſe ſententiam, alterius nequidquam repugnantis palam damnaviſſe: tam ſapienter denique, tam modeſtè ac ſincerè, juvenem inter conſummatos ſenes de re controverſa; videlicet de Synodo Sirmienſi; judicaviſſe, ut nihilominus utriuſque uſum amicitiæ retinuerit. Ces paroles ne marquent point que Mr. de Valois l'aîné ait empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au ſujet du Concile de Sirmich. Ce fut par l'ordre des Supérieurs que les deux Diſſertations du Pere Sirmond ne furent point imprimées de ſon vivant; car le Pere Sirmond en a fait deux. Mr. de Baluze les a fait imprimer à la fin des Opuſcules de Mr. de Marca, avec celle du Pere Pétau, que le Pere Pétau avoit fait imprimer à la fin de ſon *Rationarium Temporum*. De la façon que Mr. Baillet s'eſt exprimé, il ſemble qu'il ait cru que Mr. Baluze n'a fait imprimer qu'une des Diſſertations du P. Sirmond.

Page 325. & 326. du même Tome.

Mr. BAILLET. *Mais ce flambeau n'étoit pas toujours ſans fumée. Quelques-uns remarquent dans ſes écrits un air un peu impérieux & chagrin, & qui fait connoître un eſprit rempli de lui-même. Ce qui revient aſſez avec la peinture que Mr. ſon frere nous en fait dans ſa Vie; en ces termes: Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre choſe concernant les belles Lettres, ou quelqu'autre Science, il vouloit non ſeulement qu'on lui en ſût gré, mais même qu'on lui en témoignât des reconnoiſſances pu-*

publiques dans les Livres qu'on imprimoit, & qu'on le fît toujours avec de grans éloges, quoi que souvent il n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogamment tout ce qu'il avoit vû ou qui lui étoit jamais venu dans l'esprit: & il vouloit s'en rendre tellement le maître & le propriétaire, que quand il voyoit dans les écrits des autres quelques-unes de ces pensées, ou de ces mots, qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit pas ses louanges, comme il demandoit. Sur quoi son frere le condamne, &c.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune se plaint fort de Mr. Baillet, au sujet de ces mots, *Il s'attribuoit arrogamment: Il s'imaginoit sottement:* n'ayant point dit ces paroles injurieuses de son frere. Et c'est apparemment ce qui l'a excité à faire ces beaux Iambes contre Mr. Baillet:

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi Literis infestus ac Scientiis?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus;
Ut Padagogus ille cum ferula truci,
Obscurus atque indoctus; at fidens sibi,
Satyris malignis tentet inclarescere:
Nova atque vetera dente carpat livido,
Et universum rodat Auctorum genus?
Ideone Juvenis impudens & arrogans,
Elatus animi vanitate & ingeni,
Perambulabit omnium volumina,

Ut ſe ipſe faciat ſingulorum judicem,
Criticumque, Cenſoremque, & unicum arbitrum?
Severa Curia, hoc videbis & feres?
Et hi libri legentur Urbe Regia!
Et audet aliquis hæc venena vendere!
Adeſte, Muſæ: veſtra turbatur quies:
Veſtri clientes mille luduntur modis:
Et inſolenter aula veſtra perrumpitur (1);
Ni fuſte, vel tridentibus, hominem novum;
Hominem profanum; Monte dejicitis Sacro.

CVI.

Mépriſe de Mr. Baillet au ſujet de Charles Labbé.

Tome 2. partie 2. page 214.

MOnſieur BAILLET. *Charles Labbé écrivoit fort bien en Grec au jugement de Scaliger.*

MENAGE. Ces mots, *au jugement de Scaliger*, font voir que Mr. Baillet a cru que Scaliger avoit dit que Charles Labbé compoſoit fort bien en Grec: & Scaliger n'a entendu parler que de l'écriture de Charles Labbé. Voici ſes termes, qui ſont de ſon ſegond Scaligerana, page 134. *Labbæus écrit fort bien en Grec. C'eſt un honnête jeune home, docte, & infatigable.* Ce Charles Labbé écrivoit en effet très-bien le Grec, dont je ſuis un bon témoin: car

¶ 1. Il faut lire, comme l'a écrit l'Auteur, *irrumpitur*, autrement il y auroit trop d'une ſyllabe dans ce vers.

car il m'a laiſſé par ſon Teſtament ſon fameux Gloſſaire, de Philoxéne : dont le Grec étoit admirablement bien écrit. Mr. du Cange dans la Préface de ce Gloſſaire, a fait mention de ce lêgs que m'a fait ce Mr. Charles Labbé. Ce Mr. Charles Labbé, au reſte, n'a jamais compoſé en Grec ni en vers, ni en proſe. Mais comme il écrivoit très-bien le Grec, il copioit volontiers pour ſes grands amis, Caſaubon & Scaliger. Caſaubon dans ſes Exercitations contre Baronius page 156. parle de lui en ces termes: *Collationem illam ante annos quinque inſtitueram*, (la verſion de Joſephe Ruffin, qu'il avoit confé-rée avec le Grec ſur le manuſcrit de la Bibliothéque du Roi) *operâ adjutus doctiſſimi viri & amiciſſimi Caroli Labbæi, Juris-conſulti; quum id à nobis illuſtriſſimus Scaliger petiiſſet, de editione nobiliſſimi Scriptoris tum cogitans.* A l'égard de Scaliger, il paroît par les Lettres que Scaliger a écrites à nôtre Mr. Labbé, que nôtre Mr. Labbé a copié pour lui un nombre infini de choſes. Et de là vient qu'un Ecrivain Alleman l'a appelé *l'Amanuenſis* de Scaliger, penſant qu'il fut ſon domeſtique. Dont Mr. Labbé ſe plaignoit: & avec raiſon: car il étoit de très-bonne famille. Il étoit fils de Labbé, Avocat du Roi de Bourges, Commentateur de la Coutume de Bourges.

CVII.

CVII.

Fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batême de quelques Auteurs.

IL dit à la page 379. Tome 2. Partie 2. & à la page 547. du Tome 2. Part. 3. que Mr. Perrault, le Médecin, Traducteur de Vitruve, s'appele *Charles* (1). Il s'appele *Claude.*

Il dit à la page 169. de ſon Art Poëtique, que Mr. Saraſin s'appeloit *Jean Antoine.* Il s'appeloit *Jean François.*

Il dit à la page 98. Tome 4. de la 1. partie, chapitre 1245. que Laſcaris s'appeloit *Jean André.* Il s'appeloit *André Jean.* C'eſt ainſi qu'il s'appelle lui-même à la premiere page de ſon Livre de la Milice des Romains. *Liber utiliſſimus: ex Polybii Hiſtoriis: per A. Janum, Laſcarem Rhyndacenum exceptus.* Qui appeleroit Marc Antoine Muret *Antoine Marc Muret*, feroit une faute.

CVIII.

Mépriſe de Mr. Baillet touchant le Livre de Jean Nicolas Paſcal Alidoſi des Docteurs en Droit de Bologne.

MOnſieur BAILLET ne lit que les titres de la plupart des Livres. Je l'ai

¶ 1. Baillet a reconnu de lui-même & corrigé cette faute pag. 379. de la 2. Part. du Tom. 2.

l'ai démontré en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle démonstration. Il dit à la page 129. de la premiére partie du segond Tome : *Jean Nicolas Paschal Alidosi composa un Recueil des Docteurs de l'Université de Bologne, qui avoient paru en Théologie, en Philosophie, en Médecine, & dans les Arts libéraux, depuis l'an* 1600. *jusque en* 1623. *Il en fit un autre à part, en Italien, contenant les Docteurs en l'un & l'autre Droit jusqu'en* 1619. Ce dernier Livre comprend les Docteurs en Droit de Bologne jusques en 1623. comme il paroît par la segonde partie de ce Livre, intitulée, *Appendice, Dichiarazione, e Correttione al Libro delli Dottori Bolognesi di Legge Canonica e Civile, per tutto li* 6. *d'Agosto* 1623. imprimée à la fin de la premiére, intitulée *Li Dottori Bolognesi di Legge Canonica, e Civile, dal principio di essi per tutto l'anno* 1619. Mr. Baillet n'a lû que ce premier titre.

Autre faute de Mr. Baillet, au sujet du même Livre. Mr. Baillet remarque que ce segond Livre d'Alidosi est écrit en Italien : ce qui donne sujet de croire qu'il a cru que le premier est écrit en Latin. Et il est écrit en Italien comme le segond.

CIX.

Fautes de la Préface Latine de Mr. Baillet.

PAge 141. *Ex quo enim ſponſalibus Tabulis adjudicata tibi eſt ab Illuſtriſſimo parente locuples ſatis & electa Bibliotheca.* Si le mot de *ſatis* a été mis en cet endroit pour le François *aſſez* (1), ce que dit-là Mr. Baillet eſt contraire à ce qu'il dit à la page ſuivante, que la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon eſt une des plus grandes du monde: *Sapientiùs igitur quàm iſti tuo nomini tuæque dignitati conſultum iiſti, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci ſolent, colere ſedulus inſtitueris: ſi tamen illud exiguum eſt, in quo omnigena librorum ſupellex*

¶ 1. Le mot de *ſatis* a été mis en cet endroit pour le François *aſſez*, & Baillet ne ſe contrarie point dans la ſuite, puiſque ce qu'il dit de cette Bibliothéque regarde bien moins ſa grandeur que celle de ſon Catalogue qui étant conçu de la maniére que la Preface nous le propoſe doit être plus long aſſurément que tout autre Catalogue qui ait paru juſqu'ici de la plus ample Bibliothéque. A l'égard de *ſatis* pris pour *valdè*, ſi Pétrone, comme Hadrien de Valois le prétent, s'en eſt ſervi dans ce ſens, il s'enſuit que cet uſage eſt plus ancien de ſix ſiecles que M. Ménage ne le fait. Car M. Ménage eſt du ſentiment de ceux qui mettent Pétrone du tems de Neron, & lui-même dans ſes *Origines Italiennes* au mot *aſſai* croit que Pétrone a emploié *ſatis* pour *valdè* prouvant de plus que Sidonius Apollinaris, qui eſt pourtant mort dans le cinquiéme ſiécle, a-voit

pellex exſpatiatur : cujus etiam cenſus amplisſimum totius, non Urbis modò, ſed & Orbis, Bibliothecarum Catalogos longè exſuperat. Que s'il a mis *ſatis* pour *valdè*, comme en ont uſé les Auteurs du VII. & du VIII. ſiécle, ce mot en cette ſignification n'eſt pas de la belle Latinité.

Page 143. *Voluminum frontem & antipagmentum.*] Quelle façon de parler?

Là-même. *Thomas Hyde.*] Il l'appéle quatre lignes après, *Thomas Hydanus.*

Pag. 144. *per pluteorum, forulorumque exigentiam*] *exigentia* eſt un mot tout-à-fait barbare.

Là-même: *præmiſſâ priùs.*] Le *præ* du mot *præmiſſâ* emporte le *priùs.*

Là-même. *Priorem Indicem, qui de rebus ſive argumentis agit, menſium novem ſpatio confeceram*] Galliciſme (2).

Page 146. *Quercetani, ſive potius* Du-cheſne

voit ſouvent uſé de ce mot en cette ſignification.

2. M. Ménage avertit qu'il y a là un Galliciſme. Il devoit le ſpecifier. Apparemment c'eſt au mot *rebus*, & ce qui me le fait croire c'eſt qu'un peu plus bas il remarque un autre Galliciſme dans ces mots. *Non enim tam rerum quam diſſertationum, aut tractatuum eſt noſter index.* Je ſouffrirois plutôt *res* dans le premier paſſage que dans le ſecond, parce que dans le premier ce mot eſt regardé comme faiſant une oppoſition aux perſonnes, ou aux noms des perſonnes, dans lequel ſens *res* ſe trouve emploié par les bons Auteurs Latins; mais dans le ſecond paſſage *res* oppoſé à *diſſertatio* auroit plus de peine à ſe ſauver. Il a falu pourtant avoir de bons yeux pour reconnoitre ces petites fautes, & pour moi je ne ſerois plutôt apperçu de celle ci: *De novo me quam primum accingam.* On ne dit pas en Latin *de novo* comme *de integro.*

cheſne *Francicæ Hiſtoriæ Scriptores.*] Il falloit dire, *ſive potiùs Ducheſnii.*

Page 149. *Majora duodecim, ut vocant,* Gubernamenta] Il pouvoit ſe ſervir du mot de *Præfecturæ:* & dire, *majores duodecim Præfecturæ:* Gubernamenta *vulgò appellant.*

Page 150. *Narbo-Martius, pro* Arecomicis Volcis.] Narbonne eſt *in Volcis Tectoſagibus*, & non pas *in Volcis* Arecomicis.

Ibidem. Arelate, *pro* Deſuviatibus.] Mr. Baillet s'eſt encore ici trompé. Arles eſt in *Salgis*, & non pas *in Deſuviatibus.*

Page 156. *Non enim tam rerum quàm Diſſertationum, aut Tractatuum, eſt noſter Index.*] Galliciſme.

CIX.

D'Olive, Maitreſſe de Joachim du Bellai.

MOnſieur BAILLET dans ſa Préface ſur les Poëtes, page 106. a écrit que Malherbe avoit changé le nom de Madame *Renée* en celui de *Nérée*, & du Bellay, celui de *Viole* en celui *d'Olive* (1). Ce

Pourquoi ce mot de *Madame?*

¶ 1. Jaque Grevin ſemble faire alluſion au mot *Viole* qui etoit le véritable nom de cette fille dans cet endroit de ſon Ode pour le tombeau de du Bellay.

Je baſtis dans ce platfond,
Les deux croupes du haut mont,
Dont il print jadis ſa force,
Puis je fais à demi-boſſe,
Un corps qui ſe convertit,

Déſa

Ce qu'il a pris de cet endroit de mes Observations sur Malherbe: Nérée *est l'anagramme de* Renée. *Et à ce propos, je me souviens d'avoir ouï dire; mais je ne me souviens point à qui; que cette Nérée dont parle ici Malherbe, étoit une Dame de Provence, qui avoit nom* Renée. *Ce nom en effet est fort commun en Provence à cause de René Roi de Sicile qui étoit Comte de Provence. Les Poëtes déguisent d'ordinaire sous des anagrammes les véritables noms de leurs Maitresses. Ainsi du Bellai, par un renversement de Lettres, a appelé sa Maitresse* Olive, *qui avoit nom* Viole. *J'ai sû cette particularité de Mr. Guiet, qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay.* Marcassus dans ses Commentaires sur Ronsard, dit aussi que cette Olive de Joachim du Bellai s'appeloit *Viole*. Mr. Guiet m'a dit de plus, que cette fille du nom de *Viole* étoit parante de Guillaume Viole, Evêque de Paris: ce que je ne croi pas: l'Olive de Joachin du Bellay étant Angevine, comme il paroît par plusieurs endroits des Sonnets de l'Olive. Voyés Sonnet 3. 60. 62. 75. 83. Sur le Fragment *Aux Ombres de Damon.*

Je remarquerai ici par occasion, que Joa-

Déja petit à petit,
En un Cygne qui s'égaie,
Voyant sa céleste voye,
Et qui ja semble imiter,
Celui-là que Jupiter,
Mit dans la plaine étoilée,
Témoin d'une Violée.

chin du Bellay appela *Olivette*, du nom de ſa Maitreſſe, la fleur qu'on appele en quelques Provinces *la fleur de Nôtre Dame*. Ronſard, dans ſon Poëme intitulé *Le Voyage de Tours, ou les Amoureux*; imprimé dans les Amours de Marie, Livre 2.

Je meurs, tu me feras dépecer ce bouquet
(Que j'ai cueilli pour toi) de thym & de muguet;
Et de la rouge fleur qu'on nomme *Caſſandrette*;
Et de la blanche fleur qu'on appelle *Olivette*:
A qui Bellot donna & la Vie & le nom;
Et de celle qui prend de ton nom le ſurnom.

Belleau, dans ſa Note ſur ce vers,

Caſſandre. Et de la rouge fleur qu'on nomme *Caſſandrette*:

Notre Auteur, pour donner louange immortelle à ſa premiere Maitreſſe, ne l'a pas ſeulement par ſes vers célébrée, mais auſſi il a nommé du nom d'elle, une belle fleur rouge, qui communement s'appelle de la gantelée. *Du Bellay a fait le ſemblable: nommant une fleur blanche, qu'auparavant on ſouloit appeler* la fleur de Notre Dame (*qui vient au mois de Février*) Olivette, *du nom de ſ'amie* Olive. *Il dit ainſi*, (il parle d'Antoine de Baïf) *avoir nommé du nom de ſa Francine une belle fleur, qui main-*

¶ 1. Richelet ſe trompe. Muret ni Scévole de Sainte Marthe n'etoient point de la Pleiade de Ronſard. Elle étoit compoſée des Poëtes que Baillet

maintenant s'appelle Francinette; *auparavant appelée du nom Grec* Anémone, *ou* Coquerets. Francine étoit la Maitreſſe d'Antoine de Baïf. Il paroit par ce Poëme de Ronſard, que Baïf devint amoureux de cette Francine ſur les rives du Clain : c'eſt-à-dire, à Poitiers, ſelon l'interprétation de Belleau.

CX.

La Pléiade des Poëtes François.

MOnſieur BAILLET. *Baif étoit de la célébre Pléiade des Poëtes François qui vivoient ſous Charles IX. Et elle avoit été imaginée par Ronſard, à l'imitation de celles des Poëtes Grecs dont nous avons parlé. Les ſix autres étoient, Jean Dorat; Etienne Jodelle; Joachim du Bellay; Remi Belleau; Ronſard, lui-même; & Pontus de Thiard.* Tome 1. partie 1. page 378

MENAGE. Guillaume Colletet, qui avoit écrit les Vies de nos Poëtes François, m'a dit ſouvent que ces ſept Poëtes que Mr. Baillet vient de nommer, compoſoient la Pléïade des Poëtes de France du tems de Ronſard. Mais Richelet, le Commentateur de Ronſard, (1) en parle autrement dans ſa Note ſur cet endroit de l'Ode xv. du Livre v. des Odes de Ronſard:

Fai-

let a nommez, & qui ſont les mêmes que nomme Claude Binet dans la Vie de Ronſard.

Fai-moi venir Daurat ici:
Fais y venir Jodelle auſſi:
Ès toute la Muſine troupe.

Voici ſes termes: LA MUSINE TROUPE. *L'excellente Pléïade des Eſprits de ſon tems: d'Aurat, du Bellay, Belleau, Baif, Jodelle, Scévole de Sainte Marthe, Muret: & notre Poëte, par deſſus tous.* Mais en les contant de la ſorte, il y a huit Poëtes: & la Pléïade ne peut être que de ſept.

Mr. Baillet a fait à ſa fantaiſie une Pléïade des Poëtes Latins de France de ce tems. C'eſt dans le chapitre ſur Mr. Petit: où il dit:

Mr. Petit eſt un des ſept illuſtres Poëtes Latins qui vivent aujourd'hui dans Paris, & dont on ſe met en tête de vouloir faire une nouvelle Pléïade, depuis qu'on a vu éclipſer, ou diſparoître, celle d'Alexandre VII. (dite la Romaine) par la mort de Mr. Favoriti & de Mr. de Furſtemberg Evêque de Munſter. Cette Conſtellation Poëtique s'appelle la Pléïade Pariſiénne. Elle eſt compoſée de trois Jéſuites, ſavoir, le Pere Rapin, le Pere Commire & le Pere de la Rue; d'un Chanoine Régulier Mr. de Santeuil de St. Victor; d'un Abbé ſéculier, Mr.

¶ 1. Il en faiſoit peu, mais il en faiſoit, & l'on en trouve de ſa façon dans le Recueil de ſes Oeuvres. On pouvoit remarquer ici contre Baillet que ni la premiére Pléïade Pariſienne n'a été compoſée de Poëtes purement François, ni la ſeconde de Poëtes purement Latins. Dans la premiére, outre Dorat, dont il a été parlé, du Bellay, & Baïf

nous

Mr. Ménage ; & de deux Laïques, Mr. du Périer, Gentilhomme, & Mr. Petit, Médecin. C'eſt la ſegonde qu'on ait vû former à Paris. Et elle différe de la premiére ; qui étoit de l'invention de Ronſard, & qui parut au ſiécle paſſé, en ce qu'elle n'eſt que des Poëtes Latins, tous vivans : au lieu que l'autre n'étoit que des Poëtes François.

Il n'eſt pas vrai que la Pléïade que Mr. Baillet attribue à Ronſard, ne fût que de Poëtes François : (c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas *des Poëtes François*). Daurat, qui en étoit le Chef, ne feſoit point de vers François (1). Et d'un autre côté, il n'eſt point vrai non plus qu'on ait fait cette ſegonde Pléïade Pariſienne dont parle Mr. Baillet. Mr. Baillet n'a nommé ces Poëtes qui la compoſent, que pour dire du mal d'un d'eux, en diſant qu'il y en avoit un qui écrivoit avec obſcurité. Je voudrois bien que ce fût de moi dont il fût voulu parler.

Je reviens à la Pléïade de Richelet. Muret & Ste Marthe étoient très-dignes d'être de la Pléïade de Ronſard : & beaucoup plus dignes que Baïf & Jodelle. Cependant, ils n'en étoient point. A l'égard de Muret, je croi que Richelet l'en

nous ont laiſſé un volume de leurs Poëſies Latines. Dorat même & Baïf faiſoient auſſi des vers Grecs. Dans la ſeconde Pleïade M. Ménage & M. du Périer ne ſont pas des Poëtes purement Latins, & même M. du Périer n'étoit preſque plus ſur la fin que Poëte François.

a mis, parce qu'il étoit de la débauche d'Arcueuil. Voyez Binet dans la Vie de Ronſard, & Scaliger dans le *Confutatio Fabulæ Burdonum.*

J'ai remarqué dans mes Obſervations ſur Laërce, que la plupart des Poëtes de la Pléïade Grecque, ne ſont preſque pas connus.

CXI.

Des vers François meſurés.

Tome 4. partie 1. page 370.

MOnſieur BAILLET. *Antoine Baïf ne voulut pas même ſe contenter des vers rimez comme les autres: Il tâcha auſſi d'en introduire de meſurez à la mode des anciens Grecs & Romains. Et dans le deſſein de faire mieux réüſſir la choſe, il avoit établi dans ſa maiſon de plaiſir qu'il avoit à un des Fauxbourgs de Paris, une Académie de Beaux Eſprits: & particuliérement de Muſiciens, pour prendre plus ſûrement la meſure, les nombres, & la cadance du vers François ſans rime.*

MENAGE. Etienne Paſquier Livre VII. de ſes Recherches chapitre 12. réfute l'opinion de ceux qui ont cru qu'Antoine Baïf a été l'Inventeur des vers François meſurés: prétendant que cela eſt dû à Jodelle. *Le prémier*, dit-il, *qui l'entreprit, fut Etienne Jodelle: en ce Diſtique qu'il mit en l'an 1553. ſur les Oeuvres Poëtiques d'Olivier de Magny.*

Phœbus, Amour, Cypris, veut ſauver, nourrir & orner
Ton

Ton vers & ton chef, d'ombre, de flâme, de fleurs.

Voila le premier coup d'eſſai qui fut fait en vers rapportez, &c. Ces deux vers ayant couru par les bouches de pluſieurs perſonnes d'honneur, le Comte Dalſinois en l'an 1555. voulut honorer la ſegonde impreſſion de mon Monophile de quelques vers hendécaſyllabes, &c. Quelques années après, deviſant avec Ramus; perſonnage de ſingulière recommendation, mais auſſi grandement deſireux de nouveautez; il me ſomma d'en faire un autre eſſai de plus longue haleine que les deux précédans. Pour lui complaire, je fis en l'an 1556. cette Elégie en vers hexamétres & pentametres, &c. neuf ou dix ans après, Jean Antoine de Baïf, marri que les Amours qu'il avoit premiérement compoſez en faveur de ſa Méline, puis de Francine, ne lui ſuccédoient envers le peuple de telle façon qu'il deſiroit, fit vœu de ne faire de là en avant que des vers meſurez: ainſi appelons-nous ceux auxquels nous voulons répréſanter les Grecs & Latins: Toutefois en ce ſujet, ſi mauvais parrain, que non ſeulement il ne fut ſuivi d'aucun: mais au contraire découragea un chacun de s'y employer: d'autant que tout ce qu'il en fit, étoit tant dépourvu de cette naïveté qui doit accompagner nos Oeuvres, qu'auſſitôt que cette ſienne Poëſie vit la lumiere, elle mourut comme un avorton. Mais la réfutation de Paſquier a été réfutée par Mornac dans ſon *Feriæ Forenſes* au chapitre d'Antoine de Baïf: ayant mis cette Note, Nicolas Deniſet.

Contrarium ſcripſit Paſquerius, l. 7. c. 12. Originum Gallicarum: ſed fruſtrà, à la marge de ces vers,

Tentavit anxiè eruditus Baïſius
Pedem ad Latinum arctare rythmos Gallicos.
Iteravit hoc ipſum Rapinus cultior;
Illicii & Aonii pater, Paſſertius.
Quaſique in eo Gallis, quod ipſa ex Gracia
Olim Quiritibus licuit, hocce patrius
Vetat Genius, ipſaque Minerva Gallica.

Scévole de Ste. Marthe donne auſſi la gloire de cette invention à Antoine de Baïf, non ſeulement dans l'Eloge qu'il a fait de lui, mais dans une Ode qu'il lui a adreſſée. Voici l'endroit de l'Eloge: *Vernaculum ſermonem tanti fecit, ut non contentus illis ſimiliter definentibus, quos hactenus noſtri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum numeros carmina Gallicè fingi poſſent. Rem profectò pulcerrimam, & omnium applauſu digniſſimam, ſi ex ſe, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur.* Voici l'endroit de l'Ode:

Vitis repertor Evhyſus: frugum Ceres,
Oliva, Athenarum Dea.
Vina offeruntur Evhyo, farra Cereri:
Oliva, Athenarum Dea,

Ita

¶ 1. Quelque cinquante ans après on fait que le Tolomei & ſes diſciples firent ce qu'ils purent pour éta-

Ita numerorum Gallicorum principem,
Et artis repertorem novæ
Ne fas putarim te nisi primum omnium
Numeris salutem Gallicis.

Il me reſte à remarquer ici ; ce que j'ai déja remarqué dans mes Remarques ſur la Vie de Pierre Ayrault, page 197 que Léon Batiſte Alberti, Architecte Florentin, a été l'inventeur en Italie de ces ſortes de vers, ſelon le témoignage du Vaſare dans la Vie de ce Léon Batiſte Alberti (1). François Pithou dit dans le Pithoeana, qu'Antoine de Baïf étoit un fou.

CXII.

Quelques particularitez curieuſes touchant Marot.

MOnſieur BAILLET dit que Marot excelloit particuliérement dans l'art de faire des Epigrammes. Il n'excelloit pas moins à faire des Epîtres : ce que Mr. Baillet a oublié de remarquer. Celle qui a pour titre, *Au Roi, pour avoir été dérobé*, & cette autre qui eſt intitulée, *Au Roi, pour le délivrer de priſon*, ſont merveilleuſes. Je remarquerai ici en paſſant que le Roi déféra à cette derniere Epître, comme il paroit par cet Extrait du Regûre ſecret de la Cour des Aides de Paris, Page 103. Tome 4. partie 2.

(1) établit cette maniere de vers parmi les Italiens, mais inutilement.

Paris, commenceant en 1527. & finiſſant en 1554. côté B.

Lundi 14. jour de Novembre 1527. préſens Louis Picot, Chevalier, Premier Préſident, Mre. François de Mareillac, ſecond Préſident; Benoit Larcher, & Clériadus de la Rozière, Conſeillers.

Ce jour, par l'Eſcuier Caſtillon ont été préſentées à la Cour les Lettres miſſives du Roi: dont la teneur s'enſuit:

Nos amez & féaux: Nous avons été avertis de l'Empriſonnement de nôtre cher & bien amé Valet de Chambre ordinaire Clement Marot: & duement informés de la cauſe dudit empriſonnement: qui eſt pour raiſon de recouſſe de certains priſonniers. Et pour ce qu'il a ſatisfait à ſa partie, & qu'il n'eſt tenu que pour nôtre droit, à cette cauſe, nous voulons, vous mandons, & très-expreſſement enjoignons, que toutes excuſations ceſſantes, ayés à délivrer & mettre hors des priſons. Si n'y faites fautes. Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le 1. Novembre. Signé FRANÇOIS.

Et au deſſous, Robertet. *Et au dos & ſuperſcription*, à nos amez & féaux les Généraux Conſeillers ſur le fait de la Juſtice de nos Aides à Paris.

Après la lecture deſquelles, la Cour a fait reſponſe audit Caſtillon, que ouie la Partie & les Gens du Roi, elle obéiroit au vouloir & bon plaiſir du Roi: a commis & deputé Mr. Benoît Larcher & Cleriadus de la Roſiére, Conſeillers dudit Seigneur, pour interroger ledit Marot: pour en faire leur rapport le lendemain. Mardi

Mardi 5. Novembre 1527.

La Cour, après avoir vû les Charges & Informations à l'encontre dudit Marot : les Interrogatoires & Confeſſions : les Concluſions du Procureur Général du Roi : & ouie la Partie Civile : a élargi par tout quonques ledit Marot : en faiſant les ſoumiſſions, & éliſant domicile en la maniere accoûtumée.

Scaliger a remarqué dans ſon Segond Scaligerana, que Marot avoit un merveilleux talent pour la traduction.

J'oubliois à remarquer, que ce qu'a écrit Mr. Baillet au chapitre de Theodore de Beze, que Marot a traduit les 50. premiers Pſeaumes, n'eſt pas véritable. Les 50. Pſeaumes que Marot a traduits, ſont des Pſeaumes choiſis.

CXIII.

Remarques ſur le chapitre d'Ariſtophane. Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothécaire. Liſte des Editions d'Ariſtophane.

MOnſieur BAILLET, tome 3 partie 1. page 397. dit qu'il n'eſt pas vraiſemblable que l'Epigramme Grecque ſur Ariſtophane, attribuée par Mlle. le Févre à Platon, ſoit de Platon. Voici l'Epigramme:

Αἱ χάριτες, τέμενός τι ἀφθίτῳ, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους:

Laquelle a été ainſi traduite par le Pere Vavaſſeur:

Trina ſibi æternum quærebat gratia templum.
Unus invenit pectus Ariſtophanis.

Je demande à Mr. Baillet quelle raiſon il a de croire que cette Epigramme ne ſoit pas de Platon. Elle eſt très-digne de Platon: & Platon d'ailleurs eſtimoit beaucoup les Comédies d'Ariſtophane. Et Olympiodore & Thomas Magiſter diſent affirmativement qu'elle eſt de Platon. Voici l'endroit d'Olympiodore: qui eſt de la Vie de Platon, publiée depuis peu par Emeri Caſaubon dans ſes Notes ſur Laërce: ἔχαιρε δὲ πάνυ καὶ Ἀριστοφάνει τῷ Κωμικῷ, καὶ Σώφρονι παρ' ὧν μίμησιν τῶν προσώπων ἐν τοῖς Διαλόγοις ὠφελήθη λέγεται δὲ ὅτως αὐτοῖς χαίρειν, ὥςε καὶ ἡνίκα ἐτελεύτησεν, εὑρεθῆναι ἐν τῇ κλίνῃ αὐτῷ Ἀριστοφάνην καὶ Σώφρονα, καὶ ἐπίγραμμα δὲ τοιοῦτον εἰς Ἀριστοφάνην πεποίηκεν,

Αἱ χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, τὸ πέρ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Voici celui de Thomas Magiſter: qui eſt de ſon abregé de la Vie de Platon: ἀποθανόντα δὲ, ὅτω Πλάτων ἐτίμησεν ἐν ἐπιγράμματι ἡρωελεγείῳ,

Αἱ Χάριτες, τέμενός τι λαβεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Et

Et c'eſt, ſans doute, ſur ces témoignages que Lilius Gyraldus & Joſeph Scaliger ont attribué cette Epigramme à Platon.

Mr. BAILLET. *Pour ce qui regarde les éditions des Comédies d'Ariſtophane, pluſieurs témoignent faire cas de celle de Leyde: qui parut chez Jean Maire avec les Commentaires de Scaliger, & des autres. Mais Mr. Colomiés prétend qu'on n'a point encore donné d'édition de ce Poëte qui ſoit parfaitement bonne. Il eſtime que la moins mauvaiſe eſt celle qui parut Grecque & Latine in folio à Genéve l'an* 1608. *avec les Scholies Grecques de Marc Muſure, & les Notes de Florent Chrétien, & des autres. Cependant nous avons vû ailleurs que cette édition avoit été fort décriée par Claude Chrétien, fils de Florent, à cauſe de l'infidélité que ceux de Genéve y ont commiſe.*

MENAGE. Nôtre Bibliothécaire eſt mal informé des Editions d'Ariſtophane. Scaliger n'a point fait de Commentaires ſur Ariſtophane; & dans l'Edition de l'Ariſtophane de Leyde il n'y a aucuns Commentaires: & les Scholies Grecques que nous avons ſur ce Poëte, ne ſont point de Muſure: & la meilleure des éditions de ce Poëte, c'eſt celle d'Amſterdam. Voici l'hiſtoire des éditions d'Ariſtophane.

En 1498 Alde Manuce, Romain, mais Imprimeur de Veniſe, imprima à Veniſe in folio neuf Comédies d'Ariſtophane, avec des Scholies Grecques ſur ces Comédies recueillies de différens Manuſcrits par Muſure, Candiot, homme docte, & qui

fut depuis Archevêque de Malvoiſie. En ce tems-là Ariſtophane n'avoit point encore été imprimé. Alde Manuce dédia cette édition à un certain Daniel Clarius, Parmeſan, Profeſſeur en Lettres Humaines à Raguſe. Il dit nettement dans ſa Dédicace; que les Scholies Grecques ſur Ariſtophane ſont anciennes: *Accipe igitur novem Ariſtophanis Fabulas; nam decimam, Lyſiſtraten, ideo prætermiſimus, quia vix dimidiata haberi à nobis potuit. Sint ſatis hæ novem: cum optimis, & antiquis, ut vides, Commentariis.* Cette Dédicace eſt ſuivie d'une Préface Grecque de Muſure: qui eſt tout ce que ce ſavant homme a fait de ſon chef ſur Ariſtophane. Enſuite de cette Préface, il y a une Epigramme Grecque de Scipion Cartéromaque, de Piſtoie C'eſt ce *Scipio Carteromachus* Auteur du Diſcours à la louange de la Langue Grecque, dédié à Daniel Réniéri, Noble Vénitien, que Henri Etienne a fait imprimer à la tête de ſon Tréſor de la Langue Grecque. Et enſuite de cette Epigramme, il y a un Extrait de l'Enchiridion d'Héphæſtion, & un autre, de Démétrius Triclinius, touchant les différens genres de vers: & un autre, de Platonius, touchant la difference des Comédies & celle des Caracteres. Et enſuite, la Vie d'Ariſto-

¶ 1. Il y a Accolta à la page ſuivante. Il faut Ascolti par tout.

¶ 2. Il faloit dire *Giunti*, car *Juncta* c'eſt le nom Latin. Mais avant que de paſſer à l'an 1525. il étoit bon d'obſerver que Nevizan à la fin du 3. Li-

vre

riſtophane par un Anonyme; & un abregé de Vie du même Poëte, par Thomas Magiſter: & pluſieurs argumens du Plutus, faits en proſe par un Anonyme: & un en vers, fait par Ariſtophane le Grammairien: & la Liſte des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies. Tout cela eſt en Grec. Les Argumens en vers Grecs ſur les autres Comédies, ſont apparemment du même Ariſtophane le Grammairien.

En 1515. Bernard Junta, fit imprimer *in octavo* à Florence chez Philippe Junta les IX. Comédies d'Ariſtophane: qu'il dédia à Franceſco Accolto (1), nommé à l'Evêché d'Ancone. Il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il avoit deſſein d'y ajouter la dixiéme & l'onziéme; mais que ceux qui les lui avoient promiſes lui avoient manqué de parole.

En 1525. les Héritiers de Philippe Junta (2), imprimerent *in quarto*, dans la même Ville de Florence l'Ariſtophane d'Alde: revû ſoigneuſement par Antonius Fracinus, de Varchi près Florence: auquel on ajoûta quelques Scholies, & un Indice des choſes contenues dans le Livre. Antonius Fracinus a dédié cet Ouvrage à Benoît Accolta, Archevêque de Ravenne. Il lui dit dans l'Epitre Dédica-

vre de ſa *Foreſt nuptiale* rapporte qu'Alciat lui avoit mandé d'Avignon avoir traduit de Grec en Latin les Nuées d'Ariſtophane *ſervatâ carminis lege*. Or Alciat enſeigna le Droit à Avignon depuis 1518. juſqu'au commencement de 1521. qu'il retourna à Milan.

dicatoire, qu'il a ajouté environ 60. vers dans la Comédie de la Paix qui manquoient dans l'édition d'Alde, & qu'il a été dirigé dans ſon Ouvrage par Arſenius, Candiot, Archevêque de Malvoiſie. Cette édition eſt fort belle.

En 1528. Pierre Vidouve, de Verneuil, imprima à Paris in-4. IX. Comédies d'Ariſtophane. Il eſt dit à la fin du Livre, que ce Livre a été imprimé aux dépens de Gilles de Gourmont, & par le conſeil & les ſoins de Jean Cheradame, & par le labeur & la dexterité de Pierre Vidouve. *ἐτυπώθη ἐν Λευκετίᾳ Παρρησίων, ἀναλώμασιν Ἐγιδίου Γορμοντίου, διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννου Χεραδάμου πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι Πέτρου Οὐιδουαίου, ἔτει*, &c. Devant chaque Comédie, il y a des Epitres Dédicatoires en Grec de ce Jean Chéradame. La premiere Comédie eſt dediée à Jean le Clerc Ambaſſadeur en Angleterre: la ſegonde, à Thomas Vinter: la troiſiéme à Pierre Danés: la quatriéme à Jean Viole: la cinquiéme, à Jean Tartaſſe: la ſixiéme, à Jean Lapithe: la ſeptiéme, à Jean Beraut: Ce Jean Beraut étoit un homme ſavant: la huitiéme, au célébre Médecin Jean Ruellius: & la neuviéme,

¶ 1. Il faut lire Gilles de Gourmont. Il étoit frére de Robert & de Jean, mais c'eſt Gilles qui s'eſt qualifié Imprimeur en Grec dès l'an 1507. Comme l'inſcription ordinaire qui eſt à la fin de ſes éditions le juſtifie. Elle eſt rapportée par Naudé pag. 304. & 305. de ſon Addition à l'Hiſtoire de Louis XI. & un peu moins correctement par le Sr. de la Caille pag. 80. de ſon Hiſt. de l'Imprimerie.

¶ 2

viéme, à un Guillaume Cuinus. Les armes de ce Jean (1) de Gourmont ſont gravées en pluſieurs endroits de ce Livre: ce qui montre qu'il étoit, quoi que Libraire, homme de condition. Je remarquerai ici, par occaſion, que ſelon ſon témoignage il fut le premier qui fit imprimer à Paris des Livres Grecs.

En 1532. (2) André Cratander & Jean Bébélius, Imprimeurs de Francfort (3), imprimerent à Francfort in-4. les neuf Comédies Grecques d'Ariſtophane dont il a été parlé. Et ils ajouterent à cette édition deux Comédies de ce Poëte, non encore imprimées: qui ſont, les Femmes Sacrifiantes à Cerès, & la Lyſiſtrate. Dans cette édition; qui eſt auſſi toute Grecque; il y a une Préface Latine de Simon Grynæus.

En 1538. Andreas Divus, de *Capo d'Istria*, fit imprimer à Veniſe in-8. chez Jaque de Bourfranc, de Pavie, la Traduction Latine en proſe des onze Comédies d'Ariſtophane: qu'il dédia au Cardinal Alexandre Farnéſe. Cette Traduction eſt pleine d'ignorances, & pour le Grec, & pour le Latin.

En la même année 1538. Barthelemi Za-

¶ 2. C'étoit ici le lieu de remarquer qu'en 1531. Thomas Venatorius Aleman fit imprimer à Nuremberg in-4. le Plutus d'Ariſtophane avec ſa verſion en vers Latins à côté du Grec. *Aristophanis Plutum* (dit Geſner. f. 618. B. de ſa Bibl.) *Comœdiam facetissimam Latinis versibus reddidit Petreius excudit Norimberga* 1531. *in-4. Græcè & Latinè è regione chartis* 18.

¶ 3. Imprimeurs de Bâle.

Zanetti imprima à Veniſe in-8. en (les onze Comédies d'Ariſtophane.

En 1544. Pierre Brubachius rimp in-8. l'Ariſtophane de Francfort de 1 avec la Préface de Grynæus. Il y a là Vie d'Ariſtophane de l'Anonyme (... là Liſte des noms des Anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies: & le Diſcours touchant la Comédie; duquel il a été parlé.

En 1547. (1) Sigiſmond Gélénius, de Bohéme, diſciple de Muſure, fit imprimer à Bâle, par Froben, les onze Comédies d'Ariſtophane, avec les Scholies Grecques anciennes, tant de l'édition de Veniſe que de celle de Florence, ſur les neuf premieres Comédies: car il ne s'en trouve point ſur la dixiéme & ſur l'onziéme. Ces deux dernieres Comédies ſont plus correctes dans cette édition que dans celles de Francfort.

En 1549. Charles Girard (2), de Bourges, Docteur Régent en Droit dans l'Univerſité de Bourges, fit imprimer à Paris in-4.

¶ 1. Outre ce que Mr. Ménage remarque ici pour l'année 1547. voici ce que je trouve écrit, d'une main qui m'eſt inconnuë, au devant de mon exemplaire d'Ariſtophane de Geneve. *Marcus Cabedius Ariſtophanis* Plutum *Latinis verſibus reddidit quem Gonçalio Pinario Tingitanorum Epiſcopo, Joannis III. Lusitaniæ Regis in Gallia Legato avunculo ſuo dicavit, excudit autem Vaſcoſanus* 1547, in 8. L'Auteur de cette note a mal interpreté *M.* Cabedius, *Marcus*, au lieu de *Michaël*. Tel étoit le nom de batême de ce Portugais dont on peut voir la Vie dans la Bibliothéque d'Eſpagne d'André Schott qui fait auſſi mention

in-4. par Chrétien Véchel le Plutus d'Ariſtophane, avec une Traduction en proſe Latine *è regione* du texte & un gros Commentaire ſur le texte Grec. Cet Ouvrage eſt dédié à Janne Reine de Navarre, fille de Marguerite, auſſi Reine de Navarre.

En 1557. (3) on imprima in-4. à Utrecht le Plutus, les Nuées, & les Chevaliers d'Ariſtophane, avec la verſion Latine de Lambertus Hortenſius: & en 1561. le Plutus & les Grenouilles en Grec. C'eſt ce que j'ai appris du Catalogue des Livres de Nicolas Heinſius: car je n'ai point vû ces éditions.

En 1586. Jean Spies imprima in-8. à Francfort ſur le Mein l'Ariſtophane Grec avec la verſion Latine en vers de Nicodéme Friſchlin, & avec la Vie d'Ariſtophane, & la Défenſe d'Ariſtophane contre Plutarque, par le même Friſchlin. Il eſt à remarquer, que Friſchlin n'a traduit que le Plutus, les Chevaliers, les Nuées, les Grenouilles, & les Acharnenſes.

En 1589. Florent Chrétien fit imprimer à

tion de la traduction du Plutus. Un Flamand, nommé en Latin *Hadrianus Chilius Maldeghemius*, a traduit en vers Latins le Plutus, imprimez à Anvers l'an 1553. Voyez Sander. *de clar. Brug.* lib. 1.

¶ 2. Il s'appelloit Gérard & non pas Girard, *Carolus Gerardus.*

¶ 3. Avant que d'en venir à l'année 1557. on pouvoit remarquer qu'il avoit paru à Naples in 8. l'an 1556. une verſion Latine aſſez élégante du Plutus & des Nuees par Coriolanus Martiranus de Coſence Evêque de ſan Marco, en vers Comiques Senaires, imprimee avec d'autres verſions & Poëſies du même Auteur.

à Paris in-8. chez Frédéric Morel la Comédie d'Ariſtophane, intitulée *la Paix:* avec ſa verſion en vers Latins, *è regione* du texte Grec: à laquelle il ajouta un Commentaire aſſez gros. Cet Ouvrage eſt dédié à Jâque Auguſte de Thou, fils de Chriſtophle.

En 1607. Æmilius Portus, fils de François le Candiot, fit imprimer in folio à Genéve, *ſumptibus Caldorianæ Societatis*, un Ariſtophane revû par ſon pere. Cette édition eſt la meilleure (1) de toutes les précédentes. Outre les Scholies Grecques anciennes, ſur les neuf premiéres Comédies, elle a les Scholies Grecques d'Odoart Biſet, Sr. de Charlai, ſur les onze Comédies d'Ariſtophane: & celles de Gilles Bourdin ſur la Comédie des Sacrifiantes à Cerès. Ces Scholies de Gilles Bourdin furent imprimées à Paris in-8. en 1545. & dédiées à François I. C'eſt ce Gilles Bourdin, qui a été Avocat & Procureur Général du Parlement de Paris. Odoart Biſet étoit un homme ſavant de la Ville de Troie (2). Et outre ces Scholies Grecques, anciennes & modernes, cette Edition contient le Commentaire de Girard ſur le Plutus, & ceux de Florent Chrétien ſur les Gueſpes, ſur la Paix, & ſur la Lyſiſtrate, avec la verſion Latine en vers de ces trois Comédies.

L'Ou-

¶ 1. Il faloit dire. *Cette édition eſt meilleure que toutes les précédentes.* Mais touchant les diverſes éditions d'Ariſtophane, voyez le docte & labo-

rieux

L'Ouvrage de Florent Chrétien ſur la Paix d'Ariſtophane avoit déja été imprimé, comme il a été remarqué. Ce qu'il a fait ſur les Gueſpes & ſur la Lyſiſtrate, n'avoit point encore paru. Claude Chrétien, fils de Florent, envoya le tout à ceux qui ſe mêloient de l'édition de Genéve. Dans une Lettre qu'il a écrit à Joſeph Scaliger; qui eſt datée de Paris du 20. Sept. 1610. il ſe plaint fort de cette Edition à l'égard de l'Ouvrage de ſon pere. *Je n'oſe*, dit-il, *vous parler de l'Ariſtophane, que vous avez vu; je m'aſſure, premier que nous: car l'Ouvrage eſt ſi laid que je ne le puis avouër pour parent. Le mal eſt arrivé de l'avoir envoyé hors d'ici: & en Ville où ils ne croyent aujourd'hui que leur tête. Ils ont mépriſé l'ordre que je leur avois envoyé: ont retranché pluſieurs choſes de mon pere: l'Epitre même à Mr. de Thou ſur l'Iréne; imprimée à Paris l'an 1589. in octavo, avec cette Epitre: & y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'Oeuvre: puis ont tellement mêlé ce que je leur avois baillé, qu'il ſemble que leur deſſein ait été plutôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour.* Il y a dans cette Edition une Lettre Latine d'Æmilius Portus à Odoart Biſet, & une Préface Grecque, aux Lecteurs, & une autre Latine, du même Portus.

En

rieux Jean Albert Fabrice l. 2. du tom. 1. de ſa Bibliothéque Grecque, c. 21.

¶ 2. J'aimerois mieux écrire *Troïes* pour ne pas confondre *Troca* avec *Troja*.

En 1624. Jean Maire, Imprimeur de Leyde, imprima à Leyde in douze un Ariſtophane Gec-Latin, ſans Commentaires Latins & ſans Scholies Grecques. Mais avec les Fragmens des Comédies d'Ariſtophane, non exiſtantes, ramaſſez par Guillelmus Cantérus & Guillelmus Coddæus, & une Préface d'Andreas Schottus ſur ces Comédies d'Ariſtophane non exiſtantes & ſur celles qui exiſtent : Il y a outre cela une Vie d'Ariſtophane en Latin, & un Diſcours Latin de Nicodéme Friſchlin touchant l'ancienne Comédie. Je ne ſai de qui eſt la Vie. Toutes ces choſes ſont à la tête des Comédies. Il y a à la fin un Indice des Proverbes alléguez par Ariſtophane, & expliqués par Eraſme, par Junius Cognatus, & autres Parœmiographes : & de très-petites Notes, qui ne conſiſtent qu'en diverſes leçons. Ces Notes ſont intitulées, *Notæ in Ariſtophanem; excerptæ ex variis Lectionibus, Emendationibus, & Conjecturis virorum doctorum : ac potiſſimum duobus exemplaribus manu Joſephi Scaligeri emendatis. E Bibliotheca Gerardi Voſſii.* Chaque Note de Scaliger ne comprend pas une ligne: & toutes ſes Notes enſemble pourroient ſe mettre en une feuille de papier. Mr. Baillet qui appelle ces Notes de Scaliger & celles des autres Critiques, *des Commentaires*, ne les a jamais vuës.

En 1670. Jean Raveſtein, Imprimeur d'Amſterdam, r'imprima à Amſterdam en deux volumes in douze l'Ariſtophane de Leyde: auquel il ajouta des Notes & des

Ob-

Obſervations de différens Critiques: avec une verſion très élégante des Concionatrices (1) par Mr. le Févre Profeſſeur de Saumur, & avec des Notes très-ſavantes & très-curieuſes ſur cette Comédie, du même le Févre: dédiées à Mr. Bohéreau, Médecin de la Rochelle. Cette édition eſt la meilleure, pour le texte, de toutes les Editions d'Ariſtophane.

En 1684. Mlle. le Févre, fille de Mr. le Févre dont nous venons de parler, & qui eſt aujourd'hui, Me Dacier, fit imprimer à Paris in douze une Traduction Françoiſe du Plutus & des Nuées, avec des Notes ſur ces deux Comédies, & une Préface ſur Ariſtophane. Sa Traduction eſt très-élégante: ſes Notes ſont très-ſavantes: & ſa Préface eſt admirable.

Mr. BAILLET. *Plutarque ajoute que toute l'urbanité que l'on donne à Ariſtophane, n'a rien que d'amer & de très-des-agréable: que ſon ſel n'a rien que de piquant, d'acre, de mordant: & qu'il ne ſert qu'à aigrir les playes qu'il a faites lui-même.* Page 385.

MENAGE. Le meilleur morceau eſt demeuré au plat. Je veux dire que Mr. Baillet a ômis ce qu'il y avoit de meilleur dans Plutarque au ſujet du ſel d'Ariſtophane & de celui de Ménandre: qui eſt, que le ſel de Ménandre eſt de la mer où Venus a pris naiſſance. Je me ſuis ſervi de cette penſée dans mon Epigramme Grecque à Mr. Colbert ſur Mr. le Févre Profeſſeur de Saumur.

Os

(1) Pourquoi ne pas dire des Haranguеuſes?

Οὐ πάντα πλήθουσιν ἀλῶν συγγράμματ'. ἀλλ' ἀλῶν δὲ,
Γυμητῶν πελάγει, ϕ Κύπρις ἐγγύησε.

Mr. de Brieux s'en eſt auſſi ſervi dans une de ſes Epigrammes à Mr. des Yveteaux le Maître des Requêtes.

——— ——— *luſuſque, ſaleſque.*
Sed natos pelago, quo Venus orta, ſales.

Mr. Baillet a remarqué en quelque endroit de ſon Livre, que Mr. le Févre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit que St. Jean Chryſoſtome ſe plaiſoit à la lecture d'Ariſtophane, ſoit véritable. Et moi j'ai remarqué dans la Préface de la ſegonde partie de mes Obſervations ſur la Langue Fran-

¶ 1. Les Savans n'ont pu juſqu'ici marquer au vrai en quel tems Achille Tace a vécu. Saumaiſe avouë ingénument qu'il ne le ſait pas, & qu'il ne trouve point d'Auteur qui le lui enſeigne. *Quando vixerit, juxta ſcio cum illis qui neſciunt, quia nec auctorem habeo qui me id doceat.* M. Huet dans ſon Traité de l'Origine des Romans tout irreſolu qu'il paroit ſur cette difficulté ne laiſſe pas de pancher à croire Achille Tace poſtérieur à Héliodore. Je penſe avoir trouvé un moien ſûr de décider cette queſtion. Achille Tacé dont nous avons les amours de Clitophon & de Leucippe eſt le même qui a écrit de la ſphére, & dont il nous reſte une introduction ſur les Phénoménes d'Arat. Jule Firmique qui écrivoit ſous Conſtance II. fait mention, livre 4. chap. 10. de ſes Aſtronomiques, de cet Achille, d'où il s'enſuit que cet Auteur pour peu qu'il eût précédé Firmique étoit plus ancien, & que St. Jean Chryſoſtome, & qu'Héliodore qui n'ont vécu que ſous le grand Théodoſe & ſous ſes enfans. Cela étant, la conjecture de M. Ménage touchant ce Prêtre grand imi-

In edit. ſuâ *Amor. Clitoph. & Leucippes.* Epiſt. ad Lect.

Françoiſe, que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet Amour de St. Jean Chryſoſtome pour les Comédies d'Ariſtophane, c'eſt Alde Manuce dans ſa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius: ſi ce n'eſt qu'on voulût interpréter de St. Jean Chryſoſtome, ce qui eſt dit dans le Roman d'Achilles Tatius (1), qu'un certain Prêtre, qui étoit fort éloquent, étoit imitateur d'Ariſtophane.

CXIV.

Imitateur d'Ariſtophane ne peut avoir lieu, outre qu'il faut avouër qu'elle eſt un peu bien abſtraite. Il faut auſſi conclurre que Photius s'eſt trompé lorſqu'il a inſinué qu'Achille avoit imité Héliodore. Suivant notre calcul ce doit être tout le contraire. A l'égard des infamies contenuës dans le Roman de Clitophon & de Leucippe je les regarde comme un titre d'ancienneté. Avant que le Chriſtianiſme fût affermi les Ecrivains étoient plus licentieux. La Religion Chrétienne, moins indulgente, en réformant les mœurs, réforma les expreſſions, de ſorte que des deux Romans celui d'Héliodore Auteur Chrétien étant le plus honnête doit par conſéquent être cru le moins ancien. Le célébre la Fontaine qui apparemment ne s'étoit pas donné le ſoin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces réflexions, n'a pas laiſſé de dire le plus heureuſement du monde dans ſa Balade des Livres d'amour:

Clitophon a le pas par droit d'antiquité,
Héliodore peut par ſon prix le prétendre.

CXIV.

Charge de Maître des Requêtes, donnée pour récompense à des gens de Lettres.

Tome 1. part. 1. page 561.

MOnsieur BAILLET. *Charles V. Roi de France, donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu.*

MENAGE. Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi,* (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipsæ Linguæ commendatione accitus tum in Aulam; cùm animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis tum animi dotibus, regiæque majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit; (certè quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mirè valuit literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quàm Latinis literis acceptum retuli.*

CXV.

CXV.

Ce que dit Mr. Baillet que les Epigrammes Fabuleuſes ſont défectueuſes, n'eſt pas véritable, & eſt contraire à la pratique de tous les Epigrammataires.

MOnſieur BAILLET ne ſe connoît du tout point en Epigrammes; ce que je ne dis pas parce qu'il dit que la plûpart de mes Epigrammes ſont plates & inſipides. Il dit à la page 562. du premier Tome, *la République de Veniſe ſemble avoir voulu paſſer en magnificence Archélaus & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar, pour une Epigramme qu'il compoſa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque vers. Mais cette libéralité nous donne une plus grande idée de la généroſité & de la reconnoiſſance de cette République que de l'excellence du Poëte; puiſque ſon Epigramme eſt défectueuſe, étant du nombre des Fabuleuſes, & qu'on ne l'a payé que pour ſon Encens.* Et là-deſſus il cite dans ſes preuves le Parnaſſe Réformé. Il n'eſt rien dit de ſemblable dans le Parnaſſe Réformé. Mr. Baillet devoit citer Monſieur Lancelot dans ſon *Delectus Epigrammatum:* car c'eſt Lancelot, qui dans ſon *Delectus Epigrammatum* a repris cette Epigramme de Sannazar, à cauſe qu'elle eſt fabuleuſe. Ce que je ſouhaitterois qu'il n'eût pas fait; ces ſortes d'Epigrammes étant au contraire

très-belles & très-agréables. Et ſon opinion a été très-bien réfutée par le P. Vavaſſeur dans ſon Livre de l'Epigramme, chapitre IX. Les paroles du P. Vavaſſeur méritent d'être ici rapportées. Les voici: *Neque intra res geſtas & veras hîc ſe Poëta continet, ſed fictas etiam adſciſſit aliunde atque amplectitur, eaſque varias & multiplices. Aut enim Fabulas ex omni Fabularis Hiſtoriæ inſtrumento promptas habet & paratas quibus aptè & in loco utatur: aut ipſe fingendi artifex, quod lubet, comminiſcitur, ſibique fabricat, & ſuos in uſus convertit. Rurſum hoc utrumque vel ex toto facit; ut aliud nihil Epigrammate, niſi fabuloſa perſequatur: vel ex parte; ut ad aliud quippiam traducat hæc genera falſi, & ad inſtitutum ſermonem accommodet ſplendidum & ſolers mendacium. Hæc porrò omnia fieri poſſe; licere; facta denique fuiſſe; quo modo & quâ re meliùs oſtendemus, quàm exemplis veterum, cùm Græcorum tum Latinorum, ex quibus, ars ipſa, qualis ea cunque ſit, petita fuit; arti ſua fides & auctoritas accerſita? Aliquid eſſe in Epigrammate fictis fabulis & antiquis & recentibus ac novis loci, præterquam quod tot exempla probatiſſimorum Scriptorum perſuadent; convincit etiam,* MONTAUSERI, *& fateri cogit ratio. Quid enim? Hujus Poëta carminis omni fictione & commento, & imitandi poteſtate privabitur: cæteris Poëtis, ut fingant, non tantùm relinquitur integrum ac liberum, verùm etiam, ſi tueri nomen ſuum ac ſuſtinere velint, neceſſarium judicabitur?*

tur? Quid verò tam Epigrammatum proprium, quod Fabulas excludat; cùm Epigrammata munus exercere ac partes suas, & opus perfectum habere, ut in fictis personis, ita in fictis rebus, valeant? Aut quid tam proprium Fabularum, quod Epigrammatis repugnet; cùm Fabulæ, imitandis & assimulandis rebus, vel ipsam adjuvent veritatem? Itaque nihil alienius unquam mihi visus est fecisse, dum Poëtas è Re sua publica ejecit, Plato; quàm quisquis è Poësi nostra Fabulas exterminandas esse duxit. Etenim civitas sine Poëtis stare potest, opinor; carere omnino Fabulis Poësis quî potest? Nec sanè in re tam certa tamque evidenti disputarem, nisi exortus esset inter literatos, quod nunquam fore putassem, qui istud tam novæ tamque insolentis doctrinæ, Scriptor & Magister Artis Correas ponere non dubitarit in præceptis suis, nihil ut Poëta noster, nisi verum, factumque, adhiberet, atque adeo historicum potiùs & narratorem, quam sese eum, qui esse debet, Poëtam gereret. Quis autem non malle debeat aut proferre aliquid de suo, quod ipse non levi judicio multaque arte confinxerit, aut conflictum ab alio solerter & ingeniosè mutuari, quàm nudam rem & simplicem, ita ut se res habet, utque contigit, aut transacta est, mandare versibus ac juris facere publici?

J'ajoûte à la remarque du Pere Vavasseur, que les plus belles Epigrammes sont les fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobe, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle:

xitéle: témoin l'Epigramme de Vénus armée : témoin l'Epigramme d'Amaltée: *Perſpicuo in vitro pulvis qui dividit horas*: & pluſieurs autres ſemblables dont l'énumeration ſeroit ennuieuſe.

Ce jugement ridicule que notre Ariſtarque a fait des Epigrammes, a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire:

ASINUS JUDEX.

Animalia inter, orta cùm contentio
Magna eſſet olim, ſedit Aſinus arbiter:
Quippe aurium menſura liberalior,
Et ore tota fuſa ſimplicitas, probi
Atque patientis Judicis ſpem foverant.
Prima ad tribunal ſe novum ſiſtunt Apes,
Direpta queſta molla Fucorum dolo,
Cellaſque inanes. Innocentes ille Apes
Voce altiore, ceu nocentes, increpat:
Fucoſque labis integros pronuntians,
Dat habere ceras, & ſuis Apum frui.
Clangore poſt hac Anſer obſtrepens gravi,
Dato libello ſupplice, orat ut ſibi
Sociiſque liceat flumina, & lacus ſacros,
Cycnis repulſis, colere. Præſes annuit.
Ecce Philomelam Gracculus laceſſere,
Et vocis audax poſcere ſibi gloriam.
Litem, inquit, Aſini finiat ſententia.
Jubentur ambo canere. Luſcinia incipit:
Animoſque teneris omnium ac ſenſus modis
Demulcet. Ipſa carmine inflexa caput,

Et

Et lenta motant brachia in numerum Ilices.
Nequicquam. Ineptis plus probatur auribus
Rudis murmur atque ſtrider abſurda alitis.
Quid multa? Fortem vicit illo Judice
Columbus Aquilam. Pulchrior picto fuit
Pavone Corvus: Ovis Lupo voracior.
Vulpes, iniqua ſcita ſibilantibus,
Aliud ab illo nil, ait, ſperaveram,
Cujus palato cardnus gratum ſapit.

CXVI.

Addition au chapitre d'Héſiode.

MOnſieur BAILLET a remarqué qu'on n'a preſque jamais douté que le Poëme du Bouclier d'Hercule ne fût point d'Héſiode. Cette remarque n'eſt pas véritable. Il eſt vrai que Longin dans ſon Traité du Sublime, à la ſection 7. le cite comme d'Héſiode, avec cette exception, *S'il eſt vrai que ce Poëme ſoit d'Héſiode.* Et il eſt vrai encore, que l'Auteur anonyme d'un petit Diſcours Grec ſur ce Poëme, imprimé dans l'édition *in octavo* de Daniel Heinſius, dit qu'Ariſtophane le Grammairien ne croioit pas que ce Poëme fût d'Héſiode. Mais il ajoûte que Megaclès l'Athénien le croioit d'Héſiode: (1) mais qu'il reprenoit Héſiode de ce qu'il y feſoit faire le Bouclier d'Hercule

¶ 1. Il auroit été mieux de dire *quoiqu'il reprît*, pour éviter ce ſecond *mais* trop voiſin du premier.

le par Vulcain: n'y ayant point d'apparance que Vulcain ût voulu faire des armes aux ennemis de Junon ſa mere. Et il ajoûte encore, qu'Apollonius Rhodius, & Stéſichore, diſoient que ce Poëme étoit d'Héſiode.

Je remarquerai ici, en paſſant, au ſujet de l'objection de Mégaclès l'Athénien, que quelques-uns ont de même trouvé à dire que Virgile ût fait commander Vulcain à ſes forgerons de faire des armes pour Enée qui étoit le bâtard de ſa femme, & qu'en feſant ce commandement, il ût donné des louanges à Enée. *Arma acri faciendo Viro.*

chel de tragne.

CXVII.

Addition au chapitre de Beſſarion.

ome 2. 3. pag.

JE remarquerai ici en paſſant que *Beſſarion* étoit le nom de batême du Cardinal Beſſarion. *Sancti Beſſarionis, unde ipſe nomen accepit, patriæ parentis, ac patroni, Vitam diligenter ac copioſe ſcripſit*, dit Platine dans le Panégyrique du Cardinal Beſſarion. La fête de St. Beſſarion ſe célébre dans l'Egliſe Grecque le ſixiéme de Juin.

CXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que mes vers ne valent rien, eſt véritable.

MOnſieur BAILLET dit que mes vers ne valent rien: que ce ne ſont que cen-

centons: que piéces de rapport, & à la moſaïque: que la plupart de mes Epigrammes ſont plates & inſipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au-deſſus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poëſie n'eſt que du bouillon d'eau claire; que du Vin à huit deniers le pot. Je demeure d'accord de toutes ces choſes. Et je déclare ici à Mr. Baillet, que je n'ai jamais prétandu & que je ne prétans point à la qualité de Poëte. C'eſt un aveu que j'ai fait publiquement en pluſieurs endroits de mes Ouvrages. J'ai dit dans la Dédicace de mes Poëſies à Mr. de Montauſier: *Scripſit ſummo vir ingenio & ſcientia ſingulari Philoſophus, artifices omnes opus ſuum adamare: Poëtas autem, præcipuè. Et ſanè, ita ſe res habet: hîc, neſcio quo modo, magis quàm alibi, ſua cuique maximè placent: ac nemo unquam Poëta fuit, qui quemquam præſtantiorem quàm ſe crederet; quique ſe non libenter cæteris anteferret. Ipſe, vel hoc uno, me non eſſe Poëtam intelligo: qui enim Carmina ſua minùs probet quàm ipſe facio, inveniri vix quemquam poſſe arbitror. Nec certè Poëtæ tantum & tam divinum nomen meretur is, qui ſcribit, utì nos, brevia quædam; & pauca; & ſermoni propiora; & quæ raro aſſurgunt; quæ motu carent: in quibus nulla inflammatio animi; nullus numinis afflatus.* . . . . . .

Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os
Magna ſonaturum, des nominis hujus honorem.

Adeo verum eſt quod ajunt, mediocres Poëtas non eſſe, & Poëſim quæ admirationem non habet, nullam exiſtimari. Naſcuntur vates, non fiunt. Quis verò unquam ad ſcribendos verſus minùs quàm ego naturâ valuit? Quis Numina, quæ Vatibus præſunt, magis adverſa expertus eſt? Quin Poëticen ſolùm attigi, ne, ut de Pomponio Attico ſcripſit Cornelius Nepos, expers eſſem illius ſuavitatis. J'ai dit dans ma Préface ſur Malherbe: *Quoique j'aye peu de naturel à la Poëſie, & que je ne faſſe des vers, s'il faut ainſi dire, qu'en dépit des Muſes, j'ai néanmoins aimé de tout tems la lecture des Poëtes.* J'ai dit au chapitre 4. de la ſegonde partie de mes Obſervations ſur la Langue Françoiſe: *Je ne me pique point d'être Poëte, quoique j'aye fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, & en François. Et ſi j'ai parlé avantageuſement de mes vers dans mes vers, ç'a été par le privilége qu'ont les Poëtes de ſe louër en vers. Mais jamais perſonne ne m'en a oüi parler avantageuſement dans le diſcours familier.* Et je dis ici, que je défie Mr. Baillet d'eſtimer moins mes vers que je les eſtime.

Non potes in nugas dicere plura meas
Ipſe ego quam dixi. Quid dentem dente juvabit
Rodere? Carne opus eſt, ſi ſatur eſſe velis.

C'eſt ce que diſoit Martial à un Baillet de ſon tems. Que Mr. Baillet me laiſſe donc en paix de ce côté-là: & puis qu'il

a en tête de décrier mes Poëſies, qu'il écrive contre ceux qui les eſtiment: qu'il écrive contre Mr. Francius, le Prince des Poëtes Hollandois, qui les a célébrées depuis peu par cette belle Elegie.

Optabam longi tibi mittere pignus amoris,
Pars ego Pierii FRANCIUS unà chori:
MENAGII, mea Muſa, mei pete limina, dixi.
I, mea ſor, dixi, carmina MENAGIO.
Ecce hæret, lenique genas ſuffunditur oſtro;
Seu quia virgo pudens; ſeu quia Muſa mea eſt.
I tamen, i, dixi: timidumque evince pudorem,
Ruſtica tam culto ne videare viro.
Quod metuas non eſt: doctas amat ille puellas:
In quarum numero tu quoque forſan eris.
Illa nihil; paullò ſed ab his animoſior, ivit
Orba metu juſſam, nec tamen orba, viam.
Et meritò: quis enim, vatum cultiſſime vates,
Judicium ſubeat, non timeatque tuum?
Tu legeris toto, toto cantaris in orbe;
Æternumque tibi dant tua ſcripta decus:
Sive per Aſtræa campos ſpatiaris amœnos,
Submittit flores & tibi Diva ſuos:
Sive Sophos veteres Stygiis educis ab antris;
Illorum explanans dogmata, facta, genus:
Seu Franca, ſeu Tuſca aperis cunabula linguæ:
Sablolieve domus ſtemmata longa doces.
Quòd ſi, Pegaſea mentem lymphatus ab unda,
Aoniis mavis nectere verba modis,
Hîc tua ſe monſtrat virtus: hîc exerit omnes

Ingenium vires eloquiumque ſuas.
Te Themis, & patrio rapuit ſata vertice virgo:
Aonia ante alias ſed rapuere Deæ.
Inter Apollineos numquam delebile myſtas
Nomen habes: ſcripti pulcher in omne genus.
Nunc paſtorali carmen modularis avena:
Nunc Lyra, nunc Elegi, nunc Epigramma placent.
Nec ſatis eſt uno dici ſermone diſertum:
Facundum linguis pluribus eſſe, tuum eſt.
Jam te Græca vocat, jam te Romana Poëſis,
Gallica jam, jam te Tuſca Thalia juvat.
O quoties, Græco ludis dum carmine, nobis
Battiada aut Teï credita Muſa tua eſt!
O quoties Latiis numeris ego dulcibus haſi,
Et dixi, Numeros tolle, Tibulle, tuos!
O quoties Italis laudem palmamque Poëtis
Viſus es, & Gallis præripuiſſe tuis!
Plaudunt muſæo Nymphæ Cephiſides antro.
Aſſurgit mediis Ilia mater aquis.
Sequana carminibus ſuſpenſus, flumina ſiſtit.
Attonitus rapidas ſiſtit & Arnus aquas.
Si qua fides, Cytherea polo Chariteſque relictis
In ſcriptis habitant, culte Poëta, tuis.
Aureus ille liber teſtis mihi, totus Amores
Spirat. habet veneres pagina quæque ſuas.
Hic in me Paphios Amaryllis ventilat ignes.

Hic

¶ 1. Idyle eſt aujourd'hui du Féminin.

¶ 2. Il ne laiſſe pourtant pas d'y avoir dans cette belle Epigramme une groſſe faute de quantité. Κύμα, qui a la pénultiéme breve, y doit avoir

Hic quod ſurripiat me mihi, Doris habet.
Nunc verſatilibus me Silvia captat ocellis.
Flore levi pictis nunc Teleſille genis.
Jam me pulchra Corinna rapit: jam pulchra Laverna:
Verſibus in calum vecta Laverna tuis.
Hei mihi! Non totum eſt vel ſic ſpectare Lavernam.
Pradatur ſenſus ſic etiam illa meos.
Uror io. Vatis flammis ignoſcito vates,
Quas movit, numeris dicta puella tuis.
Qua nec viſa places, ut tu mihi viſa placeres,
Gloria Sequanici, pulchra Laverna ſoli?
Incedas Graiâ, veſtis te Graia decebit.
Incedas Latiâ, palla Latina decet.
Indue Gallorum cultus, Italúmve recentes:
Convenit hic forma, convenit ille tua.
Jure tibi, qua Peligno cantata Poëta,
Invidet, & docti Lesbia vatis amor:
Deliaque, & Nemeſis, Umbrique puella Phileta:
Et quacumque aliquod carmine nomen habent.

Qu'il écrive contre le même Mr. Francius, qui a traité de (1) divin mon Idylle Grec, par cette belle (2) Epigramme Grecque:

Θύρ-

un aigu & non pas un circonflexe. Auſſi Francius a-t-il depuis retouché ſon vers de cette ſorte: Οὐ περὶ τῶν θείων κρίνας ἰσ ἀθανάτων, ce qui n'eſt pas trop bon.

Θάρσει καὶ Κορύδοντα διωκήσειν με κελεύεις.
Τὼς γε διωκήσειν, ὡς ἐμὲν, ΑΙΓΙΑΛΙΕ.
Καλὰ φυτὰ Κορύδων, Θάρσις καλὸς· ἀλλ' Ἀμαρυλλὶς,
Δῖα κόρη φυλλὶς παγχαρὲς, ἀμφοτέρα.
Νήπιος ἀθανάτους ἐρίσει Πάρις. ἀλλὰ μοι εἴη
Οὐ περὶ τῶν θείων κρῖμα, καὶ ἀθανάτων.

Qu'il écrive contre Mr. Fabrot, le premier Juriſconſulte de ſon tems, qui dans la Lettre qu'il m'a écrite pour me dédier ſes Diſſertations *de Juſto partu*, & *de numero puerperii*, a parlé de moi en ces termes: *Hunc autem animi fœtum offere tibi*, CLARISSME MENAGI: *qui cum olim haud vulgarem amicitiam contraxi. Nec immeritò: cùm pauci ſint qui his ſtudiis colendis tecum poſſint contendere. Nam ſive Græco ludas carmine, ſive Latino, ſive Gallico, ſpiritus altioris Poëta diceris: ſive te ad ſtudia ſeveriora vertas, vix eſt ut quidquam politius ad nos perveniat. Jure autem noſtro non ἀκροθιγῶς imbutus es: ut verè liceat dicere, virum te eſſe undecumque doctiſſimum.*

Qu'il écrive contre Mr. Charpantier de l'Académie Françoiſe, qui a fait ces beaux Scazons ſur la premiere édition de mes Poëſies,

Culti MENAGI *jam novus liber prodit,*
Carus puellis, nec minùs viris carus:
Quem ſalce nunquam dametes ſua Tempus
Nec rodet unquam dentibus ſuis Livor:
Tantum eſt leporis intus, & venuſtatis, &c.

Qu'il

Qu'il écrive contre Mr. de Mommor le Maître de Requêtes qui m'a adreſſé cette belle Epigramme ſur le Recueil de mes vers :

MENAGIUS, *decus Andegavûm, quem perpete plauſu*
Agnoſcit Vatem maxima Roma ſuum :
Gallica quem laurus Phœbo texente, coronat :
Quem celebrat doctis Attica Muſa ſonis :
Omnibus fauſtis ſacro ſe vertice Pindi
Siſtit, ut æternum vivat in ore virum.
Carmina vos ſancto comiti, pia turba Poëtæ,
Sic erit æternis fient veſtra ut carmina chartis,
Nec memori hæc ævo detrahat ulla dies.

Qu'il écrive contre Mr. de Balzac, qui dans le tems que je commençai à faire des vers, m'appela *une nouvelle lumiere du Pinde :*

Succenſit lux exorians, nova gloria Pindi,
Flos juvenum, &c.

C'eſt dans ſon excellent Poëme intitulé *Crudelis Umbra :* & qui a dit dans ſon Poëme au Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris :

Vidi ego mentis opes altas; chartaſque diſertas
Miratus, Socio invidi, cui talia credis
Pignora, naſcenteſque datur cognoſcere curas

Go-

GONDIADIS. *Felicem operum ſub Principe tanto*

Artem MENAGI, *& fauſtos quoſcunque labores!*

Ille poteſt veri cacas aperire latebras,

Et Graios cenſere Sophos, & maſcula ſcripta

Æneadum, par SCALIGERIS: *æquare* MURETOS

Dicendi virtute poteſt; & condere Carmen

Quod CHRISTINA *probet, priſca Virgo æmula Roma, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé Profeſſeur de Caen en Rhétorique, qui a dit de moi dans une de ſes Epigrammes:

Dum lego MENAGI *numeros, mirorque Latinos,*

Carminis hunc patrii ſuſpicor eſſe rudem.

Sin prius inſpiciam Franco qua carmine luſit,

Romanas jurem non tetigiſſe fides.

Me quoque MENAGI *ſic me rapit Attica Siren,*

Ut rear haud alios edidiciſſe modos.

Nulli quippe datam varias decerpere lauros

Undant Cyrrhæi queis juga celſa Dei:

Hactenus & paucis quos æquus amavit Apollo,

Laurea præcinxit de tribus una caput.

Carmine tergemino excellit MENAGIUS *unus:*

Quæque beant alios ſingula, cuncta beat:

Caſtæ apis in morem, Gallis fruticantia in oris

Lilia,

Lilia, Paſtanas Auſoniaſque roſas:
Cumque thymo, Actæi flores populatus Hymetti,
Inde merum expreſſit, nectar & uſque fluens:
Qualia Dis, ipſique Jovi poſt fulmina feſſo,
Propinat niveâ pulcra Juventâ manu, &c.

Et qui a dit de moi dans le Poëme qu'il a fait ſur la mort du Pere Bourbon, en parlant de ceux qui ont fait des vers ſur cette mort :

——— ——— *Vir factus ad unguem*
MENAGIUS: *Muſa Andino cui molle decorumque*
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicæ
Naſonis veneres.

Qu'il écrive contre Mr. Hallé le Profeſſeur en Droit de l'Univerſité de Paris, qui a commencé un de ſes Poëmes par ce vers, *Ergone, noſtrorum, MENAGI, nitidiſſime Vatum.*

Qu'il écrive contre Mr. Moſant de Brieux, qui a fait cette Epigramme à ma louange :

Tot Charitum fœcunda nitent tua ſcripta MENAGI,
Blandaque tam docto pollice fila moves,
Ut te miretur, votiſque ardentibus ingens
Exoptet vultus cernere Roma tuos.
Nempe Orco reducem credis, quemque expulit olim
Naſonem revocat jam pia Roma ſuum.

Et

Et qui a dit ailleurs:

Cyrrhais quondam, nunc Francis notus in arvis
Parnaſus, duplici tendit ad aſtra jugo.
Hic magni Hellani, cultique Menagius oris,
Partito imperio reddere jura ſolent.
Alma illi heroos cantus Calliopeia,
Huic molles elegos blanda Thalia dedit.
Hellanum mihi junxit amor, facunde Menagi,
Et pari nexu me tibi jungat amor.
Sic mihi Phœbeas cupienti carpere lauros
Tota caballinus jam riget ora liquor:
Et biſida ſub rupe queam nunc ducere ſomnos
Si biſida rupis Numina bina fovent.

Qu'il écrive contre Mr. Maurus, qui a dit dans ſon Poëme, à Mr. Dati:

Namque ſecabat, uti cunctas excultus per artes
MENAGII *mens dia: hic fontibus, urit imis,*
Undique veſtigans, patria primordia Linguæ.
Nec non cui tenera nomen fecere capellæ;
Virginis indomita qui facta heroïca verſu
Condidit æterno peſt ſe Taſſumque reliquit:
Ambiguam propè facturus tibi, Mantua, palmam:
Nobile par Vatum, noſtræ duo lumina gentis,
Certarent docto certamina magna duello,
Laura utri melius foret intellectus amator,

Cum

Cum ſenſu ancipiti, parvo diſcrimine, dixit,
Forſitan, ah! Quid ſpero? Illi mora noſtra doloris eſt.

Et qui a dit ailleurs dans une de ſes Elégies à Mr. Rédi, premier Médecin du Grand Duc de Toſcane:

Te, Citharamque tuam MENAGI, & conſcia teſtor
Cara Peliſſoni tecta, lareſque mei, &c.
Illius ad menſam quàm doctè riſimus! Albos
Miſcuit ÆGIDIUS, quâ ſolet arte, ſales.

Et ce qui ſuit.

Qu'il écrive contre Mr. le Févre, Profeſſeur de Saumur, qui me dit dans une de ſes Lettres Latines, qui eſt la 47. du 1. volume de ſes Lettres: *Venuſtiſſima Poëmatia, quæ te ita volente ad me mitti curaverat elegantiſſimus Bluinus, ſex ſeptem dies ſunt cùm accepi, non plures,* MENAGI *clariſſime. Videlicet, quod tute facilè credas, ampliſſimo viro cui commendata illa fuerant, mirificè placuere: quo effectum eſt, ut poſtquam fuere ab eo lecta, non mecum ſtatim, uti decuerat, omnium primo, ſed cum uno & item altero, atque adeo cum omnibus ferè qui in hac urbe literas ſciunt, communicata fuerint. Itaque ad me non niſi poſt longos demum errores devenere. Hoc eo dixi, Vir clariſſime, quo me ruſticiorem paulò eſſe me exiſtimes quam ſim: quaſi tam ſciti, tamque elegantis munuſculi veneres, honoremque eximium, quo*

me

me ornari voluisti, seriùs quàm debuerim videar sentire & agnoscere. Et dans une de ses Epigrammes sur la Paix faite pour le Cardinal Mazarin,

Accipe; parva mora est; decus immortale Sororum,

MENAGI, *Fabro somnia missa tuo, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. de Valois le jeune, qui m'a adressé ces beaux Sçazons:

MENAGI *acute, qui per omne scriptorum*
Genus vagaris, ungue flosculos carpens:
Qui Græca dictas, qui Latina componis,
Patriaque fontes retegis abditos Linguæ:
Rede qui soluto, quique curris adstricto,
Et diligenti cuncta perpolis lima, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Henninius, qui dans son Hellénisme a produit le Poëme Grec que j'ai fait sur la mort d'Adonis, pour montrer que les vers Grecs sont plus doux & plus sonores que les Latins: & qui en a parlé en ces termes: *Et ne naturam effœtam putemus, habet & nostrum seculum quo superbiat, virum cultissimum* ÆGIDIUM MENAGIUM, *magnum Galliæ suæ decus; virum in omni eruditione unicè doctum, ac in utraque Lingua facilè principem: ut taceam vernaculas, Italicam Gallicamque: quibus non minor excellit. Ejus est sequens Adoniasmus, nostro judicio & præconio longè major: quem admira-*

mirabundi non ſine invidia veteribus oppo-nere ſolemus. Ita habet :

Κεῖται Ἄδωνις.
Σχίτλιος, οἷμοι,
Ὄιχετ' Ἄδωνις, &c.

& après avoir produit le Poëme tout entier, il ajoute : *Donabit nobis Auctor humaniſſimus hunc errorem, quo, abrepti admirabili hujus carminis dulcedine & arte, illud, ceu gemmulam quamdam noſtro operi nullius ſanè momenti inſeruimus, excitaturi præclara ingenia tam illuſtri exemplo ad elegantiſſimæ Linguæ ſtudium. Ne videar Lectoribus diffidere, eorum judicio & auribus delicatioribus relinquo admirandum hoc Carmen. Hoc habeo profiteri, quod ſi à perito Muſico, ad debitos pro re nata modulos cantetur, vix fore quemquam etiam Linguæ Græcanicæ imperitiſſimum, qui non aliquo triſtitiæ & commiſerationis affectu ad lacrimas uſque, in Fabella licèt ficta, ſit deducendus. Mirare itaque, mi Lector, vim, copiam, & eloquentiam Græciſmi. Quid enim ſimile dabit ulla, aut poſſet dare Lingua?*

Qu'il écrive contre Mr. Borrichius, qui dans ſa Diſſertation des Poëtes, page 116. a parlé de moi en ces termes : *Ægidius Menagius, præter eruditiſſimos in Diogenem Laërtium Commentarios, (licèt per oſcitantes Hoſios, in eoſdem varii ſe nævi ingeſſerint) præter Italica metra cultiſſima, etiam Latina Poëmata ſcripſit, varii & ar-*

argumenti & generis: omnia Muſis applaudentibus. Eum adhuc in vivis eſſe puto: & voveo: vel propter eam quam mihi Pariſiis teſtatus eſt humanitatem.

Qu'il écrive contre Mr. de la Monnoie, qui nous a régalés Mr. Petit & moi de ces beaux Hendécaſyllabes :

Quòd MENAGIUS, *ille Varro noſter,*
Et ſæcli decus alterum PETITUS,
Suorum mihi quos requirit orbis,
Parant mittere Carminum libellos,
Non parum videor mihi beatus.
Videntur mihi ſed beatiores,
Et MENAGIUS, *ille Varro noſter,*
Et ſæcli decus alterum PETITUS,
Per quos ſic videor mihi beatus.

Qu'il écrive contre Mr. Petit, qui a dit dans ſon Ode à Apollon :

Felix, amicâ quem face reſpicis.
Non illum iniquus militiæ labor;
Non arma, non currus juvabunt
Parta quæ funeribus tropheæ.
Non ſpes avaras inſitor horridis
Credet procellis: non rabiem fori
Spumabit, aut ſumet ſecures
Arbitrio popularis auræ.
Sed longè amœnis devius in jugis
Viſes frequentes Caſtalidum choros:
Quæ fons Meduſæus ſonantes
Præcipites agit amne lymphas.

Diſcu

Discet sub umbra ludere quæ legant
Seri nepotes: qualia candidi
Testudo decantat MENAGI,
Andegavis iteranda Nymphis.

Et dans ses Poësies, à la page 59. *Hanc ipsam Fabulam de Fontis Gassinvillæ proprietate, illustris hujus ætatis Scriptor Græcè, ex superiori Poëmate, eleganter expressit, hoc distichо,*

Ἔνθαδε Δημήτηρ πόντε λάσιαυε. δῶκε δὲ μισθὸν,
Ἄρτιος τοῖς δὲ ποτὶν γάμοιτι τὰς ἀγαθάς.

Qu'il écrive contre le Pere Mambrun, qui dans son Eglogue intitulée *Menalcas*, a donné des louanges infinies à mes Vers.

Qu'il écrive contre Mr. de Santeuil, Chanoine de St. Victor de Paris, qui a dit dans son Ode à Mr. Pellisson,

Nunc, musæ, sonantes, MENAGIDA *tubas;*
Tubas, RAPINI; *cantibus anmilis*
Inflate. Sat nobis, canendo,
Grandiloquos animasse Vates.

Qu'il écrive contre Mr. du Périer, qui a dit dans son Poëme sur la maladie de Mr. Gassendi, qu'il nous a adressé à Mr. Chapelain & à moi,

Tuque illas jam tende fides: hæc fundo, MENAGI,
Carmina, quæ celebras Christina Principis astrum: *Astrum,*

Aſtrum, quo Muſæ lætantur Vatibus: & qui Panditur afflictis ſtatio ſecura Camenis.

Voyez *l'Acta Eruditorum* de Lipſic, Tome 2. pag. 428. en l'an 1682.

Qu'il écrive contre Daniel George Morhofius, le premier Poëte d'Allemagne; qui dans ſon Traité Allemand, de la Langue & de la Poëſie Allemande, a fait mention de moi entre les premiers Poëtes François de notre tems.

Qu'il écrive contre Mr. Bachot, qui a fait ce diſtique ſur mon Elégie à Mrs. du Perier & Santeuil, qui diſputoient entr'eux du Sceptre Poëtique:

Dum tibi SANDOLIDE, *tribuit tibi Sceptra* PERERI
Muſica Menagides, aſſerit ipſe ſibi.

Qu'il écrive contre le Pere Hardouin, qui a écrit dans ſes Notes ſur Pline, Livre XXXIV. page 213. *In hanc Myronis buculam Epigrammata Græca diverſorum Poëtarum, pleniſſima elegantiæ ac leporis, fermè quadragena reperies in Anthologia libro 4. cap. 7. Latina undecim apud Auſonium, à 57. Epigrammate ad 68. Illud quod ibi eſt ordine primum, juvat hic referre ob elegantiam.*

Bucula ſum, cœlo genitoris facta Myronis
Ærea: nec factam me puto, ſed genitam.
Sic me taurus init: ſic proxima bucula mugit:
Sic vitulus ſitiens ubera noſtra petit.
Miraris, quòd fallo gregem? Gregis ipſe magiſtur
Inter paſcentes me numerare ſolet.

Vide

Vide & Joannem Tzetzen, Chiliadis 8. Historiâ 194. versu 374. Felicius tamen ceteris lusit in eam Myronis Buculam V. Cl. MENAGIUS: *qui non homines modo artificio suo fefellisse Myronem, sed Junonem quoque ipsam, cecinit, hoc eleganti disticho,*

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα Μύρωνος,
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ' ὁσομίην.

Qu'il écrive contre le Pere Commire, qui a dit dans sa Fable de la Folie qui conduit l'Amour,

Venustioris elegantia pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit:
Et hos vicissim nostri amoris obsides,
Promptique testes obsequi, senarios
Habe MENAGI. *Sunt tuis quidem impares,*
Fecisse quos Augusti Libertus velit.

Qu'il écrive contre Mr. de St. Geniez, Poëte célébre d'Avignon, qui m'a adressé cette Epigramme, en m'envoyant ses Poësies, & en me remerciant des miennes :

Do tibi pro doctis quæ sunt mihi missa MENAGI,
Carminibus Musâ carmina nata rudi:
Non tamen hæc spernes; nec, qui pretiosa libenter
Munera das, ægrè vilia suscipies.

Et qui a fait cette autre ſur celle que je lui ai adreſſée dans le Recueil de mes Vers :

Ruſtica Muſa mea eſt : tamen hanc dimittere nollem.
Et meritò : quamvis ruſtica, chara mihi eſt.
Elicit ingrato jucundos carmina cantus,
Et facunda rudi provocat ora ſono.
Illi doctiloqui reſpondet Muſa MENAGI,
Maxima Caſtalii, primaque Nympha chori.
Hoc ſatis eſt, ut me felicem Fama Poëtam
Prædicet, & nomen tollat ad aſtra meum.
Aſſequar æternas alieno carmine laudes,
Nullas ferre meo carmine qui meruî.

Qu'il écrive contre Mr. Craſſo, Baron de Pianure, qui dans ſon Hiſtoire des Poëtes Grecs, imprimée à Naple in folio en 1678. a parlé de moi en ces termes : *Egidio Menagio hà chioſato in queſta noſtra età, a beneficio della Republica Letteraria, Laërzio : e dato alla luce, con purità di ſtile ammirabile, diverſe Poëſie, in Lingua Greca, Latina, Italiana, e Franceſe.*

Qu'il écrive contre Mr. Carlo Dati, Gentilhomme Florentin, qui a écrit dans ſes Apoſtilles ſur la Vie d'Apellès, page 144. *Ma facendo ritorno alla Venere imperfetta d'Apelle, e nella ſua imperfezione maravigliosa, piacemi di portare in queſto luogo un' argutiſſimo diſtico d'Egidio Menagio, alla cui erudizione talmente ſon tenute le Lettere Greche, Latine, Franceſi, e Toſ-*

e Toſcane, e della cui amorevole corriſpondenza debbo tanto pregiarmi. Ed è queſto

Non Venerem Cois Cous perfecit Apelles.
Si perfeciſſet, fecerat ille minùs.

Qu'il écrive contre Mr. Rédi, prémier Médecin du Grand Duc de Toſcane, qui a dit dans ſon *Incanto Amoroſo:*

EGIDIO, *un duolo eterno*
Mi ſerpe in ſeno: e la mia bella Dea
Sempre gira a i miei danni un guardo arciero.
Per addolcir quel fiero
Sdegno; per ammollir quel cuor tiranno,
I Carmi tuoi l'Incanto mio ſaranno.
De' Carmi tuoi coll' armonie celeſti
Stringi a i Gallici fiumi
In ceppi di ſtupor l'argenteo piede.
Tu glorioſe prede
Ritogli al tempo, & a i Tartarei fiumi
Del muto Lete: E tu la Morte arreſti
Tu addormentar ſapeſti
D'Invidia il drago: e di tant' Opre il grido
Della bella Toſcana aſſorda il lido.

Qu'il écrive contre le Pape Clement IX. qui a écrit dans une de ſes Lettres à Mr. de Sorbiere: *Fruſtrà queritur de luſtris ſuis Dominus* MENAGIUS, *quaſi aliquid detraxerint de priſtino ſuo ſpiritu ad Poëſim. Nam Carmen ipſum quo id queritur, & quo nomini meo honorem habuit,*

ſed onus humeris meis impoſuit mihi grave; ſatis ſuperque oſtendit ipſi in peragendis verſibus, neque juvenile ceſtrum deeſſe, neque ſenilem maturitatem. Innotuit mihi jam pridem, & ſermone Literatorum, & editis ab eo libris elegantiſſimis, MENAGII *nomen: cui etiam Italicæ Literæ noſtræ, niſi ingratæ eſſe velint, multum debere ſe profitebuntur. Laudarem pluribus Elegiam ab eo ſcriptam; eſt enim perſpicua, feſtiva & prorſus vetere Latio digna; ſed cogit me ejus argumentum non minùs tenuitatis meæ, quàm alieni ingenii habere rationem. Tu illi meis verbis gratias ages: ſimulque teſtatum facies, me, ſi quid erit in quo mea ipſi opera, induſtriaque, uſui eſſe poſſit, occaſiones alacriter amplexurum.*

Qu'il écrive contre Mr. Antonio Pérone Florentin, qui m'a adreſſé cette belle Ode:

Deſcende Pindi vertice, Lesbium
Dictura mecum, Melpomene, melos,
Pulcerrimam quà Galliarum
Sequanicus rigat amnis urbem.
Docto canendas nunc, mihi carmine,
Lux Galliarum, MENAGIUS *meus:*
Qui vos colit; quem vos amatis;
Qui ſuperis & amicus imis.
Hunc; ceu perennis vis ſuperantium
Ripas aquarum, plura per oſtia,
Nilum in procelloſos ruentem,
Æquoreos jubet ire campos;

Vu

Vis magna mentis, venaque nobilis,
Totumque veſtri plenum, & Apollinis;
Per ſaxa, deſertaſque ſilvas,
Expediunt ad amœna Pindi.
Nam ſive Græcis, ſeu Latiis modis
Heroas aſtris condere, ſeu faces
Cantare Cyprias Etruſcâ
Aut patriâ properat loquelâ;
Regina ut ales, deſpiciens humum,
Fertur ſupremum clarus ad æthera:
Non dente Livoris premendus,
Non Stygia rapiendus unda.
Sed quid meis te verſibus, ÆGIDI,
Laudare tento? Quid dare lintea
Tam parva tam vaſtum per æquor,
Artis inops, vidiuſque remis?
Dictis uno vate RENERIO,
Summo Latini Carminis alite.
Ni Gallicâ malis Camenâ,
Aut fide te celebrare Iberâ:
Seu (quâ ſtupendus) cogitet Italâ;
Namque hac ſtupendus his quoque Vatibus
Qui pulcra nati ſunt ad Arni,
Qui Tiberis rapida ad fluenta.
Utrumque veſtrûm ſoſpitet, ah precor,
Ridens benigna luce Dieſpiter:
Claroſque vos Fortuna longùm
Servet, & incolumes, per annos:
Ut clara noſtri nomina ſæculi;
Ut clara veſtri prælia Principis;

Ut cuncta terrarum canalis
Francigenum imperio ſubacta.

Et ce qui ſuit,

Qu'il écrive contre Mr. van den Broeke, qui a dit dans une de ſes Lettres en Vers à Mr. Rédi, par laquelle il le prie de lui procurer mon amitié:

O cui Pegaſides fucunda per oppida, verſu
Etruſco dederunt, dederunt placuiſſe Latino:
Cui pariter Medicus conceſſit Tollius artes:
Cui pandit Natura ſinus; arcana recludit:
Qui ſe FERRANDUS *(quo nunc Etruria Rege*
It lætè felix, opibus cumulata ſuperbis)
Et ſe tutandum, ſervandos & dedit annos.
Num quid victuris nunc tentas tradere chartis?
Quod tuus ille amor, & docti ſpes altera Phœbi
MENAGIUS *legat: Aonidum cura ille Dearum*
MENAGIUS; *noſtri ille ingens nova gloria ſæcli:*
Quo paſſim unanimis nunc tota Europa ſuperbit,
Læta viro: doctoſque jocos, luſuſque, ſaleſque,
Qui felix reddit Latio; qui reddit Athenis:
Sermones Tuſcos felix & Carmina Tuſca,
Ceu media ſatus Auſoniâ, Floraque ſub ipſa,
Qui condit; Tuſcaque aperit cunabula Lingua
Gallus, & attonitos Flora nunc ducit alumnos.
Si fas, docte REDI; *ſi non indebita poſco;*
Me totum, tanta incenſum virtutis amore,
Dede viro. Sinat ille ſuis mea nomina amicis
Qualiacunque addi.

Qu'il écrive contre Mr. Tollius, qui me

me régala de ce distique Grec, en m'envoyant ses *Fortuites*, lors que je lui envoyai un exemplaire de mes Poësies,

Χρύσεʼ ἔπεμψέ μοι ἔπεμπε ΜΕΝΑΓΙΟΣ. ἀντιπέμπω,
Χάλκεα χρυσείων, τοῦτο τὸ βιβλίδιον.

Qu'il écrive contre Mr. Grævius, qui m'a dit dans une de ses Lettres: *Poëmata tua, cultissima, tersissima, & tenerrima, qui non admirantur; qui non cum plausu legunt; næ illi iratis Musis nati sunt. Non frustrà toties eduntur. Tam cupidè diripiuntur ab elegantioribus hominibus, ut exemplarium copiâ desiderium emtorum expleri non possit. Me quoque, cùm Achivis permixtum vidi, non potui non gaudere, mihique de immortalitate nominis, quam me non sperare tenuitas ingenii mei, sed quam tuum mihi promittit, gratulari.*

Qu'il écrive contre Mr. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, qui dans une Lettre qu'il m'a écrite en vers pour me feliciter d'avoir fait imprimer les Poësies de Mr. de Balzac, me sollicite de faire imprimer les miennes: & m'en sollicite par ces beaux vers:

A ces hommes fameux dont les Oeuvres célébres
Du tems & de l'oubli perceront les ténebres,
BALZAC avec raison joint son nom aujourd'hui.
Mais il tient cet honneur plus de toi que de lui:
Puis que sauvant ses Vers d'un arrêt trop sévere

Tu peux bien te vanter d'être leur ſegond pere.
Quand pourrons-nous joüir de la beauté des tiens?
Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs liens?
Ton eſprit génereux qui veut être tout libre,
Se promeine tantôt ſur les rives du Tibre,
Et tantôt dans la Gréce il (1) tire les tréſors
Qu'enferme le tombeau de ces illuſtres morts.
Tu ſais d'un docte choix qui confont l'ignorance
Faire de leur beauté la juſte différance:
Et s'il t'en faut parer, tu fais par leur emploi
Que d'un nouvel éclat elle brille ſur toi.
Ne nous cache donc plus tes admirables veilles:
Charme par tes beaux Vers les cœurs & les oreilles:
A ceux de ton ami donnant la liberté,
Delivre auſſi les tiens de leur captivité,
Et goute promptement la grande renommée
Qui va dans l'Univers par eux être ſemée.
Quand la mort nous enferme en l'éternelle nuit,
Notre nom dans le monde a beau faire du bruit,
Il ne peut pénétrer l'obſcuritté profonde
Qui nous tient ſéparez du commerce du monde.

Ne

¶ 1. Godeau avoit mis
Et tantôt dans la Gréce il pille *les tréſors.*

Mais

Ne crains point la fureur des cenſeurs envieux,
Dont tes vives clartez éblouiront les yeux.
Plus le mérite eſt grand, plus le nom eſt auguſte,
Plus on reſſent les traits de leur fureur injuſte.
BALZAC, dont ſes beaux Vers doivent tout à ton ſoin,
N'en eſt-il pas un noble & malheureux témoin?
Sur qui jamais l'envie avecque plus d'outrage
A-t-elle fait pleuvoir tous les traits de ſa rage?
Mais il a ſagement mépriſé tous ces traits.
Son mépris lui procure une fameuſe paix.
Il jouït en repos de l'illuſtre couronne
Que malgré ſes rivaux nôtre Apollon lui donne:
Et ſon nom qu'ils penſoient avoir mis au tombeau,
Après leurs vains efforts vit d'un éclat plus beau.
Mépriſe comme lui la plus rude cenſure:
Ta louange croîtra par ſon aigre murmure;
Et tes doctes écrits par un bien-heureux ſort
Te combleront d'honneur ſans attendre la mort.
La Muſe me l'a dit dans ces bois ſolitaires
Où je vais tous les jours conſulter ſes myſtéres:

Et

Mais Mr. Ménage a bien fait de changer ce mot qui pouvoit donner une idée peu avantageuſe.

Et ſa main m'a montré deſſus le double Mont
Le laurier immortel qui doit ceindre ton front.

Qu'il écrive contre Mr. Cotin, qui a fait ce joli quatrain ſur le Recueil de mes Poëſies:

Le ſeul defaut de cet Ouvrage,
Où tout eſt mis avecque choix,
C'eſt que l'on ne ſait ſi MENAGE
Eſt Grec, ou Latin, ou François.

Qu'il écrive contre Mr. Gombaud qui m'a adreſſé cette Epigramme:

MENAGE, ta proſe & tes vers
En tant de Langages divers
Etonnent le ſiécle où nous ſommes:
Et ton génie officieux
Fait tout ce que firent les hommes
Que l'on a mis au rang des Dieux.

Qu'il écrive contre le Préſident Maynard, qui a fait ce Sonnet à ma louange:

Quels honneurs éclatans n'as-tu point méritez?
Tu n'ês qu'aux premiers jours où l'homme eſt vrayment homme,
Et déja ton eſprit a toutes les clartez
Des fameux Ecrivains d'Athenes & de Rome.
Apollon me l'a dit: tu ſeras ſans pareil

En

En l'art qui nous apprant tant d'illuſtres menſonges.
Il n'eſt point de Savant dont le profond ſommeil
Sur la double Montagne ait fait de ſi beaux ſonges.
MENAGE, ſi tu vis autant que j'ai vécu,
Tu verras à tes pieds le Critique vaincu
Applaudir à ta Muſe éloquante & fertile:
Et le ſiécle préſant, & tous ceux qui naîtront,
Ne ſe pourront laſſer d'admirer ſur ton front
La couronne d'Homere & celle de Virgile.

Qu'il écrive contre Mr. Colletet de l'Académie Françoiſe, qui a dit dans un de ſes Sonnets,

MENAGE, dont la Muſe & docte & renommée
Comme un jour éternel n'aura point d'occidant:
Qui du Climat glacé juſqu'au Climat ardant
De l'odeur de ton nom vois la terre enbaumée, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Lalane, qui dans ſon Eglogue ſur la mort de ſa femme, a parlé de la premiere de mes Eglogues, en ces termes:

Sous les arbres ſacrés de ce fameux vallon
Où le divin Gondi répréſante Apollon,
Daphnis, remoulant ſes fortunes paſſées

Erroit à la merci de ſes triſtes penſées,
Et par les ſons plaintifs de ſa mourante voix
Attendriſſoit le cœur des Nymphes de ces bois:
Quand frappé tout d'un coup & ravi par l'oreille
D'une douce Muſique à nulle autre pareille,
Il ſe traina ſans bruit au travers des buiſſons
Pour ouïr de plus près de ſi douces chanſons.
Helas! il les ouït, & ſon ame abatuë
Loin d'en voir émouſſer la pointe qui le tue,
La ſentit plus piquante: & s'abreuvant de fiel,
Convertit en poiſon les délices du Ciel.
Ménalque & Lycidas formoient cette harmonie:
Et le beau feu d'amour échauffant leur genie,
Tous deux amis parfaits, mais plus parfaits amants,
Découvroient à Damon leurs divers ſentimants.
Devant lui chacun d'eux avec d'égales armes
Défendoit ſa Bergere, en exprimoit les charmes;
Et voulant acquérir le titre de vainqueur,
Appuyoit de ſa voix le parti de ſon cœur.
Tant de rares beautez naïvement dépeintes
Donnérent à Daphnis de mortelles atteintes, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Sarraſin, qui a dit dans la Pompe Funebre de Voiture qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer:

Vai-

Voiture avoit composé en Latin quelque Epître & quelques Vers que l'ancienne Rome auroit approuvez. Et pour l'en récompenser plusieurs prioient Tibulle de pleurer sa mort par une Elégie, & Pline le jeune d'honorer sa mémoire par un Panégyrique. Mais ils s'en excusoient tous deux : l'un parce qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit fait de Vers : l'autre, sur ce qu'il ne haranguoit plus depuis qu'il étoit mort. Et ils vous les renvoyoient : protestant, que vous composiez des Vers dignes du siécle d'Auguste, & que votre Prose égaloit celle des meilleurs Ecrivains de ce même siécle.

Qu'il écrive contre Monsieur Costar, qui me dit dans une de ses Lettres : *Vos Poësies Italiennes ont été leuës dans la petite famille. C'a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connois, il n'est rien de plus pur & de plus chaste que votre élocution : rien de plus fin & de plus subtil que vos pensées : & rien de plus harmonieux que la structure de vos Vers. Vous inventez très-heureusement : & vous imitez avec un pareil succès. Vos originaux méritent d'être copiez en toutes les Langues ; & vos copies passeront quelque jour pour des originaux : tant elles ont de naiveté, de génie, & de hardiesse. Enfin, Monsieur, ce que vous venez de publier, pourra donner de la jalousie à vos Confrères de l'Académie della Crusca. Feu Mr. de Nancel m'a conté, qu'étant à Rome, un de ses amis l'avertit de ne plus faire de si bons Vers Italiens, & que s'il continuoit, il sçavoit de bonne part*

que les Beaux-Eſprits, de ce pays-là étoient réſolus de le poignarder. Prenez, Monſieur, vos meſures là-deſſus: & que cet exemple vous faſſe ſage ſi vous allez jamais à Florence, &c. J'oubliois à vous dire, que ce que vous avez mis de Pétrarque au commancement de votre volumetto, *eſt ſi admirablement fait pour votre ſujet, & appliqué avec une ſi merveilleuſe juſteſſe, que j'ai cru d'abord que vous en étiez l'Auteur, & que vous vouliez tromper le public, comme vous me trompaſtes l'autre jour, quand vous me fites paſſer un de vos Madrigaux pour être du Taſſe. En ces ſortes de tromperie, il n'y a que du plaiſir pour la Duppe, & de la gloire pour le Fourbe:* abſit verbo invidia. Vous trouverez l'hiſtoire de cette tromperie dans mes *Meſcolanze*, je vous prie de la lire.

Qu'il écrive contre Mr. de Fenne qui a donné de grandes louanges à mes Poëſies.

Qu'il écrive contre Mr. Criſpo, Gentilhomme Sicilien, qui dans un Poëme Italien qu'il m'a fait l'honneur de m'adreſſer, m'a appelé *Cigno d'ogni fiume.*

Qu'il écrive contre Mr. Regnier, Secrétaire de l'Académie Françoiſe, qui m'a traité d'Apollon dans l'Epigramme Latine qu'il m'a adreſſée pour me convier d'aller dîner chez lui, avec Mademoiſelle de Scudéry, le Pere Rapin, & le Pere Bouhours.

Qu'il écrive contre Mr. de Segrais: qui a dit dans ſa Préface ſur Virgile: *Monſieur* MENAGE, *qui a marqué ſon exactitude*

&

& ſa politeſſe dans tous ſes Ouvrages, & qui connoit parfaitement le tour, la juſteſſe, & l'harmonie du Vers, &c.

Qu'il écrive contre Mademoiſelle de Scudéry : qui dans la Réponſe qu'elle a faite aux Vers que j'ai faits, intitulés *Etreines à Mademoiſelle de Scudery*, a parlé ainſi de ces Etreines :

Quoi qu'il en ſoit, vos Vers ſon excellants,
Ils ſont ingénieux, naturels, & galants :
Et ces belles Etreines
Valent mieux que des gans, de l'or, des porcelaines ;
Ni que tous ces bijoux ſi beaux & ſi jolis
Dont on étreine les Philis,
Les Amarantes, les Cyménes.

Qu'il écrive contre Mr. de Longepierre, qui dans ſes Remarques de l'Idylle de Bion ſur la mort d'Adonis, a dit, *Je ne dois pas finir ces Remarques ſans dire auparavant que le célébre Mr. Ménage, dont la grande érudition fait honneur à la France dans un ſiécle où elle a produit tant d'habiles gens, a imité cette Idylle dans une Piéce qu'il a faite ſur Adonis. Ce petit Ouvrage eſt fort beau. Et un Auteur moderne n'a point fait de difficulté de le donner pour modelle de la douceur & de l'harmonie des Vers Grecs.* Et ſur l'Idylle de Moſchus de l'Amour fugitif : *On peut voir pluſieurs de ces imitations de Moſchus dans les agréables & ſavantes Remarques ſur l'Amynte par Mr. Ménage : qui a lui-même*

me fait une belle Epigramme ſur ce ſujet.

Qu'il écrive contre Mr. Furetiere de l'Académie Françoiſe, qui dans les Eſſais de ſon Dictionnaire Univerſel, au mot *Oiſeleur*, a parlé de mon Idylle de l'Oiſeleur, en ces termes: *Ménage a fait une belle Eglogue intitulée* l'Oiſeleur.

Qu'il écrive contre les Auteurs de *l'Acta Eruditorum* de Lipſic: qui ont dit dans leur Gazette litteraire de 1682. page 245. *Ceux qui ſavent connoître la bonté & la beauté de la Poëſie Latine, rendront au mérite de Mr. Ménage la louange que ſes Vers ſi bien faits & ſi polis nous obligent de lui donner. Ses Poëmes ont été trouvez ſi élégans que c'eſt pour la ſeptiéme fois qu'on les imprime. Cette derniere édition eſt la plus ample de toutes: puiſque vous y trouvez beaucoup de Piéces Latines, Grecques, Françoiſes, & Italiennes.* Depuis cette édition (1) on en a fait une huitiéme à Amſterdam, & plus ample & plus correcte.

Enfin, qu'il écrive contre Mr. Slanus, contre Mr. Munkerus, contre Mr. le Clerc, l'Auteur de la Bibliothéque Univerſelle, & contre un nombre infini d'autres célébres Ecrivains, qui ont célébré mes Vers dans leurs Ouvrages: & qu'il diſe

¶ 1. On avoit déja retranché des éditions précedentes ce diſtique Grec:

Πάρδικες Ἀνδῖνοι βραζάλο πόλλ' ὑγιαίνων.
Αἰ ταχὺς ἐκ ἅλδις, πάντες ἀπολλόμεθα.

NOS

diſe encore une fois, que tous ces éloges *font voir que la ſympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes eſt bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez, qui ſont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.* C'eſt ce qu'il a dit des Eloges qui compoſent mon Livre Adoptif.

CXIX.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Jean de la Caſa, Archevêque de Bénévent, a fait un Livre intitulé de laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ, *n'eſt pas véritable. Ce que dit Mr. Baillet que Scaliger a dit que Jean de la Caſa ne réuſſiſſoit pas en vers Italiens, n'eſt pas véritable.*

MOnſieur BAILLET. *Il eſt inutile dans le tems où nous ſommes de cacher le nom, la matiére, & la fortune de ce fameux & déteſtable Poëme, dont l'Auteur a cru pouvoir ſe juſtifier devant les hommes, puis que le ſcandale en eſt fini, & que les Proteſtans n'ont pas jugé à propos d'en laiſſer périr la mémoire. Ce Livre qui n'eſt plus, ou du moins qui mérite de*

Tome part. I. page 224

Non pas tant à cauſe de l'imitation trop évidente de ce qui eſt rapporté dans le 25. Livre de l'Hiſtoire d'Ammien Marcellin au ſujet de Julien qu'à cauſe de la ſeconde ſyllabe de Πέρδικας abrégée contre l'uſage. Il reſte encore une faute de Langue dans la petite Ode à Corinne, où ἐρυθριάζει eſt emploié deux fois pour ἐρυθριᾷ.

de n'être plus au monde, avoit pour titre de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ. *Il*
l faut *parut à Veniſe l'an 1550. chez Trajan Na-*
ian Na- *vus. Ceux qui l'ont lû, nous apprennent que ce miſérable Poëte a prétendu faire voir qu'il n'y avoit rien que d'héroique & de divin dans le plus horrible de tous les crimes, & qu'il en préféroit l'exercice à tout ce qu'il y a de plus abominable dans tous les autres péchez de cette nature, ſans ajoûter beaucoup de foi à ce que l'Ecriture Sainte nous apprend de la punition de cinq Villes atteintes de ce crime. Quoi que Dieu ait ſouffert que ce Miniſtre d'iniquité ſe ſoit gliſſé parmi les Princes de ſon Egliſe, & qu'il ſe ſoit revêtu d'une des principales d'entre les Dignitez Eccleſiaſtiques, il n'a pourtant pas permis que ce Poëme infame & ſa Défenſe Latine demeuraſſent longtems dans l'impunité: même dès ce monde. Il s'eſt ſervi de deux moyens aſſez oppoſez pour arriver à cette fin. Le premier eſt celui de la diſcrétion des Catholiques, qui ont toûjours été très-perſuadez que la punition la plus humiliante pour un méchant Livre, & en même tems la plus utile pour les fidelles, eſt de l'accabler ſous le ſilence, & les horreurs d'une éternelle nuit; & qui expérimentent tous les jours que la réfutation ou la condamnation éclatante des Ecrits les plus méchants, eſt toujours dangereuſe, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curioſité de connoître ce qui a mérité la condamnation. Le ſecond moyen dont Dieu s'eſt ſervi pour punir le Caſa en ce monde, eſt ce zéle extraordinaire que la plupart des Proteſtants*

teſtants ont témoigné pour réveler la turpitude d'un homme dont la réputation pouvoit impoſer à la poſtérité. Il a été ſuffiſamment décrié par leurs ſoins dans toute l'Europe; & dès ſa naiſſance, en Allemagne, par Jean Sleidan, Thomas Naogeorge, & Charles du Moulin, Juriſconſulte François de Germanie, qui étoit lors à Tubinge: en Suiſſe, par Joſias Simler, Continuateur & Abbreviateur de Geſner: en France, par Henri Eſtienne: & en Angleterre, par Jean Juvel, ou Ivel: en Eſpagne, par Cyprien de Valera: en Hollande, par Gisbert Voet, naturel du pays; par Joſeph Scaliger, par André Rivet, & quelques autres retirez de France: dont le plus ſignalé eſt ſans doute Mr. Jurieu, qui a trouvé depuis peu des couleurs aſſez noires pour nous dépeindre cette production de l'eſprit corrompu de la Caſa, dans un de ſes Livres contre l'Egliſe Romaine. Quelque desobligeante qu'ait été l'intention de tous ces cenſeurs à nôtre égard, nous leur avons toûjours l'obligation de nous avoir inſpiré une forte horreur contre un Livre dont ils ont tâché de rétablir la mémoire, dans la penſée de nous humilier & de nous faire du déplaiſir. Mais s'il m'étoit permis de me ſervir d'une des expreſſions du Pere Labbe, j'oſerois dire, que puis qu'il y a des Prophétes en Iſraël, il n'étoit pas fort néceſſaire que nous allaſſions conſulter l'Oracle d'Accaron, ni le Beelzébud des Philiſtins. Car ſans parler de ceux qui ont fait perdre à cet Auteur le Chapeau de Cardinal, dont on avoit voulu couronner ce qu'il avoit de mérite

mérite d'ailleurs, nous n'avons pas manqué d'Auteurs Catholiques qui ont cenſuré cet Ouvrage, & flétri le Poëte avec une ſéverité auſſi aigre, mais plus ſalutaire pour nous, que celle de ces Meſſieurs. C'eſt même une eſpéce de conſolation pour nous, de voir qu'un Proteſtant ait vangé l'Egliſe Catholique de l'inſulte de quelques-uns de ſes Confreres, lors qu'il a fait voir que dès l'an 1569. un célébre Critique de la Communion Romaine avoit cenſuré le Poëme de la Pédéraſtie, ou Sodomie, d'une maniere qui n'eſt guéres plus indulgente que celle des plus animez d'entre nos Adverſaires.

MENAGE. Premiérement, ce prétendu Livre de Jan de la Caſa ne peut avoir u pour titre *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ:* car ſelon Henri Eſtienne, Scaliger, Simlérus, Balæus, Zuingerus, le Préſident de Thou, Gisbert Voet, Lanſius, Rivet, & Mr. Jurieu, il étoit écrit en vers Italiens; & il ſeroit ridicule de donner un titre Latin à un Livre Italien. D'ailleurs, Jan de la Caſe étoit trop élégant Ecrivain Latin pour ſe ſervir du mot de *Sodomia.* Les élégans Ecrivains Latins de ſon tems ne ſe ſervoient point de ces mots Barbares, témoin Longolius, qui dit *Perſuaſio Chriſtiana*, pour *Fides Chriſtiana: Legati*, au lieu d'*Apoſtoli:* & *Antiſtites*, ou *Pontifices*, au lieu d'*Epiſcopi*, témoin Sannazar, qui dans ſon Poëme *de Partu Virginis*, ne s'eſt point ſervi du mot de *Chriſtus.* Et en troiſiéme lieu, je ſoutiens poſitivement que ce Livre n'a jamais exiſté, & qu'on l'a

l'a confondu avec le Poëme Italien du Caſa, intitulé *Capitolo del Forno*, qui exiſte; & dont il y a pluſieurs éditions; mais qui eſt fait ſur l'amour des hommes pour les femmes, & que l'Auteur fit dans ſon extrême jeuneſſe, & étant Laïque: & qui ne contient que 166. vers.

On dit que Monſeigneur de la Caſe étant Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, Archevêque de Bénévent, & Légat *à Latere* à Veniſe, fit imprimer à Veniſe en 1548. & en 1550. ſur la fin de ſes jours (car M. Baillet le fait mourir en 1556.) un Livre, intitulé *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ*; dans lequel il prit toutes ces qualitez: & que ce fut un Imprimeur nommé *Pompée Nave*, ou *Trojan*, ou *Trajan Naüs*, *Nanus*, *Navus*, ou *Nævus*, qui l'imprima & le débita. On ajoute, que Monſeigneur de la Caſe ſoutenoit dans ce Livre que la Pédéraſtie (c'eſt le mot dont ſe ſert Mr. Baillet) étoit une œuvre non ſeulement bonne, mais divine; qu'il le ſavoit par expériance: & qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pratique toutes les théories des Poſtures de l'Aretin: & qu'il y diſoit que de tous les plaiſirs de la chair, c'étoit celui où il ſe plaiſoit davantage. Et moi, je dis que tout cela eſt faux: & que Mr. Baillet qui eſt un Prêtre, doit être bien (1) déplaiſant & bien honteux d'avoir ainſi diffamé un Archevêque & un Légat; & que l'action de Monſeigneur de la Caſe d'avoir

(1) 1. Cela eſt-il bien François?

d'avoir fait en ſa jeuneſſe & étant Laïque le *Capitolo del Forno*, eſt bien plus excuſable que cette diffamation : car il eſt à remarquer que Mr. Baillet a plus diffamé lui ſeul Mgr. de la Caſe que ne l'ont diffamé tous les Proteſtans : Monſieur Baillet étant le ſeul de tous les Ecrivains qui a dit que ce prétandu Livre de Monſeigneur de la Caſe avoit pour titre *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ.*

Monſeigneur de la Caſe n'étoit pas ſeulement un des plus (1) élégans & un des plus éloquents hommes du monde : *Joannes Caſa, Archipræſul Beneventanus, ad præclariſſima natus officia : ut ſcilicet bonarum literarum ignaros rectis habenis dirigeret ; inſulſos, terſo eloquio erudiret, & Philoſophiæ ſplendore deſtitutos, pulſa procul caligine, nitidiſſimo fulgore illuminaret : cujus ſermo venuſtiſſimus divinâ potiùs quàm mortali facundiâ compoſitus videbatur*, dit Pocciantius dans ſon Catalogue des Ecrivains Florentins ; il étoit encore un des plus honnêtes du monde.

CASA *gentil, ove altamente alberga*
Ogni virtute, ogni real coſtume,

dit le Varchi.

CASA, *vera magion del primo beno,*

dit le Rota.

CASA, *in cui le virtuti an chiaro albergo,*
E pura fede, e vera corteſia,

dit

(1) Homme élégant ne ſe dit pas.

dit le Cardinal Bembo.

CASA *gentil, che con ſi colte rime*
Scrivete i caſti e dolci affetti voſtri,

dit le Capello. *Il molto Reverendo, e virtuoſiſſimo Monſignore, Meſſer Giovanni della Caſa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della Giovinezza ſua,* &c. *della bontà e dottrina dell' Autore di eſſo favellare come ſi richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'inſufficienza mia, che la Patria comune, e la modeſtia ſua; benche e l'una e l'altra è, ſon certo, notiſſima alla maggior parte di voi,* dit le Varchi dans ſa *Lecture* ſur le Sonnet de Monſeigneur de la Caſe de la Jalouſie, recitée à Padouë dans la célébre Académie *degl' Infiammatti. Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac firmæ, quæ nunc omnium ore celebrantur, ac mirificos ſui amatores cotidie inveniunt,* dit Petrus Victorius dans ſa Dédicace des Politiques d'Ariſtote à Monſeigneur de la Caſe. Et quelle apparance qu'un des plus honnêtes hommes du monde ût voulu écrire ſi ouvertement de la matiére du monde la plus deshonnête, & avec un titre ſi infame? Lui, qui a tant recommandé l'honnêteté des paroles. Voici comme il en parle dans ſon Galatée: *Dee oltre a ciò ciaſcun Gentiluomo fuggir di dire le parole meno che oneſte. E la oneſtà de' vocaboli conſiſte, o nel ſuono e nella voce loro, o nel loro ſignificato. Conciofiacoſache alcuni nomi ven-*

vengano a dire cosa oneſta, e nondimeno ſi ſente riſonare nella voce iſteſſa alcuna diſoneſta: ſi come rinculare: *laqual parola ciò non oſtante ſi uſa tutto dì da ciaſcuno; ma ſe alcuno, o uomo o femmina, diceſſe per ſimil modo, ed a quello medeſimo ragguaglio, il farſi innanzi che ſi dice il farſi indietro, allora apparirebbe la diſoneſtà di cotal parola: ma il noſtro guſto per la uſanza ſente quaſi il vino di queſta voce, e non la muffa.*

Le man' alzò con amenduo le fiche,

diſſe il noſtro Dante. Ma non ardiſcono di così dire le noſtre Donne: anzi per iſchifare quella parola ſoſpetta, dicono più toſto le caſtagne: *come che pure alcune poco accorte nominino aſſai ſpeſſo diſavvedutamente quello che ſe altri nominaſſe loro in pruova, elle arroſſirebbono: facendo menzione per via di beſtemmia di quelle onde elle ſono femmine. E perciò quelle che ſono o vogliono eſſere ben coſtumate, procurino di guardarſi non ſolo dalle diſoneſte coſe, ma ancora dalle parole: e non tanto da quelle che ſono, ma eziandio da quelle che poſſono eſſere, o ancora parere, o diſoneſte, o ſconcie e lorde: come alcuni affermano eſſere queſte di Dante,*

Se non ch'al viſo, e di ſotto mi venta.

Inf. c. 17. Inf. c. 18. Ces vers ſont mal répréſentez dans toutes les éditions du Galatée.

O pur quelle:

Però ne dite, ond' è preſſo pertugio.
E un di quegli ſpirti, diſſe: Vieni
Di retr' a noi, che troverrai la buca.

E dei ſapere, che, comeche due, o più, parole vangano tal volta a dire una medeſima coſa, nondimeno l'una ſarà più oneſta, e l'altra meno: ſi come e a dire con lui giacque: e della ſua perſona gli ſodisfece: *perciochè queſta iſteſſa ſentenza detta con altri vocaboli ſarebbe diſoneſta coſa ad udire. E più acconciamente dirai* il Vago della Luna, *che tu non direſti* il Drudo: *avvegnachè amendue queſti Vocaboli importino* lo Amante. *E più convenevol parlare pare a dire* la Fanciulla, *o* l'Amica, *che* la Concubina di Titone. *E più dicevole è a Donna, e anco ad uomo coſtumato, nominare le Meretrici* Femmine di mondo, *come la Belcolore diſſe, più nel favellare vergognoſa che nello adoperare, che a dire il comune loro nome:* Taide è la puttana. *E come il Boccaccio diſſe*, la potenza delle Meretrici e de' Ragazzi: *che ſe così aveſſe nominato dall' arte loro i maſchi, come nominò le femmine, ſarebbe ſtato conciо e vergognoſo il ſuo favellare.* Je prens la liberté de demander à mes Lecteurs ſi un homme qui parloit de la ſorte avant que d'être Nonce & Archevêque, & avant que d'être avancé en âge; étant ſur la fin de ſes jours; étant Nonce & Archevêque; a pu intituler un de ſes Livres *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pœderaſtia*? Je ſuis très-perſuadé que Monſeigneur de la Caſe n'ût pas ſeulement voulu prononcer ces deux vilains mots. Mais quand Monſeigneur de la Caſe auroit u l'eſprit auſſi corrompu que le dit Mr. Baillet après Mr. Jurieu, ſeroit-il vrai ſemblable qu'un Prémier Caméria-

& le propoſe pour modelle en pluſieurs endroits de ſes Diſcours ſur le Poëme Epique, & qu'il n'a pas dédaigné de faire un Commentaire ſur un de ſes Sonnets: c'eſt celui qui commance par *Queſta vita mortal.* Le Quérengo, qui étoit un homme d'un grand mérite dans les Lettres, a fait auſſi une Diſſertation ſur un autre de ſes Sonnets, c'eſt celle qu'il a intitulée *De' Remedi d'Amore.* Et il ne faut pas s'étonner ſi les Vers du Caſa ſont ſi achevez, puis qu'il les limoit & relimoit ſans ceſſe.

S'egli averrà, che quel ch'io ſcrivo, o detto
Con tanto ſtudio, e già ſcritto, il diſtorno
Aſſai ſovente, e, come io ſo, l'adorno
Penſoſo in mia ſelvaggio ermo ricetto, &c.

C'eſt ce qu'il dit de lui-même dans le 52. de ſes Sonnets.

Je reviens au prétandu Livre de Monſeigneur de la Caſe *de Laudibus Sodomiæ.* Les Proteſtans d'Allemagne de leur côté, & ceux de Hollande, & ceux d'Angleterre, n'auroient pas manqué non plus de le faire rimprimer, pour le reprocher aux Catholiques. Et les Dévots d'Italie n'auroient pas manqué auſſi de le reprocher à ſon Auteur: comme Nicolas Villani dans ſon *Diſcorſo Accademico ſopra la Poëſia giocoſa*, imprimé ſous le nom de l'*Accademico Aldeano*, lui a reproché ſon *Capitolo del Forno*, & quelques Parodies de l'Arioſte, & aucun Italien n'a fait mention

tion de ce Livre *de Laudibus Sodomiæ.* Il eſt donc conſtant que le prétendu Livre *de Laudibus Sodomiæ* de Monſeigneur de la Caſe, Archevêque de Bénévent, Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, & Légat *à Latere* à Veniſe, n'a jamais exiſté.

Il me reſte à faire voir qu'il a été confondu avec le petit Poëme Italien de Jean de la Caſe, intitulé *Capitolo del Forno.* Cela paroît clairement par les beaux Iambes du Caſa adreſſez aux Allemans: car je ne ſuis pas de l'avis de Scaliger qui les traite de Vers froids & ſans agrément:

Quòd vos apud, Germaniæ humaniſſima
Gens, culpor, atque turpioris flagitii
Ornaſſe dicor neſcio quid laudibus,
Impurè id eſt ab homine confictum & levi.
Teſtiſque tellus omnis eſt mihi Itala,
Tantum me ab omni abeſſe turpitudine,
Quantum ille ab omni laude ſemper abſuit.
Annis abhinc triginta, & amplius, ſcio
Nonnulla me, fortaſſe non caſtiſſimis,
Luſiſſe verſibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inſcia, & ſemper jocis
Licentiùs gaviſa, conceſſu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.
At nunc abit juventa, luſus permanet.
Et Carmini illi nomen adſcribunt meum
Idem quod antè erat, nec adſcribunt diem
Eamdem, erat qua quando id olim luſimus.
Sed quod puer peccavit, accuſant ſenem.
Verùm hoc ut ut tamen ſit, obſcœni nihil

de la Caſe étant Nonce à Veniſe en 1546. ut ordre du Pape de lui faire ſon procès comme à un hérétique: & il lui fit défenſe de retourner en ſon Evêché. C'eſt ce que nous avons appris de l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra Paolo. Le Vergerio, pour ſe vanger de Monſeigneur de la Caſe, publia dans toute l'Allemagne que Monſeigneur de la Caſe avoit loué l'amour des garçons dans ſon *Capitolo del Forno*. Et il ſe fondoit, ſans doute, ſur cet endroit de ce Poëme, où il eſt parlé en effet, en paſſant, de cet amour avec quelque ſorte de louange:

Tennero il Forno già le Donne ſole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandato poco men ch' al Sole.
Spaz.

¶ 1. Il y a dans l'édition de Veniſe 1540. in-8.

E ſanno ben cagion queſti fratacci.

C'eſt la véritable leçon, l'autre eſt ſuppoſée & n'eſt pas même Italienne.

¶ 2. Il y a dans la même édition que je viens de citer.

Con tutto che'l mio pan ſia pur piccino.

ce qui eſt plus élégant.

¶ 3. Les Proteſtans ont extrémement appuyé ſur cette expreſſion qu'ils ont relevée comme un blaſphême. Les Apologiſtes du Caſa ne l'ont point défendu là-deſſus, & ſemblent avoir paſſé condamnation par leur ſilence. Je ne ſai s'ils ont jugé l'objection ſi foible qu'ils n'ayent pas daigné y répondre, les mots en effet *divino*, & *ſanto*, ne doivent pas être pris à la lettre; ce ſont des maniéres populaires établies preſque dans toutes les Langues pour marquer l'excellence & la ſingularité d'une choſe. Les Italiens ſur tout en uſent ſouvent dans le

Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
(1) *E sono ben cagion quelle sue stracci.*
Io per me rade volte altrove il metto:
(2) *Con tutto che'l mio pan sia piccolino,*
E'l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino.

Mais ce qui ne permet pas de douter que c'eſt ce Capitolo que les Allemans reprochoient à Jean de la Caſe, c'eſt ce qu'ont écrit du Moulin & Henri Eſtienne, que Jean de la Caſe appeloit ce peché (3) *une Oeuvre divine*: qui eſt ce qui eſt dit dans ce Vers:

Benche

le burleſque, témoin le Bernia dans le Sonnet *O ſpirito bizzarro*, ou parlant d'une méchante mule il dit par ironie

La mula pòi divina.

Le même dans le *Capitolo del pescare.*

Ch'un peſce buono è un boccon divino.

Et le Varchi dans le *Capitolo delle ricotte.*

O cibo più ch'umano, più che divino.

Le Dolce dans celui *del Sputo.*

Lo ſputo è in lui mille virtù ſegrete
De quhi ciaſcuna ſi può dir divina.

L'Arétin dont Balzac l. 2. de ſes Lettres à Chapelain, Lett. 2. dit qu'il ne peut comprendre la Divinité, a pourtant été ſurnommé le divin, & ſon Dialogue *della vita delle ſuore* qu'il dédia à ſon petit Singe a été auſſi traité de divin par le même Dolce.

te: multa de tuo addito: quod de versiculis illis qui de Furni laudibus inscripti jam olim sunt, feciſſe te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujuſdam nomine inſcriptos, legiſſe me memini. Tu JOANNI CASÆ *attribuis: quem tumet affirmare ſoles ornatè, politèque ſcribere & verſibus poſſe & ſoluta oratione. Id quod video* BEMBO *quoque &* FLAMINIO *viſum eſſe, aliiſque multis item bonis, doctiſque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque, elogia quædam ſcripta reliquerunt. Sed ſi* JOANNIS CASÆ *ii verſiculi ſunt, ejus ego hominis gravitatem & conſtantiam laudare poſſim; niſi tu iratus illis de judicio tantoperè ſis, qui toties à te laceſſitus, reſpondit tibi numquam: præſertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit quicumque eos verſus ludens ſcripſit: nam ſi tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua iſthæc culpa eſt, qui, non malè dicta, malè interpreteris: quod ſi aliud dicitur, aliud ſignificatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore ſit: feminæ enim illis verſibus planè, non mares, laudantur, ſi modò quicquam præter Furnum ipſum laudatur, neque tu ignoras, ſed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio*: Comme ce Diſcours n'a jamais été imprimé, & qu'il eſt rempli de choſes curieuſes, & très-élégamment exprimées en Latin, j'ai jugé à propos de l'ajouter à la fin de ces Remarques: & je prens la liberté d'y renvoyer mes Lecteurs.

Après

Après avoir démontré que Monſeigneur de la Caſe n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ, ſeu Pæderaſtiæ*, & qu'on a confondu ce prétendu Livre avec ſon *Capitolo del Forno*, il faut faire voir que ce *Capitolo del Forno* eſt un Ouvrage de ſa jeuneſſe, & que Mr. Jurieu qui a écrit le contraire, a été mal-informé de cette particularité. Je n'aurai pas beaucoup de peine à le prouver. Le Caſa le dit lui-même dans ſes Iambes.

Annis ab hinc triginta, & amplius, ſcio.
Nonnulla me, fortaſſe non caſtiſſimis,
Luſiſſe verſibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inſcia, &, ſemper jocis
Licentiùs gaviſa, conceſſu omnium,
Juventa, &c.
Sed quod puer peccavit, accuſant ſenem.

Le Préſidant de Thou dit la même choſe. Ses Paroles ſeront produites au chapitre ſuivant. Et ce Poëme d'ailleurs ſe trouve imprimé en 1538, & il eſt dédié à Marc' Antonio Soranzo Noble Vénitien, camarade du Caſa; Et ce Marc' Antonio Soranzo mourut jeune, comme il paroît par ce Sonnet que le Caſa fit ſur ſa mort:

Il tuo candido fil toſto le amare
Per me, SORANZO mio, Parche troncaro, &c.
Laſſo! ti parti tu, non anzor pieno
I primi ſpazii del corſo umano.

C'eſt le douziéme des Sonnets du Caſa. J'ajoute à ces témoignages celui du Poccianzio dans ſon Catalogue des Ecrivains Florentins. *Edidit adhuc juvenis, antequam ad ſacrum Archiepiſcopatum à Paulo Tertio admitteretur, quædam, & ſi jocoſa, arguta tamen ac ſubtilia Carmina, Etruſco ſermone:* car c'eſt des *Capitoli* du Caſa que parle le Poccianzio en cet endroit. Il faut donc conſidérer ce Poëme comme l'Ouvrage d'un jeune homme. *In giovenil fallire è men vergogna.* Mais il ne faut pas ſeulement le conſidérer comme l'Ouvrage d'un jeune homme, il faut encore le conſidérer comme l'Ouvrage d'un Laïque. Mr. de Thou l'excuſe par la licence du ſiécle & celle du lieu dans leſquels il a été compoſé. Et en effet, pour ne point parler du lieu de la naiſſance du Caſa, le ſiécle dans lequel le Caſa a vécu, étoit extrémement corrompu, comme il paroît (1) par les vers de Pontanus, par ceux de Politien, par ceux de Sannazar, par ceux du Cardinal Bembo. Et ces *Capitoli in terza rima* ſur des choſes honnêtes, mais qui avoient rélation à des choſes deshonnêtes, étoient en ce tans-là fort à la mode: ce qui paroît par le *Capitolo della Fava* du Mauro; & par celui *delle Fiche* du Molza, ſi célébre par le Commentaire du Ser Agreſto, c'eſt-à-dire, d'Annibal Caro. D'autres l'excuſent par

¶ 1. Le Caſa n'eſt venu au monde qu'après la mort de Pontan, & n'a point vécu dans le ſiécle de Politien.

par le *Laſciva eſt nobis pagina, vita proba eſt*, & par le *Laſcivus verſu, mente pudicus erat.* Et il eſt très-vrai-ſemblable en effet que le Caſa s'eſt ici calomnié lui-meſme: à l'imitation de pluſieurs autres Poëtes. *Nam caſtum eſſe decet pium Poëtam ipſum, verſiculos nihil neceſſe eſt: Qui tum denique habent ſalem & leporem, ſi ſunt molliculi & parum pudici.* Mais de toutes les excuſes qu'on allégue en faveur du Caſa, au ſujet de ſon *Capitolo del Forno*, la meilleure, ſelon moi, c'eſt ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute par une vie vertueuſe.

——— *Moribus,*
Induſtriâ, pudore, continentiâ:
Laſciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimuſque ſcriis
Jocos.

Parmi ſes Rimes Italiennes, il y a en effet de très-beaux Vers de Morale & de Dévotion. Et à ce propos, je ſupplie Meſſieurs de la Religion prétendue Reformée, de trouver bon que je les faſſe ſouvenir que c'eſt ainſi que leur Beze, dans ſa Note ſur le verſet 19 du premier chapitre de St. Mathieu, a excuſé ſon *Rimula diſperam, ni monogramma tua eſt*, & ſon *hanc quoque quam quaero, Pinnace, ſtricta via eſt*, & ſes autres vers licentieux touchant ſa mignonne Candide & ſon ami Audebert. *Dicitur παραδειγματίζειν interdum*

dum etiam quum à Judice, non infligitur pœna. Ut apud Plutarchum Archilochus ſcribitur editis parum honeſtis verſiculis ſeſe παραδειγματίσαι. Quod & mihi juveni, necdum in Eccleſiam Dei aſcito, evenit. Quam tamen maculam ſpero me tam dictis quam factis eluiſſe. Il dit à peu près la même choſe dans ſa Réponſe à Balduin: *Sed conjicio fortaſſe quid velis, objicis nimirum mihi, quæ paulò ante commemoravi, Epigrammata: de quibus paucis tibi reſpondebo. Si tu quædam in illis (neque enim omnia potes) ut impura & obſcœna reprehendis, rectè facis. Sed nemo hoc ante me fecit; Nolui enim illi Heliodoro ſimilis eſſe, qui ſuam Χαρικλειαν. Chriſtianiſmo prætulit. Sed contrà; & voce & ſcriptis, primus damnavi, quæ iſtic, Balduine, ita ſtudioſè Doctorum hominum manibus terebantur, ut quamvis multis erratis ſcaterent, tamen nemo eſſet (quod ſine invidia dictum ſit) qui non in eo ſcribendi genere mihi plurimum tribueret.*

Outre les Iambes *ad Germanos* que nous avons rapportez ci-deſſus, Monſeigneur de la Caſe, a fait en proſe Latine une Defenſe de ſes mœurs contre le Vergerio. Cet Ouvrage n'a pas été imprimé. Monſieur Magliabechi, Bibliothécaire du Grand Duc de Toſcane, qui l'a manuſcrit, m'a promis de me l'envoyer: & je fais état de le faire imprimer à la fin de ces Remarques.

Je finis ce chapitre, en déclarant à Mr. Baillet, que quelque choſe que j'aie dite ici

ici en faveur du Casa, je n'approuve nullement le sujet de son *Capitolo del Forno*, & que j'en blâme très-fort les vers que j'ai rapportez.

J'oubliois à remarquer que Mr. Baillet qui juge souverainement de tous les Poëmes Italiens, n'a jamais lu ce *Capitolo*; qui est si fameux, qu'il a fait nommer son Auteur par le Caporali *le Pourvoyeur Général de l'Armée d'Apollon*. Il n'a pas lû non plus les Iambes *ad Germanos*. Il est aussi à remarquer que Mr. Baillet a omis le Casa dans sa Liste des Traducteurs. Le Casa a traduit (1) en Latin plusieurs choses de Thucydide. Ce qui fait voir que Mr. Baillet n'a point lu aussi les Oeuvres Latines du Casa.

CXX.

Examen des témoignages dont on se sert pour prouver que Jan de la Case a fait un Livre intitulé de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ.

SLEIDAN, Livre XII. de son Histoire, en l'an 1548. *Ille quem diximus, Archiepiscopus Beneventanus, libellum conscripsit planè cynædum, & quo nihil fœdius excogitari possit. Nec enim pudnit, scelus longè omnium turpissimum, sed per Italiam nimis notum atque Græciam, celebrare laudibus.*

Remarquez, que Sleidan ne dit point que

(1) Il n'en a traduit que des Harangues.

que ce Livre fût intitulé *de Landibus Sodomiæ:* & ce qu'il dit, que le crime de Nonconformité y étoit loué, tombe ſur ces vers du *Capitolo del Forno*, ci-deſſus rapportez :

Tennero il Forno già le Donne ſole, &c.

Remarquez auſſi, que Sleidan eſt un Proteſtant: & que ce qu'il a écrit contre Jan de la Caſe, il l'a écrit dans un Livre fait contre les Catholiques Romains.

(1) BEZE ; ou plutôt BESIE; (c'eſt ainſi qu'il s'appelloit) dans la Dédicace de ſes Poëſies à André Duditius; *olim quidem Hungarici pſeudocleri in Tridentino Conciliabulo Oratori, nunc verò fido, Jeſu-Chriſti ſervo*, de l'édition de Genêve in 8. de l'année 1576. *Exſtat excuſum Sodomiæ Encomium Joannis à Caſa, Florentini, rhytmis Italicis, ut idonei teſtes ſcribunt, unà cum Bernie Capitulis, quæ vocant, editum. Et tamen eum Cacolyci Beneventanum Archiepiſcopum, Cameræ Apoſtolicæ Decanum, & ſummum in Venetorum Dominio ad Lutheranos perſequendos Legatum deſignârunt : Papam etiam fortaſſis*

¶ 1. Je me ſouviens avoir vu une Chronique Latine in fol. de Jean Lejars Religieux Céleſtin imprimée chez Jean Kerver à Paris 1521. (*Lexiardi Chronicon*) & dédiée ſous le nom du Libraire à Nicolas de Beze Conſeiller Clerc au Parlement de Paris, oncle de Théodore, où dans la ſuſcription de la Dédicace il y a Nicolao de-Beſze, & non pas de *Beſie*, qu'on ne trouvera nulle part. *De Beſze* eſt donc l'ancienne orthographe, telle qu'on la voit en-

taſſis futurum, niſi monſtrum illud hominis mors interceptiſſet.

Remarquez que Beze ne parle que par ouï dire : & que ceux dont il tient la choſe, ont été ici-deſſus refutez. Il eſt au reſte étrange, que Beze dont les Poëſies ſont très-licentieuſes, ait parlé de la ſorte de Monſeigneur de la Caſe, un des plus honnêtes hommes du monde.

Je rapporterai ici à ce propos, en faveur de Beze & du Caſa, ſes paroles de la Préface des Lettres Amoureuſes du Cardinal Bembo : *Se gl'uomini naſceſſero vecchi, e ornati delle degnità, e de' gradi, a' quali ſi perviene poi alle volte in proceſſo di tempo, tutte le loro azzioni dovrebbono eſſere d'un medeſimo tenore ; grave, e coſtumato : e ſpezialemente le Scritture, ſicome più perpetue, e più univerſalmente vedute, e conſiderate. Ma poichè alla vecchiezza non ſi può venire per altro cammino, che per la giovanezza più freſca età di mano in mano ; e poichè la fortuna varia e muta le noſtre condizzioni, ed i noſtri ſtati, come le piace, ſe non è biaſimo che i vecchi e le perſone graduate ſcrivino come alla vecchiez-*

encore dans l'Epitaphe que Théodore fit mettre pour ſon Oncle à Paris en l'Egliſe S. Côme 1543. Depuis on a communément écrit *Beze*, & cette orthographe a prévalu. En Latin c'eſt preſque toûjours *Beza*, rarement *Beſa*, & deux fois ſeulement *Bezeus*, l'une dans l'Epigramme *ad Muſas*, l'autre dans l'Epigramme *ad pedem Candidæ*, où contre la régle de la quantité la premiére de *Bezeus* ſe trouve breve dequoi il a été repris par du Monin.

chiezza ed al lor grado ſi richiede, perchè ſi debbe riprendere che eſſi abbiano ſcritto giovani e ſecolari quelle, ed in quel modo, che alla gioventù, ed a' ſecolari, non ſia gran fatto diſdicevole? Le ſcritture non divengono canute con i loro Autori e Compoſitori, ma ſi rimangono nella loro età, e nella loro giovinezza ſempre: e noi ci mutiamo. Chi può a buona equità maravigliarſi, che i campi i quali producono di ſtate utili frutti, abbiano vani fiori di primavera generato. Il bue che teſtè arò, giovenco ſcherzò. E Licurgo e Solone, e Catone e Mario, piansero nelle cune, come gl' altri fanciulli fanno: e non furono coſì ſeveri, nè coſì rigidi nella prima età come nella eſtrema. Coloro dunque a cui non diſpiacerà di leggere queſte Lettere, ſieno da noi caramente pregati di rammemorarſi che elle furono dettate, non da quel canuto Signore che eſſi videro, ma da un giovane di privata condizzione, nella ſua nova età.

CHARLES DU MOULIN, Profeſſeur en Droit à Tubinge, dans l'Oraiſon qu'il récita le 4. des Calandes de Mars de l'année 1554. dans les grandes Ecoles de Tubinge, imprimée premiérement en Allemagne en feuilles volantes, & inſérée enſuite par Mr. Pinſſon Avocat au Parlement dans la derniére édition de Paris des Oeuvres de du Moulin: *Joannes della Caſa Archiepiſcopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & in toto Venetorum dominio cum poteſtate Legati à latere Legatus, eâ Legatione fungens, Venetiis librum compoſuit & edidit de Laudibus So-*

do-

domiæ. Quis hic non exhorreſcat? Sed horribilius eſt quod in eo libro affirmat, execrandiſſimum illud Sodomiæ ſcelus, eſſe artem & opus divinum, idque etiam propriâ experientiâ perſuadere & facere credi nititur: dicens, ſe non aliâ magis venere delectari. Quis Ethnicorum, etiam cynædorum, immo pathiciſſimorum Poëtarum, tam impudenti & projectâ libidinis prurientis & pluſquam belluinæ licentiâ uti auſus eſt? Quid quod veteres illi Sodomitæ, Dei vindictâ, ſulphuris & ignis pluviâ, & abyſſo in Infernum viventes abſorpti: Geneſis 19. nunquam ſcelus ſuum ita laudaverint: nec artem & opus divinum eſſe dixerant. Et tamen non puduit Legatum illum & Archiepiſcopum Papalem, interioris etiam Conſilii Romanæ Sedis Anteſignanum & Decanum: ut etiam inde ſibi, ſuiſque Symmiſtis, tanquam de egregio & illi Curiæ gratiſſimo palmario plaudat: non clam, ſed in totius orbis tanquam libidinibus Antichriſti ſubacti theatro, nomenque ſuum, & qualitatem, in honorem Sedis & functionis ſuæ libro præfixerit. Venetiis per Trajanum Navum, publicum Chalcographum, propalam impreſſo & vendito: & nondum biennio in Comitiis Helvetiorum Badenſibus, tam prodigioſam fœditatem execrantium, lecto, &c.

Remarquez, que Charle du Moulin ne dit point qu'il ût vu ce Livre: & que cela même qu'il allégue, que l'Auteur y dit qu'il ſavoit par ſa propre expériance que la jouïſſance des garçons étoit une choſe divine, & que de tous les plaiſirs de la chair,

mer ſous ſon nom un Livre
Sodomiæ, & qu'il ût pris dan
qualité de Doyen des Cam
neur du Pape, de Segretai
de Légat *à latere* à Veniſe
vêque de Bénévent. Rem
eſt faux que Monſeigneur
compoſé le *Capitolo del For*
ce à Veniſe. Remarquez,
gneur de la Caſe n'étoit
Veniſe, & non pas Légat
marquez, que Charle du
irrité contre la Cour de Ro
cenſuré ſes Livres. Rem
cet endroit de Du Moulin r
ſetez & de calomnies, eſt
plûpart des fauſſetez & des
les Proteſtans ont débitées
ſeigneur de la Caſe.

HENRI ÉSTIENNE da
logie d'Hérodote, Livre 1

lement penſer ſans horreur: & entr'autres choſes, l'appelle Oeuvre divin. *Ce Livre a été imprimé à Veniſe chez un nommé Trojan Nanus, ſelon le témoignage de quelques uns, lequel ils ont mis par écrit. Or eſt l'Auteur de ce tant abominable Livre, celui-meſme auquel j'ai dédié quelques miens vers Latins pendant que j'étois à Veniſe. Mais je proteſte que je commi cette faute avant que le connoître tel: & qu'après en avoir été averti, la faute étoit ja irréparable.*

Remarquez, que Henri Eſtienne n'avoit point vu ce Livre, & qu'il n'en parle que ſur le témoignage d'autrui. Remarquez, que Henri Eſtienne étoit Proteſtant, & qu'il parle de ce Livre dans un Livre qu'il a fait pour décrier les Catholiques.

GUILLELMUS CANTERUS dans ſa Préface ſur Properce de l'édition de Plantin: *Quis ferat, quod ſuperioribus annis accidit, Caſalem quemdam, ſummum prope dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpiſſimis infanda flagitia prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cui turpitudo per ſe magna ſatis non ducitur, niſi ad eam accedat impudentiſſima gloriatio.*

Remarquez, qu'il n'eſt point parlé dans le *Capitolo del Forno* de cette vanterie dont parle Cantérus. Je remarquerai ici en paſſant que l'édition de Plantin du Properce de Cantérus eſt de 1569. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, de 1599.

JOSEPH SCALIGER dans ſon *Confuta-*

futatio Fabulæ Burdonum: Et hoc quoque magnum flagitium est, alienos versus licentiores vertere, quàm proprios edere: quod fecerunt Joannes Casa & Petrus Bembus, ambo Ecclesiastici Ordinis. Quorum alter, Archiepiscopus Beneventanus: alter, Cardinalis. Hic, Etrusco carmine pæderastiam celebravit: & quum hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est frustrà.

Et dans le segond Scaligerana, page 44. *Casa a fait des Vers en l'honneur de la Bougrerie. Les Allemans l'ont trouvé fort mauvais: car ils haïssent ce vice à merveille. Casa a fait un Scazon* ad Germanos *pour s'en excuser. Il y en a qui ont le Livre: mais il ne se trouve gueres. Ce Scazon n'est gueres bon. J'en voudrois faire de meilleurs. On en faisoit bien état: mais ce n'est pas grand cas.*

Remarquez, que Joseph Scaliger étoit Protestant, & que dans cet endroit de la Confutation de la Fable des Bordons, il parle contre les Jésuites qui le blâmoient d'avoir traduit des vers licencieux. Remarquez qu'il n'avoit point vu ce prétandu Livre. Remarquez, qu'il dit que le Casa avoit fait des Vers aux Allemans pour s'excuser de ce Livre, & qu'il paroît par ces vers, comme il a été prouvé ci-dessus, qu'il ne s'agissoit que du *Capitolo del Forno.* Remarquez, que dans ce Segond Scaligérana il appelle ces Vers des Scazons, qui sont des Iambes. Remarquez, qu'il dit que ce Livre du Casa ne se trouve gue-

gueres: ce qui donne ſujet de croire qu'il a cru, comme les autres, que ce Livre étoit un autre Livre que le *Capitolo del Forno:* car dans le tans que le Scaligérana a été compoſé, qui eſt vers 1606. il y avoit pluſieurs éditions des *Capitoli* du Caſa: celle de Veniſe de Curtio Navo en 1538. qui eſt la prémiere: Celle de Veniſe en 1542. celle de Florance par Bernardo Giunta, en la même année 1542. Celle de Veniſe de 1550. par Trajano Navo, dont parle Du Moulin (1). Celle de 1552. par les Giunti à Florance: Celle de Veniſe de 1564. par Dominico Giglio: & pluſieurs autres qui ne ſont pas venues à ma connoiſſance.

GOLDAST, dans ſes Collections page 71. au Sermon de St. Valerien, *de Bono diſciplinæ: Vellem ut vellemus, & hanc pœnam in eos quoque porrigeremus, qui Joannis della Caſa, Archiepiſcopi Beneventani libros de Laudibus Sodomiæ ſpurciſſimos illos, & extremè impios: nec non Petri Aretini abominandas & deteſtandas imagines, ex Italia important, ac divendant*, &c.

Jan de la Caſe n'a point fait de Livres *de Laudibus Sodomiæ.* Mais il a fait, litteralement, la loüange du Four, dans un Capitolo qui ne contient que 156, vers.

SALMUTH, dans ſes Commantaires ſur

¶ 1. L'année de ſon édition n'eſt point marquée par du Moulin qui ne l'avoit point vuë, & qui n'en parloit que par ouï dire.

ſur Pancirolle, partie 1. titre 47. *de Diademate*, page 222. de l'édition de Francfort de 1646. in-4. *Quæ tamen non deteruerunt in Italia* (*ô tempora ! ô mores !*) *Epiſcopum quemdam Nucerinum, Johannem de la Caſa, quin Sodomiæ laudes nefario libro fuerit complexus, uti Conradus Rittershuſius conqueritur in Novellis Lectionibus, part. 12. cap. 9. n. 7.*

Rittershuſius, dans le lieu allégué par Salmuth, ne nomme point Jan de la Caſe. Voici ſes termes: *Plura de Sodomia, (cujus etiam laudes, nefario libro, complexus eſt quidam in Italia Epiſcopus) videantur apud Julium Clarum*, &c. Il eſt néanmoins vrai qu'il a entandu parler du Caſa; mais il le connoiſſoit ſi peu qu'il l'a appelé Evêque, au lieu de l'appeler Archevêque. Salmuth l'a encore moins connu, l'aiant appelé Evêque de Nocera, au lieu de l'appeler Archevêque de Bénévent.

LE PRESIDANT DE THOU, Livre XVI. de ſon Hiſtoire, en l'an 1555. page 489. de l'édition de Geneve: *Etiam de Claudio Eſpencæo, Pariſienſi Theologo, & Joanne Caſa, qui Pontifici ab Epiſtolis erat, in Cardinalicium Collegium cooptandis tunc actum. Utrumque commendabat generis nobilitas: & doctrina, quamvis diverſa. Nam alter Theologicis Studiis innutritus, in profeſſione ſua conſenuerat: alter, eloquentiâ, atque eleganter Etruſcè ac Latinè ſcribendi peritiâ vel cum antiquis comparandus, magna negotia ſub Pontificibus ſummâ ſollertiâ geſſerat. Sed longè dis-*

dispares utriusque mores erant : cùm ille sanctitate vitæ ac morum castitate præsta-ret ; hic, seculi licentiâ, ac loci, in quo degebat, libertate usus, solutus ferè vitam egisset. Itaque ab æmulis uterque apud Pontificem delatus : Espencæus quidem, quòd quædam perperam inter concionandum de Aurea quam vulgò appellant Legenda, locutus, cùm Ferream potiùs vocandam esse contenderet, postea publicè recantare coactus fuisset ; quod & à Joanne Sleidano memoriæ proditum est : alter, quòd etiam Carmine rem nefandam in juventute lau-dasse diceretur. Sicque ob diversas longè causas uterque ab eadem dignitate commo-tus est.

Remarquez, que le Préſidant de Thou ne parle de ce Poëme Italien du Caſa que par ouï dire : *quòd laudasse diceretur :* & qu'il dit que le Caſa l'avoit fait dans ſa jeu-neſſe. Remarquez, qu'il dit qu'en 1555. le Caſa étoit Segretaire des Brefs du Pape Paul IV. ce qui ne permet pas de croire que le Pape Paul IV. lui ût donné ce grand emploi s'il ût été vrai qu'en 1550. il ût compoſé & fait imprimer un Livre *de Laudibus Sodomiæ.* Et Henri II. Roi de France n'eût pas écrit à Paul IV. pour le prier de faire le Caſa Cardinal, ſi le Caſa ût fait ce Livre infame : car j'apprans par le Recueuil manuſcrit des Lettres du Ca-ſa, que Henri II. Roi de France écrivit au Pape Paul IV. pour lui faire cette priére. Cependant il eſt vrai que le Caſa ne put jamais être Cardinal, ni ſous Paul III. ni ſous Paul IV. quoique pour ob-

tenir cette dignité il ût fait toutes choſes poſſibles.

Coprami omai vermiglia veſta, e nero
Manto, poco mi fia gioia o dolore:
Ch'a ſera s'l mio diſcorſo: e ben l'errore,
Scorgo or del Vulgo, che mal ſcerne il vero.

C'eſt ce qu'il dit lui-même dans le 48. de ſes Sonnets. Et dans le 52.

Or pompa ad oſtro, & or fontana, ed elce,
Cercando, a veſpro addutta ò la mia vita.

Et dans ſa Seſtine:

Dilà, dove per oſtro, e pompa, ed ore
Fra genti inermi a periglioſa guerra,
Fuggo io mendico, e ſolo: e di quella eſca
Ch'i' bramai tanto, ſazio, a queſte querce
Ricorro, vago omai di miglior cibo,
Per aver poſa almen queſti ultimi anni.

Petrus Victorius dans ſa Dédicace des Politiques d'Ariſtote à Monſeigneur de la Caſe & Scipione Ammirato dans ſon *Ritratto di Monſignor della Caſa*, en attribuent la cauſe à l'étoile. Voici les paroles de Petrus Victorius: *Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos ſui amatores cotidie inveniunt, cùm honore non parvo, dignitateque decoratæ ſint, videbantur adhuc altiore gradu dignæ, ut probi viri non ſine cauſſa ſæpe queſti ſint, tibi eum honorem*

rem delatum non esse, ad quem alii, minoribus fortasse laudibus commendati, facilè pervenerunt. Nec tamen non Alexander Farnesius, optimus ac clarissimus juvenis, tuique amantissimus, qui plurimum olim in hoc potuit, ac de probitate doctrinaque tua egregiè semper sensit, non magnoperè pro te laboravit, ut mihi ipse crebrò cùm apud nos maneret, commemoravit, & tibi enim ipsi, honorique tuo, toto animo favebat; & hanc rem avo suo Pontifici Maximo laudi datum iri intelligebat. Sed vincit sæpe omnia omnium studia fortunæ iniquitas ac fatum ipsum, quod tibi nunc, non sine damno summi Ordinis contigit: cui, quamvis ampliſſimo, ac sanctissimis pluribus, honestissimisque viris fulgenti, splendoris aliquid decorisque virtutibus tuis attulisses. Vera tamen laus est, dignum se præbere maximis honoribus, non altissimum dignitatis locum adipisci. Voici celles de l'Ammirato: *Ma niuno m'à fatto tanto confermare in quella credenza che in vano s'affaticano gli nomini a conseguir gli onori, se non vi sono ajutati dalla Fortuna, ministra di Dio, quanto egli: poiche costituito in dignità Arcivescovale, ricco d'entrate, non povero di servigi fatti alla Chiesa, ornato di lettere, e finalmente, procurando di farlo Cardinale gli stessi nipoti del Papa, non potè mai conseguire il Cardinalato.* Ces raisons du Vittori & de l'Ammirato sont les véritables raisons qui empêchérent Monseigneur de la Case d'être Cardinal: car il n'y a point d'apparance de croire que Paul III. & Paul IV. ne le firent point

Cardinal à cauſe de ſon *Capitolo del Forno*, puiſque nonobſtant ce Poëme Paul III. le fit Archevêque de Bénévent & Nonce à Veniſe, & que Paul IV. le fit Segretaire des Brefs. Et ſi ce que dit Monſieur de Thou étoit véritable, que le Caſa fut exclus du Cardinalat par Paul IV. à cauſe de ce Poëme, pourquoi Paul IV. lui auroit-il laiſſé le Segrétariat des Brefs? Et s'il étoit vrai que le Caſa fût été exclus du Cardinalat à cauſe de ce Poëme, le Cardinal Bembo auroit été plus heureux que lui: car les vers licentieux qu'il fit dans ſa jeuneſſe, & qui ſont encore plus licentieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empêchérent pas d'être Cardinal. Le Cardinal Palavicin dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, *Livre 13. chapitre 14.* à l'endroit où il parle de Ruccellai qui fut envoyé en France par le Pape Paul IV. pour y négotier une Ligue avec le Roi Henri II. a écrit que le Pape Paul IV. fut détourné de faire Cardinal Monſeigneur de la Caſe à cauſe de quelques-uns de ſes Vers Latins obſcénes, quoique faits long-tans auparavant. *Il Meſſagio fù Annibal Ruccellai, nipote di Giovan della Caſa Arciveſcovo di Benevento, che'l Papa dalla Nunziatura di Vinezzia aveva chiamato alla Segreteria di Stato, come perſona excellentiſſima nelle Lettere umane, e più che ordinaria ancora nelle divine. A cui dicono, che avendo una*

¶ 1. Quand il en auroit été l'Auteur, elle n'auroit pas dû l'empêcher d'être Cardinal, puiſqu'au rap-

una ſera il Pontefice deſtinata la maggior dignità nel Conciſtoro futuro, la mattina ſeguente ne fù diſtolta dalla lezzione d'alcuni Latini verſi laſcivi, compoſti dal Caſa in altro tempo, e moſtrati al rigoroſo Pontefice per ruina dell' Autore.

Remarquez que le Cardinal Palavicin ne parle que par ouï dire: *dicono*: & qu'il parle de vers Latins, au lieu que le Préſident de Thou parle de vers Italiens. Quelques-uns croient que ces vers Latins doivent s'entendre de l'Epigramme de la fourmi: mais j'apprans de Monſieur Magliabechi, que Monſeigneur de la Caſe n'eſt point (1) l'Auteur de cette Epigramme. *L'Epigramma della Formica io l'ò ſcritto di quel medeſimo tempo col nome di Niccolò Secco, uomo dotto dell' iſteſſo tempo del Caſa: del quale ſi leggono altri verſi Latini: come anche alcune Commedie: e fra eſſe, la celebre, intitolata* Gl' Inganni, *ſtampata più volte anche quà in Firenze, e che con grand' applauſo fù recitata in Milano, alla preſenza del Rè di Spagna Filippo II.* Ce ſont les termes d'une Lettre de Monſieur Magliabechi à Monſieur Bigot.

JAN IVEL, Evêque de Sarisbéri, dans ſon Apologie de l'Egliſe Anglicane, page 69. de l'édition de Londres 1591. Après avoir débité la fable de la Papeſſe Janne, comme une hiſtoire, il ajoute: *Quis non audivit quod Petrus Aloiſius, Pauli Tertii filius,*

(1) rapport du Ghilini, le Secco lui-même l'auroit été, ſans la mort qui le prévint.

filius, designârit in Cosmum Cherium, Episcopum Fanensem? quod Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus, Legatus Pontificis apud Venetos, scripserit de horrendo scelere? & quod ne fando quidem audiri debeat, id verbis spurcissimis & scelerată eloquentiâ commendârit. Et ensuite: *Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus adhuc vivit. Immo etiam Romæ, & in Sanctissimi oculis & conspectu vivit.*

Remarquez, que Jan Ivel étoit Protestant, & furieux Protestant: & que ce qu'il a dit contre Jan de la Case, il l'a dit dans un Livre fait pour diffamer les Catholiques. Remarquez, qu'il ne dit point que ce Livre de Jan de la Case fût intitulé *de Laudibus Sodomiæ*: que ce qu'il dit que le Casa étoit auprès du Pape, réfute assez ce qui a été dit de la publication de ce Livre par le Casa en 1550. Car quelle apparance que le Pape Paul IV. ût auprès de lui un Archevêque & un Legat qui peu d'années auparavant avoit fait imprimer sous son nom, & avec ses qualitez de Légat & Archevêque, un Livre *de Laudibus Sodomiæ.*

JOSIAS SIMLERUS, dans son Epitome de la Bibliothéque de Gesner: *Joannes de Casa, Romani Pontificis Legatus, scripsit Catalogum Hæreticorum: cui respondet Vergerius. Præterea impurissimus hic nebulo edidit poëmata quædam Italica, in publicum Venetiis excusa, in quibus (proh scelus!) Sodomiam laudibus extollit.* Et dans le même Livre, à l'article

ticle de Petrus Paulus Vergerius, en parlant des Livres de Petrus Paulus Vergerius: *Contra Catalogum Joannis della Casa, Sodomiæ patroni.*

Je ne sai ce que c'est que ce Catalogue des Héretiques: & je n'ai point lu ailleurs, si ce n'est dans les endroits de Balæus & de Zuingerus qui seront rapportez ci-dessous, que Monseigneur de la Case ût fait ce Catalogue. Il y a apparance que ce Livre n'étoit autre chose que le Catalogue de ceux à qui le Casa avoit fait le procès comme hérétiques. Pour en parler avec certitude, il faudroit voir la Reponse de Vergerius: & je ne l'ai point vue. Monsignor della Casa a répondu à cette Réponse: ce qui a été remarqué ci dessus.

L'AUTEUR ANONYME, d'une Lettre, intitulée *de Julii III. varia ratione*, &c. & *Joannis Casæ libro*: selon le témoignage de Jan Wolphius, dans son Livre *Lectionum Memorabilium*, Centenaire XVI. page 812. *Joannes à Casa, patriâ Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Cameræ Apostolicæ, ac in toto Dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati à latere; scripsit Poëma rhytmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare, verùm ubi paululùm fueris ingressus, senties eum laudes Sodomiæ (salvo honore) satis apertis verbis decantare: & diserte dicit se eâ valde delectari, neque aliam venerem agnoscere. Quin addit Sodomiam ipsam esse opus divinum & artem divinam. Qui quidem rhytmi*

Après *Laudes Sodomiæ*, il y a dans Zuingerus, *Italorum Dian*

mi fuerunt impreſſi Venetiis apud Trajanum Navum.

Remarquez, qu'il paroît nettement par cet Extrait de Lettre, que Jan de la Caſe n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, comme le prétant Monſieur Baillet, & que ce prétandu Livre de Jan de la Caſe n'eſt autre choſe que ſon *Capitolo del Forno*, comme je le ſoutiens. Remarquez, que l'Auteur de cette Lettre n'avoit pas bien lu ce Poëme, comme il paroît par ces mots. *Et diſertè dicit ſe ea valde delectari, neque aliam venerem agnoſcere:* Jan de la Caſe n'aiant rien dit de ſemblable dans ce Poëme: & y aiant dit le contraire, comme il paroît par ces vers,

Tennero il Forno già le Donne ſole. &c.
Stazzinlo a poſta lor, neſſun non vacci. &c.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan ſia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.

L'Auteur de cette Lettre s'en eſt rapporté à Charle du Moulin, qui n'a parlé de ce Poëme que par ouï dire. Remarquez, que Jan Wolphius étoit un Proteſtant, & un Proteſtant furieux. Cet Auteur Anonyme, aureſte, a été copié par *Joannes Zuingerus:* car *Joannes Zuingerus* dans ſon Traité *de Feſto Corporis Chriſti*, Page 145. a écrit les mêmes choſes & en mêmes mots, que cet Auteur Anonyme. *Pontifice hoc regnante* (Paulo III.) *floruit in Italia.*

lia Joannes à Caſa, patriâ Florentinus: &c. ce qui ſuit. Et après ces mots, *Qui quidem rhytmi fuerunt impreſſi Venetiis apud Trajanum Navum*, il ajoute: *Nemo dubitavit Sanctiſſimum hunc Patrem, pro eo, quem prætendebat, promerendæ gloriæ Dei Zelo, Auctorem, cum ſuo Poëmate ferro & flammis proſecuturum, & hac ratione, capitale ſuum odium in hujuſmodi Diabolos invarnatos toti Mundo comprobaturum. Aſt bona iſta opinio de hoc Pontifice multùm eos fefellit. Eventus enim docuit, eum in gratia apud ipſum manſiſſe, cùm ejus operâ in variis Legationibus fuerit uſus: execrabiliſſimumque hoc ſcriptum, numquam fuiſſe à Pontifice condemnatum: uti nec à ſucceſſoribus ipſius, Julio III. & Marcello II. Demum Paulus IV. motus importunitate Pauli Vergerii, qui ſæpiſſime in ſuis, præſertim Italicis, ſcriptis impuriſſimum, Satanicumque hunc Archiepiſcopum exagitavit, Papiſque exprobravit abominandum hoc Poëma, Catalogo Hæreticorum, librorumque prohibitorum, anno 1559. inſerunt: ut ipſe Vergerius refert in Annotationibus in hunc Catalogum, pag.* 8. Il eſt vrai qu'en 1559. les Poëſies de Jan de la Caſe furent miſes dans le Catalogue des Livres défandus; *Jo. Caſæ Poëmata.* Mais en 1564. ſous le Pape Pie IV. ſon nom en fut ôté. Et il n'a point été mis dans les Catalogues ſubſéquants.

THOMAS LANSIUS dans ſa Conſultation *de Principatu inter Provincias Europæ*, en ſon Oraiſon contre l'Italie: *Immo, ut Sodomam ſcelere omnium tur-*

piſſimo vinceret Italia, Johannes Caſus, Florentinus, Archiepiſcopus Beneventanus, Apoſtolicæ Cameræ Decanus, repertus eſt qui Sodomiæ laudes Italicè Carmine concelebraret, in quo nefarius Cynædus illud flagitiorum poſtremum & ſpurciſſimum auſus eſt appellare divinum opus: *teſtatus præterea illo ſe maximè oblectari, nec aliam venerem noviſſe. Liber, qui unà cum autore flammis debuiſſet aboleri, Venetiis eſt typis exſcriptus à Trojano Navio.*

Remarquez, que Lanſius n'a point vu le Poëme du Caſa, & que tout ce qu'il a dit ici, il l'a pris de Sleidan & de Du Moulin.

On prononce en Hollande.

GISBERT VOET, Profeſſeur en Théologie à Utrecht, partie 1. de ſes Diſputes Theologiques, Diſpute 4. *Eadem hac occaſione quæro de Johanne Caſa, Archiepiſcopo Beneventano & Pontificis ad Venetos Legato Romano. Certum eſt eum edidiſſe Poëma Italicum, titulo* il Forno: *in quo horrendum flagitium Sodomiticum commendat & extollit tanquam opus divinum & ſanctum:* meſtier divino: meſtier ſanto, *quod obſtitiſſe illi refert Thuanus in Hiſtoria, quominus fieret Cardinalis. Petrus Victorius in Epiſtola Dedicatoria præmiſſa editioni Politicorum Ariſtotelis, Florentiæ* 1552. *eum ab eruditione & eximiis virtutibus profuſè commendat.* Virtutes autem illæ tuæ ſolidæ ac ſirmæ, &c. *Poëma hoc editum ab eo fatetur, ex Pontificiis Thuanus tomo* 2. *Hiſtoriarum, paginâ* 620. 642. 643. *Hardingus contra Ivellium: ſed ſcelus Epicurenum extenuare ſtu-*

ſtudet, quaſi non tam laudaſſet quàm extenuaſſet flagitium Sodomiticum : quod falſiſſimum eſt. Objecerunt hanc maculam Sanctitati Romanorum ex noſtris non pauci: ut Sleidanus in Hiſtoria : Beza in Præfatione ad Poëmata ſua editionis in-8. quorum aliquos puto fuiſſe teſtes oculatos : Petrum Paulum Vergerium, Ivellum, Marnixium Sanctaldegondium : qui citant editionem Venetam apud Pompeium Nave. Carolus Molinæus apud Wolphium Lectionum Memorabilium Centenario 16. ait librum Venetiis editum, cùm Caſa ibi Papæ legatum ageret. Quia autem à Pontificiis ſæpe negari ſolet, noſtrique propterea mendacii argui, indico beneficio ampliſſimi hujus Reipublicæ Senatoris, nuper incidiſſe in editionem Poëmatum aliquot Italicorum, Florentiæ in-8. anno 1548. apud Bernardum Juntam, hoc titulo. Il primo libro dell' Opere Burleſche di M. Franceſco Berni, di M. Gio: della Caſa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola : ricorretto, e con diligenza riſtampato. *Ubi poſt folium 132. habetur ſceleratum hoc Poëma, ſub hoc titulo.* Capitolo di Meſſer Giovanni della Caſa ſopra il Forno, *conſtans paginis ſex, verſibus 166. Exemplar illud invitus in Bibliothecam publicam, ut ſub publica cuſtodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exſtaret, & perfractè negantibus oſtendi poſſet.*

Remarquez, qu'il paroît par ce paſſage que Jan de la Caſe n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, & que ce

prétandu Livre n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*. Remarquez que ce vers de ce *Capitolo*,

Soleva eſſer già'l Forno un' arte ſanta;

Et cet autre,

Dite qualcoſa di quel meſtier ſanto;

s'entendent conſtamment de l'amour des hommes pour les femmes: comme il a été remarqué ci-deſſus. Du reſte, ce Profeſſeur d'Utrecht a fort bien remarqué que ce Poëme, au ſujet duquel on s'eſt tant écrié contre le Caſa, eſt ſon *Capitolo del Forno*: & il eſt le ſeul de tous les Proteſtans, avec Zuingerus, qui paroiſſe avoir lu ce Poëme.

ANDRE' RIVET, *Caſtigationum Notarum in Epiſtolam Molinæi ad Balzacum*, chapitre 3. paragraphe 8. *Ne quid autem ſupereſſet ad ſceleris complementum, deveniendum fuit ad ſummum gradum: ut etiam in hoc ſacro ſcilicet ordine pæderaſtia publicum haberet laudatorem. Exſtat Venetiis editum apud Trajanum Nævum anno 1550. liber de Laudibus Sodomiæ Italicis verſibus, auctore Joanne della Caſa: in quo ſcribit Sodomiam eſſe artem ſingularem; opus bonum, immò divinum: ſeque hoc propriâ experientiâ compertum habere; & non alia magis venere delectari. Fuit tamen ille della Caſa Archiepiſcopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & Legatus Pontificius à Latere ad Sereniſſimam Reſpublicam Venetam. Hoc tam ſedi tam*

hor-

horrenda à Carolo Molinæo J. Cto. in Oratione habita Tubingæ anno 1554. objecta, cùm in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ Johannes Ivellus, Anglus Episcopus, commemorasset, Thomas Hardingus qui Lovanii Apologiæ Confutationem suscepit, factum negare non est ausus, sed illud, quantum potuit, elevare conatus, sic scripsit ad caput 2. divisione prima: Si Johannes Casa, juvenis adhuc & imberbis, priusquam se ad Clerum contulerat, adeoque multò priùs quàm vel Archiepiscopatu vel Legatione Papæ fungeretur, amatoria quædam Poëmata Italicis numeris, ad imitationem Petrarchæ composuit: quo genere, exercitationis causâ, admodum capiuntur si qui ex Italica juventute ingeniosiores sunt; & designato nominatim nemine; nefario facinori assentatoriè Orationis fuco, odium potiùs ademit quam laudem attribuit: Qua tamen in re peccatum ab eo esse fatemur. Et cùm eximiis alioquin dotibus animi esset præditus, ob id ipsum nihilominus adolescentiæ erratum Cardinalicii honore per omnem deinde vitam exclusus est. Hæc omnia si concedamus, & subducta ratione ritè pensitemus, quid hinc Christi Ecclesiæ honoris deperit & Sanctitatis? *Nihil certè: nam Ecclesia Christi monstra talia numquam sciens & volens promovet ad dignitates Ecclesiasticas: numquam talia excusat scelera, vel expressas scelerum laudes emollit, distinctione inter laudare & odium adimere: numquam existimat dignos Archiepiscopatu & Apostolica Legatione qui ob Sodomiticum scelus excluduntur à*

Car-

Cardinalatu. Sed hæc ſunt gravia Sodomitarum ſupplicia Romæ, &c.

Remarquez, que Rivet n'a point vu le *Capitolo del Forno*, & qu'il n'a fait que copier Charles du Moulin. Remarquez, que ce que Harding a dit, que le Caſa étoit jeune lorſqu'il fit ce Poëme, eſt très-véritable : ce qui a été démontré ci-deſſus.

KIPPINGIUS dans ſes Supplémens Hiſtoriques, en l'an 1547. *Vergerius, Papæ Nuncius, ad Evangelicam Religionem convertebatur, cùm altiùs expenderet fata Franciſci Spieræ Veneti, qui converſus ad Fidem meliorem, & rurſum deſertor ejus, coram Epiſcopo Beneventano Joanne della Caſa, impuriſſimo homine qui de Laudibus Sodomiæ librum, flammis dignum, ſcripſit, factus*, &c.

Remarquez que Kippingius n'a fait que copier ceux qui ont cru fauſſement que Jan de la Caſe avoit fait un Livre *de Laudibus Sodomiæ*.

CHRISTIANUS MATHIAS, dans ſon Théatre Hiſtorique, page 171. de l'édition d'Amſterdam : *Unde Joannes della Caſa Archiepiſcopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, anno* 1550. *Venetiis librum de Laudibus Sodomiæ compoſuit, edidit, multiſque legendum miſit, in quo horrendum Sodomiæ flagitium, artem ſcripſit eſſe ſingularem, & opus bonum, imo opus divinum : ſeque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis Venere delectari; quemadmodum annotarunt Sleidanus libro* 21. *& Carolus Molinæus*

linæus in Oratione Tubingæ habita anno 1554.

Tout cela a été refuté à l'article de Charles du Moulin.

JAN BALÆUS, *de Scriptoribus illustribus Majoris Britanniæ*, Centurie 5. page 449. *Joannes Baliſtarius, Cathalanus, Carmelitarum Generalis, circa hæc tempora ſcripſit de noviſſimis ad Papam, & de Bello forti militantis Eccleſiæ, atque Antichriſti ipſam impugnantis. Sed timeo materiam non reſpondere operis argumento: quòd Gregorio II. Pontifici Opus dedicatum tunc fuerit. Scio tamen noſtris temporibus, hoc Opus à Papiſtis damnari, & auctorem inter Hæreticos poni: ut in Catalogis Arcimboldi Mediolanenſis Archiepiſcopi, & Joannis Caſæ Archiepiſcopi Beneventani & Apoſtolicæ Cameræ Decani, ſub* Julio III. *patet. Qui Caſa etiam Poëma Italicis rythmis, ſceleſtiſſimus nebulo, de Sodomiæ Laudibus.* Et à la Centurie 8. page 682. *Sub hoc* (Julio III.) *floruit, atque ex illius latere ſancto prodiit ejuſdem generis Legatus Apoſtaticus, nempe Joannes à Caſa, Florentinus, Archiepiſcopus Beneventanus, Cameræ Apoſtolicæ Decanus, & in toto Venetorum Dominio Nuncius ſummus, cum plenitudine poteſtatis: qui & brevi futurus erat Cardinalis. Magnificus ille Papiſtici cœlibatus Profeſſor, mitratus, raſus, & unctus, atque inſignis Catholicæ Romanæ Eccleſiæ Columna, rythmis Italicis, Poëma ſcripſit: in quo Operæ, Sodomiæ, Papiſtarum Dianæ laudes celebravit: illamque appellavit divinum opus.*

pus, atque affirmavit se ea plurimum delectari: imo aliam venerem non cognoscere. Proh pudor! Opus est Venetiis impressum, apud Trojanum Navum. At hi non sunt egregii Archiepiscopi? His Judicibus utuntur Papa & Diabolus in suis Consistoriis. Nam hic potestatem habebat Christianos Doctores pro Hæreticis damnare. Vidi ego Catalogum quem fecit in sua Legatione: in quo non alios connumerat quam qui puritatem Evangelicæ doctrinæ profitebantur. An non te pudet, *inquit Vergerius*, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & libros sanctos damnare? Tu, qui Poëma scripsisti, qui execrandissimum Sodomiæ scelus extulisti tanquam divinum opus? Fateor, (*alibi inquit*) hæc, & longè plura, me adversus eum scripsisse, &c. *Hujus Babylonici Carnificis tyrannidem metuens Franciscus Spiera, homo forensis & causidicus Christi veritatem abnegavit, & in summa desperatione decessit: ejusque carnificinam vix Petrus Paulus Vergerius, Justinopolitanus Episcopus, vir multæ eruditionis, evasit. Utramque Historiam Sleidanus habet: qui & Cynædici ejus libelli mentionem facit* &c.

Tout cela a été réfuté ci-dessus.

Mr. DE BALZAC dans ses Dissertations Critiques, Chapitre VII. en parlant de Monseigneur della Casa: *Il étoit Florentin, de très-bonne & de très-ancienne Maison. Il avoit été nourri petit Garçon à la Cour de Rome: où d'abord il ut l'approbation de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens. Sous le Pontificat de Paul Quatrie-*

me

me il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. Mais il ne fut pas fait Cardinal. Et on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. Joseph Scaliger a publié à son de trompe ce que je voulois vous dire à l'oreille. C'est dans un Livre qui a pour titre Confutatio Fabulæ Burdonianæ: *où vous trouverez ces paroles injurieuses.* Joh. Casa Archiepiscopus Beneventanus Etrusco carmine, &c. Et cùm hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est: *Je ne suis pourtant pas de l'avis de ce Prince dédaigneux. Et son Alteſſe de Verone me pardonnera, si j'estime moins les vers que nous avons d'elle & du Prince Jules son Pere, que ceux qu'elle estime si peu.*

Mr. de Balzac s'eſt trompé en disant que Jan de la Caſe avoit été fait Archevêque de Bénévent par le Pape Paul IV. Paul IV. fut fait Pape en 1555. le 10. Juin: & Jan de la Casa fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. & Nonce à Veniſe au commencement du mois d'Août de la même année 1544. Voyez ci-deſſous l'article ſuivant. Paul IV. le fit ſeulement Segretaire de ſes Brefs. Il n'eſt pas vrai au reſte qu'on ait donné à Jan de la Caſe en plein Conſiſtoire l'excluſion pour le Cardinalat. Voyez ci-deſſus à l'article du Préſidant de Thou.

Mr. JURIEU, dans ſon Apologie pour les Réformateurs chapitre IX. *Si l'on tenoit regître de ces Ouvrages qui ont gâté*

gâté tant d'eſprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille, il n'y en a pas un compoſé par des gens Proteſtans de Profeſſion. Les Auteurs étoient Papiſtes: & quelques-uns membres du Clergé: & même des plus diſtinguez par les grandes dignitez de l'Egliſe. Témoin le Livre du célébre Jan de la Caſe, le Ciceron, le Virgile, & l'Horace de l'Italie moderne: l'original & le modelle ſur lequel tous les Poëtes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis. Notre Balzac nous dit, qu'il a écrit en proſe & en vers, en l'une & en l'autre Langue, & avec tel ſuccès dans la vulgaire, qu'aujourd'hui il eſt propoſé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du ſtyle, qui veulent ajouter la force & l'éclat à la douceur & à la clarté. Il faillit a être Cardinal. Mais Balzac dit qu'on lui donna l'excluſion en plein Conſiſtoire, à cauſe de je ne ſai quoi que je vous dirai à l'oreille. *Ce que Balzac promet de dire à l'oreille de ſon ami, je vous le dirai tout haut, & ſans détour. Il avoit écrit un Livre en vers Italiens* de Laudibus Sodomiæ: *dans lequel il ſoutient que la.....eſt un Art ſingulier: que c'eſt une Oeuvre, non ſeulement bonne, mais divine: qu'il le ſait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaiſir de..... auquel il ſe plût davantage qu'à celui-là. Voilà, Monſieur, un célébre Catholique Romain, qui ſe vante & qui s'accuſe dans toutes les formes du plus éxecrable de tous les crimes. Il avoue qu'il avoit goûté de tous les plaiſirs de la chair:*

qu'il

qu'il avoit mis en pratique les effroiables théories de l'Aretin : & qu'après avoir goûté de tout ; il s'en tenoit à cet horrible péché qui fit deſcendre des torrens de feu & de ſouffre ſur Sodome. Ce Livre de Jan de la Caſe parut en 1550. à Veniſe, imprimé chez Trajan Nævus : & les Poëmes de Beze furent imprimez à Paris l'an 1548. Beze a donc précédé de deux ans : mais l'autre l'a emporté en impuretez de mille millions de degrez. Les Poëſies de Beze ſont des bagatelles & des ſottiſes, & celles de Jan de la Caſe ſont des blaſphémes & des choſes à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monſieur, ce Jan de la Caſe fût Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples, Segretaire des Brefs, Doyen de la Chambre Papale, & Légat à Latere vers la République de Veniſe. Il me ſemble que ce ſont là les premieres dignitez de l'Egliſe. Thomas Harding, Papiſte Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait : mais il s'y prend d'une maniere qui merite que vous y faſſiez attention. Prémierement, il avouë que Jan de la Caſe dans ſa prémiére jeuneſſe & avant que d'être entré dans le Clergé, & par conſéquant avant que d'être ni Archevêque, ni Légat du Pape, avoit écrit quelques vers amoureux en vers Italiens, à l'imitation de Pétrarque : eſpéce d'écrits auquel les gens Italiens qui ont de l'eſprit, ſe plaiſent extrémement. Il ajoute, que dans ce Livre Jan de la Caſe, ſans nommer perſonne, tâcha d'en diminuer par les fauſſes couleurs de la Rhétorique la haine qu'on avoit pour cet horrible péché, plutôt

Il parut dès 1538.

Cet Imprimeur dont parle Mr. Jurieu, s'appeloit *Trajan Nave.*

tôt qu'il ne le loua. En quoi pourtant, dit-il, nous avouons qu'il a tort; & étant d'ailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'eſprit, pour cette ſeule faute de ſa jeuneſſe, il fut privé toute ſa vie du Chapeau de Cardinal. Il y a dans cette Apologie bien des choſes ſingulieres, ſans conter celles qui ſont fauſſes. Prémierement il eſt faux que Jan de la Caſa ait fait cet abominable Livre dans ſa prémiére jeuneſſe: adhuc imberbis *(comme dit Harding) avant que d'être entré dans le Clergé. Car ſon Livre parut l'an* 1550. *& il fut avancé quatre ou cinq ans après. Sous le Pontificat de Paul IV. il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. C'eſt Balzac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux: & l'on ne paſſe pas ſucceſſivement par tant de dignitez Eccleſiaſtiques. Mais n'admirez-vous pas ce que dit Harding que Jan de la Caſe ne loua pas à proprement parler ce crime: qu'il travailla ſeulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour lui. Cela ne ſied-il pas bien à un célébre Docteur en Théologie d'exténuer & d'excuſer un Livre déteſtable, comme celui-ci, qui a pour ſujet,* de Laudibus Sodomiæ? *Outre cela, trouvez-vous que ce ne ſoit pas proprement louer un Crime que de l'appeler* une bonne Oeuvre? Une Oeuvre divine? *Enfin ne trouvez-vous pas que Harding a une morale*

¶ 1. Après avoir dit que Jean de la Caſe fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. ce n'eſt pas ſans doute parler juſte, d'ajouter immédiatement, qu'il étoit Nonce à Veniſe dès 1546. d'autant

rale bien ſevere? Il trouve que Jean de la Caſe a été bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a été qu'Archevêque, Doyen de la Chambre, & Légat à Latere, & n'a pu obtenir le Chapeau de Cardinal. Voilà comme on puniſſoit ſévérement à Rome dans le ſiécle paſſé ce crime déteſtable. Ce Jean de la Caſe fut privé du Chapeau de Cardinal, non parce qu'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais parce qu'il avoit l'impudence de s'en vanter devant toute la terre par un Livre imprimé. Pour flétriſſure, il lui fut dit, Vous ne ſerez jamais Cardinal: mais à cela près, vous ſerez tout ce qu'il vous plaira. *Après cela, on ne peut pas ſe plaindre du relâchement de la Morale de l'Egliſe?*

Mr. de Balzac a trompé Mr. Jurieu. Jan de la Caſe fut fait Archevêque de Bénévent, & Nonce à Veniſe, par Paul III. comme il a été remarqué, & non pas par Paul IV. Sleidan, qui ne doit pas être ſuſpect à Mr. Jurieu, fait mention de Jan de la Caſe en ces deux qualitez en 1548. & Paul IV. comme il a été auſſi remarqué, ne fut Pape qu'en 1555. Jan de la Caſe fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. comme l'a écrit Ferdinando Ughello dans ſon *Italia Sacra*, au chapitre des Archevêques de Bénévent: & il étoit (1) Nonce à Veniſe dès 1546. car c'eſt

(1) tant plus que douze lignes plus bas, & trois pages plus haut, M. Ménage lui-même reconnoît que Jean de la Caſe étoit Nonce à Veniſe dès le commencement du mois d'Août 1544.

c'eſt lui dont a parlé Fra Paolo dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, lorſqu'il a dit en 1546. parlant du Vergerio, Évêque de Capo d'Iſtria: *Ma giunto a Venezia, gli fù proibito d'andar al Veſcovato dal Noncio: quale aveva ricevuto ordine di Roma di formar proceſſo contro di lui:* ce qui a été véritablement remarqué par Mr. Amelot de la Houſſaye dans ſa Note marginale ſur cet endroit de Fra Paolo. (1) J'apprens de la Lettre 16. du Livre onziéme des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo, écrite à Girolamo Quirino, que Monſeigneur de la Caſe fut envoyé Nonce à Veniſe la même année 1544. au commencement du mois d'Août. Voyez ci-deſſus à l'article de Mr. de Balzac. Ce que Thomas Harding a dit que Jan de la Caſe avoit fait dans ſon extrême jeuneſſe le Livre dont on le blâmoit, eſt donc très-véritable. Je l'ai démontré au chapitre précédent. Et Mr. Jurieu qui prétent que ce Livre fut fait en 1550. c'eſt-à-dire neuf ans ſeulement avant la mort du Caſa; (car le Caſa (2) mourut en 1559. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, en 1556.) s'eſt encore trompé en cet article. Et ce qu'il dit que Monſeigneur de la Caſe ſe vante, dans le Poëme dont eſt queſtion, du plus éxécrable de tous les crimes: qu'il y dit que ce crime eſt non ſeulement

¶ 1. Pour citer nettement & exactement il faloit dire: *J'apprens du ſecond Volume des Lettres Italiennes de Bembo Lettre 16. du Livre II.*

2 ¶ Jean Baptiſte Caſotti, Académicien de la Cru-

ca,

lement une bonne œuvre, mais une œuvre divine: qu'il le ſait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaiſir de la chair auquel il ſe plût davantage qu'à celui-là: qu'il avoit mis en pratique les éfroiables théories de l'Arétin: & qu'après avoir goûté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché &c. ne ſe trouve point dans le *Capitolo del Forno*: ce qui fait voir que Mr. Jurieu n'a point lu ce Poëme: & qu'il n'en a parlé que ſur le témoignage de Charles du Moulin: lequel a été réfuté ci-deſſus. Il eſt d'ailleurs à remarquer que Mr. Jurieu eſt Proteſtant, & ardant Proteſtant; & que ce qu'il a dit contre Monſeigneur de la Caſe, il l'a dit dans un Livre fait pour décrier les Catholiques. Et là-deſſus je renvoye Mr. Baillet à ſon Traité des Préjugés. J'oubliois à remarquer que Mr. Jurieu s'eſt encore mépris en diſant que l'édition des Poëſies de Beze a précédé celle du prétendu Livre de Jan de la Caſe. Voyez ci-deſſus ce qui a été dit de la premiere édition du *Capitolo del Forno*.

Encore une fois: Mr. Baillet qui eſt un Prêtre, doit être bien déplaiſant & bien honteux d'avoir aidé aux Proteſtans à diffamer un Archevêque & un Nonce, & un des plus honnêtes hommes du monde.

Il eſt au reſte à remarquer, que Mr. Baillet

ca, qui a écrit la Vie du Caſa, & examiné avec ſoin l'époque dont il s'agit, dit que le Caſa né le 28. Juin 1503. mourut le 14. Novembre 1556.

Baillet n'a lu dans les Originaux aucun paſſage de tous ceux qu'il cite dans ſes Preuves pour la confirmation de ce qu'il a dit contre Monſeigneur de la Caſe; à la reſerve du paſſage de Mr. Jurieu; & qu'il a pris toutes ſes autres citations de cet endroit de la France Orientale de Mr. Colomiez, page 142. *Quod carmen è noſtris* (le Poëme prétendu de Jan de la Caſe) *culpant Joh. Sleidanus ad annum* 1548. *Carolus Molinæus in Oratione habita Tubingæ anno* 1554. *referente Wolphio Lectionum Memorabilium centenario* 16. *Simlerus in Epitome Bibliothecæ Geſneri, Thomas Naogeorgus ad finem Regni Papiſtici: Henri Eſtienne, chapitre* 13. *du premier Livre de ſon Apologie d'Hérodote. Cyprianus à Valera, in Tractatu Hiſpanico de Papa, pag.* 234. *Johannes Ivellus in Apologia Eccleſiæ Anglicanæ, pag.* 69. *Andreas Rivetus ſub finem capitis tertii Caſtigationum Notarum in Epiſtolam Molinæi ad Balzacum. Gisbertus Voetius in Diſputationibus Selectis, Tomo* 1. *pag.* 205. *& alii. Sed nemo, quod ſciam, præter reverendum parentem, animadvertit, idem Poëma cenſurâ notatum à Guillelmo Cantero, Pontificio, Theodori fratre, qui in hæc verba, Præfatione in Propertium editionis Plantini* 1569. Quis ferat, quod ſuperioribus annis accidit Caſalem quemdam, ſummum propè dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpiſſimis infanda flagitia publicè prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cujus turpitudo ſatis per ſe magna non ducitur,

tur, niſi ad eam impudentiſſima accedat gloriatio. *Hæc, & alia in libello noſtro inſcripto* Raretez d'Etude. Mr. Baillet n'eſt qu'un Copiſte.

Je finis ce long chapitre par un extrait d'une Lettre de Monſieur de la Monnoie à Mr. l'Abbé Nicaiſe, & par un autre extrait d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot. Voici l'endroit de la Lettre de Mr. de la Monnoie: *Il eſt ſûr que ſi les emplois que le mérite de Monſeigneur de la Caſe lui procura, ne l'euſſent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les perſonnes qui de ſon tems prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus ſongé à ſon* Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne ſont pas moins licentieux: & que le ſeul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs ſans conſéquance, a ſauvez de la cenſure des Proteſtans. Les Proteſtans ſe voyant pourſuivis par cet Archevêque, après avoir examiné ſa vie, ne trouverent que ce petit péché de jeuneſſe à lui reprocher. La même choſe eſt arrivée à Beze. S'il fût demeuré Catholique: ou même ſi ſe feſant Huguenot, il ſe fût moins diſtingué dans ſon parti, & qu'il ne nous ût pas irritez par les Livres qu'il écrivoit contre notre Religion, nous ne nous fuſſions pas écriez, comme nous avons fait, contre ſon Epigramme de Candide & d'Audebert.* Voici celui de la Lettre de Mr. Magliabéchi: *Certo, che ſù ſua grandiſſima diſgrazia* (c'eſt du Caſa dont parle Mr. Magliabéchi) *l'aver per nemico Pietro Paolo Vergerio, uomo, toltane l'empietà, di*

grande ſtima, ſi per lettere, come per altri capi, come V. S. Illuſtriſſima avrà potuto vedere dalla Dedicatoria che gli fà Andrea Divo, Giuſtinopolitano, della ſua Traduzzione d'Omero; da Giorgio Logo, Sileſio, ne' verſi indirizzati ad eſſo, che ſono in principio della ſua edizzione di Grazzio, e degli altri Poëti de Venatione: e da cento e cento altri Scrittori noſtri Cattolici: per tralaſciare i Proteſtanti; nel numero de' quali il Vergerio per ſua diſgrazia entrò, apoſtatando dalla noſtra ſanta Fede. Io non intendo di far quì l'Apologista del Caſa: troppo chiare ſono l'infamità che ſi leggono in quel ſuo ſporco Capitolo, &c. Contuttociò, come ò detto, fù ſua gran diſgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medeſimo genere che ſi trovano nel Bernia nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo ſopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruſſoli: in Marco Lamberti: nel Perſiani: ed in cento e mille altri noſtri Poëti Fiorentini; per tralaſciare altri quaſi infiniti di altre patrie. Ne' ſoli Sonetti del noſtro Luigi Pulci, e del noſtro Matteo Franco, ſono, oltre all' oſcenità, coſe tanto eſſeciandamente empie, che un ateo affatto non potrebbe ſcrivere più ſcelleratamente di quel che ſi facciano eſſi. Niuno ad ogni modo di eſſi parla: e contro'l Caſa ſtride tutto il Mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio. Circa a quello che V. S. Illuſtriſſima mi domanda, cioè, ſe niuno à fatte Apologie nel detto Caſa,

ſa, le riſponderò, che eſſo medeſimo nel primo luogo ſi difende in alcuni ſuoi verſi Latini ad Germanos, *che ſi trovano ſtampati a carte 254. e 255. del primo Tomo di* Carmina illuſtrium Poëtarum, &c. *Una altra ſua Apologia contro il Vergerio è io manoſcritta nella mia povera Librerinola: che è anche coſa aſſai grande, e degna di eſſere ſtampata.*

CXXI.

Addition au chapitre de Chalcondyle. Quelques particularitez touchant Melchior Volmar.

MONSIEUR BAILLET. *Voſſius prétand que Chalcondyle eſt plus plein que Chryſolore. Il ajoute, que Pierre Danès Evêque de Lavaur avoit coutume de louer exceſſivement les Queſtions ou les Exotêmes de Chalcondyle, & que Budé les fit mettre au jour par Melchior Volmar.* Tom. Part. 3. pag. 131

MENAGE. La Préface que Melchior Volmar de Rotville, Profeſſeur à Tubinge, ou, comme l'a appellé Joachimus Camerarius, *Melior Volmar*, eſt un chef-d'œuvre en matiére de Préface. Et Mr. Baillet, qui eſt un Grand Bibliothécaire & un Savant, devroit l'avoir vuë. Et il paroît qu'il ne l'a point vuë par ce qu'il rapporte ici de Voſſius: qui ſe trouve dans cette Préface. Quoi que Melchior Volmar fût un homme ſavant en Grec & en Latin, il n'a pourtant jamais rien imprimé que cette Préface, ſi on en croit Be-

ze dans le Portrait qu'il a fait de Volmar. *Fuit autem vir iſte omnibus tum corporis tum animi dotibus excellens, ac præſertim eximiâ in pauperes munificentiâ inſignis, & ab omni ambitione tam remotus, ut, quamvis Græcè, & Latinè ſcribendo excelleret, nihil tamen præter unicam perelegantem Præfationem, Grammaticæ Græcæ Demetrii Chalcondylæ præpoſitam, ediderit.* Mais il ne faut pas l'en croire : Volmar ayant fait imprimer en 1523. à Paris in-4. un Commentaire ſur les deux prémiers Livres de l'Iliade d'Homere. Il dit dans ſa Préface de ce Commentaire, qu'il a été Correcteur d'Imprimerie de Gourmont. Beze avoit vu ce Commentaire : car c'eſt ſur ce Commentaire qu'il a fait cette Epigramme :

Meonidem ingrati privârant lumine Divi, &c.

Laquelle a pour titre, *De Commentariis D. Melchioris Volmarii, præceptoris charisſimi, in Homeri Poëſim.* Elle eſt imprimée à la page 59. de la prémiére édition des Poëſies de Beze. Et il eſt étrange que Beze ne ſe ſoit pas ſouvenu de l'avoir vuë. Beze dédia à Volmar cette prémiére édition de ſes Poëſies, qui eſt de Paris 1548. Et il a fait pluſieurs vers à ſa louange & à la louange de ſa femme, qui mourut le même jour que lui en 1561. à Iſne. Beze avoit été ſon diſciple à Orleans. Car Volmar avoit enſeigné à Orleans les Lettres Humaines. Il les enſeigna enſuite à Bourges : où il ut Calvin pour diſciple. J'apprens

prens de Mr. Catherinot Avocat du Roi de Bourges, qu'au ſujet de Volmar la Ville de Bourges ordonna qu'à l'avenir aucun homme de la Religion prétendue Réformée ne régenteroit à Bourges.

CXXII.

Addition au chapitre de Ficin, & à celui de Paſſerat. Ignorance de Mr. Baillet dans ſon métier de Bibliothécaire.

MONSIEUR BAILLET. *Nannius a écrit, que par la Traduction de Ficin on voit aſſez bien ce que l'Auteur a dit, mais qu'on ne voit pas comment il l'a dit: qu'il n'a point ſceu exprimer, ni le mouvement des paſſions, ni la grace des figures, ni la force, ni la beauté, ni les agrémens, ni la dignité, ni l'élégance, ni les plaiſanteries, ni les ſubtilitez de ſes Auteurs: Et que quoique qu'on s'apperçoive aſſez, par exemple, dans la verſion de Platon, de ce que ce Philoſophe a voulu dire, néanmoins ſi Platon pouvoit revenir au monde pour la lire, il ne lui ſeroit preſque pas poſſible de s'y reconnoître lui-même. Car on ne trouve point dans le Latin cette force héroïque, cette ſublimité, cette élévation du grand ſtyle, & cette heureuſe abondance de l'Original Grec.* Tom. 1. Part. 3. pag. 311

MENAGE. Pincianus a encore enchéri ſur Nannius. Voici ſes termes; qui ſont de ſes Rétractations ſur Pomponius Méla, Livre 2. chapitre 1. TUM STATIONE ATQUE MORTE. *Emendavi-*

mus, Tali ſtatione atque morte, *teſtimonio multorum Auctorum. Nec ſubiit tunc Platonem citare in Dialogo qui inſcribitur*: Minos, vel de Lege. *Ejus verba, ex tralatione Marſilii Ficini ſunt:* Eo planè, veluti Legum Cuſtode, per urbem uſus eſt Minos, ad reliquam verò creatam cuſtode Talo. Talus enim ter quotannis pagos omnes luſtrabat, Leges eorum obſervaturus, tabulis æreis Leges inſculptas circumfereus: unde æreæ nominatæ ſunt. *Hæc Plato: cujus poſtrema illa verba*, unde æreæ nominatæ ſunt, *perperam vertit Marſilius: homo quidem mediocri ingenio & eruditione, mediocri item Græcæ ac Latinæ Linguæ cognitione prædituſ, verùm in humanis ſtudiis parum verſatus, ſuperque aſper & durus nimis Interpres. Transferre igitur debuit Ficinus*, Unde æreus appellatus eſt. *Sic enim Græca præferunt exemplaria. Et Talus ipſe, ut probavi, æreus à Poëtis fictus, appellatuſque eſt, non Leges. Sed de erroribus Marſilii in Tralatione Platonis, alio loco dicturi ſumus uberiùs.*

Tom. 2. Part. 2. pag. 136.

Mr. BAILLET. *Paſſerat a fait des Commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce, que Mr. de Thou eſtime fort accomplis & très-dignes des louanges de tout le monde. On en a auſſi de lui ſur Plaute, qui ne ſont pas moins eſtimez.*

MENAGE. Il n'eſt point vrai qu'on ait des

¶ 1. Le P. Labbe néanmoins pag. 371. de ſa nouvelle Biblioth. de Mſſ. dit qu'Iſaac Hérauld fils de Didier lui montra un jour un Catalogue de Mſſ. venus

des Commentaires de Paſſerat ſur Plaute. Ce que Paſſerat avoit fait ſur ce Poëte, non ſeulement n'a jamais été imprimé, mais il n'a jamais paru écrit à la main. *Atque utinam quæ in Ciceronem, Plautum, & alios Linguæ Latinæ præcipuos Auctores accuratè ac diligenter adnotavit, aliquando quoque prodeant, nec diutiùs in tenebris magno ſtudioſorum incommodo ſepulta deliteſcant*, dit Scévole de Sainte Marthe dans l'Eloge de Paſſerat. (1) Et je mets en fait, qu'il n'y a préſentement perſonne au monde qui ait vu ces Commentaires.

Je ne ſai au reſte où Mr. Baillet a pris cette grande eſtime de Mr. de Thou pour les Commentaires de Paſſerat ſur Catulle, Tibulle, & Properce. Il n'en eſt parlé, ni dans le 127. Livre de l'Hiſtoire de Mr. de Thou, à l'endroit où Mr. de Thou a écrit la mort & l'éloge de Paſſerat, ni dans aucun autre endroit de ſes Ouvrages; ni dans l'Eloge de Paſſerat de Sainte Marthe; ni dans ſa Vie imprimée à la tête de ſes Opuſcules. Mr. Baillet devoit remarquer que les Commentaires de Paſſerat ſur Properce ſont admirez par Schiopius. Voici comme Schiopius en parle: *In Propertium Commentarius Johannis Paſſeratii: quo numquam quicquam viſum fuit perfectius.* C'eſt dans ſon *Syllabus Auctorum Linguæ Latinæ ætatis aureæ.*

CXXIII.

venus d'Angleterre parmi leſquels, étoient des Commentaires de Paſſerat ſur trois Comédies de Plaute, *Miles glorioſus*, *Caſina*, & *Moſtellaria*.

CXXIII.

Juſtification des vers que j'ai faits, après avoir dit que je n'en ferois plus.

J'Ai fait une Epigramme Latine, par laquelle j'ai dit adieu aux Muſes, en ces termes:

MUSIS VALE DICIT MENAGIUS

Dum mihi fervebat juvenili in corpore ſanguis,
Et decuit, numéris luſimus innumeris.
Turpe ſenex Vates: ſenior, calamoſque, lyramque,
Ceteraque hîc pono ludicra; Muſa vale.

Et depuis ce tems-là j'ai continué d'en faire. Mr. Baillet ſe déchaîne là-deſſus contre moi avec fureur, comme ſi j'étois le plus grand parjure du monde. Je répondrai ici à ſon accuſation quoique ſon accuſation ne mérite pas de réponſe. On a dit que les ſermens des Amans n'entroient point dans les oreilles des Dieux: que Jupiter s'en moequoit: qu'autant en emportoit le vent. Il en eſt de même des ſermens des Poëtes. Et j'oſe aſſurer qu'il n'y a jamais eu de Poëte qu'il n'ait fait des vers après avoir dit en public ou en particulier qu'il n'en feroit plus.

Horace a dit dans ſa prémiére Epitre,

Nunc itaque, & verſus, & cetera ludicra pone,

Et

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Bucanan, étant Régent à Paris au Collége de Sainte Barbe, écrivit une Elégie ſur la miſére des Régents de Paris, dans laquelle il dit adieu aux Muſes.

Ite leves nugæ ſterileſque valete Camenæ,
Grataque Phœbæo Caſtalis unda Choro.
Ite : ſat eſt : primos vobiſcum abſumpſimus annos :
Optima pars vitæ deperiitque meæ, &c.

Ite igitur, Muſæ ſteriles, aliumque miniſtrum
Quærite : nos aliò ſors, animuſque vocat.

Et depuis ce tems-là il a fait un million de vers.

Ronſard a dit, dans l'Ode cinquiéme du Livre troiſiéme de ſes Odes :

Toi qui chantes l'honneur des Rois
Polyhymnie, ma douce Muſe,
Ce dernier labeur de mes doits
Deſſus ton Luth ne me refuſe.
J'ai ſouvenance que tes mains
Jeune Garçon me couronnérent.
Quand j'eus mâché les lauriers ſaints
Que tes compagnes me donnérent.
Mais or, par le commandement
Du Roi, la lyre j'abandonne,
Pour entonner plus hautement
L'Airain enroué de Bellonne.

Toutefois, ains que de tenter
L'Inſtrument de telle Guerriere,
Encourage-moi de chanter
Pour adieu cette Ode derniere:

Et il a fait pluſieurs Odes depuis ce tems-là.

Malherbe avoit fait de grands ſermens, entre les mains des Muſes, de ne plus faire de vers après qu'il auroit célébré la Reine Marie de Médicis:

Non, Vierges, non, je me retire
De tous ces frivoles diſcours:
Ma Reine eſt un but à ma lyre
Plus juſte que nulles amours.
Et quand j'aurai, comme j'eſpére,
Fait ouïr du Gange à l'Ibére
Sa louange à tout l'Univers,
Permeſſe me ſoit un Cocyte,
Si jamais je vous ſollicite
De m'aider à faire des vers:

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de Vers.

Mr. Hallé de Caen a dit dans un de ſes Poëmes par lequel il invite les Poëtes à faire des vers ſur l'immaculée Conception de la Vierge,

Hac Mariana tenus fuerint Epinicia, noſtris
Cantibus emodulata, ab partas de Stygo palmas,
Calcatum & Stygii Caput obtritumque Draconis.

Jam

Jam me grandævum, ceſſare in carmina tempus,
Atque vale caſtis æternum dicere Muſis.
Feſſus ego hîc plectrum, citharamque, artemque repono:

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers ſur le même ſujet.

Mr. Saraſin ayant été accuſé d'avoir fait des vers contre le Cardinal Mazarin, fit de grands ſermens de ne faire jamais de vers. C'eſt le ſujet de l'Élégie Latine que j'ai adreſſée à Mr. le Prince Louïs de Bourbon. Voici l'endroit de cette Elégie qui regarde cette particularité:

Ille tuus Vates, noſtri Saracenus amoris,
Cujus Amor verſus & Venus ipſa canit,
Heu! Solitam abjecit juratus Appollinis artem,
Fregit & iratâ plectra canora manu.
Ah quoties, & quæ, mittebat carmina nobis,
Per ludum reddens mutua, perque jocum!
Nunc canimus ſurdo: ſcopulis taciturnior ipſis,
Menagio reddit carmina nulla ſuo.
Si potui placuiſſe tibi, jurantia verba
(Namque potes) ſolitum pondus habere vetas;
Divini celeres Vatis perjuria ventos
Per mare, per terras irrita ferre jubes:

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Mr. Corneille avoit proteſté publiquement qu'il ne feroit plus de Piéces de Théatre: Et quelques années après, aiant été prié par Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, de faire l'Oedipe, il le fît: & il a fait enſuite pluſieurs autres Tragédies.

Mr. Santeuil, de Saint Victor, a proteſté hautement dans la Dédicace de ſes Hymnes à Mr. Péliſſon qu'il ne feroit plus de vers ſur des matiéres profanes, & depuis ce tans-là il en a fait un très-grand nombre.

Mr. de la Fontaine avoit juré hautement qu'il ne feroit plus de Contes en vers: & deux jours après il recommança à en faire. C'eſt ce que nous apprenons de cet endroit de ſon Conte de la Clochette:

O combien l'homme eſt inconſtant, divers,
Foible, léger, tenant mal ſa parole!
J'avois juré hautement en mes vers
De renoncer à tout conte frivole.
Et quand juré? C'eſt ce qui me confond.
Depuis deux jours j'ai fait cette promeſſe.
Puis fiez-vous à Rimeur qui répond
D'un ſeul moment.

Encore une fois: il n'y a jamais û de Poëte qui n'ait fait des vers après avoir dit qu'il n'en feroit plus.

CXVII.

CXVII.

Juſtification des Vers de Galanterie que j'ai faits après avoir proteſté que je n'en ferois plus.

MAis j'ai proteſté dans une de mes Elégies Latines, que je ne ferois plus de Vers de Galanterie: & j'ai continué d'en faire. *Nous voyons*, dit Mr. Baillet, *que Mr. Ménage eſt retourné à ſes premiéres habitudes peu de tems après avoir formé ſa Componction Chrétienne:* (il parle d'un de mes Madrigaux Italiens, intitulé *Chriſtiana Compunzione*) *& qu'il eſt retombé dans les mêmes engagemens qu'il nous avoit dépeints comme fort criminels. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même dans une Elégie Latine, où le repentir l'ayant repris une ſegonde fois, il témoigne pour ce coup être entiérement converti: ſe trouvant chargé d'une nouvelle confuſion de voir que ſa vieilleſſe n'étoit pas moins ambaraſſée dans ce commerce que l'avoit été ſa jeuneſſe. Il demande enſuite à ſon Evêque, au Médecin de ſon ame, qu'il le réduiſe en pénitence: qu'il le mette dans le ſac & ſous la cendre: qu'il lui ordonne des jeûnes, des diſciplines, & tout ce qu'il voudra: qu'il eſt préparé à tout. On s'imagineroit peut-être que Mr. Ménage a fait des crimes énormes, parce que ſon humilité lui fait demander d'être confondu parmi les ſcélérats. Cependant Mr. Ménage a toujours mené une vie irréprochable aux yeux des hommes. Il a toujours vêcu*

vécu avec honneur. Et lui-même, tout abandonné qu'il eſt à la componction de ſon cœur, n'eſt pas aſſez hardi pour oſer dire qu'il ait jamais fait d'autre mal en public que d'avoir fait des vers trop libres & trop galans, & d'avoir contrefait l'Amant. C'eſt donc de ſes vers dont il s'accuſe, & dont il veut faire pénitence : jugeant avec toutes les perſonnes judicieuſes, que ce ne ſont pas toujours les Pièces les plus diſſolues qui corrompent davantage les mœurs : ſoit parce qu'on eſt en garde contre le poiſon qu'elles préſentent à découvert : ſoit parce qu'il n'y a que ceux qui ſont déja corrompus qui les liſent : mais que celles qui renferment le poiſon ſous des expreſſions chaſtes & innocentes, ſont beaucoup plus criminelles. De ſorte que ſi depuis cette déclaration publique Mr. Ménage eſt encore retombé dans ſes anciennes habitudes, qui eſt celui qui aura le cœur aſſez dur pour n'être point touché de la foibleſſe de l'homme ?

Quelle rage ? quelle fureur ? Mais à quel propos Mr. Baillet dit-il de moi toutes ces choſes injurieuſes ? Son deſſein eſt de faire un Livre des Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs. Il proteſte en plus d'un endroit de ſon Livre qu'il n'y dit rien de ſa tête. Ce ſont ſes termes : Y a-t-il eû quelques Savans qui m'ayent accuſé dans leurs Ouvrages comme d'un crime, d'avoir fait des vers trop libres & trop galands, & d'avoir contrefait l'Amant ? Mr. Hallé de Caen au contraire a loué l'honnêteté de mes vers :

——— Vir factus ad unguem
Menagius : Musa Andino cui molle decorumque
Andini annuerunt Vatis, tuumque judicium
Naſonis veneres.

C'eſt ce qu'il a dit de moi dans ſon Poëme ſur la mort du Pere Bourbon. Mr. Baillet dit que je demeure d'accord moi-même de ce crime dans une de mes Elégies Latines ; cette Elégie eſt celle que je fis, en retournant dans ma patrie, d'où j'avois été abſent pendant vingt ans. Je prans droit par les charges. Et pour cela, je ſupplie mes Lecteurs de trouver bon que je produiſe ici l'Elégie dont eſt queſtion. La voici :

ÆGIDIUS MENAGIUS POST ANNOS XX. PATRIAM REVISENS.

Salve, &c.

Où eſt-il dit dans cette Elégie que c'eſt pour avoir fait des vers trop libres & trop galans, & pour avoir contrefait l'Amant, que j'ai demandé à mon Evêque d'être mis en penitance ? Ces vers,

Et mea non unquam nugari deſiit ætas :
Et nondum luſus, deſeruique jocos :

comprennent une expreſſion générale : qui ne veut dire autre choſe, ſinon que j'avois badiné toute ma vie ; & qu'à l'âge où

où j'étois, qui approchoit de ſoixante ans, je n'avois pas même encore tout-à-fait renoncé aux badineries. Cette expreſſion ne comprent pas plutôt mes écrits que mes actions : plutôt mes vers que ma proſe: plutôt mes vers Erotiques, pour uſer du terme de Mr. Baillet, que mes vers Satiriques.

Que ſi Mr. Baillet dit que j'ai proteſté dans cette Elégie de ne plus écrire ſur des ſujets profanes,

——— Vita quodcumque ſequetur,
Hoc tibi, ſumme parens, hoc tibi, Chriſte, dico.

Et que je n'ai pas laiſſé cependant depuis ce tems-là, d'écrire des choſes galantes, je lui demanderai, ſi ayant promis à Dieu de ne plus retomber dans quelque peché mortel, il n'y eſt point retombé: car qui eſt l'homme qui ne péche point? Il n'y a guere de Poëte Chrétien qui n'ait fait quelques vers de dévotion, dans leſquels il n'ait promis à Dieu de ne plus faire de vers profanes, & qui n'en ait fait nonobſtant cette promeſſe. Monſieur Godeau, Evêque de Graſſe, que je nomme par honneur ; après avoir proteſté publiquement qu'il ne feroit plus que des vers de dévotion, non ſeulement a fait un grand nombre de vers profanes, mais il a même fait des vers de galanterie, comme je le ferai voir au chapitre dernier de ces Remarques. Monſignor della Caſa, Archevêque de Bénévent, après avoir fait ce beau Sonnet de dévotion,

a'varnos, farcle.

Io,

Io, che l'età ſolea viver nel fango,
Oggi, mutato il cor da quel ch'i' ſoglio,
D'ogni immondo penſer mi purgo e ſpoglio,
E'l mio lungo fallir correggo, e piango.

Di ſeguir falſo duce mi rimango.
A te mi dono, ad ogni altro mi toglio.
Nè rotta nave mai partì da ſcoglio
Si pentita del mar, com' io rimango.

E poich' al mortal riſchio è gita invano,
E ſenza frutto i cari giorni à ſpeſi
Queſta mia vita, in porto ormai l'accolgo.

Reggami per pietà tua ſanta mano,
Padre del Ciel: che poich' a te mi volgo,
Tanto t'adorerò quant' io t'offeſi.

Il a fait enſuite un très grand nombre de vers d'Amour.

Malherbe dans le Sonnet qu'il a fait ſur les Oeuvres Spirituelles de Mr. du Maine, a dit,

Je renonce à l'amour, je quite ſon empire;
Et ne veux point d'excuſe à mon impiété;
Si la beauté des Cieux n'eſt l'unique beauté
Dont on m'orra jamais les merveilles écrire.

Et il a fait enſuite un nombre infini de vers d'Amour.

Le Pere Vavaſſeur de la Compagnie de Jéſus avoit fait ſerment de ne plus faire de vers

vers ſur des matiéres profanes, & ſur des perſonnes vivantes: comme il paroît par cet endroit de ſon Elégie ſur la mort du Pere Bourbon:

O mihi tot longos tractari, Muſa, per annos
Deſita, jamque procul juſſa valere, redi.
Sæpe ego vivorum juravi facta ſilere:
Sæpe loqui noſtris nil, niſi ſacra, modis.
Nec mutor: ſacer eſt Vates, & mortuus: huic me
Juſta, licet ſerus, ſolvere juſſit amor.

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de vers ſur des matiéres profanes & ſur des perſonnes vivantes. Il y a mille autres ſemblables exemples dans les Poëtes Chrétiens de toute ſorte de matiéres.

Je reviens à mon Elégie. Quoique je n'aye pas ſuivi ponctuellement la réſolution que j'avois priſe de ne plus travailler ſur des ſujets profanes, il ne s'en faut pourtant guére que je ne l'aye ſuivie. J'ai fait depuis ce tems-là une Epigramme pour mettre ſous l'image de St. Bruno: j'ai fait (1) un Epitaphe Chrétien pour Guionne Ménage ma ſœur: j'ai fait une Hymne à la Vierge: j'ai fait une Elégie à Mademoiſelle le Fêvre, qui eſt aujourd'hui Madame Dacier, pour la convier de ſe faire

¶ 1. On dit plutôt aujourd'hui *Epitaphe Chrétienne*. M. Ménage a dit de même pag. 531. *Epitaphe imprimé* pour *imprimée*.

faire Catholique. J'ai fait une Epigramme ſur ma réconciliation Chrétienne avec Monſieur Chapelain. J'ai fait des vers à la louange du Pape, au ſujet de la levée du Siége de Vienne. J'ai fait des vers pour le Roi au ſujet des Temples des Huguenots qu'il a démolis. Il eſt à remarquer que mes Poëmes n'ont pas été imprimez par l'ordre du tans qu'ils ont été faits.

Mais quoique je ne me trouve pas coupable du crime dont m'accuſe ici Mr. Baillet, & que je ſois comme aſſuré que jamais mes vers n'ont fait pécher mes Lecteurs du côté de l'amour, je demeure d'accord que je ſuis un grand pécheur, & que je ſuis coupable envers Dieu de pluſieurs crimes conſidérables, & beaucoup plus conſidérables que celui dont m'accuſe ici Mr. Baillet.

CXXXIII.

Juſtification des Vers que j'ai faits dans un âge avancé.

J'Ai dit dans la derniére de mes Epigrammes Latines, que c'eſt une vilaine choſe qu'un vieux Poëte. *Turpe ſenex Vates.* J'ai dit la même choſe dans mon Elégie à Mr. de Sorbiere.

Deſine, Sorberi, nos poſcere deſine verſus:
Luſtra decem Muſas eripuêre mihi.
Scilicet Aonidum juvenes chorus ille Sororum
Diligit, & ſurda reſpicit aure ſenes.

Fren-

Frondibus æternis canos ornare capillos
Ipse fugis flavis pulcher Apollo comis.
Dedecet incanum calamo trivisse labellum.
Turpe senex Miles: turpe Poëta senex.

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. Grævius sur la mort de Mr. Heinsius,

Heinsiada mortem, Heinsiada mihi funera narras:
Et tu me carmen scribere, amice, jubes.
Singultus inter, gemitus inter, lacrimasque,
Dulce queat quisquam concinuisse melos?
Cantatrix cœlum poscit Philomela serenum.
Turbati ripam fluminis odit olor.
Et tuus horribilis, GRÆVI, mihi nuncius omnes
Expulit ex omni pectore lætitias, &c.
Scribere me carmen fineret dolor, haud finit ætas.
Jam mihi bis septem lustra peracta seni.
Scandere me prohibent divini culmina montis,
Infirmique pedes, invalidumque latus.

Et j'ai dit dans mon Ode Anacréontique à Messieurs de Court & Dacier,

Καλὴ φίλων ἑταίρων
Ξυναρὶς, ὦ ἑταῖροι
Ἐρασμιοὶ, πεθεινοὶ,
Μάτην με προτρέπεσθε;
Μὶ νῦν γέροντα ὑμῖν
Καλὸν μέλος πεπῶσαι,

Mῦ-

Μῶσαι, κόραι, ποιητὰς
Γέροντας ἐ φιλῶσι.
Κατασίφειν ῥόδοισι
Φοῖβος ὁ χρυσοχαίτης
Φεύγει κάρηα λευκά.
Καλὸν μέλος ποιῆσαι
Καλὸν νέοις ἐρασταῖς.
Αἰσχρὸν, γέρων ἐράσης.
Αἰσχρὸν, γέρων ποιητής.

Baillet ſe ſert de ces deux prémiers oits de mes Poëſies, pour me con- ere par mon propre témoignage d'a- fait une vilaine action; ou du moins action indécente; en feſant des Vers un âge avancé. Je réponds à Mr. et, que dans un autre endroit j'ai loué oëtes vieillards: c'eſt dans mon Elé- à Mgr. le Daufin:

i vatem ne ſperne ſenem, matura Senectus
Culta magis condit carmina, docta magis.
ulcior occidui fulget lux languida Phœbi:
Dulciùs & cantat mox moriturus olor:

jue les Poëtes & les Orateurs diſent ent en différents endroits des choſes raires les unes aux autres, ſelon ce fait à leur propos. *Nos, Poëtarum , utì ſe res dederit, ita, vel populi, ruditorum hominum ſententiam noſtro lam jure ſequimur: atque aliùs, ſi ſit , aliter de eadem dicimus*, dit l'ex- ent Monſignor della Caſa, Archevê- que

que de Bénévent, dans une de ſes Lettres à Victorius. Et Euſtathius ſur le vers 181. du ſegond Livre de l'Odyſſée & ſur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choſes touchant les augures, qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs : ce qu'il appelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσον. J'ai donc dit en ces prémiers endroits de mes Poëſies que je viens d'alléguer, que c'étoit une vilaine choſe qu'un vieux Poëte, parce que cela feſoit à mon ſujet; mais cela n'empêche pas que je ne puiſſe dire ailleurs le contraire ſi l'occaſion s'en préſante: & particuliérement étant véritable qu'il y a un million de Poëtes illuſtres qui ont fait des vers dans leur vieilleſſe, avec approbation de tout le monde. Tous les anciens Poëtes de profeſſion, & Grecs & Latins, ont fait des vers toute leur vie: Mr. Baillet en demeure d'accord: Sophocle étoit dans une extrême vieilleſſe, quand il fit ſon Oedipe Colonée. Saint Grégoire de Nazianze, qui étoit un Pere de l'Egliſe, a fait des vers toute ſa vie. Pétrarque, le Bembe, le Molſa, l'Arioſte, le Taſſe, le Guarin ont fait des vers toute leur vie: peu de tans avant ſa mort Pétrarque fit ces vers pour ſon Epitaphe.

Frigida Franciſci tegit hic lapis oſſa Petrarcæ.
Suſcipe, Virgo parens, animam; ſate Virgine, parce:
Feſſaque jam terris, cœli requieſcat in arce.

Mellin de St. Gelais a fait des vers toute

te ſa vie : & il fit cette Epigramme en mourant :

Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus,
Dum juvenem nunc spes, nunc agitabat amor,
Perfice ad extremum ; rapidaque incendia febris,
Quâ potes, infirmo fac leviora seni.
Certe ego te faciam, superas evectus ad oras,
Insignem ad Citharæ sidus habere locum.

Le Caſa a fait des vers toute ſa vie. Parmi ſes Lettres Italiennes que j'ai manuscrites, il y en a une qui commence de la ſorte, *Io credo ch' io farò Sonetti venti cinque anni, o trenta, poi che io farò morto.* Dorat, Ronſard, Baïf, Belleau ont fait des vers toute leur vie. Et Ronſard, ſelon le témoignage de Binet & du Préſident de Thou, en fit un moment avant ſa mort. Voyez ci-deſſous au chapitre dernier. Les deux Scaligers ont fait des vers toute leur vie : & Jules Scaliger en fit le jour même de ſa mort. Beze avoit 82. ans qu'il feſoit encore des vers. Deſportes a fait des vers toute ſa vie. Et ce qu'a écrit Mr. Baillet ſur le témoignage de la Croix du Maine, qu'il renonça à la Poëſie avant que de pouvoir paſſer pour vieillard, eſt très-faux. Il fit ſes Pſaumes dans un âge avancé. Le Cardinal du Perron, ſon intime, le dit en termes exprès dans le Peroniana. Voici l'endroit : *La moindre choſe de tout ce que Mr. de Tiron a fait, ce ſont ſes Pſeaumes. Cela vient de ce qu'il*

étoit en ſa vieilleſſe. Le Préſident de Thou a fait des vers toute ſa vie: & il en fit ſur ſa maladie un peu avant ſa mort. Paſſerat a fait des vers toute ſa vie: & il fit ſon Epitaphe un peu avant ſa mort. Malherbe a fait des vers toute ſa vie, comme il l'a témoigné lui-même par cette Stance ſi célébre,

Les puiſſantes faveurs dont Parnaſſe m'honore,
Non loin de mon berceau commancérent leur cours.
Je les poſſédai jeune, & les poſſéde encore
A la fin de mes jours.

Mr. Maynard a fait des vers toute ſa vie: comme il paroît par ce quatrain,

En cheveux blancs il me faut donc aller
Comme un enfant tous les jours à l'Ecole.
Que je ſuis fou d'apprendre à bien parler,
Lorſque la Mort vient m'ôter la parole,

Abraham Ravaut, dit *Remi*, du village de Remi, lieu de ſa naiſſance, dans le voiſinage de Gournai, au Diocéſe de Beauvais; ce que Mr. Baillet a appris de ceux à qui je l'avois appris; fit ſon Epitaphe en vers le jour de ſa mort. Cet Epitaphe eſt imprimé dans ſes Poëſies. Gombaud a vécu près de cent ans: & il a fait des vers juſqu'à ſa mort. Mr. de Racan, Mr. Godeau, Mr. Chapelain, Mr. de Balzac, Antoine Hallé, l'Abbé de

de Boisrobert, le Pere Bourbon, Madelenet, ont fait des vers toute leur vie. Le Pere Vavaſſeur a fait des vers toute ſa vie. Le Pere Labbe fît des vers peu de tans avant ſa mort; au ſujet deſquels le Pere Commire a fait ces beaux Hendécaſyllabes:

Dum venis furit æſtuoſa febris,
Et lentis coquit ignibus medullas,
Labbeus canit, & ſuos tenellis
Mulcet hendecaſyllabis labores,
Mortiſque immemor imminentis, ore
Nil mortale ſonat.

Le Pere Pétau a preſque fini ſa vie par ces vers; qui ſont de ſon dernier Poëme à Sainte Geneviéve;

Dicebam, ſuprema mihi jam vertitur ætas,
&c.
——— ——— *Petavius ager,*
Cantabat veteris quærens ſolatia morbi.

J'allégue ces vers du Pere Petau avec ceux du Pere Commire, pour répondre aux railleries que Mr. Baillet fait de moi, au ſujet des vers que j'ai fait dans un âge avancé: diſant que je tiens bon contre la vieilleſſe, & que je veux mourir en chantant. Germain Vaillant, Abbé de Pimpont, a fait des vers toute ſa vie. Et comme l'a écrit Sainte Marthe, dans ſon Eloge, ni ſa dignité de Conſeiller du Parlement de Paris, ni celle d'Evêque d'Orléans,

léans, ne l'empêchérent point de cultiver les Muſes. Scévole de Sainte Marthe à l'âge de 87. ans fit une Epigramme ſur le Livre de Théophraſte Renaudot du ſoin des pauvres. Cette Epigramme eſt imprimée dans les Oeuvres de Scévole de Sainte Marthe; avec cette Note: *propria manu: dum annum ageret octogeſimum ſeptimum, IV. Januarii, M. DC. XXIII.*

Monſieur Patris a vécu 80. ans, & il a fait des vers toute ſa vie. Et deux jours avant ſa mort il fit ces vers ſi célébres:

Je ſongeois cette nuit que de mal conſumé
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que n'en pouvant pas ſoufrir le voiſinage
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire toi Coquin, va pourrir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainſi:
Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, Coquin toi-même,
Ici tous ſont égaux, je ne te dois plus rien,
Je ſuis ſur mon fumier, comme toi ſur le tien.

Mais ma principale défanſe à l'égard de l'accuſation qu'a formée ici contre moi Mr. Baillet, c'eſt que la Poëſie a toujours été la moindre de mes occupations, comme il paroît par le grand nombre d'Ouvrages que j'ai faits en proſe, & que je n'ai fait des vers que par divertiſſement.

CXXXIV.

CXXXIV.

Juſtification de ce que j'ai dit dans mes Hendécaſyllabes ſur le Livre de Mr. Baillet, que Mr. Baillet avoit maltraité le Pere Sirmond.

J'Ai dit dans mes Hendécaſyllabes ſur le Livre de Mr. Baillet qu'il avoit maltraité dans ſon Livre les plus célébres Ecrivains de France.

Queis aſſurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & laceſſit omnes;
Pindi nomina magna Gallicani
Ridet Salmaſios, Valeſioſque.
Ridet Petavioſque, Labbeoſque.
Te ludos quoque fecit, Harduine:
Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit.

Mr. Baillet prétant que je lui ai impoſé à l'égard du Pere Sirmond: car pour le Pere Pétau, le Pere Labbe, le Pere Hardouin, Mr. de Saumaiſe, & Mr. de Valois, il ne dit point que je lui aye impoſé. Voici les choſes desobligeantes qu'il a dites du Pere Sirmond:

Page 274. Tome 2. Partie 2. *Comme le Pere Sirmond étoit homme auſſi bien que Petrus Aurelius, il laiſſa échaper à ſa modeſtie quelques termes rudes & choquants, que la chaleur & le reſſentiment lui dérobérent, & qui penſérent donner quelque atteinte à ſa réputation, & lui faire per-*

dre quelque choſe de la bonne opinion que le Public avoit euë juſqu'alors de ſa modération & de ſon honnêteté.

Et page 275. *Le Pere Pétau étoit, ſans contredit, le plus ſavant homme de toute la Societé des Jéſuites. Il paſſoit non ſeulement le Pere Sirmond, mais encore Mr. de Saumaiſe de pluſieurs coudées.* Remarquez qu'il fait ici Mr. de Saumaiſe plus ſavant que le Pere Sirmond, & qu'il a traité ailleurs Mr. de Saumaiſe d'ignorant en toutes ſortes de Sciences. Voyez ci-deſſus le chapitre 2. de ces Remarques.

Et page 277. *Mr. le Prémier Préſident de Lamoignon faiſant quelquefois réflexion ſur les defauts du Pere Pétau, diſoit qu'il auroit volontiers préféré la médiocrité du Pere Sirmond avec ſon humeur facile & commode, à la profondeur & la vaſte étenduë de l'érudition du Pere Pétau, accompagnée de cette humeur auſtere & farouche, qui le rendoit preſque inacceſſible, & par conſéquent moins utile au Public que le Pere Sirmond.* Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon ſe connoiſſoit trop bien en érudition, pour dire que celle du Pere Sirmond étoit médiocre. Et je mets en fait que Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon n'a jamais rien dit de ſemblable du Pere Sirmond: ce qui ſeroit un blaſphéme. C'a été chez le Pere Sirmond que j'ai vu la prémiere fois, Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon. Il étoit en ce tems-là Conſeiller au Parlement. Et comme nous avions fait connoiſſance chez le Pere Sirmond, & ſi je l'oſe dire, amitié, nous nous

nous entretenions souvent du Pere Sirmond. Et en me parlant du Pere Sirmond & du Pere Pétau, Mr. le Prémier Préſidant de Lamoignon m'a dit plus d'une fois, que le Pere Pétau avoit plus d'étendue de ſavoir que le Pere Sirmond, mais que le Pere Sirmond avoit plus de jugement, & qu'il ſavoit mieux ce qu'il ſavoit : & qu'il aimeroit mieux être le Pere Sirmond que le Pere Pétau. Il a dit la même choſe au Pere Rapin : dont le Pere Rapin a rendu témoignage chez moi en préſence de pluſieurs perſonnes.

A la même page : *Le Pere Sirmond & le Pere Pétau étoient ſouvent en différant enſemble. Et comme un jour un de leurs Confreres* (le Pere Talon) *qui aimoit à rire, les eut ſurpris au foyer public, diſputant ſeuls, ſans témoins, & ſe querellant tout de bon, il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il avoit trouvé le Calepin & le Polyanthée brouillés l'un avec l'autre.* Ce conte eſt ridicule : car il eſt ridicule de traiter de Grammairiens les deux prémiers Théologiens de l'Europe. Je remarquerai ici en paſſant, qu'il faut dire *Polyanthéa*, & non pas *Polyanthée*.

Je prens la liberté de demander ici à mes Lecteurs, ſi toutes ces choſes desobligeantes que Mr. Baillet a dites du P. Sirmond, n'ont pas pu m'engager à dire que Mr. Baillet n'avoit pas même pardonné au Pere Sirmond. *Nec, Sirmonde, tibi, ô ſceluſ ! pepercit.* Cependant Mr. Baillet me traite, au ſujet de ces vers, de Vieillard

lard qui radote Voici ſes termes :

Il n'y a point d'Auteurs dans tout mon Recueil dont j'aye tâché de relever le mérite avec plus d'inclination & de plaiſir, que le Pere Sirmond ; quelque Tome que l'on en veuille ouvrir, on y découvrira aiſément le ſoin particulier que j'ai eu de marquer en toutes rencontres les grands ſentiments d'eſtime & de vénération dont j'ai toujours été pénétré à ſon égard, depuis que j'ai commencé à lire ſes Ouvrages. Mes Adverſaires qui prétendent que j'ai fait cela gratuitement & ſans leur ordre, ne m'en veulent pas tenir compte : & ils ont raiſon, puiſque je n'ai rien fait pour eux en ce point. Néanmoins je ne penſe pas qu'on puiſſe les excuſer d'être tombez dans un des vices les plus ordinaires aux mauvais Critiques, lorſqu'ils ont voulu me chicaner ſur un mot dont ils ont cru pouvoir employer l'ambiguité pour me faire un procès. Mais quoique je n'aye pas ſongé à prendre des précautions contr'eux ni contre les autres chicaneurs quand j'ai dit que quelqu'un avoit jugé la médiocrité du Pere Sirmond préférable à la profondeur & à la vaſte étendue de l'érudition du Pere Pétau, *le mot de* médiocrité *ne laiſſe pas de ſe trouver à l'épreuve de leur Critique. Car ſi ces Meſſieurs n'ont point encore oublié ce point de leur Grammaire, il ne tiendra qu'à eux de nous dire que la médiocrité n'eſt autre choſe qu'un juſte milieu entre le trop & le trop peu. C'eſt une vertu ſi rare parmi les Savans, qu'il eſt plus aiſé de les trou-*

trouver à quelqu'une des extrémitez de la Science, que de les voir toucher ce milieu qui ne conſiſte que dans un point. C'eſt une vertu qui eſt le centre de toutes les autres, & qui ſemble même en être la meſure. Elle a toujours été en très-grande conſideration parmi les Anciens comme parmi nous : ſon prix n'a point été moins connu des Païens que des Chrétiens. Ces Meſſieurs qui ſont Gens de Lettres, pourroient nous apprendre que c'eſt cette médiocrité dont Horace a fait de ſi grands éloges ; que c'eſt elle qu'Aulugelle a louée dans Térence, quand il l'a oppoſée à l'abondance de Pacuvius & à la ſéchereſſe de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémitez : que c'eſt celle qui a tant ſervi à diſtinguer Virgile d'avec Homére, & qui a porté le Pere Rapin, & Jules Scaliger avant lui, à donner la préſéance au Poëte Latin ſur le Grec : que c'eſt celle que Mr. de Balzac appelle toute d'or, toute pure, & toute brillante, *& qu'il eſtime plus que le genre ſublime dans les Comédies de Térence, d'Arioſte*, &c. *Ils ne trouveront donc pas mauvais que ce ſoit auſſi celle qu'un Magiſtrat qui n'étoit pas, ce me ſemble, ſuſpect de mauvais goût, a jugé préférable dans le Pere Sirmond à toute l'immenſité du Pere Pétau, pour les raiſons que j'ai marquées lorſqu'il en étoit queſtion. Ainſi je n'ai pas ſujet de craindre que le plus capable de tous mes Cenſeurs, avec toute ſa ſuffiſance & toute ſa préſomption, puiſſe venir à bout de perſuader au Public que ce que j'ai dit de la*

la médiocrité du P. Sirmond, ſoit un éloge médiocre, dès qu'elle l'éleve au-deſſus du mérite du Pere Pétau : qui paroît infini d'ailleurs lors qu'on le conſidére à part, ou qu'on l'oppoſe à d'autres qu'au P. Sirmond. Après cela, je ne voi pas avec quelle confiance un Poëte pluſque ſeptuagénaire s'eſt imaginé pouvoir obtenir diſpenſe d'âge & de ſageſſe, pour dire à mon ſujet,

Nec, Sirmonde, tibi, ô ſcelus! pepercit.

La médiocrité du Pere Sirmond, dans ce que fait dire Mr. Baillet à Mr. le prémier Préſident de Lamoignon, étant oppoſée à la profondeur & à l'étendue de l'érudition du Pere Pétau, doit s'entendre inconteſtablement d'une médiocrité d'érudition. Et tout ce lieu commun que débite ici Mr. Baillet au ſujet de la médiocrité en général, eſt ſi ridicule, ſi impertinent, & ſi puéril, qu'il ne mérite pas de réponſe : & c'eſt aſſez l'avoir réfuté, que de l'avoir produit.

CXXXV.

Contradiction de Mr. Baillet au ſujet de mes vers. Le Style des Eglogues, peut être quelquefois élevé.

MOnſieur BAILLET, après avoir dit que je n'ai pu m'élever dans mes vers au-deſſus du caractére médiocre, dit enſuite, en parlant de mon Eglogue intitulée CHRISTINE : *Les penſées y ſont nobles.*

nobles & hautes, les vers pompeux & magnifiques: & plus même que cette ſorte de Poëſie ne le permet: parceque le véritable caractére de l'Eglogue doit être ſimple & proportionné à la portée des Bergéres & à la baſſeſſe des Cabanes: au lieu que Mr. Ménage le rend ſuperbe & ſomptueux juſqu'à le rendre propre pour les Héroïnes & pour les Palais: en quoi on prétend qu'il a abuſé de l'éxemple de Virgile: parce qu'encore que ce Poëte, ſoit élevé dans ſa IV. ſa VI. & ſa X. Eglogue, il y a toujours gardé une médiocrité qui ſe fait beaucoup diſtinguer de l'Enéide. Si Mr. Baillet m'avoit fait cette objection de ſon chef, je n'y répondrois pas: car j'ai proteſté en pluſieurs endroits de ces Remarques que je lui abandonnois tous mes écrits, & que je demeurois d'accord généralement de toutes les choſes qu'il y trouvoit à dire. Mais comme il me fait cette objection ſous le nom de Monſieur Boileau, je veux y répondre.

Il eſt vrai que le ſtyle des Eglogues doit être bas. Mais comme la Comédie éleve quelquefois ſa voix, l'Eglogue éleve auſſi quelquefois la ſienne; *Paulò majora canamus*, dit Virgile, dans une de ſes Eglogues. *Nè già ſuona la mia ſampogna umil come ſoleva: Ma di voce più altera e più ſonora, Emula delle trombe, empie le Selve*, dit le Taſſe dans ſon Amynte. De dix Eglogues que Virgile a faites, il y en a trois de haut ſtyle: Théocrite, Bion & Moſchus ont auſſi fait des Idylles d'un caractére élevé. Sannazar a fait une Eglo-

gue du même ſtyle. C'eſt celle qui commence par ces mots,

Nunc primùm notas volis majoribus undas
Currimus.

Il faut voir préſentement ſi mon Eglogue eſt plus élevée que ces trois de Virgile dont je viens de parler; & ſi j'ai abuſé de l'exemple de ce grand Poëte comme le dit Mr. Boileau. Pour cela, je ſupplie mes Lecteurs de conférer mes vers avec ceux de Virgile. Voici ceux de Virgile, de l'Eglogue quatriéme:

Sicelides Muſæ, paulò majora canamus, &c.
Ultima Cumæi venit jam carminis ætas:
Magnus ab integro ſeclorum naſcitur ordo:
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna:
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modò naſcenti puero, quo ferrea primùm
Deſinet, ac toto ſurget gens aurea mundo,
Caſta fave, Lucina: tuus jam regnat Apollo.
Teque adeo decus hoc ævi, te Conſule, inibit
Pollio: & incipient magni procedere menſes.
Te duce, ſi qua manent ſceleris veſtigia noſtri,
Irrita perpetua ſolvent formidine terras.
Ille Deûm vitam accipiet, Diviſque videbit
Permixtos Heroas, & ipſe videbitur illis:
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem. &c.
Pauca tamen ſuberunt priſcæ veſtigia fraudis,
Quæ tentare Thetin ratibus, quæ cingere muris
Oppida, quæ jubeant telluri infindere ſulcos.

Alter

Alter erit tum Tiphys, & altera quæ vehat Argo
Delectos Heroas. Erunt etiam altera bella,
Atque iterum ad Trojam magnus mittetur Achilles.
Hinc, ubi jam firmata virum te fecerit ætas,
Cedet & ipſe mari vector: nec nautica pinus
Mutabit merces: omnis feret omnia tellus &c.
Aggredere ô magnos (aderit jam tempus) honores;
Cara Deûm ſoboles, magnum Jovis incrementum!
Adſpice convexo nutantem pondere mundum;
Terraſque, tractuſque maris, cœlumque profundum:
Adſpice, venturo lætentur ut omnia ſæclo.

Voici ceux de la ſixiéme.

Nec tantum Phœbo gaudet Parnaſſia rupes?
Nec tantùm Rhodope mirantur & Iſmarus Orpheа.
Namque canebat, uti magnum per inane coacta
Semina, terrarumque, animæque, mariſque fuiſſent,
Et liquidi ſimul ignis: ut his exordia primis
Omnia, & ipſe tener mundi concreverit orbis:
Tum durare ſolum, & diſcludere Nerea ponto
Cœperit, & rerum paulatim ſumere formas.
Jamque novum terra ſtupeant lucaſcere Solem?
Altus atque cadant ſummotis nubibus imbres:

Incipiant ſilvæ tum primùm ſurgere, cumque
Rara per ignotos errent animalia montes.
Hinc lapides Pyrrha jactos, Saturnia regna,
Caucaſeaſque refert volucres, furtumque Promethei.
His adjungit Hylam, nautæ quo fonte relictum
Clamaſſent. &c.

Voici ceux de la dixiéme.

Nunc inſanus amor duri me Martis in armis.
Tela inter media atque adverſos detinet hoſtes.
Tu procul à patria (nec ſit mihi credere) tantum
Alpinas, ah dura, nivis & frigora Rheni,
Me ſine, ſola vides. &c.
Interea miſtis luſtrabo Manala Nymphis,
Aut acres venabor apros. Non me ulla vetabunt
Frigora Parthenios canibus circumdare ſaltus.
Jam mihi per rupes video, lucoſque ſonantes,
Ire: libet Partho torquere Cydonia cornu
Spicula.

Y a-t-il rien dans l'Eneïde de plus élevé que tous ces endroits de ces trois Eglogues de Virgile? Voyons maintenant les vers de mon Eglogue, où Mr. Boileau trouve trop d'élévation. Les voici:

Oui, je quite ces lieux pour ces nobles climats,

La

La demeure autrefois des vens & des frimats,
Aujourd'hui le ſéjour de l'amoureuſe Flore,
Plus riant que les lieux où ſe léve l'Aurore.
Par ſes divins appas, par ſes attraits charmans.
Une Nymphe céleſte a fait ces changemens.

DAPHNIS.

Quelle eſt donc cette Nymphe en charmes ſi féconde,
Et qui change à ſon gré l'air, & la terre, & l'onde?

MENALQUE.

C'eſt ce nouveau Soleil, ce chéd'œuvre des Cieux,
Si vanté des mortels & ſi chéri des Dieux.
Cette jeune Beauté, cette Nymphe divine,
Ce miracle étonnant, l'adorable CHRISTINE:
Superbe rejeton du Monarque du Nort,
Qui fut des affligez l'aſyle & le ſupport:
De ce grand Conquérant, l'invincible GUSTAVE,
Qui fit & la Victoire & la Fortune eſclave:
Et dont le bras fatal par cent combas divers,
Domtant la Germanie, étonna l'Univers.
Le Rhein vit ſes combas, & juſque dans ſa ſource
D'épouvante ſurpris en arrêta ſa courſe:
Le Danube en trembla caché dans ſes roſeaux,

Et

Et ſaiſi de frayeur précipita ſes eaux,
Tu ſais combien de fois le bruit de ſa vaillance
De nos ſombres vallons a troublé le ſilance,
Et que du bruit tonnant de ſes rares exploits
Cent fois ont retenti les échos de nos Bois, &c.

Comme de ſes Etats, de ſa vertu guerriére
Tu ſauras qu'aujourd'hui CHRISTINE eſt héritiére.
Jamais du Thermodon le rivage écumeux
Ne vit tant de hauts faits, ni tant d'exploits fameux,
Qu'aux rivages bruians des ondes Germaniques
Qu'aux rivages Danois, qu'aux rivages Balthiques,
Par les vaillantes mains de ſes braves Guerriers,
Cette jeune Amazone a cueuilli de Lauriers.
Un jour, qui n'eſt pas loin, ſes ſuperbes Armées
Joindront à ſes Lauriers les palmes Idumées:
Et l'on verra pâlir l'infidelle Croiſſant
A l'aſpect lumineux de cet aſtre naiſſant.
Mais ſache encor, Daphnis, que ſa main adorable,
En adreſſe, en valeur, à nulle autre ſemblable,
Au milieu de la guerre & dans les champs de Mars,
Cultive les vertus & fait fleurir les Arts.

Tout

Des plus brillantes fleurs de Grêce & d'Italie,
Tout le Nort étonné voit ſon ame embellie.
Elle a de l'Orient pillé tous les tréſors:
Des Paſteurs de Solyme elle entend les accords:
Et ſon rare ſavoir, non moins que ſon courage
La fait nommer par tout la Pallas de nôtre age.
Pour voir cette Pallas le ſavant Apollon
Quitte l'onde divine & le ſacré Vallon.
Les Filles de Mémoire abandonnant la Grêce,
Et le double Sommet, & les flots de Permeſſe,
Vont habiter les monts & les rives du Nort,
Et jouïr en ces lieux d'un favorable ſort.
De mille endroits divers mille doctes Orphées
Y ſuivent à l'envi ces neuf ſavantes Fées.
Mille cygnes fameux en mille endroits épars
Vers ces lieux fortunés volent de toutes parts.
Ceux qui le long des eaux & de Loire & de Seine
Soupirent doucement leur amoureuſe peine:
Ceux qu'aux rives du Tibre on voit en cent façons
Comme des roſſignols varier leurs chanſons:
Ceux qui parent les bords & de l'Ebre & du Tage:
Ceux qui du Boriſthéne habitent le rivage:
Ceux de qui le Danube entant les doux accords:

Et ceux que la Tamiſe éleve ſur ſes bords :
Et de tout les accens de tant de voix étranges
Se forme pour CHRISTINE un concert de louanges.
Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux,
Je n'uſſe oſé, Daphnis, les ſuivre dans ces lieux,
Sans les ordres ſacrez de l'auguſte CHRISTINE,
Et les attraits puiſſans de ſa bonté divine.
CHRISTINE, pour ouïr mes freſles chalumeaux,
Veut que dans ſes vallons je garde ſes troupeaux.
Qu'il me tarde, Daphnis, que je ne la contemple
Cette Reine du Nort, des Monarques l'exemple !
Animé par ſa voix, échaufé par ſes yeux,
On me verra porter ſon nom juſques aux cieux.
Tant d'aimables appas, tant de rares merveilles,
Seront le doux objet de mes pénibles veilles ;
A ſes hautes vertus, à ſes fameux exploits,
Je conſacre, Daphnis, & ma Muſe, & ma voix.

Outre que ces vers ſont bien moins pompeux que ceux de Virgile que j'ai rapportez, il eſt à remarquer qu'ils ont été faits pour une Reine, & que la Majeſté de ces per-

perſonnes demande des vers majeſtueux. Il eſt à remarquer qu'ils ſont dits par un Paſteur qui a été décrit comme un Paſteur ſavant. Il eſt à remarquer qu'ils ſont remplis de termes de Paſteurs. Et ainſi, quoi qu'ils ſoient de haut ſtyle, ils ne laiſſent pas d'être bucoliques. Et c'eſt ainſi que Virgile dans la premiére de ſes Eglogues a fait des vers pompeux avec des expreſſions de Berger:

Antè leves ergo paſcentur in æthere cervi,
Aut freta deſtituent nudos in litore piſces.

Parlons maintenant des Idylles Grecs. Il y a dans Théocrite, qui eſt le Prince des Poëtes Bucoliques, pluſieurs Idylles qui ne ſont point bucoliques: l'Idylle de Ptolomée: celui des Syracuſiennes: celui de Caſtor & de Pollux: celui de l'Epithalame d'Héleine. Bion dans ſon Idylle de l'Epithalame d'Achille & de Deïdamée fait dire à un Berger des vers, qui ſont très-magnifiques & très-ſublimes:

——— ἰχάτατο δ' ἀ Λακεδαίμων.
Πάντα δὲ λαὸν ἄγειρεν Ἀχαϊκὸν, ὐδέ τις Ἕλλαν,
Οὔτε Μυκηναίων, ὐτ' Ἠλιάδος, ὔτε Λακάνων
Μεῖνεν ἰὸν κατὰ δῶμα, &c.
Λάνθανε δ' ἐν κώραις Λυκομηδίαις μῆνος Ἀχιλλεὺς,
Εἰρια δ' ἀνθ' ὅπλων ἐδιδάσκετο, &c.
Θυμὸν δ' Ἄρεος εἶχε, καὶ ἀνίρος εἶχεν ἔρωτα.

Mos-

Moſchus, dans ſon Idylle ſeptiéme, fait parler ſes Bergers d'un ton qui n'eſt pas moins haut.

Ἕσπερε, τᾶς ἱερᾶς χρύσεος φάος Ἀφροδίτας,
Ἕσπερε, κηραίας ἱερὸν φίλε νυκτὸς ἄγαλμα,
Τόσσον ἀφαυρότερον μήνας ὅσον ἴσχος ἄστρων
Ἀντὶ σελαναίας τυ δίδυ φάος, &c.

Son Idylle ſur la mort de Bion eſt rempli d'ailleurs d'une érudition au-deſſus de celle d'un Berger. Il y eſt parlé de Villes éloignées: de Poëtes Epiques: de Poëtes Lyriques: de Fables Héroïques: de Memnon, d'Achille, de Ménélaus, d'Hercule, & d'Orphée, deſcendant dans les enfers.

J'ajoute à toutes ces conſidérations, que cette grande ſimplicité de ſtyle bucolique pratiquée par les Anciens, n'eſt pas du goût des François: ce qui a été très-véritablement remarqué par Mr. de Longepierre dans ſa belle Préface ſur ſes Idylles. Et un Poëte François qui ſe ſerviroit aujourd'hui dans ſes Eglogues des termes de *Bouvier*, de *Vacher*, de *Chevrier*, de *Porcher*, ſeroit ſifflé.

Il paroît par toutes les choſes que je viens de dire, que ce que le Pere Rapin a dit de l'Eglogue dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, doit être entendu avec exception. *L'Eglogue*, dit-il, *eſt une image de la vie des Bergers. Ainſi ſa matiére eſt petite, & ſon génie n'a rien de grand. Elle s'occupe à décrire les amours, les jeux, les ani-*

animoſitez, les jalouſies, les diſputes, les querelles, les intrigues, les paſſions, les avantures, & toutes les petites affaires des Bergers. De ſorte que ſon caractére doit être tendre; ſon eſprit, aiſé; ſon expreſſion, commune. Elle ne doit avoir rien d'exquis, ni dans ſes ſentimens, ni dans ſes paroles, ni dans aucune de ſes maniéres. En quoi les Italiens qui ont écrit en ce genre de vers, ſe ſont trompés. Car ils veulent toujours avoir trop d'eſprit, & dire les choſes trop finement. Le véritable caractére de l'Eglogue eſt la ſimplicité, la pudeur, & la modeſtie. Ses figures ſont douces: ſes paſſions tendres: ſes mouvemens tranquilles. Et quoiqu'elle puiſſe quelquefois être paſſionnée, & avoir de petits emportemens & de petits deſeſpoirs qui ne vont à rien de fâcheux, toutefois elle n'eſt jamais ni fiere, ni violente. Ses narrations ſont courtes: ſes deſcriptions ſont petites: ſes penſées ſont ingénues: ſes mœurs ſont innocentes: ſa diction, pure: ſon vers, coulant: ſes maniéres, unies, & tous ſes diſcours, naturels. Car ce n'eſt point une grande parleuſe, qui ſe plaiſe à faire du bruit. Il paroît, dis-je, par toutes les choſes que je viens de dire touchant l'Eglogue, que ce qu'en a dit le Pere Rapin dans le paſſage allégué, doit s'entendre de la plupart des Eglogues, & non pas de toutes les Eglogues. Le Pere Rapin lui-même dans ce même Livre des Réflexions ſur la Poëtique, à l'article 31. blâme les Eglogues de Mr. de Lalane, pour être ſans vigueur & ſans élévation. Et lui-même a fait des Eglogues

gues d'un ſtyle très-pompeux & très-magnifique.

Ingens ad lævam tollit ſe lucus : ubi omnis
Cæde madet tellus, & rorant ſanguine vepres.
Hîc paſtor pugnavit : & hoc immane leonis
Cum jaculo victor ſpelium ſuſpendit ab ulmo.
Cogite oves, pueri, ſilva dedit urſus ab alta
Ingentem ſonitum, ſed quâ veſtigia torquet
Bellua, ſe tollit, contrà, dextrâque prehenſam.
Implicat, & molli oppreſſam diſcerpit in herba.
Stat pecus, attonitumque metu reſpectat, & horret
Hirſutumque ſupercilium, villoſaque terga.
Ducite, ut antè, greges, & reddite carmina ſilvis,
Paſtores; meritâ victorem ornate coronâ :
Nam patria ſera monſtra iſto ſub monte peremit.
Parce tamen victor procedere : gramine in alto
Cæruleus latet anguis : habet ſub dente venenum.
Nec quidam paſtor fugit avius avia ſerpens
Afflavit tabo latè, infecitque veneno.

Et ce qui ſuit. C'eſt dans la premiére de ſes Eglogues.

Il eſt à remarquer, que de huit Eglogues que j'ai faites, je n'en ai fait qu'une d'un ſtyle élevé.
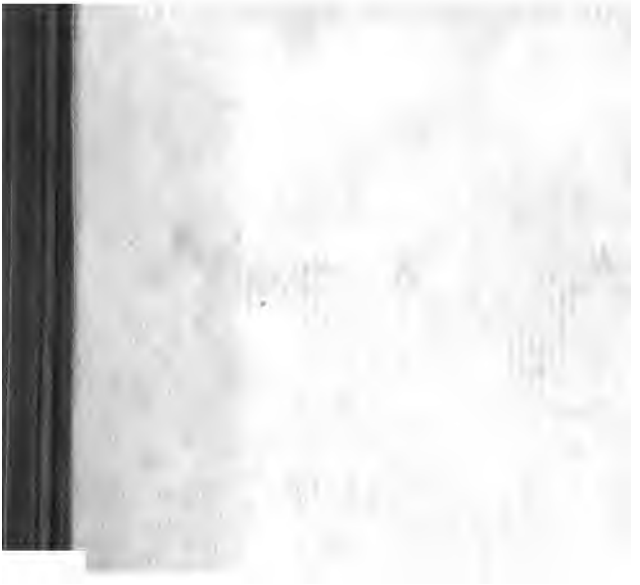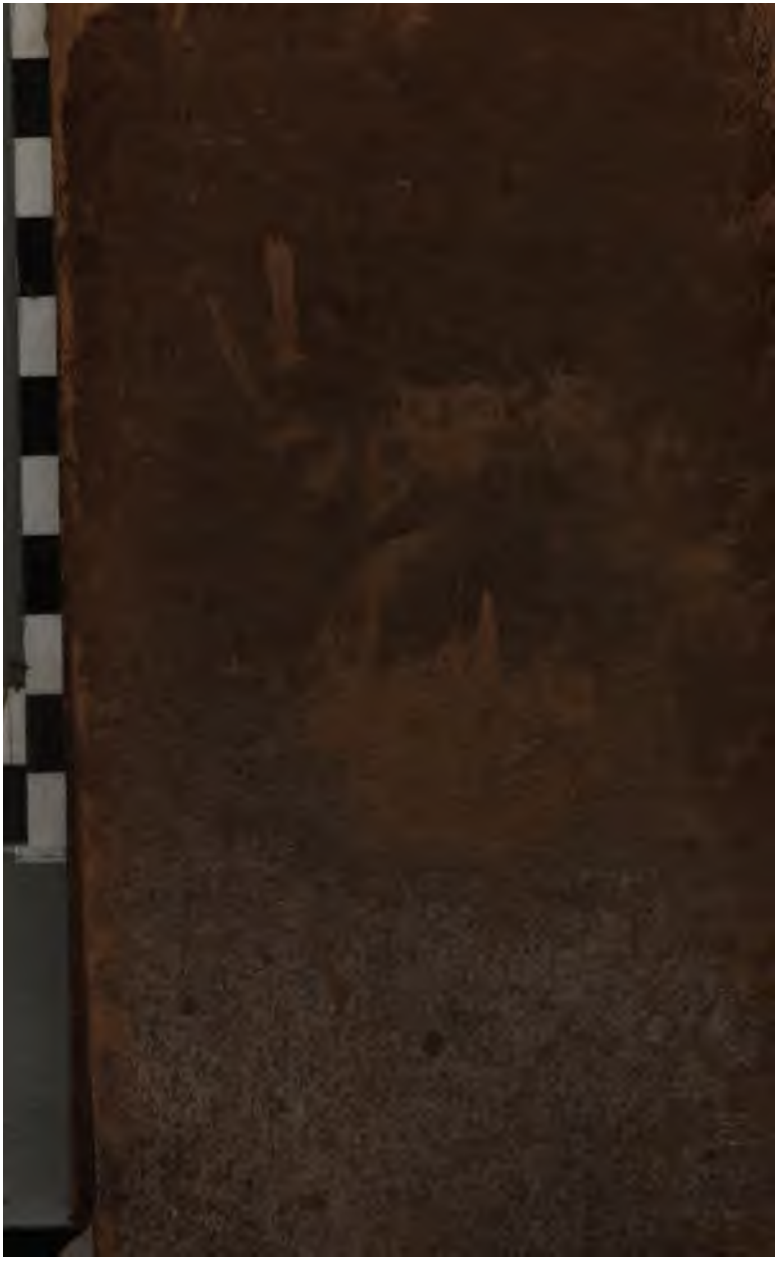
FIN de la premiere Partie du Tome VII.